This is a digital copy of a book that was preserved for generations on library shelves before it was carefully scanned by Google as part of a project to make the world's books discoverable online.

It has survived long enough for the copyright to expire and the book to enter the public domain. A public domain book is one that was never subject to copyright or whose legal copyright term has expired. Whether a book is in the public domain may vary country to country. Public domain books are our gateways to the past, representing a wealth of history, culture and knowledge that's often difficult to discover.

Marks, notations and other marginalia present in the original volume will appear in this file - a reminder of this book's long journey from the publisher to a library and finally to you.

Usage guidelines

Google is proud to partner with libraries to digitize public domain materials and make them widely accessible. Public domain books belong to the public and we are merely their custodians. Nevertheless, this work is expensive, so in order to keep providing this resource, we have taken steps to prevent abuse by commercial parties, including placing technical restrictions on automated querying.

We also ask that you:

+ *Make non-commercial use of the files* We designed Google Book Search for use by individuals, and we request that you use these files for personal, non-commercial purposes.

+ *Refrain from automated querying* Do not send automated queries of any sort to Google's system: If you are conducting research on machine translation, optical character recognition or other areas where access to a large amount of text is helpful, please contact us. We encourage the use of public domain materials for these purposes and may be able to help.

+ *Maintain attribution* The Google "watermark" you see on each file is essential for informing people about this project and helping them find additional materials through Google Book Search. Please do not remove it.

+ *Keep it legal* Whatever your use, remember that you are responsible for ensuring that what you are doing is legal. Do not assume that just because we believe a book is in the public domain for users in the United States, that the work is also in the public domain for users in other countries. Whether a book is still in copyright varies from country to country, and we can't offer guidance on whether any specific use of any specific book is allowed. Please do not assume that a book's appearance in Google Book Search means it can be used in any manner anywhere in the world. Copyright infringement liability can be quite severe.

About Google Book Search

Google's mission is to organize the world's information and to make it universally accessible and useful. Google Book Search helps readers discover the world's books while helping authors and publishers reach new audiences. You can search through the full text of this book on the web at `http://books.google.com/`

A propos de ce livre

Ceci est une copie numérique d'un ouvrage conservé depuis des générations dans les rayonnages d'une bibliothèque avant d'être numérisé avec précaution par Google dans le cadre d'un projet visant à permettre aux internautes de découvrir l'ensemble du patrimoine littéraire mondial en ligne.

Ce livre étant relativement ancien, il n'est plus protégé par la loi sur les droits d'auteur et appartient à présent au domaine public. L'expression "appartenir au domaine public" signifie que le livre en question n'a jamais été soumis aux droits d'auteur ou que ses droits légaux sont arrivés à expiration. Les conditions requises pour qu'un livre tombe dans le domaine public peuvent varier d'un pays à l'autre. Les livres libres de droit sont autant de liens avec le passé. Ils sont les témoins de la richesse de notre histoire, de notre patrimoine culturel et de la connaissance humaine et sont trop souvent difficilement accessibles au public.

Les notes de bas de page et autres annotations en marge du texte présentes dans le volume original sont reprises dans ce fichier, comme un souvenir du long chemin parcouru par l'ouvrage depuis la maison d'édition en passant par la bibliothèque pour finalement se retrouver entre vos mains.

Consignes d'utilisation

Google est fier de travailler en partenariat avec des bibliothèques à la numérisation des ouvrages appartenant au domaine public et de les rendre ainsi accessibles à tous. Ces livres sont en effet la propriété de tous et de toutes et nous sommes tout simplement les gardiens de ce patrimoine. Il s'agit toutefois d'un projet coûteux. Par conséquent et en vue de poursuivre la diffusion de ces ressources inépuisables, nous avons pris les dispositions nécessaires afin de prévenir les éventuels abus auxquels pourraient se livrer des sites marchands tiers, notamment en instaurant des contraintes techniques relatives aux requêtes automatisées.

Nous vous demandons également de:

+ *Ne pas utiliser les fichiers à des fins commerciales* Nous avons conçu le programme Google Recherche de Livres à l'usage des particuliers. Nous vous demandons donc d'utiliser uniquement ces fichiers à des fins personnelles. Ils ne sauraient en effet être employés dans un quelconque but commercial.

+ *Ne pas procéder à des requêtes automatisées* N'envoyez aucune requête automatisée quelle qu'elle soit au système Google. Si vous effectuez des recherches concernant les logiciels de traduction, la reconnaissance optique de caractères ou tout autre domaine nécessitant de disposer d'importantes quantités de texte, n'hésitez pas à nous contacter. Nous encourageons pour la réalisation de ce type de travaux l'utilisation des ouvrages et documents appartenant au domaine public et serions heureux de vous être utile.

+ *Ne pas supprimer l'attribution* Le filigrane Google contenu dans chaque fichier est indispensable pour informer les internautes de notre projet et leur permettre d'accéder à davantage de documents par l'intermédiaire du Programme Google Recherche de Livres. Ne le supprimez en aucun cas.

+ *Rester dans la légalité* Quelle que soit l'utilisation que vous comptez faire des fichiers, n'oubliez pas qu'il est de votre responsabilité de veiller à respecter la loi. Si un ouvrage appartient au domaine public américain, n'en déduisez pas pour autant qu'il en va de même dans les autres pays. La durée légale des droits d'auteur d'un livre varie d'un pays à l'autre. Nous ne sommes donc pas en mesure de répertorier les ouvrages dont l'utilisation est autorisée et ceux dont elle ne l'est pas. Ne croyez pas que le simple fait d'afficher un livre sur Google Recherche de Livres signifie que celui-ci peut être utilisé de quelque façon que ce soit dans le monde entier. La condamnation à laquelle vous vous exposeriez en cas de violation des droits d'auteur peut être sévère.

À propos du service Google Recherche de Livres

En favorisant la recherche et l'accès à un nombre croissant de livres disponibles dans de nombreuses langues, dont le français, Google souhaite contribuer à promouvoir la diversité culturelle grâce à Google Recherche de Livres. En effet, le Programme Google Recherche de Livres permet aux internautes de découvrir le patrimoine littéraire mondial, tout en aidant les auteurs et les éditeurs à élargir leur public. Vous pouvez effectuer des recherches en ligne dans le texte intégral de cet ouvrage à l'adresse `http://books.google.com`

ELEMENS
DE L'HISTOIRE
D'ANGLETERRE.

Millot
v. 2
C

On trouve chez le même Libraire les Elémens de l'Hiſtoire de France.

ÉLÉMENS

DE L'HISTOIRE

D'ANGLETERRE,

DEPUIS son origine sous les ROMAINS, jusqu'au regne de GEORGE II.

Claude François Xavier
PAR M. l'Abbé MILLOT, *Professeur Royal d'Histoire en l'Université de Parme, des Académies de Lyon & de Nancy.*

TOME SECOND.

A PARIS,

Chez P. E. G. DURAND, Libraire, rue S. Jacques, à la Sageſſe.

M. DCC. LXIX.

Avec Approbation & Privilège du Roi.

ГВИЧМА
ЫВГС
ЖЕЛАЮЩИХ

SOMMAIRES
DU TOME SECOND.

HENRI VII.

Le comte de Richemond reconnu pour roi. Parlement. Henri fait confirmer ſes droits par le pape. Lambert Simnel impoſteur. Il eſt couronné en Irlande. Fin de Simnel & de la conſpiration. Affaires de Bretagne. La Bretagne réunie à la France. Guerre avec la France. Henri trompe ſes ſujets. L'impoſteur Perkin. Manœuvre de la ducheſſe de Bourgogne. Le roi découvre l'impoſture. Jugement de Stanley. Parlement & fameux ſtatut. Les bienveillances *autoriſées. Révolte au ſujet d'un impôt. Perkin fugitif & arrêté. Exécution du comte de Warwick & de Perkin. Mariage du prince de Galles avec Catherine d'Arragon. Avarice & vexations de Henri VII. Sa mort. Les grands affoiblis. Commerce mal entendu. Navigation, renaiſſance des lettres, &c.*

roi avec Anne de Cleves. Le roi dégoûté de ſa femme. Procès de Thomas Cromwel. Divorce & cinquieme mariage de Henri. Catherine Howard. Perſécutions. La comteſſe de Salisbury exécutée. La nouvelle reine décapitée. Loix abſurdes & tyranniques. Henri fait des articles de foi. Affaires d'Ecoſſe. Proteſtans. Guerre d'Ecoſſe. Mort de Jacques V. Vain traité pour réunir les deux royaumes. Ligue avec Charles-Quint contre la France. Conduite du parlement. Sixieme mariage du roi. Catherine Par. Actes ſinguliers du parlement. Expéditions militaires. Artillerie fort imparfaite. Le parlement toujours flatteur. Fin de la guerre avec la France. Affaires eccléſiaſtiques. Exécutions pour héréſie. Anne Aſcue. La reine expoſée au ſupplice comme hérétique. Procès de Norfolk & de Surrey. Mort du roi. Son teſtament. Parlemens de Henri VIII. Réforme eccléſiaſtique. Tonnage & pondage. Commerce, littérature. Diſpute ſingulierè.

EDOUARD VI.

Régence. Somerſet protecteur. Il ſe rend abſolu. Le proteſtantiſme établi. Modération de Cranmer. Gardiner

Férocité des Irlandois. Eſſex ſollicite le gouvernement d'Irlande. Eſſex en Irlande. Il eſt diſgracié ; il eſt jugé au conſeil. Ses complots. Il ſe révolte. Exécution d'Eſſex. Eliſabeth & Henri IV veulent ſe voir. Les Eſpagnols chaſſés d'Irlande. Abus des monopoles. Diſputes dans le parlement à ce ſujet. La reine promet de remédier aux abus. Mort d'Eliſabeth. Son caractere.

Etendue de la prérogative. Tribunaux arbitraires. Chambre étoilée. Haute commiſſion. Loi martiale. Traits de ſévérité. Taxes multipliées en vertu de la prérogative. Le parlement preſque ſans autorité. Déſordres, brigandages dans le royaume. Finances, commerce, marine, &c. Changement dans les mœurs. Littérature.

JACQUES I.

Droits de Jacques. Il prodigue les titres. Négociation de Sully. Le chevalier Raleigh accuſé. Diſputes théologiques. Parlement jaloux de la liberté. Conſpiration des poudres. Modération du roi. Entrepriſes du parlement. Sentimens de Jacques ſur la royauté. Il perſécute un théologien en Hollande. L'Irlande civiliſée. Parlement ; refus

de ſubſide. Somerſet & Buckingham. Etat de l'Ecoſſe. Affaires de religion. Expédition de Raleigh. Son exécution. Affaires de l'électeur Palatin. Fameux parlement. Procès du chancelier Bacon. Les communes ſe mêlent des affaires d'Etat. Diſputes ſur l'autorité royale. Négociations d'Eſpagne. Entrepriſe folle de Buckingham. Rupture avec l'Eſpagne. Parlement. Liberté civile. Diſgrace du vertueux Briſtol. Mariage du prince de Galles avec Henriette de France. Mort de Jacques I. Sa prodigalité. Etendue de la prérogative. Sciences, littérature. Accroiſſement de Londres. Finances, ſubſides, milice, commerce, &c.

CHARLES I.

Faveur de Buckingham. Parlement, ſubſides. Second parlement. Menaces du roi. Buckingham fait rompre avec la France. Troiſieme parlement. Cris de liberté. Pétition de droit *contre la prérogative. La pétition paſſe en loi. Sermon pour la couronne bien récompenſé. Buckingham aſſaſſiné par un fanatique. Le parlement raſſemblé. Tonnage & pondage. Paix avec la France & l'Eſpagne. Cérémonies de Laud ſemblables*

à celle de l'égliſe Romaine. Impoſitions. Taxe des vaiſſeaux. Jugemens remarquables. Procès d'Hambden. L'Ecoſſe révoltée par fanatiſme. Le covenant. *Charles ne peut adoucir les Ecoſſois. L'épiſcopat aboli. Femmes fanatiques. Le roi prend les armes contre l'Ecoſſe. Quatrieme parlement. Progrès des rebelles. Dernier & long parlement. Source des troubles. Entrepriſes des communes. Les puritains déchaînés. Conduite foible du roi. Procès du comte de Strafford. Il eſt condamné. Le roi l'abandonne. Exécution de Strafford. L'autorité royale preſque anéantie. Maſſacre & révolte en Irlande. Nouveaux mouvemens contre le roi. Démarches étranges des communes. Les évêques attaqués. Imprudence de Charles. Suite des troubles. Le roi dans la chambre baſſe. Il eſt inſulté. Pétitions au parlement. Charles pouſſé à bout. Demande des communes. Réponſe du roi. Les communes diſpoſées à la guerre. Manifeſtes. Explication du gouvernement Anglois. On ſe prépare à la guerre civile. Fermeté du roi. Premieres hoſtilités. Siege de Gloceſter. Les communes intraitables. Bataille de Newbury. Mort de Fal-*

kland. Les Ecoſſois ſe déclarent pour les rebelles. Double parlement. Bataille de Marſton. Indépendans. Cromwel. Artifice ſingulier des Indépendans. Ordonnance bizarre. Négociations inutiles. Fanatiſme des parlementaires. Laud exécuté. Différence des deux armées. Bataille de Naſeby. Les affaires du roi empirent. Le parlement change le gouvernement eccléſiaſtique. Presbytérien. Charles ſe livre aux Ecoſſois. Les Ecoſſois le vendent. Révolte de l'armée. Elle enlève le roi au parlement. Le parlement devenu odieux. Puiſſance de l'armée. Elle aſſervit le parlement. Le roi ſe ſauve dans l'iſle de Wight. Faction des Levellers. *Le roi traité indignement. Seconde guerre civile. Négociation avec le roi. On ne peut s'accorder ſur des points de religion. Progrès de l'armée. Exécutions. L'armée veut ſe défaire du roi. Les communes font le procès au roi. Réponſe de Charles. Il eſt condamné à mort. Son exécution. Conduite de Fairfax. Douleur de la nation. Lettre de Charles I à ſon fils. Arts, littérature.*

Fin des Sommaires du Tome II.

ÉLÉMENS

ÉLÉMENS
DE L'HISTOIRE
D'ANGLETERRE.

HENRI VII.

LE Comte de Richemond n'avoit aucun droit certain à la couronne. Il étoit héritier par les femmes de la maiſon de Somerſet qui deſcendoit de Jean de Gaunt duc de Lancaſter ; mais ce n'étoit qu'une branche légitimée, exclue même de la ſucceſſion à la couronne par l'acte de légitimation. D'ailleurs ſa mere vivoit encore & avoit ſur lui l'avantage d'un degré. Le titre de la maiſon d'York ſubſiſtoit toujours. Le mariage projeté avec Elizabeth fille d'Edouard IV étoit l'unique

1485. Le comte de Richemond reconnu pour roi.

moyen de faire disparoître les difficultés, en réunissant les droits de ces deux maisons rivales. Cependant, ne voulant pas tenir le sceptre des mains d'une femme, ni s'exposer à le perdre si elle mouroit sans lui avoir donné d'enfans, il résolut de s'en assurer la possession par d'autres voies, & d'établir un droit personnel. Après la victoire décisive de Bosworth, son armée l'avoit reconnu pour roi avec de grandes acclamations. Les cris de *vive Henri VII* avoient retenti dans tout le champ de bataille. On lui avoit mis sur la tête la couronne de Richard III. Il prit dès lors la qualité de roi, comme héritier de la maison de Lancaster; & sa jalousie contre celle d'York, passion dont il ne guérit jamais, le porta à faire enfermer dans la Tour le comte de Warwick fils du duc de Clarence. Son entrée à Londres fut accompagnée de tous les signes de joie que pouvoit inspirer au peuple l'espérance d'être délivré des guerres civiles. Il renouvela sa promesse d'épouser la fille d'Edouard,

voyant que ce mariage étoit désiré avec ardeur. Mais son premier soin, après la cérémonie du couronnement, fut de procurer à son titre une autorité légale. Le parlement convoqué à Westminster, sans prononcer sur le titre même, déclara que le droit de succession demeureroit dans la personne de Henri; & comme il avoit été proscrit par un bill d'*attainder* ou de conviction, on déclara de plus que la couronne effaçoit toute espece de condamnation & de flétrissure. Henri comptoit si peu sur les droits de sa naissance, qu'il s'adressa au pape pour les faire confirmer, comme si un décret de Rome avoit dû décider une pareille question. Innocent VIII lui accorda volontiers tout ce qu'il voulut, & menaça d'excommunication réservée au Saint Siege quiconque oseroit le troubler, lui ou ses successeurs, dans la possession de la couronne. Le roi, autant par animosité que par politique, engagea le parlement à condamner Richard III & les principaux partisans de la maison d'York qu'il abhor-

Parlement

Henri fait confirmer ses droits par le pape.

roit. Cette animosité n'étoit pas d'une grande ame, ni cette politique d'un grand génie. Il s'exposoit imprudemment à la haine du peuple affectionné pour le sang des derniers rois. La princesse Elizabeth qu'il épousa dans ces conjonctures, femme aussi aimable que vertueuse, éprouva elle-même l'influence des préjugés qu'il avoit contre sa famille.

1486. Lambert Simnel.

Cette conduite, trop peu populaire, ne pouvoit le mettre à l'abri des soulévemens. A peine eut-il réprimé une révolte dans les provinces du nord, qu'il s'en forma une seconde plus dangereuse, dont les circonstances, quoique bizarres & en quelque sorte romanesques, portent cependant les caracteres de la vérité historique. Richard Simon, prêtre d'Oxford, génie hardi, remuant & rusé, mit sur la scene un fantôme de prince pour disputer la couronne. L'instrument de son imposture fut un jeune homme de quinze ans, nommé Lambert Simnel, fils d'un boulanger, mais doué de tous les talens propres à jouer

avec succès le rôle le plus difficile. Le bruit s'étant répandu parmi le peuple, que Richard duc d'York, second fils d'Edouard IV, avoit échappé aux mains de ses meurtriers, le prêtre séditieux instruisit d'abord son éleve à faire le personnage de ce prince. Un autre bruit le fit changer de plan. On débita que le jeune Comte de Warwick fils du duc de Clarence, s'étoit sauvé de la Tour; nouvelle agréable au gros de la nation qui chérissoit la maison d'York. Le fourbe profita de la circonstance, & fit de Simnel un autre Warwick. Il y a lieu de croire que des personnes de haut rang entrerent dans le complot, puisque le jeune homme parloit des affaires de la cour comme s'il y eût passé sa vie. La reine douairiere, mécontente du roi, indignée de n'avoir aucun crédit, favorisa, s'il faut en croire les soupçons, une entreprise si étrange.

Simnel couronné en Irlande.

L'imposture ne pouvoit guere réussir qu'en Irlande, où l'on étoit moins à portée de la découvrir, & où la maison d'York avoit un plus

grand nombre de partisans. Simnel y fut reçu comme un vrai Plantagenet. Le comte de Kildare, gouverneur de l'île, se déclara en sa faveur, & on le couronna à Dublin sans la moindre opposition. Henri informé de cet événement, prit aussitôt ses mesures. Il confina dans un monastere la reine Elizabeth, sous prétexte qu'après lui avoir promis sa fille en mariage, elle l'avoit remise ensuite entre les mains de Richard; faute qui devoit être oubliée depuis long-temps. Il fit sortir de la Tour le comte de Warwick, & l'exposa aux yeux de tout le public; mais les Irlandois infatués de leur prévention crierent à l'imposture. Enfin il se disposa à soumettre les rebelles par les armes. Leur parti étoit formidable. Le comte de Lincoln, fils du duc de Suffolk & d'une sœur d'Edouard IV, conspiroit de son côté & avoit des vues sur la couronne. Il s'étoit retiré auprès de Marguerite d'York veuve du dernier duc de Bourgogne, princesse puissante, très-attachée à sa maison, & par ce motif

très-irritée contre Henri. Elle envoya en Irlande un corps de deux mille ſoldats aguerris, ſous les ordres d'un brave officier nommé Swart. Lincoln & le lord Lovel débarquerent avec ce renfort. Simnel, à la tête de ces troupes & des Irlandois, tenta une invaſion dans le royaume. On y étoit trop convaincu de l'impoſture pour lui donner du ſecours. Henri brûloit de combattre; Lincoln ſentoit la néceſſité d'une bataille. Les deux armées en vinrent aux mains à Stoke dans le comté de Nottingham. Les rebelles furent vaincus après une vigoureuſe réſiſtance; Lincoln, Lovel, Swart, perdirent la vie; Simnel & le prêtre Simon demeurerent priſonniers. Celui-ci, en conſidération de ſon caractere, fut enfermé au lieu d'être puni de mort. Celui-là reçut ſon pardon; tant on mépriſoit ſa perſonne. Sa royauté aboutit à un emploi digne de ſa naiſſance. Il devint garçon de cuiſine chez le roi. Dans la ſuite on le fit fauconnier. Tel fut le dénouement d'une comédie, qui, toute

1487. Fin de Simnel & de la conjuration.

ridicule qu'elle doit paroître, fit couler beaucoup de sang.

1488. Affaires de Bretagne.

Henri VII, bien affermi sur le trône, respecté par ses sujets, estimé par ses voisins, fixa son attention sur les affaires de l'Europe. Celles de Bretagne intéressoient spécialement l'Angleterre. Les Bretons s'étoient révoltés contre François II leur dernier duc, qu'un favori de basse naissance gouvernoit avec empire. Les troubles de cette province offroient à la cour de France une occasion de la réunir à la couronne. Le duc d'Orléans (depuis Louis XII) brouillé avec Madame de Beaujeu duchesse de Bourbon, sœur de Charles VIII & régente du royaume, se retira chez le duc de Bretagne, & son crédit à cette cour irrita encore le mécontentement de la noblesse. Elle s'adressa au roi de France. Sous prétexte de délivrer la Bretagne de l'oppression, les François y entrerent pour la conquérir. Les ambassadeurs de Charles voulurent persuader au roi d'Angleterre que l'ambition n'avoit point de part à cette entreprise. Quoique

trop habile pour donner dans le panneau, il consentit à la neutralité; soit parce qu'il regardoit la conquête comme impossible, soit parce que son économie, ou plutôt son avarice, lui inspiroit de l'éloignement pour une guerre étrangere. Une armée de soixante mille Bretons fit lever le siege de Nantes; mais ils furent défaits à la bataille de Saint-Aubin, & le duc d'Orléans tomba entre les mains des vainqueurs. Peu de temps après, la mort du duc de Bretagne, qui ne laissa qu'une fille pour son héritiere, exposa la province à une entiere révolution. Alors Henri VII y envoya six mille hommes, foible secours qui ne servit qu'à la dévaster. Le mariage de la princesse Anne héritiere du dernier duc devoit décider du sort de la Bretagne. Maximilien, roi des Romains, l'avoit déjà épousée par procureur, comme Charles VIII avoit épousé la fille de Maximilien. Ces deux mariages n'étant consommés ni l'un ni l'autre, l'intérêt de la Cour de France les fit rompre. On persuada

La Bretagne réunie à la France.

aux Bretons qu'ils ne recouvreroient une heureuſe tranquillité qu'en ſe réuniſſant à la monarchie.
1491. Leur ducheſſe, malgré ſes ſcrupules & ſa répugnance, ſacrifia ſes premiers engagemens au bien de ſon peuple. La fille de Maximilien fut renvoyée de Paris où elle étoit élevée, où elle portoit le titre de reine. Charles, en épouſant Anne de Bretagne, enleva à ce prince un état qui, joint à la Flandres, pouvoit le rendre très-redoutable au royaume. Le premier mariage de Maximilien avec l'héritiere de Bourgogne avoit fait paſſer les Pays-Bas dans la maiſon d'Autriche. C'eſt l'époque de ſa puiſſance & l'origine des guerres les plus opiniâtres.

Guerre avec la France. Tandis que l'Alleman, tranſporté de rage, menaçoit Charles VIII dont il avoit reçu cette injure, l'Anglois avoit lieu de ſe reprocher ſon inaction. Plus la réunion de la Bretagne étoit avantageuſe à la France, plus il auroit dû s'y oppoſer avec vigueur. Comme il ſe piquoit d'une profonde politique, le chagrin d'avoir été dupe l'excita

d'abord à ſe venger. Un projet de guerre contre la France flattoit toujours la nation. Henri fit lever une eſpece d'impôt qui, ſous le nom de *bienveillance*, n'étoit pas moins forcé que toute autre taxe. Il aſſembla enſuite le parlement, le harangua lui-même, rappela le ſouvenir des batailles de Creci, de Poitiers & d'Azincourt, donnant à entendre qu'il méditoit des expéditions auſſi glorieuſes. Il obtint par là un ſubſide conſidérable, principal objet de ſes deſirs. Quoique la guerre ne fût point de ſon goût, & qu'il ſût que Maximilien n'avoit ni argent ni troupes pour le ſeconder, il affecta toute l'ardeur d'un conquérant. Les Anglois ſe diſpoſerent au triomphe. Pluſieurs vendirent leurs biens pour paroître dans l'armée avec plus d'éclat. On s'embarque enfin; on arrive à Calais le ſix Octobre. *Peu importe que la ſaiſon ſoit avancée*, diſoit Henri; *auſſi bien un été ne ſuffiroit point pour achever la conquête de la France.* Il négocioit déjà ſecrètement un traité de paix. Afin de couvrir ſon jeu, dans le

1492. Henri trompe ſes ſujets.

temps même qu'il assiégeoit Boulogne, il se fit prier par plusieurs personnes considérables de s'accommoder avec Charles, sous prétexte que les alliés ne donnoient aucun secours, & que l'armée subsisteroit difficilement pendant l'hiver. Les conditions furent bientôt réglées. Henri ne voulait que de l'argent: Charles ne respiroit que la conquête de Naples, & s'engagea volontiers à lui payer sept cents quarante-cinq mille écus, outre une pension de vingt-cinq mille écus pour lui & pour ses héritiers. Ainsi, comme l'observe Bacon, la guerre & la paix remplirent également ses coffres, la premiere, de l'argent de ses sujets, & la seconde, de celui de ses ennemis.

L'imposteur Perkin.

Cependant la duchesse douairiere de Bourgogne dressoit contre lui de nouvelles batteries. Nullement scrupuleuse sur les moyens de satisfaire sa haine implacable, elle ne rougit point de substituer à Simnel un autre imposteur plus capable d'inquiéter le roi. C'étoit un jeune Juif Flaman, dont le pere s'étoit

converti, & qui étoit né à Londres, où il avoit eu pour parrain Edouard IV ſoupçonné de quelque intrigue amoureuſe avec ſa mere. On le nommoit Perkin, par corruption du nom de Pierre. Sa figure noble, ſes manieres ſéduiſantes, ſon génie délié, la ſoupleſſe & l'expérience qu'il avoit acquiſes par ſes voyages, convenoient parfaitement au rôle qu'on lui deſtinoit. La ducheſſe lui apprit à contrefaire ce jeune duc d'York, ſon neveu, aſſaſſiné par ordre de Richard III. Elle répandit de nouveau le bruit de ſon évaſion, que les Anglois reçurent avidement. Perkin ſe montra d'abord en Irlande, ſous le nom de Richard Plantagenet, & le peuple crédule n'eut pas de peine à le reconnoître. Charles VIII, alors en guerre avec Henri, invita le nouveau prince à venir en France, l'y reçut comme un vrai duc d'York, & accrédita une fiction que l'amour du merveilleux faiſoit adopter par la multitude. En traitant avec le roi d'Angleterre, il refuſa de lui livrer cet objet de

ſa jalouſie. Perkin obligé de quitter la France, va implorer la protection de la ducheſſe de Bourgogne. Celle-ci après des doutes affectés & une apparence d'examen ſcrupuleux, l'embraſſe avec des tranſports de tendreſſe, ſe félicite d'avoir retrouvé un neveu, l'héritier des Plantagenets, le légitime ſucceſſeur d'Edouard. Elle lui donne une garde, un train magnifique. Pluſieurs Anglois de diſtinction viennent lui faire la cour & lui offrir leurs ſervices. Le grand Chambellan lui-même, Guillaume Stanley, qui avoit contribué plus que perſonne au couronnement de Henri VII, forme des projets de révolte en faveur de ſon concurrent. La nation flotte dans l'incertitude; le roi ſent le péril qui le menace & met toute ſa prudence à s'en garantir.

1493. Manœuvr de la ducheſſe de Bourgogne.

Conſtater évidemment la mort du duc d'York eût été la plus forte preuve de l'impoſture. Mais de cinq perſonnes qui avoient trempé dans le meurtre, il n'en reſtoit que deux dont le témoignage

Le roi découvre l'impoſture.

ne pouvoit être de grand poids. Henri vint à bout d'éclaircir le fond du myſtere par le moyen de ſes eſpions. Il remonta juſqu'à la naiſſance de Perkin, découvrit ſes aventures, ſuivit la trace de la conſpiration, pénétra le ſecret des conjurés; & afin de leur ôter toute défiance, il fit excommunier quelques-uns de ſes eſpions comme leurs complices, abuſant du miniſtere ſpirituel pour aſſurer le ſuccès de ſa politique. Clifford, l'un des principaux ſoutiens de l'impoſteur, ſe laiſſa gagner, & contribua beaucoup aux découvertes. On publia dans le royaume l'hiſtoire de Perkin, le détail de ſes actions. On arrêta tout à coup pluſieurs conjurés, dont l'exécution répandit la terreur parmi les autres. Le rang & les anciens ſervices de Stanley étoient un obſtacle à ſon procès. Une tête ſi illuſtre ne pouvoit tomber ſans un grand éclat. Henri employa Clifford à ſa vengeance. Ce ſeigneur vint ſe jeter à ſes pieds dans la chambre du conſeil, s'avoua coupable, offrit toutes les ſa-

Jugement de Stanley.

tisfactions qu'il exigeroit. Le roi lui ayant demandé le nom de ſes complices, il nomma Stanley qui étoit préſent, & l'accuſa d'être le chef du complot. Henri parut n'en rien croire. Clifford inſiſtant, Stanley fut mis en priſon. Il confeſſa le fait, & périt ſur un échafaud.

1495. Parlement. Fameux ſtatut.

L'évidence de l'impoſture & la juſtice ſévere du monarque ne laiſſoient plus à Perkin que les reſſources du déſeſpoir. Il parut ſur la côte de Kent avec ſix cents hommes; mais loin de trouver le peuple diſpoſé en ſa faveur, il vit ſes ſoldats repouſſés par les habitans du pays. De cent cinquante priſonniers, aucun n'échappa au ſupplice. Henri convoqua cette année un parlement où fut fait ce ſtatut célebre, Que perſonne ne pourroit être recherché pour avoir ſoutenu un roi actuellement regnant; loi favorable aux uſurpateurs dans le cas où l'uſurpation ſeroit manifeſte; propre néanmoins à maintenir la tranquillité publique lorſqu'il s'élèveroit des doutes ſur le droit de

ſucceſſion. Henri qui avoit ſuivi une regle toute contraire à l'égard des partiſans d'York, craignoit ſans doute que ſon exemple ne fût un jour imité. Le même parlement l'autoriſa à faire lever les ſommes promiſes ſous le titre de *bienveillance*. C'étoit autoriſer cette eſpece de taxe contre laquelle on s'éleva dans la ſuite avec chaleur. La conquête rapide & infructueuſe du royaume de Naples par Charles VIII, fit entrer Henri VII dans la ligue formée contre lui ; mais il n'entreprit rien de ſon côté.

Les bienveillances autoriſées.

Le roi de France irrité de cette démarche recommanda Perkin au roi d'Ecoſſe Jacques IV, dont les diſpoſitions n'étoient point favorables à l'Angleterre. Ce jeune prince ſe laiſſa tromper par l'impoſteur, & lui donna même en mariage une de ſes parentes. Une armée Ecoſſoiſe ravagea bientôt les frontieres. Perkin publia un manifeſte où Henri étoit repréſenté comme un tyran. Celui-ci, toujours empreſſé à tirer de l'argent de ſes ſujets, ſe fit accorder un ſubſide de cent-vingt mille livres

Révolte au ſujet d'un impôt.

coutumer à l'infortune. Il ſe ménagea une correſpondance avec le comte de Warwick priſonnier comme lui. L'un & l'autre devoit ſe ſauver après avoir tué le gouverneur. Leur complot ayant été découvert, Perkin, déſormais indigne de pardon, ſubit le ſupplice qu'il méritoit. Henri ſaiſit l'occaſion de ſe défaire de Warwick. Accuſé d'avoir voulu troubler l'état & ſoulever le peuple, ce malheureux prince, ſeul reſte des Plantagenets, fut condamné à mort & exécuté. Le roi prétexta, pour colorer cet acte de tyrannie, que Ferdinand roi d'Arragon, dont il vouloit faire épouſer la fille au prince de Galles, Arthur, refuſoit de conſentir au mariage, tant qu'il reſteroit quelque prince de la maiſon d'York. Comme ſi une telle victime avoit dû être immolée à l'intérêt. Arthur épouſa quelque temps après Catherine d'Arragon, & mourut ſix mois après, ſans avoir, diſoit-on, conſommé le mariage. Le nouveau prince de Galles, (depuis Henri VIII) âgé de douze ans, reçut mal-

1499. Exécution du Comte de Warwick.

Mariage du Prince de Galles avec Catherine d'Arragon.

gré lui pour épouſe la veuve de ſon frere. Henri vouloit cette alliance, & en obtint la diſpenſe du pape. Evénement qui eut les ſuites les plus funeſtes. Le roi accorda en même temps ſa fille aînée à Jacques IV. On lui repréſenta que c'étoit le moyen de ſoumettre un jour l'Angleterre à l'Ecoſſe. Il répondit que cela ſerviroit plutôt un jour à réunir l'Ecoſſe à l'Angleterre. Nous verrons l'accompliſſement de cette eſpece de prédiction.

1503. Avarice & vexations de Henri VII.

Tout réuſſiſſoit au gré de ſes vœux. L'Europe admiroit ſa politique; Ferdinand maître de l'Eſpagne entiere, d'où il avoit chaſſé les Maures, lui étoit uni par intérêt; l'Archiduc Philippe, gendre de Ferdinand, lui faiſoit en quelque ſorte la cour; le pape Alexandre VI cultivoit ſon amitié; Louis XII conſumoit dans les guerres d'Italie les forces de la France. Henri n'ayant plus d'ennemi à craindre, donna carriere à ſa paſſion dominante. Injuſte & cruel par avarice, il vexa, il opprima ſes ſujets. Deux miniſtres animés de ſes ſentimens,

Empſon & Dudley, devinrent les fléaux de la nation. Les jugemens arbitraires, les amendes, les compoſitions en argent, les taxes odieuſes & inutiles, groſſirent tellement le tréſor, qu'on le fait monter à deux millions ſept cents cinquante mille livres ſterling. Une rigide économie l'augmentoit de jour en jour; & plus Henri avançoit en âge, plus il étoit dévoré de cette ſoif ardente des richeſſes, qui n'entra jamais dans les grandes ames. Son activité, ſa vigueur, ſa prudence, ſon amour de la paix, ſon courage à la guerre, n'ont pu effacer la flétriſſure qu'une paſſion ſi honteuſe a laiſſée ſur ſa mémoire. Aux approches de la mort, il crut expier ſes injuſtices par des aumônes & des fondations, plus propres quelquefois à tromper la conſcience qu'à ſatisfaire le ſouverain juge. Il expira dans la cinquante-deuxieme année de ſon âge.

1509. Mort de Henri VII.

Nul roi, depuis la grande charte, n'avoit regné en Angleterre avec tant d'empire que Henri VII. Il eut toujours pour ſyſtême d'abaiſſer les

grands & de les tenir dans une étroite ſujétion. Ses miniſtres furent des évêques & des gens de robe, qui, tenant de lui leur fortune, étoient eſclaves de ſes volontés. Il vint à bout par ſa fermeté & ſa conſtance d'empêcher les ſeigneurs d'entretenir cette foule de partiſans qui s'engageoient à leur ſervice, qui prenoient leur livrée, & qui étoient les inſtrumens de leur injuſtices & de leurs révoltes*. En accordant à la nobleſſe le pouvoir d'aliéner les terres, & de rompre les anciennes ſubſtitutions, Henri procura au peuple le moyen d'augmenter ſa propriété & de diminuer celle des barons, que le goût du luxe engageoit dans de

Les grands affoiblis.

*On rapporte à ce ſujet un trait remarquable. Le comte d'Oxford, général & favori de Henri VII, devant le recevoir un jour dans ſon château, aſſembla tous ſes cliens pour rendre cette réception plus magnifique. Le roi les trouva rangés en haie. Il témoigna ſon étonnement de voir cette multitude de gens au ſervice du comte. Celui-ci avoua que la plupart ne lui appartenoient que pour repréſenter dans les grandes occaſions. « En vérité, Mylord, dit alors » Henri, je vous remercie de votre bonne chere; » mais je ne peux conſentir que l'on enfreigne mes » lois ſous mes yeux : mon procureur général en » conférera avec vous. » Oxford n'en fut pas quitte, dit-on, pour moins de quinze mille marcs d'argent.

nouvelles dépenſes. Les arts, le commerce, & l'induſtrie faiſoient chaque jour des progrès. On ignoroit cependant encore les principes de politique qui en multiplient les avantages. Tout intérêt de l'argent, les profits du change, l'exportation de la monnoie & des lingots, furent ſévérement défendus ſous ce regne; on fixa le prix des laines, des chapeaux, des gages des laboureurs, &c.; on défendit à quiconque avoit moins de vingt ſchellings de revenu, de mettre ſes enfans en apprentiſſage; on défendit d'enclorre les champs, de tenir des fermes. C'étoient autant d'entraves miſes à l'induſtrie & au commerce. De pareilles lois, ou ne s'exécutent point, ou produiſent plus de mal que de bien. L'expérience a détrompé de ces abus. Henri VII fit des lois ſages pour l'adminiſtration de la juſtice, pour la punition des meurtriers, pour ſoumettre aux peines capitales les eccléſiaſtiques criminels. C'eſt apparemment ce qui l'a fait ſurnommer par quelques-uns le Salomon d'Angleterre.

Commerce mal entendu.

terre, titre glorieux, mais démenti par la conduite de ce prince.

La découverte du nouveau monde par Chriſtophle Colomb en 1492; la route inconnue que les Portugais s'ouvrirent vers les Indes par le cap de Bonne Eſpérance; la priſe de Conſtantinople par les Turcs en 1453, ſuivie de la renaiſſance des lettres en Europe; l'invention de l'imprimerie, cet art de répandre par tout les lumieres & trop ſouvent les erreurs; la perfection de l'artillerie, ſi propre à changer toute la méthode de la guerre; ſont des événemens mémorables qui annonçoient de grandes révolutions. Les arts poliſſent les mœurs, les lettres éclairent l'eſprit, le commerce enrichit les peuples, la navigation facilite les conquêtes. De-là ces nouveaux penchans, ces nouvelles idées, ces nouveaux principes, ces nouveaux ſyſtêmes, dont les effets, tantôt avantageux, tantôt funeſtes, vont rendre l'hiſtoire ſi intéreſſante. C'eſt par de lents progrès que la raiſon diſſipe les préjugés & réforme les abus. C'eſt par de violentes ſe-

Navigation; renaiſſance des Lettres, &c.

couſſes que les états parviennent à une conſiſtance ſolide & à une ſage légiſlation.

HENRI VIII.

1509. Commencemens heureux de ce regne.

L'ANGLETERRE, mécontente du gouvernement dur de Henri VII, fut d'autant plus charmée de voir ſon fils monter ſur le trône, que ce jeune prince, âgé de ſeize ans, prévenoit par ſa figure, par ſon eſprit, par ſes manieres affables, par la franchiſe & la vivacité de ſon caractere. On ne prévoyoit pas que les paſſions en feroient dans la ſuite un tyran. Ses premieres démarches répondirent à l'eſpérance de la nation. Il choiſit pour ſes miniſtres ceux qui avoient le mieux ſervi ſous ſon pere. Empſon & Dudley furent immolés à la haine publique. Comme leurs vexations ne pouvoient être imputées qu'aux ordres du prince & aux abus de la prérogative, on leur ſuppoſa des projets de conſpiration, & en les condamnant, on eut moins d'égard

aux regles de la juſtice qu'au deſir de ſatisfaire les peuples. Le Roi conſomma enfin ſon mariage avec Catherine d'Arragon princeſſe douce & vertueuſe, dont la dot, ainſi que le douaire, étoit fort conſidérable, & qu'il eût été dangereux de renvoyer, parce que l'alliance d'Eſpagne dépendoit de ce mariage. Henri aimoit les plaiſirs, les fêtes. Sa dépenſe fut proportionnée au tréſor qu'un pere avare lui avoit laiſſé. La muſique & la littérature faiſoient ſes délices. Rien n'annonçoit la tyrannie; tout préſageoit un regne paiſible & glorieux. Le temps & les conjonctures développent le caractere des hommes.

Les guerres d'Italie fixoient alors l'attention de l'Europe. Louis XII, après avoir conquis le Milanez, s'étant ligué avec le roi d'Eſpagne Ferdinand pour la conquête du royaume de Naples, avoit été dépouillé par ce prince fourbe & ambitieux, dont le ſurnom de catholique maſquoit les plus noires perfidies. La ligue de Cambrai excita un nouvel embraſement. Jules II,

1510. Ligue de Cambrai. Jules II.

pape guerrier, en fut le principal auteur. Oubliant le ſoin des ames pour agrandir les domaines du ſiege de Rome, il s'unit contre la république de Veniſe avec l'empereur Maximilien, le roi de France & le roi d'Eſpagne. La valeur Françoiſe réduiſit bientôt les Vénitiens aux dernieres extrémités. Mais dès que le pape fut en poſſeſſion de ce qu'il vouloit avoir, il intrigua contre Louis XII, attaqua le duc de Ferrare ſon allié, ſollicita les Suiſſes, & Ferdinand, & Henri VIII, de prendre parti dans cette guerre odieuſe. Louis ne pouvant regarder le pape que comme un ennemi mortel, entreprit de le vaincre par les armes, & de le faire dépoſer par le concile de Piſe. Nul danger n'effrayoit le vieux pontife. Il fulmina des anathêmes contre les évêques aſſemblés à Piſe, il prit en perſonne la Mirandole, après avoir ſignalé ſon courage dans les opérations du ſiege; il engagea le roi d'Angleterre à tenter une invaſion en France, lui faiſant eſpérer le titre de *Roi très-chrétien*, dont

les rois de France jouiſſoient depuis Louis XI. La gloire de ſervir le pape & de conquérir des provinces excita l'ambition du jeune roi. Le parlement lui accorda volontiers des ſubſides pour une entrepriſe agréable à la nation.

1512. Guerre avec la France; Ferdinand le Catholique.

Ferdinand, tout occupé de ſes intérêts lors même qu'il ſembloit combattre pour ceux des autres, perſuade à Henri d'envoyer ſes troupes, non à Calais ſelon la coutume, mais à Fontarabie, où elles ſeroient à portée de s'emparer de la Guienne avec le ſecours des Eſpagnols. Son deſſein étoit de les employer à la conquête de la Navarre, qu'il méditoit pour lui-même. Jules II avoit excommunié Jean d'Albret, roi de Navarre, comme adhérant au concile de Piſe; & la dépouille d'un prince excommunié étoit digne de Ferdinand le catholique. Les Anglois ne furent pas plutôt arrivés, ſous la conduite du marquis de Dorſet, qu'il propoſa cette expédition au général, comme un moyen de conquérir plus ſurement la Guienne.

Dorſet pénétra les vues du monarque, & ne voulut point envahir un état auquel il n'avoit pas ordre de faire la guerre. Son ſéjour à Fontarabie n'en fut guere moins utile à l'Eſpagnol. Les François craignirent des forces ſupérieures; la Navarre n'étant pas ſecourue, tomba entre les mains de Ferdinand; Dorſet partit ſans avoir rien pu entreprendre.

Quoique cette guerre ne produisît nul avantage aux Anglois, elle nuiſit beaucoup au roi de France. Obligé de rappeler ſes
1513. troupes pour la défenſe du royaume, Louis perdit toutes ſes conquêtes en Italie; Jules II triompha de ſes diſgraces; Léon X, ſucceſſeur de Jules, anima encore contre lui le roi d'Angleterre. L'autorité pontificale étoit toujours ſi reſpectée, qu'un vaiſſeau qu'il envoya, avec des vins & des jambons pour la cour, fut reçu, dit-on, avec une ſorte d'enthouſiaſme, & ſervit à enflammer le courage de la nation. Un ſubſide du parlement facilita les préparatifs. Le célebre Thomas

Wolsey, alors tout-puissant, servit avec ardeur les inclinations du monarque. Ce ministre, qui devint l'un des principaux personnages de son siecle, étoit fils d'un boucher, mais distingué par son esprit, ses talens & ses lumieres. Simple ecclésiastique, il avoit trouvé accès à la cour de Henri VII, & avoit été employé avec succès à quelques commissions délicates. Sa fortune s'éleva rapidement sous Henri VIII. Le Comte de Surrey, qui partageoit avec l'évêque de Wincheſter, l'autorité du ministere, jaloux de ce prélat, crut pouvoir diminuer son crédit en procurant à Wolsey les bonnes graces du roi. Le nouveau courtisan eut bientôt captivé son maître. L'insinuation, la flatterie, le goût des plaisirs, & même l'amour des lettres, le rendirent si agréable, qu'il enleva toute la faveur. Voyant la carriere ouverte à son ardente ambition, il persuada au jeune roi d'éloigner les anciens ministres, & de confier les affaires à un homme qui fût de son choix & qui pût l'instruire en l'amusant. Wolsey ministre.

C'étoit ſe déſigner ſoi-même. D'abord admis au conſeil, il parvint tout à coup au rang de ſeul & premier miniſtre. Une avidité inſatiable, une hauteur exceſſive, un faſte inſolent, lui firent beaucoup plus d'ennemis, qu'il ne pouvoit ſe faire de partiſans par ſon habileté, ſa générosité & ſa politique.

La France attaquée.

Comme Henri étoit plein d'ardeur pour la guerre, Wolſey en fit le principal objet de ſes ſoins. Une flotte Angloiſe ſe préſenta devant Breſt, & fut obligée de ſe retirer. Les François tenterent une deſcente ſur la côte de Suſſex & ne réuſſirent pas mieux. C'étoit dans le continent que devoient ſe porter les grands coups. Les Anglois y pénétrerent par Calais. Les Suiſſes, furieux contre Louis XII qui avoit eu l'imprudence de les offenſer, devoient envahir la Bourgogne. L'empereur Maximilien avoit promis de les renforcer par un ſecours de huit mille hommes. Quoiqu'il eût déja touché cent vingt mille écus, il manqua de parole, & pour ſe diſculper, il

vint joindre Henri avec quelques troupes, ſe mit à ſa ſolde, & ne rougit point de recevoir une paye de cent écus par jour. La puiſſance & la fierté Autrichienne ne brillerent que dans ſes ſucceſſeurs. Térouane, ville ſituée ſur les frontieres de Picardie, étoit inveſtie par les Anglois. Un corps de huit cents chevaux traverſa leur camp, porta des proviſions aux aſſiégés, & ſe retira preſque ſans perte. Les ennemis ſe vengerent de cet affront à la bataille de Guinegate. La cavalerie Françoiſe, ſi fameuſe par ſes exploits & par ſon courage, ſaiſie d'une terreur panique, s'enfuit avec une honteuſe lâcheté ; & l'on nomma cette bataille *la journée des éperons*, parce qu'on y fit à peine uſage des armes. Henri VIII, au lieu de profiter de la victoire & de pénétrer dans l'intérieur du royaume, retourna finir le ſiege de Térouane, & prit enſuite Tournai, dont la conquête ne pouvoit lui être utile. Les Suiſſes, ſur le point de s'emparer de Dijon, s'accommoderent avec la Trémoille,

Bataille de Guinegate.

gouverneur de la province, qui leur promit ce qu'ils voulurent, s'attendant bien à être désavoué par la cour. Leur départ accéléra celui de Henri. Ainsi une des campagnes les plus dangereuses pour la France, ne procura aux ennemis aucun avantage réel, & ne servit qu'à faire connoître leur imprudence. Le roi d'Ecosse Jacques IV, déclaré pour les François, ravageoit le Northumberland, à la tête de cinquante mille hommes de mauvaises troupes. Les Anglois lui livrerent la bataille de Flouden, où il fut tué avec une grande partie de la haute noblesse. Henri se montra modéré dans la victoire, & fit la paix avec la reine d'Ecosse devenue régente.

Les Ecossois battus.

1514. Louis XII fait la guerre.

Cependant Louis conjuroit l'orage. Après tant de guerres malheureuses, tant de perfidies cruelles qu'il avoit essuyées, ce bon roi ne pensoit plus qu'à rendre le calme à son royaume. Il appaisa Leon X en renonçant au concile de Pise transféré à Lyon, & il fut délié des anathêmes dont les suites

étoient ordinairement si funestes. Il offrit à Ferdinand sa fille Renée en mariage pour l'un ou l'autre de ses petits-fils, avec la cession de ses droits sur le Milanez ; & l'empereur Maximilien, ainsi que le roi d'Espagne, consentit volontiers à une treve, où ils trouvoient l'avantage de leur famille. Henri VIII fut d'autant plus irrité de la conduite de ses alliés, que le prince d'Espagne, Charles d'Autriche, devoit épouser sa sœur Marie. Pour leur faire sentir son indignation, il résolut de s'allier avec la France. Il accorda la princesse à Louis XII, qui lui céda Tournay & promit de lui payer un million d'écus. On convint par le traité de paix de se donner mutuellement du secours en cas de guerre. Marie n'avoit que seize ans ; Louis en avoit cinquante-trois. Sa passion pour une jeune & charmante épouse lui coûta la vie. Il étoit d'une santé trop foible qui se consuma dans les plaisirs. La France perdit un roi surnommé à juste titre le Pere du peuple, dont la passion

Henri s'unit à la France par dépit.

dominante étoit l'amour de ſes ſujets & le deſir de les rendre heureux. Sa veuve épouſa ſecrétement à Paris Brandon, duc de Suffolk. François I favoriſa ce mariage, craignant que Henri ne ſe ménageât, par le moyen de ſa ſœur, quelque alliance plus utile. Il appaiſa le reſſentiment de ce prince irrité contre les deux époux.

1515. Grandeur de Wolſey.

L'Angleterre jouit alors d'une tranquillité peu connue auparavant. Wolſey la gouvernoit avec d'autant plus d'empire, qu'en affectant de ne ſuivre que les volontés du roi, il faiſoit entrer le roi dans toutes ſes vues. C'étoit en apparence un compagnon de plaiſirs, & en effet un miniſtre abſolu. On le vit entaſſer bénéfices ſur bénéfices, poſſédant tout à la fois l'archevêché d'York, les évêchés de Durham & de Wincheſter, & partageant les revenus de pluſieurs autres ſieges dont les titulaires Italiens ne réſidoient point. A ces immenſes poſſeſſions, il joignit la dignité de cardinal. Sa maiſon, compoſée de huit cents perſonnes,

parmi leſquelles ſe trouvoit beaucoup de nobleſſe, annonçoit une magnificence royale. Jamais eccléſiaſtique du royaume n'avoit porté avant lui de l'or & de la ſoie. La croix d'York le précédoit toujours, quoique dans le dioceſe de Cantorbery, au mépris des privileges du primat. Ce dernier ſe démit de la dignité de chancelier, qui paſſa entre les mains de Wolſey. Fox, ancien miniſtre, évêque de Wincheſter, quitta la cour où il n'étoit rien : il recommanda au roi de ne pas ſouffrir que le ſerviteur fût plus grand que le maître. *Je ſais*, repliqua Henri, *me faire obéir de tous mes ſujets.* Le cardinal favoriſoit les ſciences, protégeoit & enrichiſſoit les gens de lettres. Leurs éloges répondoient à ſa généroſité, tandis que le peuple étoit ébloui de ſa magnificence. Les Rois eux-mêmes furent bientôt obligés de lui faire en quelque ſorte la cour.

François I, prince vaillant, à qui il ne manquoit qu'une ſage politique pour effacer tous les ſou-

François I brouillé & réconcilié avec la cour d'Angleterre.

verains de l'europe, ayant renouvelé avec Henri VIII le traité fait par Louis XII, passa en Italie où l'entraînoit l'ardeur des conquêtes, gagna sur les Suisses la sanglante bataille de Marignan, & reprit le Milanez sur Maximilien Sforze, qui se contenta de vivre en France d'une pension qu'on lui accorda. La gloire du vainqueur excita la jalousie du roi d'Angleterre. Wolsey entra par intérêt dans sa passion. Il jouissoit des revenus de l'évêché de Tournai, & il voyoit avec dépit un évêque titulaire de ce siege, protégé à la cour de France. Le moindre ressentiment du ministre pouvoit allumer une guerre. Un Ambassadeur Anglois excita l'ampereur Maximilien à prendre les armes ; mais cette entreprise ne réussit point. Les Allemans furent chassés d'Italie. Henri & Wolsey semblerent perdre de vue leur objet. Cependant le roi d'Espagne, Charles-Quint, successeur de Ferdinand le Catholique son grand-pere, né avec des talens supérieurs qu'une excellente édu-

Charles-Quint, roi d'Espagne.

cation avoit cultivés, paroiſſoit déjà, quoique fort jeune, capable d'inquiéter François I, dont il avoit promis d'épouſer la fille encore au berceau ; mariage trop incertain pour former une alliance ſolide. François, comprenant que celle d'Angleterre lui ſeroit plus avantageuſe, s'efforça de regagner l'affection de Wolſey. Il flatta ſon orgueil, il affecta de le conſulter ſur les choſes les plus ſecretes, il lui perſuada que ſes conſeils étoient pour lui des oracles. Bonnivet, ambaſſadeur de France à Londres, ménagea ſi habilement les paſſions du miniſtre, qu'il l'engagea à faire reſtituer Tournay. On convint que la princeſſe Marie d'Angleterre épouſeroit le dauphin, quoique l'un & l'autre fuſſent enfants ; que Tournai ſerviroit de dot à la princeſſe ; que François I payeroit ſix cents mille écus en dédommagement de ce qu'avoit coûté la citadelle nouvellement conſtruite ; & qu'il donneroit douze mille livres de penſion au cardinal, qui ſacrifioit les revenus de l'évêché. Calais

1518.

Tournai rendu à la France.

auroit été peut-être vendu de même, ſi l'on avoit pu eſpérer d'y faire conſentir la nation.

Légation de Wolſey.

Les deſirs de Wolſey croiſſoient avec ſa puiſſance. Il ne ſe croyoit point aſſez élevé, tant qu'il voyoit quelque choſe au-deſſus de lui. Campeggio, légat du pape, étoit venu ſolliciter une décime ſur le clergé d'Angleterre, ſous prétexte de réſiſter aux Turcs dont les entrepriſes devenoient de plus en plus redoutables. Comme de pareilles contributions n'avoient ſouvent tourné qu'au profit de la cour Romaine, le clergé refuſa d'y conſentir. Le légat ayant été rappelé, ſon titre & ſes pouvoirs furent accordés au miniſtre. On le vit alors augmenter ſon faſte & ſes prétentions. L'archevêque de Cantorbery lui écrivoit *votre très-affectionné frere.* Il s'en plaignit comme d'une injure. Le primat, informé de ſes plaintes, dit froidement : *Ne voyez-vous pas que cet homme eſt ivre d'un excès de proſpérité ?* Bientôt Wolſey établit une cour eccléſiaſtique, dont l'autorité arbi-

Orgueil & deſpotiſme du légat.

traire reſſembloit fort à celle de l'inquiſition. Ce prélat, décrié par la licence de ſes mœurs, s'érigea en réformateur rigide des laïques mêmes ; &, ce qu'il y a de plus étrange, il admit pour juge dans ſon tribunal, un homme ſcandaleux qu'il avoit lui-même condamné comme parjure. Le deſpotiſme révolte toujours, ſurtout dans la puiſſance ſpirituelle, eſſentiellement modérée & charitable. Les plaintes parvinrent juſqu'aux oreilles du roi ; il témoigna ſon mécontentement ; Wolſey mit des bornes à ſa juridiction.

1519. Charles-Quint empereur.

Un nouvel événement changea tout-à-coup la face de l'Europe. L'empereur Maximilien étant mort, deux illuſtres compétiteurs briguerent ſa place, François I & Charles-Quint, rivaux dignes de partager les ſuffrages, le premier, par ſa généroſité, ſa franchiſe & ſa valeur ; le ſecond, par ſa prudence & ſa profonde politique. Celui-ci l'emporta, & la couronne impériale, jointe à celle d'Eſpagne, aux états de la maiſon d'Autriche & de la

maiſon de Bourgogne, aux conquêtes du nouveau monde, ſembla l'élever au faîte des grandeurs humaines. Quoique ces deux princes euſſent montré dans leurs pourſuites de l'émulation ſans inimitié, la préférence donnée à l'un ne pouvoit manquer d'aigrir l'autre. Henri VIII, dans la ſituation avantageuſe de ſa fortune & de ſon royaume, auroit tenu la balance entre eux, s'il avoit eu autant de politique que de pouvoir. Mais un ſouverain que les paſſions dominent connoît peu les véritables intérêts de ſa couronne. Le roi de France lui propoſe une entrevue à Calais. Tandis qu'on ſe prépare au voyage, Charles-Quint arrive à Douvres pour viſiter le monarque, s'inſinue dans l'eſprit de Wolſey à force de flatteries, de careſſes, & en lui faiſant eſpérer la tiare, unique objet où pût encore aſpirer l'ambition du miniſtre. Leon X étoit jeune, cette eſpérance paroiſſoit frivole; Wolſey la ſaiſit néanmoins avec joie, & s'attacha ſecrétement à l'empereur.

Il gagne Wolſey.

A peine Charles-Quint fut-il parti, que le roi passa la mer avec toute sa cour. Celle de France se rendit à Ardres. De part & d'autre on étala une magnificence inouie. Les deux rois se donnerent les plus grandes marques de confiance, se visiterent sans gardes & sans suites, passerent le temps en fêtes & en tournois, où l'un & l'autre se distingua par son adresse ; ils se séparerent sans avoir rien fait de sérieux. Henri alla voir l'empereur à Gravelines. Ce dernier, plus fin & plus habile que son rival, lui fit oublier tout ce qu'il avoit promis à François, l'intérêt même qu'il avoit à maintenir l'équilibre entre les puissances. Wolsey se laissa prendre par de nouvelles promesses. Les revenus de deux évêchés d'Espagne augmenterent encore sa fortune, déja si prodigieuse qu'elle égaloit presque les richesses de la couronne.

1520. Entrevue de Henri VIII & de François I.

On vit bientôt les premieres étincelles du feu qui devoit embraser l'Europe. Les François s'emparerent de la Navarre pour y rétablir la maison d'Albret ; ils

1521. Henri se déclare contre la France.

pénétrerent jusques dans la Castille. Les Castillans les repoussérent & la Navarre fut reprise. D'un autre côté Robert de la Marck, duc de Bouillon, osa déclarer la guerre à l'empereur. Charles-Quint ne doutant point que ce ne fût à l'instigation du roi de France, leva une puissante armée, & commença une guerre ouverte. Henri se montroit neutre, il offroit sa médiation. Les conférences s'ouvrirent à Calais. L'empereur, qui connoissoit la partialité du roi d'Angleterre, demanda la Bourgogne, & que François I renonçât à l'hommage de la Flandres & de l'Artois. Ces propositions ayant été rejetées, comme il convenoit, Wolsey conclut avec l'empereur & avec le pape une ligue offensive contre la France. Ce ministre redoutable fit faire le procès au duc de Buckingham, le premier seigneur du royame, qui avoit eu le malheur de lui déplaire. Il descendoit par les femmes du duc de Glocester, fils d'Edouard III. Infatué des chimeres de l'astrologie & des con-

seils d'un moine visionnaire, il s'étoit flatté de l'espérance de succéder un jour à la couronne; il avoit même médité quelque dessein contre le roi. Son crime venoit plutôt d'imprudence que de malice; & l'exécution de sa sentence fut attribuée à la haine du cardinal.

Depuis quelques années les disputes du luthéranisme agitoient l'Europe. La part qu'y prit le roi d'Angleterre, les révolutions qu'elles produisirent, en font un objet important de cette histoire. Leon X, qu'on peut regarder comme un grand prince & comme un mauvais pape; ami des lettres, des talens, des plaisirs, de la magnificence, mais préférant les intérêts temporels à ceux de la religion; après avoir épuisé son trésor, imagina pour le remplir un moyen trop souvent employé à des usages profanes. Il fit publier des indulgences sous prétexte d'une guerre contre les Turcs & de la construction d'une église. Ces indulgences se distribuerent en Allemagne à prix d'argent de la maniere la plus scan-

Luthéranisme. Leon X.

daleuſe. Les Dominicains avoient eu commiſſion de les prêcher ; &, ſelon l'uſage & les préjugés du ſiecle, ils avoient franchi dans leurs ſermons toutes les bornes du vrai & même de la vraiſemblance. Les Auguſtins, jaloux de n'avoir pas été préférés, & d'avoir perdu un avantage qu'ils regardoient comme un privilege, trouverent un vengeur dans Martin Luther, théologien de leur ordre, génie ardent, fougueux, opiniâtre, inflexible, déja prévenu contre l'égliſe Romaine. Malheureuſement des ſuperſtitions groſſieres, des abus révoltans, introduits par l'ignorance ou par l'intérêt, fourniſſoient matiere à de violentes invectives. Le culte étoit mêlé de vaines pratiques ; la théologie pleine de fauſſes ſubtilités, le clergé endormi dans la pareſſe & le déſordre, la cour de Rome accuſée d'uſurpations, de rapines, de politique frauduleuſe ; les choſes ſaintes proſtituées ſouvent à une ſordide cupidité ou à une ambition impardonnable. On ne ceſſoit de demander la réforme

dans l'égliſe & dans ſes membres. Luther ſaiſit la conjoncture. La chaleur d'une diſpute théologique l'emporta, comme tous les eſprits paſſionnés & enthouſiaſtes, au-delà du but qu'il ſe propoſoit d'abord. Après avoir déclamé contre le trafic des indulgences, il attaqua les indulgences mêmes, le pouvoir du pape, & pluſieurs dogmes de l'égliſe. Ses écrits pleins de fiel & de fureur, répandus dans toute l'Europe par l'impreſſion, firent d'autant plus de ravage, qu'il fondoit la plupart de ſes ſentimens ſur des exemples de l'antiquité & ſur des paſſages de l'écriture, auxquels on ne pouvoit répondre ſans des lumieres très-peu communes alors. Sa doctrine flattoit les Princes en leur fourniſſant un prétexte de ſecouer le joug de Rome & de s'enrichir des biens eccléſiaſtiques. Elle flattoit les peuples, non-ſeulement par le goût de la nouveauté, par l'attrait de la liberté, mais par un rigoriſme qui leur donnoit des idées chimériques de perfection, peut-être auſſi ſéduiſantes pour l'amour-

propre que le relâchement de la morale. L'électeur de Saxe & d'autres ſouverains de l'empire embraſſerent ſon parti. L'Angleterre, où il reſtoit beaucoup de Lollards, qui ſuivoient preſque les mêmes opinions, ſe ſeroit déclarée ſans doute en ſa faveur, ſi Henri VIII y avoit eu quelque penchant. On verra dans la ſuite que la religion du prince devenoit aiſément celle des ſujets. Mais outre que Henri étoit attaché aux anciens principes, il haïſſoit perſonnellement Luther, qui tournoit en ridicule les ouvrages de ſon auteur favori, S. Thomas d'Aquin. La vanité & le reſſentiment, plutôt que le zele, lui firent prendre la plume contre le moine Alléman. Il y gagna le titre de *Défenſeur de la foi*, que lui donna Leon X & que les rois d'Angleterre ont toujours conſervé depuis. Le luthéraniſme n'en fit pas moins de progrès; la perſécution même lui attira des proſélytes, & changea l'erreur en fanatiſme. C'étoit à qui inſulteroit plus indécemment au pape & à l'égliſe. On leur prodiguoit

Henri VIII écrit contre Luther.

les

les noms d'Antechriſt & de Babylone ; langage digne de ces furieux théologiens qui prétendoient réformer le monde en y allumant le feu de la diſcorde.

Leon X mourut jeune en 1521. Charles-Quint fit élire ſon précepteur, Adrien VI, dont le grand âge laiſſoit encore à Wolſey l'eſpérance de ſatisfaire ſon ambition. L'empereur paſſa en Angleterre, calma le chagrin du cardinal par de nouvelles promeſſes, renouvela le traité conclu avec le roi ; & celui-ci, ſans aucune raiſon plauſible, déclara la guerre à la France. L'amiral Surrey débarque à Calais, inveſtit Heſdin, leve le ſiege. François I, tranquille de ce côté-là, perd le Milanez & Genes, faute d'envoyer de l'argent à Lautrec ſon général. La diſſipation des finances fut la principale ſource de ſes malheurs. L'année ſuivante Henri envoya une armée contre les Ecoſſois, anciens & fideles alliés de la France. Les factions qui les agitoient alors les mettant hors d'état de ſoutenir une guerre, ils ceſſerent bientôt de lui donner

1522. Guerre de France.

de l'inquiétude, & toute ſon attention ſe tourna vers le continent. Comme le tréſor de ſon pere étoit diſſipé depuis long-temps, il eut
arlement. recours aux voies arbitraires. Le parlement n'oſa s'en plaindre. Mais au lieu d'un ſubſide de huit cents mille livres ſterling qu'on demandoit, les communes n'en accorderent que la moitié ; & Wolſey étant venu s'informer des raiſons de ce refus, la chambre lui répondit qu'elle ne devoit en rendre raiſon qu'à elle-même. Henri, choqué de la réſiſtance du parlement, demeura plus de ſept ans ſans le convoquer. Il y ſuppléa par des taxes qui auroient ſoulevé le peuple ſous un prince moins terrible.

1523. Pertes de François I.

Un nouveau pape, Clément VII, ayant renouvelé la ligue de ſes deux prédéceſſeurs avec l'Empire & l'Angleterre, François I ſe vit menacé d'une invaſion funeſte. Dans ces conjonctures critiques, le connétable de Bourbon, le plus habile de ſes généraux, perſécuté par la haine de la ducheſſe d'Angoulême, mere du roi, ſacrifia au reſſentiment

l'amour de la patrie & du devoir, & paſſa au ſervice de Charles-Quint. Les Anglois attaquerent la Picardie, les Eſpagnols la Guienne, un corps de Lanſquenets la Bourgogne. Mais la France réſiſta de tous côtés. Malheureuſement pour elle, l'armée d'Italie étoit ſous les ordres de Bonnivet, un de ces courtiſans que la faveur éleve aux places ſans égard pour le mérite. Il ne fit que des fautes. Les Suiſſes, extrêmement fiers de leurs exploits, l'abandonnerent parce qu'ils ſe crurent mépriſés ; le connétable de Bourbon battit à Rebec ſon arriere-garde, & reprit toutes les conquêtes des François. L'empereur & Henri VIII firent un nouveau traité, pour partager entre eux un royaume qu'ils ſe flattoient d'envahir. Ils laiſſoient au duc de Bourbon la Provence & le Dauphiné avec le titre de roi. Ce grand général échoua au ſiege de Marſeille ; les Impériaux furent chaſſés de Provence après y avoir perdu la plus grande partie de leurs troupes ; & François I auroit triomphé de tous ſes ennemis, ſi la fu-

reur de conquérir le Milanez ne l'avoit encore entraîné au-delà des Alpes.

1525. Bataille de Pavie.

Charles-Quint, avec ses immenses possessions, n'avoit pas de quoi payer ses soldats ; tant le commerce & l'industrie étoient foibles dans presque toute l'Europe. Le connétable de Bourbon engagea ses propres joyaux pour lever à ses frais un corps de douze mille hommes, avec lesquels il entreprit de sauver Pavie. François, aussi imprudent que brave, s'étoit obstiné au siege de cette forte place, malgré les obstacles invincibles qu'il y rencontroit. Attaqué par les Impériaux, il perdit une bataille décisive, & après des prodiges de valeur, couvert de sang & de blessures, il tomba prisonnier entre leurs mains. L'empereur affecta dans son triomphe une modération hypocrite que sa conduite démentit bientôt. En paroissant desirer la paix il la rendoit impossible par des conditions révoltantes.

Henri VIII réconcilié avec la France.

Henri, déja mécontent de ses procédés & jaloux de son pouvoir,

le devint encore davantage lorſqu'il éprouva les effets de ſon orgueil. Ce grand politique, qui lui avoit toujours écrit de ſa main, qui avoit toujours ſigné, *votre affectionné fils & couſin*, ivre d'une proſpérité dangereuſe, lui écrivoit par un ſecrétaire, & ſignoit ſimplement *Charles*; Il n'en falloit pas tant pour bleſſer l'amour-propre du monarque. Wolſey ſe ſouvenoit d'ailleurs que la tiare lui avoit échappé deux fois, malgré tant de promeſſes flatteuſes. Le reſſentiment, juſqu'alors caché dans ſon ame, n'en étoit que plus vif & plus profond. Ce fier miniſtre ne cherchoit qu'à rompre avec l'empereur, qui de ſon côté aigriſſoit le mal en ſe plaignant de l'Angleterre. On fit enfin un traité avec la ducheſſe d'Angoulême, régente pendant la captivité de François. On promit de le faire ſortir de priſon à des conditions raiſonnables. Une penſion de cent mille écus, outre un million huit cents mille écus de dettes reconnues, fut le prix de ce traité, & le car-

dinal reçut pour ſon compte un préſent conſidérable.

Impôts; deſpotiſme; murmures.

Cette alliance préſageoit une guerre avec l'empereur. Le roi déploya ſa prérogative pour amaſſer de l'argent. Des taxes colorées du nom de prêt exciterent de grands murmures. Plus les exactions étoient illégales, plus le peuple en étoit offenſé. On les regardoit, non comme des ſecours néceſſaires à l'état, mais comme des violences exercées par le deſpotiſme. Les plaintes publiques vinrent aux oreilles du roi. Il déclara, pour les diſſiper, qu'il ne vouloit rien prendre ſur ſes ſujets que par voie de *bienveillance*.

Maximes de la cour ſur les impôts.

Un homme de lois ayant obſervé que les bienveillances avoient été abolies ſous Richard III, la cour répondit que Richard étoit un uſurpateur, que ſes parlemens étoient des aſſemblées de factieux, que ſes ſtatuts ne pouvoient obliger un ſouverain légitime & *abſolu*. Les juges prétendirent même que le roi pouvoit exiger par des commiſſions telle ſomme qu'il lui plairoit. Une telle maxime en Angle-

terre annonçoit la tyrannie. Il s'éleva pluſieurs révoltes. Henri n'eut pas de meilleur moyen pour les calmer, que d'accorder un pardon général. On déclamoit ſurtout contre Wolſey, qui tourmentoit les religieux en qualité de légat, comme il opprimoit les peuples en qualité de miniſtre. Il donna au roi un palais magnifique qu'il avoit bâti; mais les eſprits pénétrans démêlerent ſans peine le motif de cette fauſſe généroſité.

François I avoit d'abord rejeté toutes les propoſitions de ſon vainqueur; aimant mieux, diſoit-il, mourir en priſon que de conſentir au démembrement de ſes états. Les rigueurs d'une triſte captivité ébranlerent enfin ſon ame. Il promit de céder la Bourgogne quand il ſeroit libre; & ſes deux fils furent donnés pour otages. Ce prince, quoique plein d'honneur, ne ſe crut point obligé par une promeſſe que la violence avoit arrachée, & que les états de Bourgogne déſavouerent hautement. Charles-Quint devoit le prévoir; il devoit, ou ſe montrer

1526. François I délivré de ſa priſon.

plus généreux, ou mieux profiter de ſes avantages. L'artificieuſe politique de ce prince échoua dans une affaire ſi importante. A peine François étoit ſorti de ſes mains, qu'il ſigna contre lui une ligue avec le pape Clement VII, les Vénitiens & les autres princes d'Italie ; confédération dont le roi d'Angleterre fut déclaré le protecteur. Le connétable de Bourbon conquit cependant le Milanez. On lui en avoit promis l'inveſtiture. N'ayant pas de quoi payer ſes troupes, il les conduiſit à Rome, & fut tué en eſcaladant la ville. Sa mort ne fit qu'inſpirer plus de fureur aux ſoldats. Rome priſe d'aſſaut, pillée, ſaccagée, éprouva des barbaries incroyables ; & l'empereur pouſſa l'hypocriſie juſqu'à ordonner des prieres pour la délivrance du pape, tandis qu'il n'avoit qu'à écrire un mot pour le délivrer.

1527. ac de Rome.

Nouveau traité avec la France.

Les rois de France & d'Angleterre étoient convenus de lui offrir deux millions d'écus pour la rançon des jeunes princes ſes otages ; & de lui déclarer la guerre en cas de refus.

irrités plus que jamais, à la nouvelle du malheur de Clément VII, ils réſolurent de porter les armes en Italie. Wolſey s'embarqua pour avoir une conférence avec François I. Ce monarque alla en perſonne le recevoir à Amiens. On conclut un nouveau traité, par lequel Henri renonça aux anciennes & chimériques prétentions à la couronne de France, & ſon allié s'engagea pour lui-même & pour ſes ſucceſſeurs à payer cinquante mille écus de penſion aux rois d'Angleterre. Les deux rois envoient une ambaſſade à Charles-Quint. Il répond avec hauteur & avec inſulte, accuſant ſon rival d'avoir manqué de parole. Ces grands princes ſe donnent mutuellement des démentis & des cartels. Quoique braves l'un & l'autre, ils s'en tinrent au défi. Mais l'uſage des duels commença dès lors à devenir très-commun. Ils étoient encore autoriſés par les rois dans certains cas extraordinaires : ils furent employés par la vengeance dans les moindres occaſions ; & l'abſurdité du point d'hon- Duels.

neur fut la ſouveraine loi des guerriers.

Affaire du divorce.

Le temps approchoit où les paſſions de Henri VIII devoient produire des ſcenes étranges & fatales. Catherine d'Arragon, ſon épouſe, plus âgée que lui de ſix ans, avoit perdu ſa tendreſſe. Une vertu douce & aimable ne pouvoit captiver ce cœur emporté dans ſes deſirs. Dès le commencement, on avoit élevé des doutes ſur leur mariage, malgré la diſpenſe obtenue de Jules II. De pluſieurs enfans, il ne reſtoit au roi que la princeſſe Marie. Le Lévitique menace de ſtérilité l'époux de la veuve de ſon frere. Cette menace lui frappoit l'eſprit. Il commençoit à ſe croire dans le cas de la malédiction ; &, ſelon le penchant naturel du cœur humain, plus il ſouhaitoit le divorce, plus il cherchoit à convaincre ſa conſcience de

Anne Boleyn

l'illégitimité de ſon mariage. Anne Boleyn, fille d'un bon gentilhomme, l'avoit charmé par des graces & par un eſprit extraordinaires. L'amour fortifia les ſcrupules. Ne pouvant ſéduire ſa maîtreſſe, ſoit que la vertu

ou l'ambition la rendît sévere, Henri résolut d'en faire sa femme. La doctrine de S. Thomas d'Aquin, son oracle, lui parut décisive pour le divorce. Wolsey & d'autres prélats entrerent dans ses sentimens. Répudier la tante de Charles-Quint étoit une entreprise des plus hasardeuses. Tout fut employé pour y réussir.

Il falloit faire annuller à Rome la bulle d'un pape; chose difficile à concilier avec l'autorité pontificale. Cependant Clement VII, encore prisonnier de l'empereur, & qui ne pouvoit trop ménager le roi d'Angleterre, prêta l'oreille aux propositions qu'on lui fit. Il donna commission à Wolsey d'examiner, comme légat, la validité du mariage, & promit d'expédier ensuite la bulle de divorce. Mais ce pontife, avec beaucoup d'esprit & d'adresse, manquoit de courage & de droiture. Charles-Quint, pénétrant ses dispositions, menaça de le faire déposer sous prétexte de bâtardise; car on le croyoit fils naturel de Julien de Médicis. Il le flatta en même temps de rétablir la maison

1527. On sollicite une bulle de divorce.

de Médicis contre laquelle les Florentins s'étoient révoltés. Double motif capable de décider Clément VII. Preſſé par les inſtances de Henri, il conſentit de nouveau qu'on examinât ſon mariage ; il joignit à Wolſey le cardinal Campeggio ; ſans promettre néanmoins de ne pas évoquer l'affaire à Rome. Les lenteurs affectées de Campeggio donnoient déja quelque ombrage. Il arriva enfin, muni d'une bulle telle qu'on la ſouhaitoit. Henri & Wolſey furent les ſeuls qui la virent. Elle ne devoit avoir lieu qu'au cas que le mariage fût jugé nul. On commença l'inſtruction de ce grand procès.

1529. Procès pour le divorce.

La reine, citée ainſi que le roi devant les légats, ſe jette aux pieds de ſon époux, lui adreſſe le diſcours le plus touchant ; le prend à témoin de ſa conduite irréprochable depuis vingt ans qu'ils ſont unis ; proteſte que ſon premier mariage n'a jamais été conſommé ; qu'elle n'a fait en l'épouſant que ſe conformer aux avis de deux ſages monarques, Henri VII & Ferdinand le Catho-

lique ; déclare qu'elle ne peut ſe ſoumettre au jugement d'une commiſſion ſuſpecte, & qu'elle en appelle au pape ; ſe retire enfin de la cour, bien réſolue de ne plus y reparoître. Henri rend témoignage à ſa vertu ; mais il inſiſte ſur les ſcrupules qui le tourmentent; comme ſi la conſcience étoit la regle d'un prince livré aux plaiſirs. Il prouve, d'une maniere plauſible, la conſommation du mariage de Catherine avec Arthur ſon frere. Il jette des doutes ſur le pouvoir que s'étoit attribué Jules II de diſpenſer d'un pareil empêchement. Le procès traîne en longueur. Clément étoit gagné par les promeſſes de Charles-Quint, ou vaincu par ſes menaces. Tout-à-coup Campeggio ſuſpend les procédures ; l'affaire eſt évoquée à Rome, & la bulle jetée au feu.

Diſgrace de Wolſey.

Henri ſe croyoit au terme de ſes deſirs, lorſqu'il eſſuya ce chagrin cruel. Dans la violence de ſon dépit, il ſoupçonna Wolſey de trahiſon. Anne Boleyn, prévenue contre le cardinal, contribua beau-

coup à ſa ruine. Un miniſtre ſi abſolu, un favori ſi puiſſant, fut la victime d'un caprice. On lui redemanda les ſceaux, qui furent confiés à Thomas More, (appellé communément Morus) homme célebre dans la littérature, & plus recommandable par ſes vertus que par ſes talens. On lui ordonna de quitter ſon palais de Londres, qui devint la demeure des rois, ſous le nom de Whitehall. On trouva chez lui un buffet de vaiſſelle d'or, les meubles les plus ſomptueux, & juſqu'à mille piece de fine toile d'Hollande. Le roi témoignoit encore quelque bonté pour le cardinal. Mais cédant aux ſollicitations de ſes ennemis, il l'abandonna aux pourſuites du parlement. La chambre haute l'accuſa ſur quarante-quatre articles, parmi leſquels celui-ci eſt remarquable : *qu'il parloit à l'oreille du roi, quoiqu'il eût une maladie honteuſe.* Ces chefs d'accuſation, trop vagues, trop foibles, dénués de preuves, furent rejetés par la chambre des communes. Thomas Cromwel, ancien domeſtique de Wolſey, l'y défen-

Thomas Cromwel défend Wolſey.

dit avec autant de force que de courage, & acquit par-là une réputation, qui, loin de nuire à sa fortune, comme il avoit lieu de le craindre, lui procura dans la suite la faveur du roi. Tant le mérite a quelquefois d'ascendant même sur les ames corrompues. Le cardinal, condamné pour avoir sollicité des bulles de Rome, (prétexte d'autant plus frivole que tout s'étoit fait du consentement de son maître) ne put se relever de sa disgrace. Il montra la foiblesse d'un courtisan qui regrette toujours un fantôme de bonheur. Retiré dans son diocese d'York, il y fut encore poursuivi par la haine. On le ramenoit à Londres pour lui faire son procès, lorsqu'il mourut d'une dyssenterie, se reconnoissant coupable & justement puni d'avoir sacrifié le service de dieu aux affaires du siecle. Après sa mort, Henri VIII ne parla de lui qu'avec éloge ; & la suite de ce regne, moins heureux que le commencement, paroît justifier sa mémoire d'une partie des imputations dont il fut chargé. On peut

même croire qu'il joignoit à l'ambition d'être pape le desir de se rendre utile au royaume dans cette place éminente ; comparable peut-être en ce point au cardinal d'Amboise, ministre de Louis XII ; mais infiniment au-dessous de lui par les qualités du cœur & par la conduite personnelle. Un ministre odieux à la nation qu'il gouverne, le sera toujours à la postérité qui doit le juger.

Le clergé attaqué au parlement.

La politique intéressée du pape n'étoit propre qu'à augmenter les préventions contre l'église. On en vit déjà les premiers effets dans le parlement. Quelques membres des communes attaquerent les désordres du clergé & ses entreprises sur le temporel, sans que la chambre parût offensée de leurs invectives. Un d'eux poussa même la hardiesse jusqu'à débiter des maximes irréligieuses, presqu'inconnues alors, & que les déistes de nos jours n'oseroient avouer publiquement. Il dit qu'au milieu de tant d'opinions théologiques contradictoires, personne, surtout parmi le peuple, ne pouvant

connoître, encore moins examiner les dogmes de chaque ſecte, le meilleur parti étoit de ſuſpendre ſon jugement ſur tous ces objets de diſpute; que la religion eſſentielle au genre humain conſiſtoit uniquement à croire en l'Etre ſuprême, & à mériter ſes graces par la pratique de la vertu. Un évêque ſe plaignit de la témérité des communes, les accuſant de manquer de foi & de favoriſer le luthéraniſme. Le duc de Norfolk s'éleva contre lui avec une chaleur mêlée d'indécence. *Les plus grands clercs*, lui dit-il, *ne ſont pas toujours les hommes les plus ſages. Mais*, repliqua l'évêque, *je ne me ſouviens pas qu'aucun fou ſe ſoit montré un grand clerc.* On ſe plaignit au roi des invectives du prélat. Il fut obligé d'adoucir ſes expreſſions.

On conſulte les univerſités ſur le mariage.

Henri étoit bien aiſe de faire ſentir aux eccléſiaſtiques leur dépendance & ſon pouvoir. Quoique le nom d'héréſie lui fît horreur, il avoit penſé plus d'une fois à rompre avec Rome. La politique de Clément VII, les intrigues & l'autorité de Charles-Quint, lui ôtoient

toute espérance de parvenir au divorce qu'il souhaitoit impatiemment. D'autre part, se détacher de l'église romaine lui paroissoit une contradiction avec ses principes & sa conduite. Tandis qu'il flottoit
Cranmer. dans l'incertitude, Thomas Cranmer, docteur de Cambridge, proposa en conversation un expédient propre, ou à dissiper les scrupules du roi sur son premier mariage, ou à obtenir le consentement du pape pour un second. Ce fut de consulter toutes les universités de l'Europe. Si elles approuvoient le mariage avec Catherine d'Arragon, leurs suffrages devoient calmer la conscience du roi ; si elles déclaroient ce mariage illégitime, le pape ne pourroit refuser son consentement au divorce. L'avis de Cranmer fut goûté à la cour ; & l'on se hâta de le suivre. Selon quelques historiens, on acheta partout les voix des docteurs. Quoi qu'il en soit de cette anecdote très-suspecte, les universités de France, d'Angleterre, celles même d'Italie, donnerent une décision favorable. Elles

ſoutinrent que le mariage d'un frere avec la veuve de ſon frere étoit contraire à la loi divine, & que par conſéquent nulle diſpenſe n'avoit pu l'autoriſer.

Réflexions ſur le jugement des docteurs.

De fortes raiſons combattoient ce ſentiment. La loi moſaïque avoit commandé en certains cas de pareils mariages, défendus par le lévitique. Celui du roi étoit conſommé depuis vingt ans ſans réclamation. Il avoit été utile au royaume, approuvé par le ſouverain pontife. Les enfans qui en étoient iſſus le rendoient encore plus reſpectable. D'ailleurs, à en juger par les ſeules lumieres naturelles, un beau-frere & une belle-ſœur ne ſont point, ſurtout parmi les princes, dans le cas des parens proches à qui la nature & les lois défendent l'union conjugale, parce qu'étant ſuppoſés vivre enſemble familiérement, le commerce de l'amour entre eux ſeroit funeſte aux bonnes mœurs. (*Voy. l'Eſp. des Lois. L. 26. c. 16.*) Si jamais il y eut ſujet de paſſer ſur les regles ordinaires, c'étoit pour Catherine d'Arragon, veuve du

prince Arthur après quelques mois de mariage, dans un temps où Henri VIII avoit à peine douze ans. L'humanité, la juſtice parloient en faveur de la reine ; mais le roi étoit amoureux & violent. Le jugement des docteurs, conforme à ſes deſirs, fut pour lui une démonſtration. Clément eut beau le citer à comparoître en perſonne ou par procureur. Il regarda ſes ordres comme une inſulte, & refuſa d'être jugé à Rome, où il n'avoit rien à eſpérer.

1531. Rupture avec le pape.

Tous ces mouvemens ne pouvoient que nuire à l'égliſe. Le reſpect des peuples pour l'autorité pontificale s'affoibliſſoit de jour en jour ; & plus le roi trouvoit d'oppoſition, plus il étoit diſpoſé à franchir tous les obſtacles. Comme on avoit fait un crime à Wolſey de ſa légation, quoique obtenue & exercée avec l'agrément du ſouverain, on en fit un aux eccléſiaſtiques d'avoir reconnu les pouvoirs du légat. Ils acheterent leur pardon cent dix-huit mille huit cents quarante livres ſterling. Ils furent con-

traints de reconnoître le roi pour *protecteur & chef de l'égliſe d'Angleterre;* quelques-uns ajouterent pourtant cette clauſe, *autant que la loi de Jeſus-Chriſt le permet.* Le parlement alla plus loin l'année ſuivante. Il défendit de lever les annates & les premiers fruits; ſorte de taxe qu'on payoit au pape pour les bulles des évêchés, & qui, ſelon M. Hume, avoit produit cent ſoixante mille livres ſterling depuis le commencement du regne de Henri VII. Elle fut réduite au cinq pour cent des revenus de chaque bénéfice. On laiſſa même au roi la liberté de confirmer ou d'annuller cet acte; & l'on déclara que toutes les cenſures de Rome à ce ſujet ſeroient comme non avenues. On examinoit déjà le ſerment que les évêques prêtoient au pape à leur inſtallation; on ſe propoſoit de l'abolir, en le jugeant incompatible avec celui qu'ils prêtoient au roi; lorſque la peſte fit proroger le parlement. Le chancelier Thomas morus, homme vertueux, incapable de plier à l'intérêt ſa religion & ſa

Thomas Morus.

conſcience, aſſez philoſophe pour ne faire aucun cas de la fortune, voyant que toutes ces démarches tendoient à un ſchiſme, demanda la permiſſion de rendre les ſceaux; & quitta ſa dignité avec plus de joie qu'un autre n'en pouvoit avoir de l'acquérir.

Henri épouſe Anne Boleyn.

Clément VII, ſollicité par la faction de l'empereur, avoit reçu l'appel de la reine. Henri perſiſte à ne vouloir point comparoître. Il envoie des députés pour juſtifier ſon refus; il ſe ménage une entrevue avec François I, & renouvelle une alliance ſi néceſſaire dans les conjonctures. Enfin ne pouvant déterminer la reine à ſe déſiſter de ſes oppoſitions, il épouſe ſecrétement Anne Boleyn, qui devient groſſe quelque temps après. Le docteur Cranmer, élevé au ſiege de Cantorbery, prononce la ſentence de divorce, qu'on ne pouvoit obtenir de Rome; il confirme le nouveau mariage; Anne eſt couronnée ſolennellement; elle accouche de la fameuſe Eliſabeth, à qui l'on confére le titre de princeſſe de

1533.

Galles, comme à l'héritiere de la couronne. Cette nouvelle auroit été ſuivie d'une prompte excommunication, ſi le pape s'étoit livré aux conſeils violens des cardinaux. Mais il menaça ſeulement de porter les derniers coups, en cas que le roi perſiſtât dans ſon entrepriſe. La médiation de François I, dont le ſecond fils devoit épouſer Catherine de Médicis, niece du pontife, ſembloit promettre un heureux accommodement. D'une part, Henri ſe laiſſa perſuader du ſe ſoumettre au jugement du conſiſtoire, pourvu que les Impériaux n'y entraſſent point; de l'autre, le pape ſe montra diſpoſé à ſatisfaire ſes deſirs. On attendoit une réponſe poſitive du roi. Le courier devoit arriver un tel jour. Il n'arriva point. Ce jour même le pape aſſembla le conſiſtoire, & par une précipitation fatale, rompit toutes les meſures, en déclarant légitime le premier mariage de Henri, & en prononçant contre lui l'excommunication s'il perſiſtoit dans le divorce. Le courier arriva deux jours après

1534. Le roi excommunié.

avec la lettre du monarque. Mais le mal étoit ſans remede ; & jamais événement ne prouva mieux combien une fauſſe démarche, dans les affaires importantes, peut entraîner de ſuites pernicieuſes. Le royaume de l'Europe, le plus dévoué au ſaint ſiege, le plus prodigue en ſa faveur, devint ſon ennemi irréconciliable. Deux jours de patience auroient prévenu le ſchiſme.

L'autorité du pape anéantie.

Quand on a fait une breche à la religion établie, le ſuccès inſpire naturellement de nouvelles tentatives ; & ce qui paroiſſoit ſacré paroît bientôt, ou odieux, ou abuſif. Déjà le parlement avoit proſcrit les appels à Rome, les proviſions & autres droits de la chambre apoſtolique. Déjà l'on avoit prêché que le pape n'étoit qu'un évêque, dont la juriſdiction ne s'étendoit point au-delà de ſon diocèſe. Le peuple adoptoit cette doctrine ; elle étoit devenue la regle du parlement ; le clergé lui-même s'y conforma, reconnut que le roi ſeul devoit l'aſſembler, promit de ne

faire

faire ſans ſon conſentement aucun canon ni ſtatut nouveau ; & convint que ſa majeſté nommeroit des commiſſaires pour abroger les anciens canons qui ſembleroient préjudiciables à la prérogative royale. L'excommunication fulminée par Clément VII redoubla l'ardeur des eſprits. L'appel du roi au concile général fut affiché à la porte des égliſes. Le clergé déclara que l'évêque de Rome n'avoit point d'autorité en Angleterre ; & que celle qu'il y avoit exercée juſqu'alors, ainſi que ſes prédéceſſeurs, étoit une véritable uſurpation tolérée par les ſouverains. On ratifia de nouveau le mariage de Henri avec Anne Boleyn ; on ordonna un ſerment pour reconnoître que la ſucceſſion appartenoit à leur poſtérité ; Thomas Morus & l'Evêque Fisher ſe faiſant un ſcrupule de le prêter comme les autres, furent enfermés dans la tour ; enfin le parlement donna au roi le titre de *chef ſuprême* de l'égliſe Anglicane ; titre auquel on attacha toute l'autorité ſpirituelle du pape, & les

Le roi, *chef ſuprême* de l'égliſe.

annates & les décimes, qui groſſiſſoient auparavant le tréſor pontifical. Dans les vues de la politique Angloiſe, la réunion des deux puiſſances ſur une même tête pouvoit produire quelques avantages. Il n'étoit plus à craindre qu'elles luttaſſent l'une contre l'autre. Mais un changement de religion, outre les périls auxquels il expoſoit la conſcience, avoit d'ailleurs de quoi alarmer la politique même.

Sentimens du roi ſur la religion.

Touts'y diſpoſoit dans le royaume, quoique Henri déteſtât les nouvelles héréſies. Son ouvrage contre Luther lui avoit fait trop d'honneur parmi les zélés catholiques, & Luther y avoit répondu avec trop d'orgueil & d'inſolence, pour que la vanité ne l'affermît pas dans les principes de ſon éducation. En rompant avec Rome, il affectoit le même zele pour l'égliſe. La cour étoit réduite à diſſimuler; tant elle redoutoit le caractere impérieux du monarque. Deux miniſtres attachés à l'ancienne croyance, le Duc de Norfolk & Gardiner, évêque de Wincheſter, en feignant de recon-

noître ſa ſuprématie, excitoient ſa haine contre les novateurs ; tandis que la reine, Thomas Cromwel, ſecrétaire d'état, & Cranmer, archevêque de Cantorbery, ſecrétement favorables au Luthéraniſme, le pouſſoient aux dernieres extrémités contre le ſaint ſiege, en paroiſſant imiter ſon attachement pour les dogmes catholiques. Le roi, ſans pénétrer leurs intentions, ſuivoit ſes penchans & ſes préjugés avec d'autant plus d'ardeur, qu'il trouvoit dans les différens partis une égale complaiſance.

Une des raiſons qui lui rendoit les réformés odieux, étoit cet eſprit de liberté que leur ſecte reſpiroit, auſſi propre à faire des républicains que des hérétiques. Il crut pouvoir l'étouffer par les tourmens ; & il ſe trompa comme tant d'autres princes dont le zele perſécuteur n'a fait qu'irriter le fanatiſme des ſectaires. Un gentilhomme & un prêtre ayant abjuré les opinions de Luther, en eurent de ſi violens remords, qu'ils ſe dévouerent au ſupplice du feu, & le ſoutinrent avec une fermeté

Hérétiques brûlés.

inébranlable. On vit un religionnaire, prêt à expirer dans les flammes, éclater en transports de joie, baiser les fagots de son bûcher, & triompher comme un martyr en mourant pour ses erreurs. Tout étoit puni sévérement sous prétexte d'hérésie, apprendre aux enfans l'oraison dominicale en langue vulgaire, lire le nouveau testament traduit, parler contre les pélerinages & autres pratiques, négliger les jeûnes de l'église, &c. L'inquisition Espagnole sembloit régner sur les Anglois. Cependant les catholiques, sur-tout les religieux, ne pardonnoient point à Henri sa révolte contre le pape. Un franciscain osa lui dire en chaire que *plusieurs faux prophetes l'avoient trompé, mais qu'il l'avertissoit, lui, de la part de Dieu, que les chiens lécheroient son sang, comme ils avoient léché autrefois celui d'Achab.* Le roi se contint. Quelques jours après un nouveau prédicateur déclama en sa présence contre le premier. Il fut interrompu par un autre franciscain qui lui reprocha d'être un de ces faux pro-

Des prédicateurs attaquent le roi.

phètes empressés à corrompre le prince. On se contenta d'imposer silence à ce moine. On le cita ensuite devant le conseil ; & le comte d'Essex lui disant qu'il méritoit d'être jeté dans la Tamise : *le chemin du ciel*, repondit-il, *est aussi court par eau que par terre.*

Dévote fanatique.

La fraude se joignoit à l'audace des mécontens. Elizabeth Barton, fille visionnaire, sujette à des convulsions étranges, fut instruite par des imposteurs à contrefaire l'inspirée ; feignit une guérison miraculeuse, pour attirer la foule à une image de la Vierge dont ils vouloient tirer leur profit ; & joua son rôle si adroitement que des prélats même y furent trompés. La réputation d'Elisabeth, le bruit de ses œuvres, se répandoit de toutes parts. Plus la crédulité lui faisoit de partisans, plus sa confiance & l'effronterie de ses directeurs gagnoient de terrain. La prophétesse osa invectiver, non-seulement contre la réformation, mais contre le divorce du roi, & prédire sa mort prochaine s'il persévéroit dans le crime.

Plusieurs moines se déclarerent pour elle. On publia un recueil de ses prophéties & de ses miracles. On exhorta Catherine d'Arragon à tenir ferme. Des maneges si suspects fixerent enfin l'attention de Henri. Elizabeth Barton & ses complices furent arrêtés. Ils confesserent leur fourberie. Le parlement les condamna ; & la haine du monarque pour le clergé & pour les moines en devint plus furieuse. Nier sa suprématie étoit un crime de haute trahison ; comme si ce titre avoit été de tout temps attaché à la couronne. Nombre d'ecclésiastiques & de religieux perdirent la vie sans autre crime. Ce ne fut que le prélude des exécutions fameuses qui ensanglanterent la fin de ce regne. Henri VIII avoit trop de penchant à la tyrannie, pour s'arrêter après avoir lâché la bride à ses passions.

1535. Execution de Fisher & de Morus.

L'Evêque de Rochester, Jean Fisher, long-temps honoré de la confiance du roi, digne par ses vertus & ses lumieres de la vénération publique, inébranlable dans les rigueurs de la prison, indifférent pour la dignité de cardinal qu'il venoit

de recevoir, refuſa de prêter le ſerment de ſuprématie, fut jugé, condamné, & bientôt exécuté. Thomas Morus le ſuivit de près. On ne pouvoit lui reprocher un refus formel. Il s'étoit contenté de répondre à celui qui l'exhortoit au ſerment, que toute queſtion ſur cet article étoit une épée à deux tranchans, & qu'il falloit perdre ou l'ame ou le corps, ſoit que l'on obéît ou qu'on réſiſtât. Ces deux paroles ſuffirent pour ſa condamnation. Il porta ſur l'échafaud toute la ſérénité de ſon ame, & même l'enjouement de ſon humeur. Il pria l'exécuteur d'attendre qu'il eût coupé ſa barbe ; car, dit-il, elle n'a jamais commis de trahiſon. L'eſprit, la vertu, la fermeté de ce grand homme l'ont immortaliſé dans l'hiſtoire. Ennemi des innovations religieuſes, dont il prévoyoit les conſéquences, il avoit inſpiré à ſon maître, étant chancelier, une extrême ſévérité contre les partiſans de l'erreur. Mais il n'avoit fait en cela que ſuivre les principes de ſa conſcience. Le zele de la foi a ſou-

vent entraîné au-delà des bornes, ceux qui réfléchiſſoient moins ſur l'eſprit de la religion que ſur la néceſſité de la maintenir.

Le roi excommunié de nouveau.

Paul III, ſucceſſeur de Clément VII, avoit été favorable au roi avant que de parvenir à la papauté. Il ſouhaitoit encore plus que lui la fin d'une querelle ſi dangereuſe. On négocioit l'accommodement lorſque la nouvelle de l'exécution de Fisher ralluma le courroux du ſacré college. Un cardinal mis à mort pour la défenſe des droits du ſaint ſiege ſembloit crier vengeance contre Henri. Le pontife ſe hâta de lancer la foudre. Il cita le roi à ſon tribunal, l'excommunia en cas de déſobéiſſance, déclara ſon mariage avec Anne Boleyn illégitime, délia ſes ſujets du ſerment de fidélité, livra ſon royaume à l'ambition du premier occupant, rompit toutes ſes alliances avec les princes & les peuples étrangers, le traita en un mot comme Gregoire VII & Innocent III avoient traité les empereurs. Il différa néanmoins la publication de ſa bulle juſqu'à ce

qu'il n'y eût plus aucune eſpérance de paix, & que Charles-Quint, alors occupé contre les Turcs & contre les proteſtans d'Allemagne, pût le ſeconder dans ſes violentes meſures. La ligue de Smalcalde, où les Réformés avoient pris le nom de Proteſtans, étoit une forte barriere à l'ambition de ce redoutable ſouverain. Les rois de France & d'Angleterre firent quelques avances pour y être admis. Mais leur conduite rigoureuſe à l'égard de leurs ſujets hérétiques ou ſoupçonnés d'héréſie, & leur zele à ſoutenir l'ancienne croyance, ne permettoient pas aux princes Allemans de compter ſur eux. Une ligue formée par la religion autant que par la politique, demandoit une conformité de ſentimens auſſi bien que d'intérets.

Ligue de Smalcalde.

Sur ces entrefaites arriva la mort de Catherine d'Arragon. Avant ſon dernier ſoupir elle écrivit au roi une lettre touchante qui lui arracha des larmes. L'empereur avoit fait tous ſes efforts pour venger l'honneur de ſa tante. Il ne penſa plus

1536. Propoſitions de Charles-Quint, rejetées.

qu'à ſuivre ſes vues de politique, & tâcha de regagner l'amitié de Henri. Il lui offrit la ſienne à condition qu'il ſe réconcilieroit avec Rome, qu'il le ſeconderoit dans la guerre contre le Turc, & qu'il ſe joindroit à lui contre François I prêt à envahir le Milanez. Le roi avoit peu d'envie de s'allier avec un prince dont il connoiſſoit la duplicité. Sa réponſe fut une eſpece de refus honnête. Il lui déclara que tout ce qui s'étoit fait contre le pape, étant juſte & ratifié par le parlement, ne pouvoit être révoqué; qu'il feroit volontiers la guerre aux ennemis du chriſtianiſme lorſque la paix ſeroit rétablie parmi les princes chrétiens; & que, s'il ſe raccommodoit avec l'empereur, il employeroit ſa médiation pour le réconcilier avec le roi de France, ou ſes armes pour défendre celui des deux qui ſeroit offenſé par l'autre. Charles-Quint, après avoir échoué dans cette négociation, ne perdit point de vue ſes projets. La France attaquée par deux endroits, en Provence & en Picardie, lui réſiſta

glorieuſement ; il leva le ſiege de Marſeille, & ſes généraux celui de Péronne.

Tout plioit ſous l'autorité abſolue de Henri. On reſpectoit ſa volonté, on craignoit ſa colere, on oublioit même quelquefois ſa tyrannie en conſidération de la franchiſe & de la généroſité de ſon caractere. Ses principaux ennemis étoient les moines, dont le crédit & les privileges tomboient néceſſairement avec la puiſſance du pape. Leur intérêt particulier, attaché à celui de la cour de Rome, enflammoit leur zele contre les innovations. On les regardoit comme les auteurs de la plupart des pratiques décriées par les religionnaires ; on leur reprochoit ces fêtes exceſſivement multipliées qui gênoient l'induſtrie au profit de la pareſſe, ces dévotions peu ſolides ſouvent préférées aux véritables devoirs, ces ſubtilités ſcolaſtiques, regardées comme une profonde théologie, cette inquiſition redoutable qui tyranniſoit les eſprits & les conſciences. Mais on en vouloit ſurtout à

Projet de détruire les monaſteres.

leurs richeſſes, dont on les accuſoit d'abuſer d'une maniere ſcandaleuſe. Plus ils cenſuroient le gouvernement dans leurs diſcours, plus le roi deſiroit de les détruire. Malgré ſon impétuoſité naturelle, craignant de bruſquer une affaire ſi délicate, il prit avec prudence des meſures pour en faciliter le ſuccès. Comme chef ſuprême de l'égliſe, il chargea le ſecrétaire d'état, Cromwel, de viſiter les couvens en qualité de vice-gérent avec d'autres commiſſaires. Cette viſite paſſa les vœux de la cour. Rien n'étoit plus facile que de trouver des abus & des déſordres. La paſſion en ſuppoſa beaucoup plus qu'il n'y en avoit. Les témoignages douteux parurent certains ; les calomnies furent comptées pour des preuves ; pluſieurs couvens d'hommes & de filles furent dépeints comme des lieux de débauche. Les querelles violentes, les fraudes pieuſes, les ſuperſtitions groſſieres, la fainéantiſe, la molleſſe & l'ignorance, étoient les moindres imputations conſtatées, ſuivant le rapport des

Viſite des couvens.

commiſſaires, contre ces ſociétés religieuſes. On publia les procès-verbaux de viſite pour les rendre exécrables aux yeux de la nation. Bientôt on déclara nuls les vœux de quiconque n'avoit pas encore vingt-quatre ans. On fit ſortir cette jeuneſſe ; on laiſſa aux autres la liberté de renoncer au cloître. Le parlement, ſimple exécuteur des volontés du monarque, ſupprima tous les petits monaſteres dont le revenu ne montoit pas à deux cents livres ſterling. C'étoient ceux où la licence regnoit davantage. Il y en eut trois cents ſoixante & ſeize abattus du même coup. Leurs biens furent donnés au roi, & lui firent une augmentation de revenu de trente-deux mille livres ſterling, ſans compter un immenſe mobilier. Ce premier pas conduiſoit à la deſtruction entiere des ordres monaſtiques. Le deſſein en étoit formé. Mais Henri, jugeant à propos de ſuſpendre l'exécution, congédia le parlement, le plus long qui eût juſqu'alors exiſté dans la monarchie. Il duroit depuis plus de ſix années,

Premier coup porté aux religieux.

& il avoit toujours paru ne ſuivre que les ſentimens de la cour.

Traduction de la bible

La *convocation* ou l'aſſemblée du clergé, tenue dans le même temps, fit une démarche que les proteſtans regarderent comme un triomphe pour eux. Ils ſe plaignoient avec force de ce que l'on interdiſoit au peuple la lecture de la bible, de ce livre divin qui renferme toutes les vérités de la religion & de la morale, & qui, étant l'ouvrage du ſaint Eſprit, ne pouvoit être qu'utile aux hommes, leur étoit même abſolument néceſſaire ; ils accuſoient l'égliſe Romaine de le ſouſtraire à leurs yeux, parce qu'on y découvriroit aiſément ſa corruption & ſes erreurs ; ils ſoutenoient que chacun devant chercher le vrai par ſoi-même en des matieres ſi eſſentielles au ſalut, chacun devoit examiner le ſeul livre qui fût la parole de Dieu, & que, par des traductions en langue vulgaire, il falloit le mettre à la portée de tous les fidelles. D'autre part, les catholiques inſiſtoient ſur les profondes obſcurités de l'écriture, ſur les divers ſens

qu'on y donnoit, sur l'abus qu'en faisoient les novateurs, sur les inconvéniens d'un examen particulier dont le peuple est incapable, sur le nombre infini de sectes qui puiseroient dans la même source les preuves de leurs fausses opinions, enfin sur la nécessité d'un tribunal infaillible pour fixer le dogme, pour lever les doutes, & pour trancher les disputes. Il est certain que la licence des religionnaires a tourné sans cesse l'écriture sainte contre la foi de l'église ; mais il n'en est pas moins vrai qu'elle est l'oracle des chrétiens. Tindal l'avoit traduite en anglois quelques années auparavant, & sa traduction, pleine de fautes, avoit été brûlée à Londres, au grand scandale du parti. Le clergé convint d'en publier une nouvelle. On travailla trois ans à cet ouvrage. Cranmer & quelques autres prélats, qu'on supposoit être les organes du roi, déciderent l'assemblée à une entreprise qui passoit alors pour dangereuse ; & qui réellement

parut favorable au progrès des nouveautés.

Disgrace de la reine Anne.

Le déclin de la religion catholique en Angleterre étoit le fruit de la passion de Henri VIII pour Anne Boleyn. Cet amour violent que six années d'opposition n'avoient pu éteindre ni affoiblir, se dissipa tout-à-coup dans les douceurs d'un paisible mariage. Le roi devint amoureux de Jeanne Seymour, fille d'honneur de la reine. Extrême en tout, incapable de modérer ses desirs, il ne rougit point d'immoler sa femme à une maîtresse. Les ennemis d'Anne surent lui inspirer de la jalousie dès qu'ils le virent susceptible de haine. Elle avoit passé sa jeunesse à la cour de France ; elle en avoit rapporté ces manieres libres qu'on peut allier avec l'honneur, mais qui ont une apparence de galanterie. Sa vanité n'étoit pas insensible au plaisir de recevoir des hommages ; sa gaité indiscrete laissoit quelquefois échapper de dangereuses imprudences. La calomnie change tout en crime, &

ſe fait écouter avidement lorſqu'elle flatte les paſſions. On perſuade au roi que ſon épouſe lui eſt infidelle, que coupable de pluſieurs adulteres, elle y a joint l'inceſte en ſe proſtituant à ſon frere le vicomte de Rocheford. Il la fait arrêter, ainſi que ceux qu'on accuſoit d'être ſes amans. A peine enfermée à la Tour, elle proteſte de ſon innocence ; elle écrit au monarque une lettre pleine de ſentiment & de nobleſſe, capable de fléchir un cœur moins prévenu & moins obſtiné. Le procès s'inſtruit avec chaleur. Un ſeul des accuſés charge la reine, & ſubit le ſupplice ſans aucune confrontation. Point d'autre preuve de l'inceſte, ſinon que Rocheford s'étoit appuyé un jour ſur ſon lit. Cependant la ſœur & le frere ſont condamnés, ou au feu, ou à perdre la tête, comme il plairoit à Henri. Cette malheureuſe princeſſe ne ſuccomba point à la crainte ni à la douleur. Elle remercia le tyran de ſes anciennes bontés, en lui marquant que « de » ſimple demoiſelle il avoit bien

Procès & exécution de la reine.

» voulu la faire marquiſe, de mar» quiſe reine, & que, ne pouvant » plus l'élever dans ce monde, il » vouloit la faire ſainte. » Elle lui recommanda ſa fille Elizabeth. Elle continua juſqu'au bout ſes proteſtations d'innocence, & reçut le coup de la mort avec une fermeté intrépide. Elle avoit comblé de bienfaits une foule de perſonnes, qui la payerent d'ingratitude dans ſa diſgrace.

Le roi épouſe Jeanne Seymour.

Cette femme célebre eſt un monſtre ſous la plume des écrivains catholiques; elle eſt vertueuſe & irréprochable ſous la plume des proteſtans; comme ſi ſa bonne ou ſa mauvaiſe conduite importoit beaucoup à l'honneur de l'une ou de l'autre religion. Ainſi juge communément l'eſprit de parti. Si l'on s'en tient à la vraiſemblance & aux preuves, ſi l'on réfléchit ſur le caractere de ſon barbare mari, elle paroîtra plutôt innocente que criminelle. Henri, ſelon la penſée de M. Hume, fit en quelque ſorte ſon apologie, en épouſant Jeanne Seymour le lendemain de l'exécution. Rien ne coûtoit à ce

prince pour satisfaire une passion furieuse. Il se faisoit scrupule d'avoir une concubine ; il ne s'en faisoit aucun d'envoyer sa femme à l'échafaud pour épouser sa maîtresse. Le second mariage avoit été déclaré nul & illégitime comme le premier. La princesse Elizabeth étoit ainsi devenue bâtarde comme la princesse Marie, quoique l'une & l'autre dussent regner un jour. Marie, alors âgée de vingt ans, voulant regagner les bonnes graces de son pere, fut contrainte de reconnoître sa suprématie, & de renoncer au pape. Elle n'y consentit qu'avec une extrême répugnance. Mais il falloit adopter les sentimens théologiques du monarque, ou porter le poids de sa haine.

Marie & Elisabeth déclarées bâtardes.

Un nouveau parlement, convoqué dans ces conjonctures, se montre aussi facile, pour ne pas dire aussi esclave que le précédent. La conduite du roi y est exaltée par de honteuses flatteries. On lui donne la sagesse de Salomon, la force de Samson, la beauté & les graces d'Absalon. On ratifie ses deux

Docilité du parlement.

divorces ; on déclare illégitimes les enfans de ſes deux premiers mariages ; en cas qu'il n'ait point de poſtérité de Jeanne Seymour ou de quelque autre reine, on lui accorde le pouvoir de diſpoſer à ſon gré de la couronne ; le refus de prêter ſerment ſur tous ces articles eſt déclaré crime de haute trahiſon. Il ſemble qu'on vouloit forger des armes à la tyrannie. On ajouta que le roi & chacun de ſes ſucceſſeurs pouvoit révoquer ou annuller par des lettres-patentes tous les actes du parlement qui auroient paſſé avant qu'il eût l'âge de vingt-quatre ans ; ce qui n'étoit propre qu'à rendre la légiſlation fragile & incertaine. Enfin de nouveaux ſermens contre le pape fermerent toutes les voies de réunion avec l'égliſe.

Conduite du clergé.

Le clergé s'aſſembloit toujours comme le parlement, & avoit la chambre haute & ſa chambre baſſe. Souple aux volontés de Henri, dont le deſpotiſme ne ſouffroit point de réſiſtance, il décida pluſieurs articles de religion conformément au

ſyſtême de ce prince, qui ne vouloit ni abandonner les anciens dogmes, ni rejeter tout-à-fait les opinions nouvelles. Les catholiques conſervèrent la préſence réelle, la confeſſion, le culte des images, l'invocation des ſaints, les cérémonies eccléſiaſtiques ; mais les proteſtans gagnerent quelques points conſidérables, & modifierent les autres. Le roi corrigea lui-même ces articles. Aſſez abſolu pour faire la loi aux théologiens, il vouloit dominer ſur la foi des peuples. Lui ſeul peut-être penſoit comme le clergé avoit paru le faire. Nul proteſtant, nul catholique n'admettoit un pareil mélange de doctrine. On céda parce qu'il étoit impoſſible de réſiſter. Nous verrons des exemples plus ſinguliers de la condeſcendance des Anglois en matiere de religion.

Mécontentement & révolte pour la religion.

Cependant un levain de révolte fermentoit dans quelques provinces; car tout changement de religion produit néceſſairement des troubles. La ruine des petits monaſteres, le malheur de tant de perſonnes religieuſes privées de leur état & ré-

duites à l'aumône, le chagrin de voir périr tant de fondations auxquelles la piété ou l'intérêt attachoit tant d'importance, la crainte que les ames des fondateurs ne souffrissent dans l'autre monde de l'interruption des prieres ; tous ces motifs touchoient un grand nombre de catholiques ; & le mécontentement des moines se communiquoit par des plaintes vives & fréquentes. Le clergé séculier se plaignit bientôt à son tour. Cromwel, qui en qualité de vicaire général ou de vicegérent du roi, exerçoit une autorité inouie & absolue dans l'église, venoit de supprimer quantité de fêtes, de défendre les pélerinages & d'autres dévotions reçues, d'obliger même les bénéficiers des paroisses à céder une partie de leurs revenus pour les réparations & pour les pauvres. Les prêtres murmurerent ; le peuple prit les armes, d'abord dans le comté de Lincoln, où la sédition fut promptement dissipée ; ensuite dans les comtés d'York, de Durham & de Lancaster, où elle fut plus opiniâtre. Les

rebelles marchoient ſous la banniere de la croix, précédés de quelques prêtres en habits ſacerdotaux, portant le nom de Jéſus brodé ſur leurs manches, ayant tous juré qu'ils entroient dans le *pélerinage de la Grace* (c'eſt le nom qu'ils donnoient à leur entrepriſe), uniquement pour l'amour de dieu, pour le ſervice du roi, pour le rétabliſſement de l'égliſe & pour la ſuppreſſion de l'héréſie. Ils s'emparent d'York & de Hull; &, ſans la prudence du duc de Norfolk que le roi envoya contre eux avec une petite armée, ils auroient pu faire des progrès conſidérables. Une riviere ſéparoit les deux camps. Deux fois ils réſolurent de la paſſer à gué & de livrer une bataille déciſive. Deux fois ils furent arrêtés par de groſſes pluies qui rendirent le paſſage impoſſible. Soit que cet événement les remplît d'une crainte ſuperſtitieuſe, ſoit que les proviſions leur manquaſſent, ils ſe diſperſerent dans l'eſpérance du pardon que le duc de Norfolk leur promit. Le monarque confirma cette grace; mais il

Pélerinage de *la Grace*.

témoigna ſon indignation par un manifeſte, de ce qu'ils avoient oſé, eux qui n'étoient qu'une populace ſtupide & ſans expérience, trouver à redire au gouvernement & attaquer les membres de ſon conſeil. Quelques autres ſoulévemens furent réprimés avec plus de rigueur. Henri étoit trop puiſſant & trop redoutable pour qu'ils lui donnaſſent de l'inquiétude.

1538. Affaires eccléſiaſtiques.

Ses principes de théologie, auſſi bizarres que ſon humeur, lui firent prendre des précautions ſingulieres en publiant la nouvelle traduction de l'écriture. Il n'en accorda qu'un exemplaire à chaque paroiſſe ; il voulut qu'on le tînt dans l'égliſe attaché par une chaîne ; il recommanda ſoigneuſement au peuple d'en uſer avec ſageſſe, & de ne point interpréter les endroits obſcurs ſans conſulter d'habiles gens. La manie de paroître théologien, de tout aſſervir à ſes opinions, étoit un des principaux mobiles de ſa conduite ; ſorte de deſpotiſme qui paroît d'autant plus révoltant, que

la liberté de l'esprit est plus naturelle & plus flatteuse.

Henri vouloit abolir entierement les monasteres pour s'emparer de leurs dépouilles. La dissipation des finances donnoit du poids à ce motif. Il regardoit d'ailleurs les moines comme des ennemis turbulens & irréconciliables, dont il falloit prévenir ou étouffer les intrigues. On fit encore usage des moyens déja employés avec succès ; visite des couvens, relations scandaleuses & exagérées, accusations générales où l'innocence étoit confondue avec le crime. Quelques abus que le temps & les passions eussent introduits dans les cloîtres, dont la multiplicité excessive entraînoit seule de grands abus, il est impossible que les mœurs y fussent absolument dépravées. On découvrit des fourberies inventées pour tirer parti de la superstition populaire ; de fausses reliques, de faux miracles, des crucifix & des statues qui se mouvoient par ressort. On supposa que ces impostures d'un petit nombre de moines étoient communes à tous

Suppression totale des monasteres.

On obſerva malignement que leurs ſaints attiroient une infinité d'offrandes, tandis que Dieu étoit négligé *. Enfin les monaſteres furent ſupprimés ſans exception ; les ſtatues & reliques ſuſpectes jetées au feu ; S. Thomas de Cantorbery, objet de tant de pélerinages, condamné comme traître, ſes oſſemens brûlés, & ſes cendres livrées au vent. Sa châſſe précieuſe & enrichie de diamans excitoit la cupidité du monarque.

Selon le calcul des hiſtoriens, le revenu des communautés détruites, parmi leſquelles on compte pluſieurs hôpitaux, pluſieurs colleges & pluſieurs chapelles, montoit à cent ſoixante & un mille livres ſterling, qui faiſoient environ la douzieme partie du revenu national. Henri en fonda ſix évêchés, en fit des largeſſes à ſes courtiſans, & réſerva une portion pour la ſubſiſtance des moines & des religieuſes. Il s'en fallut bien qu'il n'en

* Burnet raconte qu'une année, dans l'égliſe de S. Thomas, il n'y eut pas un denier offert à Dieu; il y eut quatre livres pour la Vierge, & neuf cents cinquante-quatre livres pour le ſaint.

tirât tout le profit qu'on imaginoit, quoique, pour appaiſer les murmures, il eût fait entendre que cette augmentation de revenus de la couronne déchargeroit le peuple de tout impôt, & fourniroit à toutes les charges du gouvernement. Ainſi furent anéantis en Angleterre les ordres monaſtiques, dont le crédit y avoit été prodigieux, & dont la ruine excita de grandes plaintes, ſoit parce que l'on révéroit leur état, ſoit parce qu'on ſe croyoit intéreſſé à le ſoutenir.

Colere du pape.

Des entrepriſes ſi violentes devoient ſurtout exciter l'indignation de la cour de Rome. Ne voyant plus rien à ménager avec un prince qui ne gardoit plus de meſures, elle éclata en reproches & en anathêmes. Paul III publia ſa bulle foudroyante. Henri fut déchiré par des libelles où la ſatyre envénimoit la vérité. Il crut y reconnoître le ſtyle du cardinal Pole ou Polus, ſon parent, prélat ſavant, vertueux, modéré par principes, mais aigri par le zele de la religion & par les excès de ce prince, qui, après

Le cardinal Pole.

l'avoir estimé, le haït mortellement. Le cardinal, fixé en Italie, étoit à l'abri de ses coups. Non-seulement il l'avoit attaqué avec la plume, mais il fut soupçonné d'être l'ame d'une conspiration. Quelques seigneurs, deux de ses freres en particulier, furent arrêtés comme ses complices; Geoffroi Pole échappa seul à la mort, parce qu'il découvrit le complot. Nous observerons ici, d'après M. Hume, que la condamnation d'un homme persécuté par la cour en ces temps-là, ne doit pas le faire présumer criminel, à moins que le procès n'ait excité aucun murmure dans le public. On ne voit pas que celui-ci en ait excité.

Dispute du roi avec un maître d'école.

Malgré l'excommunication du pape, malgré son propre acharnement contre l'église Romaine, Henri VIII se piquoit toujours d'un zele ardent pour la doctrine catholique. Il mettoit sa gloire à la défendre par des argumens ainsi que par des peines; & de tous les dogmes de la religion, le plus incompréhensible étoit celui qu'il soutenoit avec le plus de chaleur. Un

maître d'école, nommé Lambert, s'aviſa de blaſphémer ſur la préſence réelle. Cité devant les évêques, il en appela au roi. Le roi fut ravi de pouvoir ſignaler publiquement ſes talens théologiques. Une diſpute contre Lambert lui parut digne de ſa majeſté. Les prélats, les pairs, toutes les perſonnes de diſtinction s'étant aſſemblés dans la ſalle de Weſtminſter, l'illuſtre & terrible théologien, aſſis ſur ſon trône, preſſe rudement le maître d'école ſur l'Euchariſtie ; &, ſecondé par les évêques, applaudi par les ſpectateurs, le réduit enfin au ſilence. Il lui propoſe, pour concluſion, ou de changer de ſentimens, ou d'être brûlé vif. Lambert, qui n'étoit point convaincu & qui avoit du courage, préfera le feu à la honte de ſe rétracter. On prononce la ſentence ; on l'exécute avec barbarie. Le monarque, enivré des louanges qu'on lui prodigua au ſujet de cette diſpute, exigea plus que jamais une ſoumiſſion aveugle à ſes principes. Penſer autrement que lui devint un crime capital.

1539. Parlement eſclave. Les ſix articles.

Les parlemens lui avoient toujours obéi en eſclaves, & leur ſervitude ne fit qu'augmenter. Il en aſſembla un nouveau, qui parut le miniſtre de la tyrannie plutôt que le conſeil de la nation. Après que le Chancelier eut déclaré l'intention du roi de rendre la foi uniforme dans ſes états, les deux chambres paſſerent le fameux bill des *ſix articles*, que les religionnaires ont appelé le *ſtatut de ſang*. Cette loi établit la préſence réelle, la communion ſous une ſeule eſpece, l'obligation de garder le vœu de chaſteté, le célibat des eccléſiaſtiques, l'utilité des meſſes privées, enfin la néceſſité de la confeſſion auriculaire. Quiconque nieroit la préſence réelle devoit être condamné au feu, quand même il ſe rétracteroit. Par rapport aux cinq autres articles, confiſcation & empriſonnement, même après l'abjuration. Peine de mort pour les obſtinés & les relaps. Peine de mort pour les prêtres qui oſeroient ſe marier. Amende & priſon pour tous ceux qui ne ſe confeſſeroient ou ne

communieroient pas au temps prescrit. Il y a peu d'exemples de lois si dures. Le primat Cranmer eut seul le courage de s'y opposer, mais il se sépara de sa femme, & le roi, qui estimoit sa droiture, fut satisfait de cette preuve d'obéissance. Le parlement, par un acte encore plus étrange, donna aux proclamations ou édits du roi la même force qu'aux statuts du parlement. Ainsi la puissance législative étoit transférée à la couronne, & la constitution Angloise renversée de fond en comble. Ce n'étoit point assez de bassesses. La haine du prince pour le cardinal Pole fit passer des bills d'*attainder*, non-seulement contre ses partisans, mais contre sa mere la comtesse de Salisbury, presque sans apparence de preuves. Enfin les terres des monasteres furent assurées à la couronne, sous le faux prétexte que les abbés en avoient fait une résignation volontaire & conforme aux lois. Le statut des six articles réduisoit les protestans au désespoir ; mais Cranmer & Cromwel en adoucirent pour un

Proclamations égales aux statuts.

temps l'exécution ; & le capricieux monarque ſembla lui-même favoriſer le parti qu'il opprimoit, en permettant à chaque particulier d'avoir la traduction de la bible.

1540. Quatrieme mariage du roi.

Jeanne Seymour, la plus chérie de ſes épouſes, étoit morte en 1537, après être accouchée du prince Edouard que nous verrons ſur le trône. Henri vouloit une femme. Il jeta les yeux ſur une fille du duc de Guiſe, déja promiſe au roi d'Ecoſſe. Ce mariage ne pouvant ſe faire, le miniſtre Cromwel le décida en faveur d'Anne de Cleves, dont le pere, duc de Cleves, & le beau-frere, électeur de Saxe, tenoient un rang conſidérable parmi les princes proteſtans d'Allemagne. On jugea de ſa beauté ſur un portrait flatteur & fort infidelle. A peine la princeſſe eut-elle paru que le roi penſa au divorce. Comme Charles-Quint & François I paroiſſoient réconciliés, la crainte de les avoir ſur les bras & de rompre avec la ligue proteſtante, ſuſpendit les premiers tranſports de ſa fureur. Il diſſimula même avec

Le roi dégoûté de ſa femme.

Cromwel, quoique incapable de lui pardonner. Il le créa comte d'Eſſex & le fit chevalier de la Jarretiere. Cromwel, en qualité de vicaire général, harangua le parlement; la chambre haute, pour flatter le roi dans la perſonne du miniſtre, lui dit qu'il méritoit d'être vicaire général du monde entier. Il fallut accorder un ſubſide, malgré tout ce que le pillage des monaſteres, & en dernier lieu la deſtruction de l'ordre de Malte, avoient ajouté aux revenus de la couronne. Tant les profuſions de Henri le rendoient inſatiable; tant ſon deſpotiſme le rendoit maître du parlement!

Procès de Thomas Cromwel.

Enfin l'orage fondit ſur Cromwel. Haï des grands, qui ſe voyoient éclipſés à la cour par le fils d'un forgeron; odieux aux catholiques, qui le regardoient comme l'ennemi de l'égliſe Romaine; ſuſpect aux proteſtans, qui lui reprochoient de les trahir ou de ne les pas protéger; il n'étoit plus aux yeux du cruel Henri qu'une victime qu'on devoit immoler à la haine publique. Ca-

therine Howard, niece du duc de Norfolk, avoit gagné l'affection de ce prince ; & le duc ſe ſervit d'elle pour précipiter un miniſtre qu'il déteſtoit. Il obtint une commiſſion de l'arrêter. Plus le parlement avoit flatté Cromwel dans la faveur, plus il s'empreſſa de l'opprimer dans la diſgrace. On l'accuſa d'héréſie & de trahiſon ; on le condamna ſans examen & ſans preuves. Il implora en vain la clémence du roi par une lettre auſſi humble que touchante. Sa ſentence fut promptement exécutée. Ce miniſtre méritoit un meilleur ſort. Elevé du rang le plus bas au faîte de la fortune, il n'avoit été ni arrogant envers ſes inférieurs ni ingrat envers ſes amis.

Divorce & cinquieme mariage du roi.

Les obſtacles politiques du divorce diſparurent bientôt. Le roi de France & l'empereur, qui venoient de ſe donner mutuellement les plus grandes marques d'amitié, reprirent leur ancienne animoſité. Charles-Quint avoit paſſé à Paris pour aller en Flandres réprimer des ſéditieux. Son rival, toujours imprudent, l'avoit reçu avec une fran-

chiſe aveugle, juſqu'à lui faire confidence des ſecrets de ſes alliés. A peine libre, l'empereur profita de cette indiſcrétion, le brouilla avec le roi d'Angleterre, & en ſe montrant tout-à-fait indigne de confiance, il ſut néanmoins ſe faire un ami d'un prince qui n'avoit d'autre regle que la paſſion & le caprice. Anne de Cleves pouvoit dès-lors être répudiée hardiment. Le clergé déclara le mariage nul, ſous prétexte qu'elle avoit été fiancée dans ſa plus tendre jeuneſſe avec le duc de Lorraine ; que le roi n'avoit pas donné un conſentement *intérieur* au mariage, & ne l'avoit pas conſommé : raiſons frivoles, mais déciſives. Le parlement ratifia la ſentence du clergé ; Anne conſentit au divorce moyennant trois mille livres ſterling de revenu, & Catherine Howard prit ſa place, d'où elle paſſa quelque temps après ſur l'échafaud.

Perſécutions.

Le duc de Norfolk, oncle de la reine, & l'évêque Gardiner, ſe trouvant à la tête du conſeil, les catholiques, dont ils ſoutenoient le

parti, sembloient devoir triompher. On exécuta rigoureusement le statut des six articles. On livra aux flammes de malheureux protestans qui se crurent les martyrs de la vérité. Le docteur Barnes disputa jusqu'au moment de l'exécution, comme s'il eût été dans une école ; & le Scherif le pressant sur l'invocation des saints : *Je doute*, répondit-il, *que les saints puissent prier pour les vivans ; mais s'ils le peuvent, j'espere prier dans une demi-heure pour vous & pour le reste de l'assemblée.* La violence multipliera ces traits de fanatisme. En persécutant ainsi les novateurs, Henri ne fut pas moins cruel à l'égard des catholiques opposés au serment de suprématie. Les uns & les autres étoient exécutés pêle-mêle. Quelqu'un dit alors avec raison que l'on brûloit ceux qui étoient contre le pape, & que l'on pendoit ceux qui étoient pour. Une tyrannie si affreuse fit éclater quelques signes de soulévement. Le soupçon tomba sur le cardinal Pole ; & c'en fut assez pour que le roi ordonnât l'exécution de sa mere : la comtesse

Exécution de la comtesse de Salisbury.

de Salisbury, dernier reſte du ſang royal des Plantagenets. Cette femme illuſtre, dont la vieilleſſe n'avoit pu glacer le courage, refuſa de ſe ſoumettre à la ſentence; &, courant ſur l'echafaud, elle dit à l'exécuteur d'enlever ſa tête comme il pourroit. Il lui porta pluſieurs coups avant que de pouvoir lui ôter la vie.

1542. La nouvelle reine décapitée.

Tandis que le roi ſe félicite de ſon nouveau mariage, & ſe flatte d'avoir trouvé une femme digne de lui, Cranmer eſt informé que la reine a paſſé ſa jeuneſſe dans le déſordre. Incertain s'il doit révéler ou cacher ce fatal ſecret, il conſulte d'autres miniſtres, il découvre enfin la vérité. Henri, le plus délicat des hommes en pareille matiere, ne veut rien croire d'abord, cherche des preuves, & ne les trouve que trop certaines. On arrête la reine & ſes complices. La vieille ducheſſe de Norfolk, ſa grand-mere, Guillaume Howard ſon oncle, pluſieurs de ſes parens, ſont condamnés pour avoir enſeveli dans le ſilence ſon deshonneur; car ſous un gouver-

nement tyrannique les ſentimens de la nature peuvent devenir des crimes. Le parlement n'a pas honte de ſervir la fureur du prince par des lois auſſi abſurdes que barbares, en prononçant la peine de mort contre toute perſonne qui, ſachant ou préſumant les déſordres de la reine, n'en auroit point averti le roi ou le conſeil; & contre la reine qui, étant fauſſement ſuppoſée vierge lors du mariage, n'auroit pas déclaré elle-même au roi qu'elle ne l'étoit plus. Il falloit, dirent les plaiſans, que le roi épouſât déſormais une veuve, puiſque aucune fille ne ſeroit aſſez hardie pour l'épouſer. La reine eut la tête tranchée, ainſi que la vicomteſſe de Rocheford, complice de ſes galanteries.

Lois abſurdes & tyranniques.

De pareilles ſcenes auroient fait perdre de vue les diſputes théologiques à un prince moins jaloux que Henri VIII de maîtriſer les opinions. Dans la vue d'établir l'uniformité de croyance, comme ſi le deſpotiſme pouvoit forcer à croire & à ne pas croire, il avoit nommé des commiſſaires pour fixer tous les

Henri fait des articles de foi.

articles de foi; & le parlement avoit ratifié d'avance en 1541 tout ce qui ſeroit décidé à cet égard, avec déclaration formelle qu'il s'en rapportoit ſur la religion comme ſur le reſte à la volonté du ſouverain. Le fruit du travail des théologiens, ou plutôt des caprices de Henri, fut un petit ouvrage intitulé *Inſtitution de l'homme chrétien*, dans lequel il ſe rapprochoit en quelques points de la doctrine proteſtante, & en d'autres de la catholique. Peu après, il en publia un ſecond où il n'avoit plus le même ſyſtême. Il limita encore la permiſſion de lire l'écriture ſainte; il fit des changemens au miſſel; il ordonna que le nom de pape fût effacé de tous les livres; il irrita le goût des nouveautés en le gênant, & l'ardeur du zele en lui oppoſant des barrieres; mais au milieu de ſes variations bizarres il eut grand ſoin de ſe réſerver tout le pouvoir, afin de tenir le clergé comme le peuple dans une étroite dépendance.

Le roi d'Ecoſſe, Jacques V, ſon neveu, éprouva auſſi bien que les Affaires d'Ecoſſe. Proteſtans.

Anglois la violence de ſon humeur. Depuis long-temps l'eſprit de ſecte avoit pénétré dans ce royaume. Patrice Hamilton, jeune Ecoſſois de grande naiſſance, deſtiné aux premieres places de l'égliſe, ayant voyagé pour ſon éducation vers l'an 1527, ſe laiſſa infeſter des erreurs de la réforme, &, à ſon retour, ne diſſimula point ſes ſentimens. Un dominicain, qu'il croyoit ſon ami, le dénonça perfidement à l'archevêque de Saint-André. On lui fit ſon procès. Il fut condamné au feu, mourut en héros ou en fanatique, après avoir cité au tribunal de Jeſus-Chriſt ſon accuſateur, qui périt bientôt d'une maladie violente, occaſionnée ou par les remords ou par le cours de la nature. Le martyre & la prophétie de Hamilton (car le peuple n'eut pas d'autre idée) procurent à l'héréſie un grand nombre de proſélites. Le clergé perdoit inſenſiblement ſon crédit; la nobleſſe épioit l'occaſion de s'enrichir de ſes dépouilles; le roi lui-même, étant pauvre & porté à la dépenſe, ne

paroiſſoit pas fort éloigné de ce deſſein, lorſque Henri VIII, pour l'engager à ſuivre ſon exemple & à s'unir étroitement avec l'Angleterre, lui propoſa une entrevue à York, où Jacques promit de ſe trouver. Les repréſentations du clergé, qui prévoyoit les ſuites de la conférence, l'offre qu'il fit d'un don gratuit conſidérable, la promeſſe de contribuer libéralement aux beſoins de l'état, ces motifs appuyés par le crédit de la reine changerent la réſolution de Jacques. Il différa ſon voyage, & finit par s'excuſer. Henri l'attendoit à York. Furieux de cet affront, il ne reſpira que la vengeance. L'affaire tragique de ſon épouſe, Catherine Howard, l'empêcha de ſuivre ſes premiers tranſports; mais il ne tarda guere à prendre les armes. Il annonça les hoſtilités par un manifeſte, dans lequel, en reprochant à ſon neveu de lui avoir manqué de parole, d'avoir donné aſile à quelques rebelles, & de retenir quelques terres de ſon royaume, il faiſoit revivre les anciennes prétentions ſur la couronne

Guerre d'Ecoſſe.

d'Ecoſſe, & le ſommoit de lui rendre hommage comme à ſon ſeigneur ſuzerain. Une armée Angloiſe paſſa la Twed à Berwick, & revint ſur ſes pas aux approches de l'ennemi. Jacques vouloit la pourſuivre. La nobleſſe, choquée de la préférence qu'il avoit donnée au clergé, lui refuſa ſon ſecours. Un corps de dix mille hommes que commandoit le lord Maxwel, mécontent de ce que le roi venoit de révoquer la commiſſion de ce général, fut mis en déroute à Solway par cinq cents hommes, & cet événement fit tomber Jacques dans le plus affreux déſeſpoir. La douleur le conduiſit au tombeau. Avant que d'expirer, apprenant que la reine étoit accouchée d'une fille, ſon unique héritiere, il gémit ſur les malheurs de ſon royaume, diſant que Henri s'en rendroit maître, ou par les armes, ou par un mariage.

Mort de Jacques V.

C'étoit réellement le deſſein de ce mariage. Il propoſa de marier ſon fils Edouard avec la reine Marie qui ne faiſoit que de naître. Le cardinal Beaton, primat d'Ecoſſe,

1543. Vain traité pour réunir les deux royaumes.

s'étoit d'abord emparé de la régence en vertu d'un acte, qu'on le ſoupçonna d'avoir fabriqué ſous le nom de Jacques V. La propoſition de Henri ne pouvoit être agréée par un zélé partiſant des intérêts de l'égliſe. Mais le comte d'Arran, héritier préſomptif de la couronne, ayant ſupplanté le cardinal, on conclut un traité pour ce mariage ; & l'on convint que la reine demeureroit en Ecoſſe juſqu'à l'âge de dix ans, qu'elle paſſeroit enſuite en Angleterre, & que le premier royaume, nonobſtant ſa réunion avec l'autre, conſerveroit toujours ſes lois & ſes privileges. Beaton, qui avoit été arrêté, ſortit de ſa priſon, remua les eccléſiaſtiques, excita le zele des catholiques, réveilla l'ancienne animoſité contre l'Angleterre, réuſſit enfin à rompre les engagemens contractés avec Henri ; & , prévoyant qu'il ne manqueroit pas de prendre les armes, il engagea François I. à lui promettre du ſecours.

Ligue avec Charles-Quint contre la France.

Henri ſe plaignoit déja de ce prince, lui reprochant de l'avoir

trahi, de lui avoir manqué de parole, de ne pas lui payer les ſommes qu'il lui devoit. Ces plaintes annonçoient des réſolutions violentes conformes à ſon caractere. Il conclut avec l'empereur une ligue offenſive & défenſive contre la France. Pour avoir un prétexte de guerre, on ſomma François de renoncer à ſon alliance avec le Turc, & de réparer le tort qu'elle avoit fait aux chrétiens. Sur ſon refus la guerre fut déclarée. Charles-Quint faiſoit un grand crime à ſon rival de cette confédération politique dont il étoit lui-même la cauſe ; mais il ne craignoit pas de s'unir avec un prince excommunié qui pouvoit ſervir ſon ambition. Le parlement, ſi ſouple en tout le reſte, n'accorda qu'un ſubſide médiocre. Le clergé fut plus libéral. On obſerve que de tout temps l'égliſe avoit plus contribué que les laïques. Auſſi l'empereur diſoit-il, au ſujet de la ſuppreſſion des monaſteres, dont Henri prodiguoit les revenus à ſes courtiſans, qu'*il avoit tué la poule qui lui donnoit des œufs d'or.* Si le parlement

Conduite du parlement.

ménageoit l'argent de la nation, il ſacrifioit toujours ſa liberté ſans pudeur. Ce n'étoit point aſſez d'avoir rendu les proclamations du monarque égales aux lois : il fut réglé que neuf conſeillers formeroient une cour légale pour punir toute déſobéiſſance aux proclamations. Par ce moyen les jurés, les parlemens pouvoient perdre entierement leur autorité dans les cauſes criminelles. Le roi n'avoit qu'à publier une proclamation ſur quelque objet que ce fût : il devenoit juge de la déſobéiſſance, & les anciennes regles étoient ſans force. Un pair proteſta contre cette loi : exemple unique ſous ce regne. De nouveaux ſtatuts confirmerent l'autorité abſolue du prince en matiere de religion. Catherine Par, veuve du lord Latimer, qu'il épouſa en ſixieme noces (comme pour vérifier ce qu'on avoit dit en plaiſantant, qu'il ſeroit réduit à épouſer une veuve), avoit quelque penchant aux nouveautés. Les proteſtans en eſpérerent de la protection ; mais les catholiques

Sixieme mariage de Henri VIII.

triomphoient de l'alliance avec l'empereur.

François I, dont la couronne étoit menacée, commença la guerre en conquérant. Il s'empara du Luxembourg & de Landrecies. Charles-Quint s'efforça en vain de reprendre cette place ; & fut obligé d'en lever le ſiege. Henri, qui lui avoit envoyé un ſecours de ſix mille hommes, donnoit ſa principale attention aux affaires d'Ecoſſe. La diſcorde agitoit ce royaume. Matthieu Stuart, comte de Lenox, diſputoit l'autorité au comte d'Arran, réuni par intérêt avec le cardinal Beaton. Trop foible contre des adverſaires ſi puiſſans, il négocia ſecrétement avec le roi d'Angleterre. La ſaiſon ne permettant plus d'agir au dehors, Henri convoqua un parlement pour dicter de nouvelles lois. Après avoir déclaré le prince de Galles héritier de la couronne, on rétablit les princeſſes Marie & Elizabeth dans leur droit à la ſucceſſion. Ce qu'il y a de ſingulier, & ce qui prouve l'incon-

1544. Parlement. Actes ſinguliers.

ſéquence & la folie du monarque, c'eſt qu'il empêcha d'annuller l'acte par lequel ſes filles étoient déclarées illégitimes, & qu'il ſe fit donner le pouvoir de les exclure s'il le jugeoit à propos. Le parlement acheva de ſe deshonorer par deux actes de ſervitude. Le premier décharge le roi des dettes qu'il venoit de contracter par un emprunt prétendu volontaire, & ordonne à ceux qu'on avoit déja remboursés de reporter l'argent au tréſor. Le ſecond établit un nouveau ſerment ſur les matieres eccléſiaſtiques, & porte que ceux qui ont prêté les autres ſermens ſeront cenſés avoir prêté celui-là : clauſe la plus abſurde qui fut jamais. Ce parlement adoucit du moins le ſtatut ſanguinaire des ſix articles, en ordonnant que toute accuſation à cet égard ſeroit accompagnée du ſerment de douze perſonnes, & que nul ne pourroit être arrêté avant l'accuſation. Tels furent les principaux actes du parlement. Henri ne voulut point s'expoſer à un refus en lui demandant un ſub-

ſide ; mais comme ſa prodigalité abſorboit promptement les reſſources, & qu'il avoit beſoin d'argent pour la guerre, il exigea de nouveaux prêts, fit lever une *bienveillance*, déploya tous les pouvoirs que l'on croyoit alors inconteſtablement attachés à la prérogative.

Expéditions militaires.

Les Anglois pénetrent en Ecoſſe, & ſe retirent après avoir brûlé Dunbar & Haddington. Lenox, ſuſpect d'intelligence avec eux, eſt forcé par le comte d'Arran de prendre la fuite. Cette incurſion donnoit lieu de dire que Henri en avoit trop fait s'il deſiroit une alliance, & trop peu s'il méditoit une conquête. Mais étant convenu avec l'empereur d'envahir la France, il vouloit tourner toutes ſes forces de ce côté-là. Leur plan étoit de marcher droit à Paris avec plus de cent mille hommes, ſans s'arrêter au ſiege d'aucune place ; & d'accabler tout-à-coup François I, qui n'avoit guere que quarante mille hommes à leur oppoſer. Charles-Quint arrive le premier. Il prend Luxembourg & Ligni, il aſſiége Saint-

Saint-Dizier. L'Anglois imite ſon exemple, inveſtit Montreuil & Boulogne. Ces ſieges emportent le temps. Charles, fatigué d'une guerre dont il eſpere peu d'avantages, traite ſéparément avec François. Henri ſe retire après avoir levé le ſiege de Montreuil. Il avoit pris Boulogne, conquête qui ne le dédommageoit pas des frais immenſes de la guerre. L'année ſuivante une flotte Françoiſe de plus de deux cents voiles tenta une deſcente dans l'île de Wight, où l'on fit ſeulement quelques ravages. Il y eut un combat naval ſans événement déciſif. Le canon étoit alors ſi mal ſervi, que trois cents boulets tirés par chacune des flottes dans l'eſpace de deux heures, parurent quelque choſe de remarquable. Un petit vaiſſeau, ſelon la remarque de M. Hume, en tireroit aujourd'hui trois fois plus. Les autres expéditions, ſoit en Ecoſſe ſoit en France, ne méritent pas d'être rapportées.

1545. Artillerie fort imparfaite.

L'argent manquoit pour une guerre ruineuſe. Le parlement donna un ſubſide ; &, de peur qu'on ne

Parlement toujours flatteur.

lui en demandât encore plus, il y ajouta tous les revenus des universités, des chapelles & des hôpitaux ; prodigue seulement de ce qui, selon les regles de la justice, n'étoit point à sa disposition. Le roi déclara aux universités qu'il ne les dépouilleroit pas. Il savoit être juste en quelque chose. On peut juger de la bassesse de ce parlement par un de ses statuts, dans lequel il reconnoît que le roi a toujours été, par la parole de Dieu, le chef suprême de l'église d'Angleterre ; que les évêques & les autres ecclésiastiques ne tiennent leur juridiction que de lui seul ; qu'à lui seul a été accordé d'en haut la pleine puissance de corriger toute sorte d'hérésies, d'erreurs, de vices & de péchés. Le roi se plaignit dans une harangue, des disputes qui s'élevoient sur les matieres de religion ; de l'abus qu'on faisoit de la lecture des livres saints ; de ce qu'on y cherchoit plutôt à repaître sa curiosité qu'à régler ses mœurs & sa conduite. Ces plaintes étoient justes ; mais il n'auroit pas fallu pro-

voquer la curiosité & l'esprit de controverse en dogmatisant soi-même. Avec les secours du parlement on fit encore des préparatifs de guerre. Neuf mille hommes furent envoyés à Calais. Leurs expéditions aboutirent à des escarmouches. Après quoi Henri, dont la santé s'affoiblissoit, & qui avoit armé moins par haine que par humeur, signa la paix avec le roi de France, retenant Boulogne jusqu'au paiement des sommes qui lui étoient dues. La guerre lui avoit coûté un million trois cent quarante mille livres sterling. La dette de François ne montoit pas au tiers de cette somme.

1546. Fin de la guerre avec la France.

Ni la réflexion ni l'expérience n'avoient pu guérir le roi de sa manie d'innover, ou de dominer, dans les affaires ecclésiastiques. Il introduisit quelques nouveaux changemens, dont le principal fut de mettre les litanies en langue vulgaire ; il y ajouta une priere pour être délivré *de la tyrannie de l'évêque de Rome, & de ses détestables excès.* Ainsi la passion se mêloit aux choses

Affaires ecclésiastiques.

ſaintes. Cranmer deſiroit des démarches plus déciſives en faveur des proteſtans. Mais ce prélat fut ſur le point de ſuccomber à la cour. La mort lui enleva le meilleur de ſes amis, le duc de Suffolk, beau-frere du monarque, ſeigneur d'un vrai mérite, qui, ſelon le témoignage même de Henri, n'avoit jamais dit un mot au déſavantage de perſonne. Les ennemis de Cranmer, ſe couvrant d'un maſque de zele pour l'orthodoxie, s'efforcèrent de le perdre comme un hérétique caché. Une accuſation ſi dangereuſe ne réuſſit point : exemple d'autant plus ſingulier, qu'on vit alors des traits de perſécution plus révoltans.

Exécutions pour héréſie. Anne Aſcue.

Anne Aſcue, jeune femme fort eſtimée, & qui avoit des liaiſons avec la reine, fut accuſée d'avoir tenu des diſcours contre le dogme de la préſence réelle. Les menaces d'un évêque lui arracherent une rétractation dont il ne fut pas content. Miſe en priſon, & animée plutôt que découragée par cette rigueur, elle écrivit au roi que

ſur le myſtere de l'euchariſtie elle s'en tenoit aux paroles de Jéſus-Chriſt & à la doctrine de l'égliſe, mais que ne pouvant admettre le ſens qu'y donnoit ſa majeſté, elle s'attendoit bien qu'on lui feroit un crime de cette lettre. Le chancelier Wriotheſely alla l'interroger ſur les correſpondances qu'elle avoit eues à la cour. Dans les tourmens de la queſtion elle garda le ſecret avec une conſtance inébranlable. La torture lui avoit diſloqué les membres. On la porta au lieu du ſupplice. Elle fut brûlée vive ſans vouloir ſe rétracter. Trois autres malheureux, exécutés en même temps pour la même cauſe, imiterent ſon courage.

La reine Catherine ſe vit ſur le point d'être immolée à ſon tour au zele dogmatique de Henri. Ce prince ſurchargé d'embonpoint, incommodé d'un ulcere à la jambe, menacé d'une maladie mortelle, trouvoit dans la complaiſance & dans les ſoins empreſſés de ſon épouſe le ſoulagement de ſes maux. Malheureuſement elle ne penſoit pas en

La reine expoſée au ſupplice comme hérétique.

tout comme lui. Il parloit ſans ceſſe théologie pour avoir le plaiſir de dogmatiſer. Dans la chaleur d'une converſation la reine laiſſa trop apercevoir ſes ſentimens. Le ſoupçon d'héréſie effaroucha le cruel monarque. L'évêque Gardiner & le chancelier envenimerent la plaie. On dreſſa auſſitôt une accuſation contre Catherine ; Henri la ſigna. Cette princeſſe alloit périr ſur un échafaud, peut-être dans les flammes, ſi le papier fatal n'étoit tombé de la poche du chancelier, & n'avoit été ramaſſé par un des partiſans de la reine, qui le lui porta. Avertie du danger, ſans perdre courage, elle fait ſa viſite au roi déja un peu plus tranquille. La converſation tombe encore ſur la théologie. Catherine s'excuſe adroitement d'entrer en matiere. Elle dit qu'une femme doit ſuivre les principes de ſon époux, ſur-tout quand il eſt, comme lui, diſtingué par ſes lumières & par une profonde ſcience ; que ſi quelquefois elle s'eſt aviſée de diſcourir ſur ces objets trop au-deſſus de ſa portée, c'étoit parce

qu'il y trouvoit de l'amuſement; qu'elle avoit même pris la liberté de le contredire, afin d'animer la converſation, & d'acquérir des connoiſſances en lui procurant le plaiſir de la réfuter. *Oh !* s'écrie Henri, *vous voilà devenue un docteur ; vous êtes plus propre à donner des leçons qu'à en recevoir : mon cœur, nous ſommes toujours bons amis.* Il l'embraſſe tendrement & lui jure un attachement inviolable. Le lendemain, tandis qu'ils converſent avec leur cordialité ordinaire, arrive le chancelier, qui ne ſe doutoit pas du changement. Henri lui parle en particulier, l'accable de reproches, le traite de *fou*, de *coquin*, de *bête* La reine tâchant enſuite de le calmer : *Vous ne ſavez pas*, lui dit-il, *combien cet homme eſt indigne de vos bons offices.* L'évêque de Wincheſter fut dès ce moment diſgracié. Son zele apparent pour la religion catholique n'étoit qu'un rafinement d'intérêt. Le vrai zele peut-il ſemer la diſcorde entre les époux, & faire condamner à mort une reine ſous prétexte d'héréſie ?

1547. Procès de Norfolk & de Surrey.

Plus Henri approchoit de ſa fin plus ſon humeur violente le portoit à des actions tyranniques. Il conçut de la défiance & de la haine pour le duc de Norfolk, allié par ſa naiſſance à la famille royale, recommandable par de longs ſervices, oncle de deux reines, Anne Boleyn & Catherine Howard, enfin le premier ſujet du royaume. La crainte qu'il ne devînt trop puiſſant ſous une minorité, & que ſon attachement ſecret au parti des catholiques ne cauſât quelque révolution, étoit un motif capable d'inſpirer au roi les deſſeins les plus ſanguinaires. Le comte de Surrey, fils de Norfolk, jeune ſeigneur d'un mérite accompli s'il avoit joint la diſcrétion à ſes autres qualités, irritoit par ſes ſaillies l'humeur fougueuſe de ce prince, qui le ſoupçonnoit d'ailleurs de porter ſes vues juſqu'à la princeſſe Marie. Le pere & le fils furent arrêtés le même jour. On accuſa le dernier d'avoir entretenu chez lui quelques Italiens *ſoupçonnés* d'ê-

tre des eſpions ; d'être lui-même *ſuſpect* de correſpondance avec le cardinal Pole, parce qu'un de ſes gens lui avoit rendu viſite en Italie ; d'avoir porté dans ſon écu les armoiries de ſaint Edouard, ce qui le rendoit, diſoit-on, *ſuſpect* d'aſpirer à la couronne, quoiqu'en cela il n'eût fait que ſuivre l'exemple de ſes ancêtres. Sur une accuſation ſi frivole, ſur de ſimples ſoupçons, Surrey fut condamné à mort & exécuté. Norfolk paroiſſoit encore moins condamnable. Sa femme & ſa maîtreſſe l'avoient trahi. Cependant le plus grand crime dont on l'accuſa fut d'avoir dit un jour que le roi malade ne pouvoit plus vivre long-temps, & que la diverſité de religion expoſoit le royaume à de grands déſordres. Le parlement, ſans aucune forme de procès, le déclara convaincu de haute trahiſon. Cranmer, quoique du parti oppoſé au duc, ſe retira pour ne point participer à l'injuſtice. Henri ordonna l'exécution de la ſentence ; mais il mourut la veille du jour marqué, & l'on

craignit de ſouiller par cet acte de tyrannie le commencement du nouveau regne.

Mort de Henri VIII.

Tandis que Henri VIII étoit à l'extrémité, perſonne n'oſoit l'avertir du danger de ſa ſituation, de peur d'être puni comme traître, ſelon un ſtatut du parlement, pour avoir prédit la mort du roi. Un de ſes conſeillers eut enfin le courage de lui dire la vérité. Il demanda auſſitôt Cranmer, qui ne lui trouva en arrivant qu'un foible reſte de connoiſſance. Il expira la cinquante-unieme année de ſon âge. Prince né avec le génie, les talens, le courage, la fermeté propres à faire un grand roi, mais ſouillé de toutes les horreurs qui caractériſent les tyrans, & dont la tyrannie doit paroître d'autant plus affreuſe, qu'elle étouſa même les plaintes de ſes ſujets. Les étrangers reſpecterent ſon pouvoir ; les Anglois parurent oublier ſes vices ; la poſtérité le regarde comme un monſtre. On dit qu'il ſe reprocha lui-même, en mourant, *de n'avoir épargné aucun homme dans ſa colere, ni aucune*

femme dans ſes deſirs. Son teſtament aſſuroit la couronne d'abord au prince Edouard, enſuite aux princeſſes Marie & Elizabeth, à condition qu'elles ne ſe marieroient point ſans le conſentement du conſeil ; au défaut de ſes trois enfans, les filles de ſa ſœur cadette devoient ſuccéder : il ſembloit exclure la poſtérité de la reine d'Ecoſſe, ſa ſœur aînée ; & cette diſpoſition venoit de ſa haine pour les Ecoſſois. L'événement la rendit inutile. On peut remarquer, comme une des bizarreries de ce monarque, qu'il ordonna des meſſes pour le repos de ſon ame, quoique, dans les derniers temps, il n'eût point paru attaché à la doctrine du purgatoire. Son teſtament.

Dix-parlemens convoqués par Henri VIII tinrent vingt-trois ſeſſions, & ne furent pourtant aſſemblés que trois ans & demi en tout. La volonté abſolue du monarque étant la loi du parlement, les affaires ſe terminoient d'abord ; & l'envie de retourner chez ſoi en accé- Parlemens de Henri VIII.

léroit la conclusion. Des lois tyranniques & absurdes multiplierent les crimes & les peines. En les exécutant à la lettre, on pouvoit punir de mort tous les citoyens. C'étoit, par exemple, un crime de haute trahison, de soutenir la validité des deux premiers mariages du roi: c'en fut un ensuite de dire quelque chose d'offensant contre les princesses Marie & Elizabeth, nées de ces deux mariages. Le silence même pouvoit être un crime; car en déclarant illégitimes les mariages, on avoit déclaré digne de mort quiconque refuseroit de répondre sur les articles du statut. Ainsi, pour trouver un coupable, il suffisoit d'interroger quelqu'un sur l'un ou sur l'autre mariage. Qu'il gardât le silence, il étoit traître: qu'il reconnût le mariage valide, il étoit traître: qu'il le reconnut illégitime, il outrageoit assurément Marie ou Elizabeth; ce qui étoit crime de trahison. Etrange effet de la tyrannie, d'opprimer les citoyens par l'autorité des lois, c'est-à-dire, par l'instrument même du bonheur & de la sureté publique!

En altérant l'ancienne religion on reſtreignit les privileges du clergé, & l'abus des aſyles pour les criminels. Si l'on n'eût fait que réformer les abus, ſans toucher au dogme, l'égliſe & l'état y auroient également gagné. Mais comme la paſſion & le caprice préſiderent à l'ouvrage, comme on rompit les liens qui attachoient au ſaint ſiege, le centre du chriſtianiſme, comme on ouvrit la carriere à l'emportement des ſectes, cette réforme fut ſuivie des plus grands maux. Les droits de *tonnage* & de *pondage* * étoient preſque regardés alors comme une branche de la prérogative. Le roi en jouit dix années entieres ſans acte du parlement; & lorſque le parlement les lui accorda à vie, ſelon l'uſage établi depuis pluſieurs regnes, ce fut avec des expreſſions flatteuſes, & en ſuppoſant que cette taxe lui étoit due. Les Anglois penſerent tout autrement ſous Charles I. Des revues,

Réforme eccléſiaſtique.

Tonnage & pondage.

* Droits ſur l'entrée & la ſortie des marchandiſes, qui faiſoient une partie conſidérable des revenus de la couronne.

des exercices fréquens ſuffiſoient pour entretenir l'eſprit militaire de la nation. Tout homme aiſé devoit avoir une armure complete. Perſonne ne pouvoit ſe diſpenſer d'avoir un arc. La force de l'infanterie Angloiſe conſiſtoit encore dans les archers, qui, étant auſſi armés de hallebardes, pouvoient combattre de pied ferme en cas de beſoin.

Commerce. Le commerce étranger ne s'étendoit guere qu'aux Pays-Bas. Auſſi la correſpondance avec les Flamands fut-elle peu interrompue, même pendant les brouilleries du roi & de l'empereur. Ceux-ci, plus induſtrieux que les Anglois, venoient en foule dans le royaume. C'étoit un moyen d'exciter l'émulation & de perfectionner les talens. Mais, loin de ſentir cet avantage, dont la ſaine politique auroit profité, on ſe plaignit du tort que ces étrangers faiſoient aux naturels du pays, & l'on gêna une induſtrie qu'il faloit encourager avec ſoin. La ſuppreſſion des monaſteres & celle des fêtes furent utiles au commerce. Il languiſſoit néanmoins, parce qu'on

lui donnoit des entraves en fixant le ſalaire des artiſans, le prix des denrées, & en défendant ce luxe d'appareil qui fait circuler l'argent des riches. L'agriculture étoit négligée pour les pâturages, ancien abus directement contraire à la population. L'intérêt de l'argent fut fixé à dix pour cent; autre abus propre à faire négliger les vraies richeſſes de l'état.

Littérature. Parmi les cruautés & les folies de ce regne le goût des lettres fit de grands progrès. La haute & la petite nobleſſe s'empreſſoient à honorer les ſavans. Henri VIII encouragea les études. Il fonda un college à Cambridge. Wolſey en fonda un à Oxford, où il établit la premiere chaire de grec. Un établiſſement ſi utile excita dans ſon origine des querelles dangereuſes. Les étudians ſe diviſerent en deux partis, les *Grecs* & les *Troyens*, qui ſe battirent ſouvent avec fureur. La diſcorde ſe mit enſuite parmi les Grecs. Les uns tenoient pour l'ancienne prononciation de cette langue, les autres pour la moderne. La religion

Diſpute ſingulierc.

même entra en quelque ſorte dans la diſpute. Les catholiques ſuivoient le premier parti, & les proteſtans le ſecond ; comme s'ils n'avoient pu s'accorder ſur une choſe même indifférente. L'ancienne prononciation prévalut, grace au zele de Gardiner, qui eut recours à l'autorité royale pour la ſoutenir. Quoique l'Angleterre cultivât les lettres, elle n'avoit encore aucun auteur digne de l'immortalité. Les ouvrages du chancelier Thomas Morus, quelque eſtimables qu'ils ſoient, n'approchent point de ceux des grands génies qu'on a vus depuis dans ſa nation. Trop de préjugés obſcurciſſoient encore la ſcience, & le goût n'avoit pas eu le temps de ſe polir.

EDOUARD VI.

1547. Régence. Somerſet protecteur.

TELLE eſt la fragilité des grandeurs humaines, que l'on reſpecte peu les dernieres volontés du monarque le plus abſolu, dès qu'il a ceſſé de vivre & d'inſpirer la terreur.

Henri VIII avoit réglé le gouvernement pour la minorité de ſon fils, qui étoit dans ſa dixieme année; il avoit nommé ſeize exécuteurs teſtamentaires, chargés du ſoin de ce prince & de l'adminiſtration du royaume; il avoit créé un conſeil de douze perſonnes pour les aider de leurs avis ſans aucun pouvoir immédiat. Mais à peine fut-il mort qu'on délibéra d'élire un protecteur qui, repréſentant le roi, ſeroit néanmoins obligé de ſuivre l'avis des exécuteurs. Le chancelier Wriotheſely, homme ambitieux & actif, ne pouvoit goûter cette propoſition. Il ne voyoit dans la régence que le primat au-deſſus de lui; & comme Cranmer n'aimoit point à ſe mêler des affaires d'état, il ſe flattoit d'avoir la principale autorité entre les mains. Quelques remontrances qu'il fît à ce ſujet, les exécuteurs & le conſeil crurent pourvoir à la tranquillité publique en nommant un protecteur. Le choix tomba ſur Edouard Seymour, comte de Hartford, oncle maternel du jeune roi, & d'autant plus intéreſſé à ſa conſervation,

qu'il étoit lui-même ſans prétention à la couronne. Le protecteur fut créé duc de Somerſet, & le chancelier, comte de Southampton. On dépouilla bientôt celui-ci de ſa dignité, ſous prétexte d'une commiſſion illégale qu'il avoit ſcellée. Les catholiques perdirent beaucoup dans ſa perſonne ; mais ſa conduite envers la reine, avant la mort de Henri VIII, ne prouve pas qu'il eût un vrai zele.

Somerſet ſe rend abſolu.

L'ambition de Somerſet croiſſant avec ſon autorité, il ſe fit donner par le roi une patente auſſi contraire à la conſtitution Angloiſe qu'aux dernieres volontés de Henri VIII. Elle lui aſſuroit, outre le titre de protecteur, toute la puiſſance royale. Son conſeil devoit être compoſé des exécuteurs & des anciens conſeillers, excepté Wriotheſely. La patente l'autoriſoit néanmoins à y admettre d'autres membres à ſon gré, & à ne conſulter que ceux qu'il voudroit. Lui & le conſeil pouvoient faire tout ce qu'ils jugeroient utile au gouvernement, ſans encourir aucune peine par quelque

loi, ſtatut ou ordonnance que ce pût être. Tant de pouvoir le rendoit maître abſolu de l'état. On ne laiſſa pas de s'y ſoumettre ſans la moindre réſiſtance, ſoit que l'autorité d'un ſeul parût néceſſaire pour contenir les partis, ſoit que le deſpotiſme du dernier roi eût preſque anéanti tout ſentiment de liberté.

Depuis la diſgrace du chancelier il reſtoit peu d'eſpérance aux catholiques. Somerſet ne diſſimuloit plus ſon penchant pour les réformés, ni ſa réſolution d'étendre le progrès de leur ſyſtême. Il avoit confié l'éducation d'Edouard à des hommes imbus de leur doctrine, & l'on voyoit déja ce jeune prince très-diſpoſé à la ſoutenir. Pluſieurs membres du conſeil, qui jouiſſoient en partie de la dépouille des monaſteres, deſiroient la ruine entiere du clergé, dont ils envioient encore les revenus. D'autres perſonnes, moins par intérêt que par préjugé de ſecte, étoient animés contre l'égliſe, parce qu'ils la ſuppoſoient pleine de ſuperſtitions & d'erreurs.

Le proteſtantiſme établi.

L'idée d'un culte purement ſpirituel & d'une perfection incompatible avec la nature, inſpiroit à d'autres un enthouſiaſme pour les nouveautés qui s'enflammoit au milieu des obſtacles & des contradictions. Le primat Cranmer, conſulté par le protecteur, étoit comme lui un proteſtant ſincere & modéré, ennemi des excès, perſuadé qu'un changement de religion ne peut ſe faire tout-à-coup ſans péril, & qu'il faut conduire le peuple pas à pas au terme qu'on ſe propoſe ; que d'ailleurs, comme l'enthouſiaſme des réformés s'affoibliroit avec le temps, on devoit tenir le milieu entre les extrêmes, & ne pas pouſſer trop loin une réforme qu'il importoit de rendre ſolide & durable.

Modération de Cranmer.

Les opérations furent dirigées ſur ce plan. Le protecteur, en vertu du pouvoir légiſlatif attaché à la couronne, (puiſque le parlement avoit donné aux proclamations la force de lois) ſuſpendit pour un temps l'exercice de l'autorité épiſcopale, & ordonna une viſite dans

tous les dioceſes du royaume. Ceux qui furent chargés de la faire, avoient ordre de procéder avec prudence, de conſerver une partie des anciens uſages, d'exhorter les peuples à ne pas mépriſer ce qu'on ne croyoit pas devoir abolir, de les prévenir ſeulement contre certaines pratiques taxées de ſuperſtition, par exemple, celles de ſonner les cloches, de jeter de l'eau bénite d'allumer des cierges bénits pour chaſſer le diable. On vouloit ſurtout impoſer ſilence aux prédicateurs catholiques, parmi leſquels pluſieurs des anciens moines invectivoient contre les innovations qu'ils devoient haïr plus que les autres. Pour captiver leur zele, on limita la matiere des ſermons, en publiant douze homélies, qu'ils ſeroient obligés de lire en chaire. On défendit aux prédicateurs de prêcher hors de leur paroiſſe; mais on étoit réſolu de ne point aſſervir les proteſtans à toutes ces regles. Gardiner, le chef du parti catholique, toujours fort conſidéré, quoiqu'il ne fût pas membre du conſeil, s'oppoſa fortement à ces nouveautés. Il trouva

Gardiner, pour les catholiques.

mauvais qu'on eût insisté dans les homélies sur les questions épineuses de la justification & de la grace, dont la connoissance exacte lui paroissoit, non-seulement au-dessus de la portée du vulgaire, mais peu utile en général à tout chrétien. Aussi un écrivain calviniste le nomme-t-il *un âne qui n'a jamais senti l'esprit de Dieu dans les matieres de la justification.* C'étoit la manie des novateurs de prétendre approfondir ces mysteres impénétrables; & ils mépriſoient souverainement, comme indigne du nom de théologien, quiconque ne vouloit pas y voir avec eux les secrets de la divinité.

Troubles de religion en Ecosse.

Cette présomption dogmatique, plus dangereuse encore que l'ignorance, excita de terribles mouvemens en Ecosse, pays de la superstition & du fanatisme. Le clergé y étoit en général si abruti, que plusieurs prêtres attribuoient, dit-on, le nouveau testament à Luther, & s'imaginoient que l'ancien testament renfermoit seul la parole de Dieu. On ajoute, (& ce trait n'est

as inutile à l'hiſtoire des folies umaines) qu'il s'éleva dans l'uniерſité de Saint-André une violente ſpute ſur cette queſtion bizarre : l'on devoit dire le *pater* à Dieu u aux ſaints. Les moines, ſoutenant de concert le parti des ſaints ontre les proteſtans, avoient peine s'accorder enſemble dans leurs xplications. Selon les uns, le *pater* evoit ſe dire à Dieu *formellement*, c aux ſaints *matériellement ;* ſelon es autres, *principalement* aux ſaints, c *moins principalement* à Dieu ; elon la plupart, *dans le ſens ſtrict* Dieu, & *dans le ſens large* aux iints. Tandis qu'ils débattoient ces iſtinctions, un frere lai s'étant nformé du ſujet de la diſpute, dit ranchement que c'étoit à Dieu u'il falloit dire le *pater.* Et les iints ? réplique un moine. *Oh !* 'écria le frere, *donnez leur des* ave *des* credo : *c'eſt aſſez pour eux.* lombre de perſonnes trouverent avis de ce bon homme plus judieux que les ſubtilités des docteurs. nfin un enthouſiaſte, nommé Wiſart, dogmatiſa en Ecoſſe avec tant

d'eclat, que le cardinal Beaton le fit arrêter & condamner au feu. Comme le régent refuſoit de concourir à l'exécution, Beaton ſe paſſa du bras ſéculier, &, du haut de ſes fenêtres, regarda brûler Wishart, qui lui annonça que dans peu de jours il ſeroit puni de ſa cruauté. Les diſciples du prédicant voulurent vérifier ſa prophétie. L'un d'eux, dont le célebre Knox fait l'éloge comme d'un homme doux & modeſte, poignarda le cardinal, en proteſtant que ce n'étoit point par haine ni par aucune paſſion, mais uniquement parce qu'il étoit l'ennemi déclaré de Jéſus-Chriſt & du ſaint évangile. Il n'appartient qu'au fanatiſme de commettre ainſi un meurtre de ſang froid & de louer l'aſſaſſin. Après cet événement, arrivé en 1546, les meurtriers & leurs partiſans s'enfermerent dans le château de Saint-André, & implorerent la protection de l'Angleterre. La reine mere eut recours de ſon côté au roi de France Henri II, qui envoya de l'artillerie & des troupes. On forç

Le cardinal Beaton cruel & aſſaſſiné.

força les rebelles à ſe rendre. Les Anglois ne les avoient pas ſecourus.

Somerſet ayant réglé les affaires du royaume, réſolut de porter la guerre en Ecoſſe, & d'exécuter le projet de l'unir à l'Angleterre par le mariage de la reine Marie avec Edouard. Il marcha lui-même à la tête de dix-huit mille hommes, ſous prétexte de quelques inſultes qu'on avoit reçues de ce peuple. Il déclara que le mariage projeté ſeroit l'unique moyen de faire la paix. Il expoſa dans un manifeſte les raiſons qui devoient engager à le conclure ; combien il importoit aux deux royaumes de ne former qu'un état ; combien l'Ecoſſe en particulier gagneroit à cette union, en ſe délivrant de tant de guerres & de calamités ; combien leur ſituation dans une même île, leur ſûreté commune, leur correſpondance naturelle, leurs fatales diſcordes, prouvoient la néceſſité & les avantages d'une alliance pour laquelle on avoit déja pris avec Henri VIII des engagemens inviolables. Ces motifs ne toucherent point la reine

Guerre avec l'Ecoſſe. Projet d'union.

douariere d'Ecoſſe, princeſſe de la maiſon de Guiſe, dont l'attachement à la religion Romaine oppoſoit un obſtacle invincible aux vues & aux demandes du protecteur. Il s'avança vers Edimbourg ſans trouver preſque de réſiſtance. Les ennemis, avec une armée double de la ſienne, l'attendoient dans un poſte avantageux. Déſeſpérant de les y forcer, il offrit au comte d'Arran d'abandonner ſon entrepriſe, pourvu qu'on promît de n'accorder la jeune reine à aucun prince étranger, & d'attendre qu'elle fût en âge de choiſir elle-même ſon époux. Plus cette propoſition étoit modérée, plus les Ecoſſois ſe crurent aſſurés de la victoire. Les prêtres & les moines, qui accouroient en foule dans le camp, augmenterent leur confiance aveugle par la perſuaſion que Dieu alloit exterminer les hérétiques. Un mouvement de l'armée Angloiſe, du côté de la mer, acheva de les convaincre qu'elle ſe diſpoſoit à prendre la fuite & à s'embarquer. Ils quittent leur poſte, ils préſentent la bataille, ils ſont mis

Victoire des Anglois. Prêtres Ecoſſois.

en déroute. Dix mille Ecoſſois dent la vie; leurs prêtres imprud- 149 ſont maſſacrés ſans quartier. Cette bataille de Pinkey ne coûta aux Anglois que deux cents hommes. Si le protecteur avoit pouſſé ſa victoire, il auroit impoſé la loi aux vaincus. Mais on cabaloit contre lui à Londres. Il hâta ſon retour, laiſſant le comte de Warwick pour négocier. Arran avoit paru déſirer la paix & ne vouloit que gagner du temps. Les commiſſaires Ecoſſois ne ſe rendirent point au lieu où devoient ſe tenir les conférences.

Dès que Somerſet fut de retour il convoqua le parlement, dont l'autorité devoit mettre le ſceau à la réforme. Pluſieurs lois du dernier regne, dictées par l'impérieux Henri, furent abrogées auſſi aiſément qu'elles avoient été faites; entre autres, celles qui étendoient le crime de trahiſon au-dela des bornes fixées ſous Edouard III; celle qui donnoit aux proclamations du roi la force des ſtatuts; celle qui rendoient le crime d'héréſie ſi commun & qui le ſoumettoit

Lois annullées. Progrès de la réforme.

dont de peines ; en particulier le ſtatut des ſix articles. L'héréſie étoit cependant toujours un crime capital qu'on devoit punir par le feu ; & ce crime n'étant pas déterminé, tout dépendoit de la diſpoſition des juges. Mauvais ſyſtême ſans doute d'expoſer le repos & la vie du citoyen à des jugemens arbitraires. On porta de nouveaux coups à l'ancienne religion. Les meſſes privées abolies ; l'uſage de la coupe rendu aux laïques ; le pouvoir accordé au roi de créer les évêques ſans l'élection des chapitres ; l'obligation impoſée aux évêques d'exercer leur juriſdiction & de donner leurs mandemens au nom du roi ; l'ordre de marquer les vagabonds d'un fer chaud, ce qui regardoit principalement les moines qu'on avoit réduits à la miſere : ces différens actes du parlement affermirent la réforme, & prouverent ſa déférence aux intentions de la cour.

1548. Innovations.

Somerſet y ajouta, de ſa propre autorité, quelques réglemens capables d'augmenter le chagrin des catholiques. L'uſage des cierges à

la chandeleur, des cendres au premier jour du carême, des rameaux au dimanche de ce nom, fut aboli par le conseil ; les images furent tout-à-fait bannies des églises ; la pratique de la confession auriculaire fut représentée comme libre & indifférente ; la prédication absolument interdite, parce qu'on avoit tenté en vain de prescrire des regles aux prédicateurs. On ne pensoit pas que, plus on retranchoit des cérémonies, si nécessaires pour fixer la multitude, plus elle prendroit de goût pour les sermons, qui pouvoient seuls suppléer aux objets sensibles. Les protestans, qui se piquoient davantage de raisonner, aimoient surtout à être prêchés. Il falut en rétablir la coutume, d'ailleurs essenciellement liée à l'esprit du christianisme.

Les sermons abolis.

Un secours arrivé de France ranima le courage des Ecossois. Leurs pertes n'avoient fait qu'enflammer la haine nationale contre des voisins dont ils redoutoient l'ambition & la violence. Il n'y avoit plus guere qu'une voix contre

Marie Stuart en France.

l'alliance d'Angleterre. Le comte de Huntley, d'abord favorable à ce parti, disoit qu'*il n'étoit pas éloigné du mariage, mais qu'il détestoit la maniere de faire la cour à la prétendue.* Enfin le parlement d'Ecosse envoya en France la jeune reine Marie Stuart, qui fut bientôt fiancée avec le dauphin. Cet événement rompit les mesures du protecteur. On continua les hostilités sans aucun avantage décisif. Les Anglois furent battus dans quelques occasions : les Ecossois ne purent leur enlever Haddington après un long siege.

Intrigues & procès de Thomas Seymour.

Somerset, exposé à des cabales dangereuses, n'agissoit plus que foiblement contre l'Ecosse. Il avoit pour rival & pour ennemi son propre frere, l'amiral Thomas Seymour, dont l'orgueuil extrême & l'ambition démesurée lui causoient de vives inquiétudes. Les sentimens de la nature ne sont rien pour les ambitieux. L'amiral, après avoir épousé la veuve de Henri VIII, entreprit de supplanter le protecteur. Ses premieres intrigues échoué-

rent. On le menaça, & il parut ſe ſoumettre. On s'aperçut bientôt que ſes vues étoient les mêmes qu'auparavant. La reine douariere ſa femme étant morte en couches, il ſe flatta d'épouſer la princeſſe Elizabeth ; il employa de nouveau la ſéduction pour mettre dans ſes intérêts & le jeune Edouard & les courtiſans ; il décria ouvertement l'adminiſtration de ſon frere ; il eut ſoin de s'attacher un grand nombre de partiſans de tous états ; il comptoit déja ſur dix mille hommes dont il pouvoit diſpoſer ; & il avoit de quoi les armer en cas de beſoin. Le protecteur, inſtruit de ſes deſſeins, tenta envain toutes les voies de la modération & de la prudence pour ramener au devoir ce cœur inflexible. Dudley, comte de Warwick, qui ne cherchoit qu'à élever ſa fortune ſur les ruines de l'un & de l'autre, réſolu de commencer par celui des deux qu'il étoit le plus facile de perdre, engagea enfin Somerſet aux dernieres extrémités contre l'amiral. Celui-ci eſt mis à la tour. On forme une accuſation

Politique de Warwick.

de trente-trois articles, ſur laquelle il doit être jugé par le conſeil. On va l'interroger dans ſa priſon. Il refuſe de répondre, & demande qu'on lui faſſe ſon procès en regle, que les témoins lui ſoient confrontés, & que les chefs d'accuſation ſoient mis ſous ſes yeux afin qu'il puiſſe ſe défendre. Depuis long-temps la force l'emportoit ſur les lois. Des demandes ſi juſtes ſont rejetées. Le parlement s'aſſemble. On propoſe un bill d'*attainder*. La chambre haute l'admet ſans autre preuve que le récit de différens pairs qui racontent les actions de l'accuſé ; la chambre baſſe, après quelques difficultés, ſe contente de cette eſpece de témoignage. Le bill paſſe, Somerſet ſigne l'ordre pour l'exécution, & Seymour eſt exécuté. Les jugemens arbitraires étoient devenus ſi communs, que c'étoit beaucoup d'avoir jugé ſur une apparence de preuves.

1549. Affaires de religion. Liturgie.

Comme les affaires de religion agitoient beaucoup les eſprits, le parlement fit de nouveaux ſtatuts à cet égard. Il établit un plan de

liturgie proposé par des commissaires ecclésiastiques. Il ordonna qu'on célébreroit la messe en langue vulgaire. On y retrancha ce que les principes des protestans ne pouvoient admettre, quelques cérémonies, & les prieres aux saints. On permit le mariage aux prêtres, en déclarant néanmoins, selon les anciennes maximes, qu'il seroit à souhaiter que tous vécussent dans le célibat. L'usage de la viande fut défendu pendant le carême & les autres jours d'abstinence. Ainsi la réforme avançoit pas à pas, sans que l'on osât encore abolir toutes les pratiques de l'ancienne religion. Parmi ces variations perpétuelles de l'héréſie, on punissoit toujours comme hérétiques ceux dont les sentimens ne s'accordoient point avec la doctrine reçue. On ne sentoit pas qu'ils pouvoient s'autoriser de l'exemple même qu'on leur donnoit. Le conseil nomma des commissaires pour rechercher & examiner les ennemis du nouveau rituel. S'ils étoient obstinés & refu- Supplices.
soient de se convertir, ils devoient

être livrés au bras séculier. Une femme fut condamnée au feu après avoir débité des rêveries contre l'incarnation. Cranmer, quoique d'un caractere doux, engagea le roi à signer cette sentence. Edouard signa, les larmes aux yeux, & dit au primat : *si je fais mal vous en serez responsable.* Un arien, brûlé quelque temps après, embrassa avec des transports de joie les instrumens de son supplice : exemple plus capable d'animer le peuple que de l'effrayer. Cependant la sévérité produisit alors en apparence l'effet que produit lentement, mais plus surement, la modération du vrai zele. La nation parut soumise à la liturgie & à la doctrine dominante. Il n'y eut que la princesse Marie, dont la fermeté fut inébranlable.

Misere du peuple.

Cependant un esprit de révolte se répandoit dans les provinces, où le peuple étoit misérable. La suppression des abbayes & des monasteres avoit ôté une grande ressource, non-seulement aux mendians & aux paresseux, mais à tous les paysans des environs. Les nouveaux pos-

ſeſſeurs de ces terres, gens de cour & de qualité, avoient conſidérablement hauſſé les fermes, & en conſommoient ailleurs les revenus. D'autre part, le commerce des laines étant alors la principale ſource des richeſſes, les propriétaires dédaignoient l'agriculture, & aimoient mieux enclorre leurs terreins pour le paturage. Beaucoup de bras étoient devenus inutiles; les moyens de ſubſiſtance manquoient à une foule de malheureux; le petit peuple ne trouvoit plus même à faire paître quelque bétail; enfin le mal étoit ſi grand dès le temps du chancelier Morus, que, dans un de ſes ouvrages, il dit que le mouton étoit devenu en Angleterre un animal plus vorace que le loup, & qu'il dévoroit villages, villes & provinces. L'altération des monnoies, expédient funeſte employé par Henri VIII & enſuite par Somerſet, mettoit le comble à la miſere. On ne faiſoit circuler que de l'argent de bas aloi; les denrées ſe vendoient plus cher, les pauvres ne pouvoient ſe procurer du pain;

la défiance régnoit dans le commerce, les reſſources tomboient avec l'agriculture ; partout s'élevoient des plaintes ameres qui produiſirent enfin des ſoulévemens.

Soulévemens; fanatiſme.

Dans les comtés de Devon & de Norfolk, en particulier, la révolte éclata avec fureur. Un prêtre du Devonshire attiſa le feu par des motifs de religion. Les rebelles demanderent l'exécution du ſtatut des ſix articles, le rétabliſſement de la meſſe, de l'eau bénite, du pain bénit, &c. Ils marcherent avec des croix, des bannieres, précédés du ſaint ſacrement, pour s'emparer d'Exeter, d'où ils furent repouſſés. Ceux de Norfolk, ſous les ordres d'un tanneur, porterent l'inſolence juſqu'à vouloir que la petite nobleſſe fût abolie, que le conſeil du roi fût changé, que les anciens rites fuſſent remis en vigueur. Somerſet envoya des troupes contre les rebelles. On les battit, on en fit exécuter pluſieurs ; les autres ſe diſſiperent. Ces troubles pouvoient cependant avoir des ſuites. Les Ecoſſois irrités ſe relevoient

de leur abattement; le roi de France vouloit reprendre Boulogne. Le protecteur eut recours à Charles-Quint, qui, mettant sa politique à colorer d'une apparence de zele religieux les entrepriſes de l'ambition, évita de s'unir trop étroitement avec les ennemis de l'égliſe. Il n'étoit plus poſſible de ſoutenir le fardeau de la guerre. Somerſet penſa ſérieuſement à la paix. Une faction violente, formée contre lui dans le conſeil, traverſa tous ſes deſſeins, & vint à bout de renverſer ſa fortune.

Cabales contre le duc de Somerſet.

L'envie ne lui pardonnoit pas une autorité ſans bornes. Trop de fierté & d'ambition, une indifférence marquée pour quiconque ne ſe régloit point ſur ſes ſentimens, du mépris & de la colere pour ceux qui oſoient le contredire, tant de hauteur avec une capacité médiocre aigriſſoit chaque jour les mécontens. Warwick, le plus dangereux de tous, forma un parti conſidérable. Le protecteur, en favoriſant le peuple, avoit irrité la nobleſſe. On empoiſonnoit ſes actions;

on lui reprochoit l'exécution de ſon frere, les immenſes richeſſes qu'il avoit acquiſes, un palais qu'il faiſoit conſtruire ſur un terrein enlevé à l'égliſe. Ses imprudences devenoient autant de crimes. Bientôt une grande partie du conſeil ſe déclara ouvertement, & s'empara même de l'autorité. Somerſet voulut employer la force; mais abandonné de preſque tous ſes partiſans, & voyant que le peuple ne remuoit point en ſa faveur, il s'humilia devant ſes ennemis. Leur audace augmenta par ſa foibleſſe. Ils repréſenterent au jeune roi que le duc avoit été nommé protecteur à condition qu'il ne feroit rien ſans le conſeil; que néanmoins il avoit uſurpé la ſouveraine puiſſance, & que, loin de prendre leur avis, il agiſſoit en maître abſolu à leur égard. Ces remontrances furent écoutées. On mit en priſon le protecteur, & l'on dreſſa une accuſation contre lui, dont le principal article étoit de s'être emparé du gouvernement. Humble & lâche dans l'adverſité, il s'avoua cou-

pable d'une maniere qui l'avilit. Le parlement le priva de ſes offices & le condamna à une amende. Mais Warwick lui fit rendre la liberté, le fit même rentrer au conſeil, & maria ſon fils avec la fille de Somerſet; ne craignant plus un rival qu'il avoit vu ſe dégrader.

Le conſeil de régence ſentit la néceſſité de la paix, dès que la faction qui s'y oppoſoit ceſſa d'avoir les mêmes motifs de s'y oppoſer. On entra en négociation avec la France. Henri II refuſa de payer les anciennes penſions que ſon prédéceſſeur avoit reconnu devoir à l'Angleterre. Il déclara qu'il ne conſentiroit jamais à ſe rendre tributaire d'aucun prince. Boulogne lui fut rendue pour une ſomme de quatre cent mille écus; & l'Ecoſſe fut compriſe dans le traité. Le projet formé quelque temps après, de marier Edouard avec une fille de Henri, n'eut point d'exécution.

1550. Traité avec la France.

Warwick, quoique indifférent ſur les diſputes eccléſiaſtiques, s'étoit déclaré pour les proteſtans, parce que le roi étoit imbu de leurs

Affaires eccléſiaſtiques.

principes. Plusieurs Evêques tenoient encore au parti contraire, malgré leur molle condescendance. Le conseil résolut de les dépouiller de leurs sieges. On commença par le fameux Gardiner, Evêque de Wincheſter, déja persécuté pour ses oppositions à quelques ordres arbitraires de la Cour. Il protesta envain que sa conduite seroit conforme aux loix & à la nouvelle liturgie ; il eut beau signer que le roi étoit le chef suprême de l'église, que le livre de la *priere commune* étoit bon & respectable, que la loi des six articles avoit été justement abrogée. Plus il se montroit facile, plus on exigeoit de lui. Enfin la crainte de se deshonorer entiérement le rendit ferme. Il refusa d'en signer davantage. Une commission illégale le dépoſa. D'autres évêques moins suspects subirent le même sort. Tous ayant reconnu qu'ils ne jouissoient de leurs sieges qu'au gré du roi, il étoit facile de les en priver.

1551. Bibliotheques détruites.

Les partisans, avides des biens eccléſiastiques, étendirent leur rapacité jusque sur les anciens missels,

rituels, & autres livres ſemblables, dont les couvertures précieuſes excitoient leur avarice. Les bibliothèques d'Oxford furent détruites. Les ouvrages même de littérature, & ceux de géométrie & d'aſtronomie, les premiers, comme inutiles, les ſeconds, comme infectés de magie, n'échaperent point à la proſcription. C'étoit toujours un prétexte de zele qui coloroit ces violences. Peu s'en falut que la princeſſe Marie n'en éprouvât la rigueur. Le conſeil lui écrivit une lettre pour l'exhorter à changer de religion, la priant de lire ſaint Auguſtin & les anciens peres, qui la convaincroient, diſoit-il, des erreurs & des impoſtures de la ſuperſtition Romaine. Inſenſible à ces frivoles remontrances, elle penſoit à ſe refugier auprès de Charles-Quint. Son deſſein fut découvert. Mais ce prince employa les prieres & les menaces pour lui obtenir la liberté de conſcience. Edouard avoit en horreur ce qu'on appelloit l'*idolatrie papiſte ;* & ſes préjugés étoient ſi forts qu'il gémit amérement ſur

Marie inquiétée ſur la religion.

l'obſtination de ſa ſœur, & ſur la néceſſité où il ſe voyoit réduit de tolérer l'idolatrie. C'eſt ainſi que s'exprimoient ces préſomptueux réformateurs, dont les contradictions perpétuelles étoient un ſujet de triomphe pour les catholiques. Rien ne fait mieux connoître l'eſprit de ſecte que la témérité du langage & l'incertitude des principes.

Changement utile au commerce.

Les avantages, & ſur-tout la ſcience du commerce, étoient encore peu connus dans le pays de l'Europe, où ils devoient un jour être le plus floriſſans. Preſque tout le commerce d'Angleterre paſſoit par les mains des étrangers. Les négocians des villes Aſiatiques formoient une compagnie à laquelle Henri III avoit accordé de grands privileges. Le conſeil ſentit enfin le tort que faiſoient ces privileges à l'induſtrie nationale. Ils furent ſupprimés, comme ils avoient été établis, par la ſeule autorité du roi. Tous les étrangers ſe trouvant dès-lors ſoumis à payer les mêmes droits pour les marchandiſes, les Anglois commencerent à tourner

leurs vues vers le commerce, dont ils pouvoient tirer plus de profit.

Si l'ambition connoissoit des bornes, Warwick auroit dû se croire heureux. Il gouvernoit le conseil, il venoit d'obtenir de vastes possessions avec le titre de duc de Northumberland. Mais la fortune irritoit ses désirs au-lieu de les satisfaire. Le duc de Somerset, quoique dégradé, lui parut encore un rival à craindre. Il conjura sa perte, le chagrina, le provoqua, & parvint à lui faire commettre des imprudences qui fournirent des chefs d'accusation. On l'accusa de haute trahison pour avoir formé le dessein de soulever quelques provinces, & de félonie pour avoir médité le meurtre de Northumberland & de quelques autres membres du conseil. Justifié sur le premier de ses crimes, il fut condamné sur le second. Le roi étoit prévenu par les ennemis de son oncle, & il le laissa exécuter. Les formes judiciaires furent moins violées dans ce procès que dans les autres, puisque le conseil privé examina les témoins.

Procès de Somerset.

1552. Parlement.

Cependant la législation restoit toujours dans une espece de cahos. La chambre haute du parlement voulut renouveler ses terribles statuts, nouvellement abolis, qui avoient multiplié à l'excès les crimes de trahison. Les communes rejeterent le bill ; mais elles en firent passer un autre presque aussi contraire à la sûreté publique. On fixa de grandes peines contre quiconque donneroit au roi ou à quelqu'un de ses héritiers le nom d'hérétique, de schismatique, d'infidelle. La Princesse Marie, la plus proche héritiere de la couronne, étant d'une religion différente de celle du roi, & les deux religions qualifiant leurs adversaires d'hérétiques, de schismatiques, &c. combien ce bill ne pouvoit-il pas faire de coupables ? Il portoit une clause très-importante, savoir, que personne ne seroit convaincu de trahison, à moins que le crime n'eût été prouvé par deux témoins confrontés avec le prisonnier. Les pairs ne consentirent pas aisément à cette clause, si conforme aux premiers

Confrontation des témoins.

principes de l'équité, si avantageuse pour eux-mêmes. Ils ne voulurent, selon M. Hume, d'autre garant de leur propre sûreté que leur crédit actuel, & négligeoient le rempart des loix le plus nécessaire dans la société civile.

Bill contre l'evêque Tonstal.

Le duc de Northumberland, aussi avide qu'ambitieux, vouloit envahir les revenus de l'évêché de Durham, l'un des plus riches du royaume. Tonstal, qui en jouïssoit, prélat distingué par son mérite, s'étoit toujours opposé aux innovations religieuses, & s'y étoit toujours soumis quand elles avoient été munies du sceau de l'autorité, sans qu'on le soupçonnât d'autre motif que de se conformer aux lois, & de sacrifier ses sentimens particuliers à la tranquillité publique. Quelque estime qu'on eût pour lui, Northumberland fit passer un bill d'*attainder* à la chambre haute; mais les communes demanderent que les témoins fussent examinés, confrontés avec Tonstal, & qu'on lui permît de se défendre. Sur le refus des pairs, le bill fut courageusement

rejeté. Il n'en fallut pas davantage pour diſſoudre ce parlement, qui duroit depuis la premiere année du regne actuel. On en convoqua auſſitôt un autre, & le roi écrivit des lettres circulaires à tous les ſcheriſs pour que les membres des communes fuſſent choiſis au gré de la Cour. Exemple d'autant plus dangereux, que la liberté des élections étoit une partie eſſencielle de la liberté nationale. Le nouveau parlement ne fit qu'obéir. Tonſtal ayant été dépoſé par des commiſſaires laïques, la dignité de comte Palatin, attachée à ſon ſiege, fut conférée à Northumberland; & le roi obtint deux ſubſides & deux quinziemes. Malgré le pillage des égliſes, la vente de pluſieurs terres qui en dépendoient, & les quatre cent mille écus de la France pour la reſtitution de Boulogne, les dettes de la couronne montoient à trois cent mille livres ſterling. Edouard aimoit l'économie, mais ſes courtiſans inſatiables dévoroient tout.

1553. Nouveau parlement.

Changement dans l'ordre de la ſucceſſion.

La ſanté du jeune monarque dépériſſoit tous les jours, Northum-

berland ſe hâta d'exécuter un projet capable de mettre le comble à ſa fortune. Il maria Guilford Dudley, un de ſes fils, avec Jeanne Gray, héritiere de la marquiſe de Dorſet, niece de Henri VIII, que ce prince avoit appelée à la ſucceſſion après ſes enfans. L'eſpérance de faire paſſer la couronne à Jeanne étoit le motif du mariage. Il faloit pour cela changer l'ordre de ſucceſſion réglé par Henri. Le duc oſa l'entreprendre, & y réuſſit. Adroit, inſinuant, flateur, il amena le roi où il voulut, en lui repréſentant les doutes qu'on pouvoit élever ſur la naiſſance des princeſſes Marie & Eliſabeth ; le danger qu'il y auroit à leur laiſſer la couronne après qu'un parlement les avoit déclarées illégitimes ; la ruine infaillible de la religion proteſtante ſi Marie montoit ſur le trône ; l'impoſſibilité de l'en exclure ſans exclure auſſi Eliſabeth, dont les ſentimens n'étoient pas les mêmes, mais dont la naiſſance étoit ſujette aux mêmes objections ; le mérite accompli de Jeanne Gray, les droits qu'elle tenoit du

teſtament de Henri VIII, ſuppoſé que les deux princeſſes ne ſuccédaſſent point, & le pouvoir qu'avoit ſa majeſté de rendre ces droits plus certains & de fixer la ſucceſſion ſur ſa tête. Edouard, dangereuſement malade, craignant le zele de Marie pour la religion catholique, ſe laiſſa gagner par les artifices de Northumberland. Il fit expédier des lettres-patentes conformes à ſes déſirs. Le chancelier & les membres du conſeil ne les ſignerent qu'avec une extrême répugnance, & cédèrent aux menaces plus fortes que le devoir. Quelques jours après
Mort d'Edouard VI.
mourut Edouard VI dans la ſeizieme année de ſon âge ; prince doux, ſtudieux, éclairé, ami de la juſtice, malheureuſement prévenu pour une fauſſe doctrine, mais capable de rendre ſes ſujets heureux par un bon gouvernement.

Le parlement, ſous ce regne, défendit l'uſure, c'eſt-à-dire, tout intérêt de l'argent. L'intérêt fut à quatorze pour cent malgré cette loi.

MARIE.

MARIE.

LES droits de Marie à la couronne ne pouvoient être conteſtés que par l'ambitieuſe politique de Northumberland, qui vouloit régner ſous le nom de ſa belle-fille. En ſuppoſant nul le mariage de Henri VIII avec Catherine d'Arragon, ce mariage ayant été contracté de bonne foi, ayant ſubſiſté long-temps ſans atteinte, la princeſſe devoit-elle paſſer pour bâtarde ? Le parlement l'avoit déclarée telle par une ſoumiſſion aveugle aux caprices de ſon pere ; mais Henri & le parlement l'avoient enſuite rétablie dans ſes droits à la ſucceſſion ; tout le royaume la regardoit comme l'héritiere d'Edouard. Northumberland étoit trop haï, méritoit trop de l'être, pour que ſon intérêt & celui de ſa famille changeaſſent l'ordre des loix & de la nature. Avant que de découvrir au public les dernieres volontés du roi, il voulut s'aſſurer de la perſonne des deux

1553. Droits de Marie.

princeſſes ; précaution importante qui lui réuſſit mal. Marie étoit à une demi-journée de la Cour, lorſqu'avertie du complot, elle ſe retira précipitamment dans le comté de Suffolk, d'où elle écrivit comme reine au conſeil & à la nobleſſe, demandant d'être reconnue & proclamée.

Jeanne Gray accepte malgré elle la couronne.

Alors le miniſtre ſe voit obligé de lever le maſque. Il invite Jeanne Gray à recevoir la couronne. Cette jeune femme en étoit digne, ſi le mérite perſonnel eût été un titre ſuffiſant. Aux vertus & aux charmes de ſon ſexe elle joignoit des talens & des connoiſſances qu'on auroit admirées, même dans un homme. Son eſprit ſolide ſe livroit au goût de la littérature. Les langues ſavantes faiſoient ſon occupation & ſes délices, & la lecture de Platon lui paroiſſoit préférable aux amuſemens de la Cour. On ne l'avoit point encore inſtruite des ſecretes diſpoſitions d'Edouard VI en ſa faveur. Surpriſe, conſternée à cette nouvelle inattendue, elle inſiſte ſur le droit des deux princeſſes; elle mon-

tre le danger d'une entrepriſe auſſi condamnable qu'audacieuſe; elle témoigne la réſolution de mener une vie privée conforme à ſes vœux & à ſa naiſſance; elle refuſe un ſceptre qui ne lui appartient point & qu'elle redoute comme un fardeau. Son beau-pere, ſon pere, ſon mari qu'elle aimoit tendrement, combattent cette généreuſe réſolution. Elle cede enfin à leurs inſtances & à leurs prieres. On la conduit à la Tour, où les nouveaux rois, ſelon l'uſage, devoient réſider quelque temps. Le conſeil, obligé de l'y ſuivre, ſe trouve priſonnier de Northumberland, & expédie les ordres pour faire proclamer Jeanne dans tout le royaume. La proclamation ne ſe fit guere qu'à Londres. Le peuple, loin d'y applaudir, donna des marques de ſon mécontentement. Envain les prédicateurs proteſtans, & même l'évêque de Londres, s'efforcerent de convaincre les eſprits. L'injuſtice de Northumberland ſembloit effacer le mérite de ſa belle-fille : chacun demeura perſuadé de l'uſurpation.

La reine proclamée.

Cependant Marie raſſembloit des forces. On craignoit ſon zele pour la religion Romaine, mais elle promit de ne point toucher aux loix d'Edouard. Le peuple, la nobleſſe, coururent ſe ranger ſous ſes drapeaux. Un péril inévitable menaçoit le duc. Il ſe mit à la tête de ſix mille hommes pour le diſſiper. Son abſence enhardit le conſeil, qui, étant ſorti de la Tour, fit auſſi-tôt proclamer Marie. On envoya ordre à Northumberland de quitter les armes. Ce fier miniſtre, abandonné de tout le monde, ne montra que de la foibleſſe quand il perdit l'eſpérance. Le comte d'Arundel, venant l'arrêter, il ſe jeta baſſement à ſes genoux en demandant la vie. Ni le caractere de la reine ni les conjonctures ne permettoient de lui faire grace, & ſa mort étoit un acte de juſtice néceſſaire. Il propoſa deux queſtions aux pairs qui devoient le juger ; premiérement, ſi quelqu'un pouvoit être coupable de trahiſon pour avoir exécuté des ordres donnés par le conſeil, ſous le grand ſçeau ? Secondement, ſi

Procès de Northumberland.

des hommes qui avoient participé à ſes entrepriſes pouvoient être ſes juges ? On répondit que le grand ſceau d'un uſurpateur n'autoriſoit rien, & que des pairs non accuſés ni convaincus pouvoient toujours être juges. Quoique ces réponſes ne fuſſent pas exemptes de difficultés, le duc y acquieſça, & ſe reconnut criminel. Il profeſſa, ſur l'échafaud, la foi catholique, peut-être dans l'eſpérance que Marie en ſeroit plus indulgente pour ſa famille. Le peuple, qui avoit pleuré le duc de Somerſet, vit avec joie le ſupplice de ſon oppreſſeur. Ces viciſſitudes étoient ſi fréquentes en Angleterre, que l'on conçoit à peine que l'ambition pût y aſpirer aux grandes places.

Jeanne Gray & ſon mari avoient été auſſi condamnés. La reine ſuſpendit leur exécution, ſoit par pitié, (l'un & l'autre n'avoient pas encore dix-ſept ans) ſoit par politique, de peur de ſe montrer d'abord ſanguinaire. Le duc de Norfolk, priſonnier depuis le regne de Henri VIII, les évêques Gardiner, Tonſtal, Actes d'indulgence.

& Bonner, perſécutés comme catholiques, obtinrent leur liberté & la faveur de Marie. Elle accorda une amniſtie preſque générale, elle remit le ſubſide accordé au dernier roi. Ces traits de bonté exciterent la joie publique ; apparences trompeuſes, auxquelles ſuccéderent bientôt les rigueurs de la tyrannie. La reine, d'un caractere ſombre, mélancolique, opiniâtre, étoit d'autant plus ſuſceptible des impreſſions du faux zele, qu'elle avoit vécu dans une profonde ignorance, & qu'en l'inquiétant ſur ſa religion, on l'avoit aigrie davantage contre la ſecte dominante. Son ardeur à rétablir le catholiciſme, quelque louable qu'elle fût en elle-même, dégénéra bientôt en imprudence & en cruauté. La courte durée de ce regne offrira beaucoup de ſcenes lugubres, beaucoup de ſang répandu inutilement pour l'égliſe, & nul avantage ſolide pour l'égliſe ni pour l'état.

Zele de Marie pour la religion catholique.

On vit d'abord éclater les véritables deſſeins de Marie. La promeſſe de maintenir les loix d'Edouard VI

étoit un foible lien qui ne pouvoit retenir ſon zele. Après avoir rétabli dans leurs ſieges les évêques dépoſés, elle envoya en priſon d'autres évêques du parti contraire. En défendant aux prédicateurs de monter en chaire ſans une permiſſion expreſſe, elle encouragea les catholiques à inſpirer par-tout leurs ſentimens. Cranmer, qui l'avoit ſervie auprès de ſon pere, devint un des principaux objets de ſa haine, comme auteur du divorce de Henri VIII & de l'établiſſement de la réforme. Gardiner, qui n'avoit pas moins favoriſé le divorce, eut toute ſa confiance, parce qu'il entroit dans ſes ſentimens de religion. Le premier ayant publié une apologie, dans laquelle il invectivoit contre la meſſe, fut accuſé de trahiſon & condamné à mort. Le ſecond, élevé à la place de chancelier & de premier miniſtre, fut l'ame des conſeils violens qui déchirerent le royaume. Nous verrons en ſon temps l'exécution du primat.

Sous les deux derniers regnes le parlement avoit ſuivi en aveugle Changemens de religion.

les inſpirations de la cour. Sa complaiſance ne ſe démentit point. Il ne falloit en quelque ſorte qu'une parole pour changer la religion du pays. Les pairs étoient intéreſſés à ſuivre celle de la reine ; les communes étoient compoſées en grande partie de catholiques. Auſſi Marie ne craignit-elle pas de faire célébrer la meſſe en latin devant les deux chambres à l'ouverture du parlement ; & cette atteinte portée aux ſtatuts d'Edouard fut ſuivie d'un ſtatut qui aboliſſoit les anciens. En remettant les choſes au même état où elles étoient à la mort de Henri VIII, Marie conſerva le titre de chef ſuprême de l'égliſe. On crut qu'elle ne vouloit pas aller plus loin ; mais ce n'étoit qu'un premier pas vers la catholicité. On ratifia le mariage de Catherine d'Arragon ; on annulla le divorce, ſans parler encore de l'autorité du pape, ſi odieuſe depuis long-temps aux Anglois. La reine ſe diſpoſoit néanmoins à la rétablir. Elle avoit demandé pour légat à Jules III le fameux cardinal Pole, dont elle

eſtimoit tellement le mérite, qu'elle penſa même à l'épouſer ; il n'étoit pas prêtre. Gardiner, qui craignoit le cardinal, retarda tant qu'il put ſon arrivée dans le royaume.

Projet de mariage déſagréable au parlement.

Un autre projet de mariage occupoit ſérieuſement la reine. L'ambitieux Charles-Quint ayant révolté l'Allemagne par ſon deſpotiſme & ſon zele politique, & ayant échoué au ſiege de Metz, où le duc de Guiſe triompha de tous ſes efforts, ſe flattoit de réparer ſes pertes en faiſant paſſer la couronne d'Angleterre dans ſa famille. Philippe, ſon fils, étoit veuf ; Marie déſiroit de s'allier avec une maiſon d'où elle tiroit ſon origine, & qui lui faciliteroit l'exécution de ſes deſſeins en faveur de la religion Romaine. On négocioit ſecrétement le mariage. Les communes éventerent le ſecret. Elles ne virent dans cette alliance que des riſques pour la liberté ; elles démentirent leur ſoumiſſion à la cour, en faiſant des remontrances ſur un objet ſi délicat. Auſſitôt le parlement fut diſſous.

Commence-

Gardiner avoit conſeillé de ſuſ-

ment de rigueur au ſujet de la religion.

pendre juſqu'après le mariage le progrès de la révolution eccléſiaſtique, qu'il importoit de ne pas précipiter ſans le ſecours de l'Eſpagne. L'empereur, ſuivant cet avis, retenoit le cardinal Pole, qui penſoit différemment, parce que, malgré ſa douceur, il mettoit moins de politique dans ſon zele. Mais la reine étoit peu capable de ſe modérer. Elle fit d'abord exécuter rigoureuſement les nouveaux ſtatuts. La meſſe fut rétablie par-tout; le célibat exigé comme eſſenciel au ſacerdoce, & une infinité de prêtres privés de leurs bénéfices pour avoir profité de la permiſſion accordée ſous Edouard. Les viſiteurs, qui préſidoient à ces changemens, défendirent même de faire prêter aux eccléſiaſtiques le ſerment de ſuprématie, quoique preſcrit par les loix de Henri VIII, qu'on n'avoit point abrogées.

1554. Mariage de la reine avec Philippe II.

Enfin le mariage de Marie avec Philippe fut conclu aux conditions les plus avantageuſes en apparence à l'Angleterre. Le gouvernement devoit reſter entre les mains de la

reine ; nul étranger ne pouvoit être admis aux offices du royaume ; les loix, les coutumes & les privileges de la nation ne devoient ſouffrir aucune atteinte ; les enfans mâles héritoient, non-ſeulement de la couronne, mais de la Bourgogne & des Pays-Bas ; & ſi dom Carlos, né du premier lit de Philippe, mouroit ſans poſtérité, les enfans de Marie, mâles ou femelles, hériteroient de tous les états de Philippe. La publication de ces articles, loin de flatter les Anglois, inſpira un mécontentement général. Ils ſe défioient avec raiſon du caractere artificieux de l'empereur, & encore plus de celui de ſon fils, également porté à la ſuperſtition & à la tyrannie. Ils craignoient que le royaume ne devînt une province d'Eſpagne ; que l'on n'y exerçât bientôt les rigueurs qui faiſoient gémir l'ancien & le nouveau monde ; que l'inquiſition n'y déployât ſes violences ; & que des avantages ſpécieux ne couvriſſent une cruelle ſervitude. Les eſprits étoient diſpoſés à la révolte. Deux gentilſ-

hommes, Wiat & Carew, soulevèrent quelques provinces. Le duc de Suffolk, pere de Jeanne Gray, se laissa engager dans leur complot. Ces rebelles furent poursuivis avec vigueur, dissipés ou arrêtés. On prit les chefs ; on fit de sanglantes exécutions.

Elisabeth persécutée. La princesse Elisabeth pensa être immolée à la haine de sa sœur, qui ne lui pardonnoit point d'être fille d'Anne Boleyn, de mériter les suffrages de la nation par des qualités éminentes, & d'avoir fixé les vœux de Courtney, comte de Devonshire, allié de près à la couronne, sur lequel Marie avoit eu des vues de mariage dédaignées par ce seigneur. Depuis ce temps Elisabeth essuyoit toutes sortes de dégoûts, soit au sujet de sa naissance qu'on supposoit illégitime, soit au sujet de sa conduite qu'on cherchoit à empoisonner. Le bruit s'étoit répandu que Wiat l'avoit chargée dans ses dépositions. Il démentit cette imposture publiquement sur l'échafaud. La princesse ne laissa pas d'être enfermée dans la Tour. Mais

elle ſe juſtifia d'une maniere ſi évidente, que tous les prétextes s'évanouirent. Remiſe en liberté, & ne voulant pas ſortir du royaume, elle refuſa des propoſitions de mariage avec le duc de Savoie. Ce refus la fit empriſonner de nouveau. La ſombre jalouſie de ſa ſœur lui préparoit une ſuite perpétuelle de chagrins.

Exécution de Jeanne Gray, &c.

Jeanne Gray, moins ſuſpecte à Marie qu'Eliſabeth, fut traitée plus cruellement. La révolte de Suffolk, ſon pere, ſervit de prétexte pour l'exécution de ſa ſentence. Elle avoit réſigné avec joie une couronne qu'elle n'avoit acceptée qu'avec douleur. Elle reçut ſans peine la nouvelle attendue depuis longtemps, qu'il falloit ſe diſpoſer à la mort. Des théologiens catholiques la preſſerent trois jours entiers ſur la religion ſans pouvoir lui inſpirer leurs ſentimens. Son courage d'eſprit parut dans une lettre qu'elle écrivit en grec à la reine, pour l'exhorter à imiter ſa conſtance en cas de mauvaiſe fortune. Elle vit d'un œil ferme conduire ſon époux

à l'échafaud ; apprenant qu'il venoit d'expirer généreuſement, elle ſe montra empreſſée à le ſuivre. Au moment de l'exécution, ſans ſe plaindre de perſonne, elle avoua que ſon ſupplice étoit juſte, quoiqu'elle eût ſervi malgré elle d'inſtrument à l'ambition de ſes proches ; elle ajouta que cet exemple ſeroit utile, & apprendroit qu'on peut être juſtement puni, ſans être coupable, pour des choſes qui tendent à la ruine de l'état. Ainſi mourut, dans la fleur de l'âge, une femme dont la beauté, l'eſprit, les vertus & les lumieres honoroient ſa nation ; & dont le bonheur, ſi on lui eût laiſſé ſuivre ſon goût pour l'étude & ſes principes de ſageſſe, auroit dû ſurpaſſer celui des monarques. Le duc de Suffolk fut exécuté peu de temps après. Le chevalier Nicolas Throcmorton, autre accuſé, défendit ſi bien ſon innocence, que les jurés prononcerent en ſa faveur. Marie porta le reſſentiment juſqu'à les faire empriſonner & condamner à l'amende. Jean Throcmorton éprouva l'effet que cette violence

devoit naturellement produire ſur le cœur des juges. On le condamna ſur les mêmes preuves qui avoient paru ſi foibles contre ſon frere.

Les priſons ſe rempliſſoient de gens diſtingués, le gouvernement ſe rendoit plus odieux de jour en jour, le peuple venoit d'être déſarmé pour prévenir les révoltes: cependant la reine convoqua le parlement, qu'elle eſpéroit de maîtriſer par la force de ſon pouvoir. L'empereur envoya quatre cents mille écus deſtinés à en corrompre les membres; pratique ſans exemple juſqu'alors. Gardiner ouvrit la ſéance en qualité de chancelier; &, après avoir célébré le choix de Marie & l'alliance d'Eſpagne, il dit que la tranquillité publique demandoit qu'on autoriſât la reine à ſe nommer un ſucceſſeur; ce qui ne pouvoit bleſſer les loix, puiſque l'on avoit accordé le même pouvoir à Henri VIII. L'intérêt de la nation décida cette fois le parlement. On craignit qu'Eliſabeth ne fût exclue de la couronne, comme née d'un mariage illégitime; que

Parlement peu ſoumis.

l'attachement de Marie pour la maiſon d'Autriche & ſon zele pour l'égliſe Romaine, ne lui dictaſſent un teſtament en faveur de ſon mari, qu'on avoit ſoin de dire iſſu de la maiſon de Lancaſter ; enfin que l'Angleterre ne fût engloutie dans la monarchie Eſpagnole. Ces conſidérations emporterent la balance. En ratifiant les articles du mariage, on n'eut point d'égard à la demande du chancelier ; on déclara de plus que la reine jouïroit ſeule de la couronne ſans que Philippe y pût rien prétendre. On rejeta encore différens bills préſentés contre l'héréſie, & pour renouveler le ſtatut des ſix articles. Ce n'étoit pas la coutume du parlement de ſe roidir ſur les affaires de religion. Il fut rompu, parce qu'il répondoit mal aux vœux de la cour.

Arrivée de Philippe.

Philippe ne ſe preſſoit point, & la reine, dévorée d'impatience, l'attendoit avec une inquiétude qui altéroit ſa ſanté. Il arriva enfin. Sa magnificence n'éblouït pas les Anglois ; ſon air froid, réſervé, hautain, & le cérémonial épineux par

lequel il ſe rendoit inacceſſible, augmenterent les préjugés contre lui. Marie, charmée de ne vivre qu'avec ſon époux, aimoit en lui ce qui déplaiſoit aux autres. L'unique moyen de gagner le cœur de Philippe étoit de ſatisfaire ſon ambition. Elle aſſembla un nouveau parlement, dont elle eſpéroit plus de complaiſance que du dernier en faveur de ce prince jaloux de l'autorité. La cour dirigea ſi bien les élections, que la chambre des communes parut d'abord diſpoſée à rétablir entiérement le catholiciſme. Il falloit ouvrir l'entrée du royaume au cardinal Pole revêtu de la dignité de légat. L'acte d'*attainder* porté anciennement contre lui eſt annullé, & la reine, diſpenſant des ſtatuts établis depuis long-temps, l'autoriſe à exercer ſa légation. Il arrive à Londres, il exhorte le parlement à ſe réconcilier avec le ſaint ſiege; les deux chambres témoignent leur regret de ſe voir ſéparées de l'égliſe, leur réſolution de caſſer tout ce que le ſchiſme avoit entrepris contre elle; elles demandent humble-

L'Angleterre réconciliée avec Rome.

ment l'abſolution de ces attentats. Le cardinal l'accorde volontiers au nom du pape, & leve toutes les cenſures. Jules III reçut cette nouvelle avec autant de ſurpriſe que de joie, ſe félicitant de ce que les Anglois *le remercioient d'avoir laiſſé faire une choſe qu'il devoit les remercier lui-même d'avoir faite.* La nobleſſe, en poſſeſſion des biens eccléſiaſtiques, n'auroit eu garde de conſentir au changement s'il avoit fallu y renoncer. Auſſi le pape & la reine avoient-ils diſſipé les inquiétudes à cet égard ; & le parlement aſſura le droit des poſſeſſeurs. Le clergé même acquieſça volontairement à des meſures qui ôtoient à l'égliſe l'eſpérance de recouvrer jamais le pouvoir, attaché en grande partie aux richeſſes.

Philippe I.er en Angleterre.

Le parlement, après avoir renverſé tant de lois qu'on avoit crues immuables, n'eut pas de peine à renouveler celles qui alumoient les bûchers pour le crime d'héréſie. Mais l'averſion contre l'Eſpagne étoit ſi fort enracinée, qu'il ne voulut jamais conſentir que le roi

fût chargé du gouvernement, encore moins qu'on le déclarât héritier préſomptif de la couronne ; ni accorder aucun ſubſide pour la guerre de l'empereur avec la France. Philippe ſe voyant en butte à la haine, affecta une conduite plus douce, fit rendre la liberté à des priſonniers de diſtinction, & même à Eliſabeth, que la nation chériſſoit autant que ſa ſœur la haïſſoit. Marie Stuart auroit eu, par la mort de cette princeſſe, le premier droit à la ſucceſſion ; l'Angleterre auroit pu dès-lors être réunie à la France : la crainte de cet événement ſuffiſoit pour donner à Philippe une apparence de généroſité peu conforme à ſon caractere. Le parlement fut congédié quand on le vit ferme 1555.
dans ſes refus. Pluſieurs membres des communes, qui s'étoient retirés de la chambre par mécontentement, furent accuſés au Banc du roi ſans la moindre réclamation. On verra dans la ſuite de l'hiſtoire les communes s'élever avec force contre de pareils actes d'autorité & y oppoſer leurs privileges. La liberté

Angloiſe ne s'éleva qu'inſenſiblement au point où elle eſt parvenue. On ſe forma peu à peu d'autres idées, & ſur les prérogatives de la couronne, & ſur la liberté nationale. Les opinions changerent, & tout changea.

Cruautés contre les hérétiques.

Un des grands objets de la cour fut déſormais d'exécuter contre les hérétiques les lois rigoureuſes qui venoient d'être rétablies. On délibéra beaucoup ſur le parti qu'il falloit prendre. Les deux prélats le plus en crédit, Pole & Gardiner, étoient d'avis différens. Le premier, ſincérement attaché à la foi & ſolidement vertueux, opinoit pour la modération & l'indulgence. Le ſecond, qui s'étoit plié politiquement à tous les caprices de Henri VIII, & qui auroit eu la même complaiſance ſous Edouard ſi on ne l'avoit pas pouſſé à bout, zélé par intérêt, indifférent par ſyſtême, vouloit la violence & les ſupplices. Les raiſons alléguées de part & d'autre méritent une attention particuliere. Suivant le légat, rien n'eſt plus contraire à l'eſprit du chriſtianiſme

Raiſons pour & contre l'indulgence.

que ces terribles persécutions ; elles bouleversent la société en punissant l'erreur comme le plus grand des crimes ; elles donnent lieu de soupçonner ceux qui les emploient de n'être pas convaincus des vérités qu'ils prétendent établir par force ; elles ne font jamais que des hypocrites, ou, ce qui est pire encore, des fanatiques furieux ; & l'expérience prouve qu'au lieu de produire l'uniformité de religion, elles étendent d'ordinaire les progrès de l'hérésie en irritant le zele des sectateurs, en lui attirant des prosélytes par le spectacle de la patience des faux martyrs ; une sage indulgence au contraire éteint le fanatisme des sectes, empêche les cabales & les révoltes, ramene tôt ou tard au culte établi ceux que les préjugés en éloignent & que l'intérêt y rappelle. Selon le chancelier, ces ménagemens politiques ne peuvent être admis en fait de religion : Dieu ayant révélé des dogmes, c'est un crime détestable de résister à sa parole ; c'est une nécessité pour le prince de punir ce crime & d'en arrêter la contagion : nul motif

humain ne doit contre-balancer la cauſe du ciel : les plus grands ſupplices ſont les plus propres à étouffer promptement l'héréſie, & deviennent dès-lors avantageux au bien public ; les proteſtans eux-mêmes ne les ont-ils pas employés? Calvin n'a-t-il pas fait brûler Servet? Si la terreur fait des hypocrites, les enfans du-moins élevés dans les principes orthodoxes n'imiteront point l'hypocriſie de leurs peres, & conſerveront le précieux dépôt de la foi.

Les raiſons de Gardiner étoient ſi conformes aux penchans de Marie & de Philippe, que, ſans réfléchir ſur l'exemple de Charles-Quint, dont les rigueurs avoient été auſſi funeſtes à la religion qu'odieuſes à ſes ennemis, on réſolut d'exercer toute la violence des loix pénales. Nous réunirons dans un ſeul tableau ce qu'elle produiſit de plus mémorable pendant les trois dernieres années de ce regne. L'hiſtoire ne peut diſſimuler les excès & les inconvéniens du faux zele. Ces horreurs ſont une triſte mais importante leçon pour le genre humain.

Rogers, prêtre reſpecté dans ſon parti, fut la premiere victime des bourreaux. Quoiqu'il aimât tendrement ſa femme, & qu'il eût une famille nombreuſe, les liens de la nature ne l'empêcherent point de courir avec ardeur au ſupplice. Hooper, êvêque de Gloceſter, montra encore plus de courage. Pendant trois quarts d'heure qu'il vécut au milieu des flammes il ne ceſſa de prier & de prêcher juſqu'à ce que la douleur étoufât entiérement ſa voix. Sanders, autre eccléſiaſtique, embraſſa le poteau en s'écriant: *Je te ſalue, ô croix de Jéſus-Chriſt! ô vie éternelle!* Taylor, ſon confrere, récitoit un pſaume en Anglois au moment de l'exécution. Un des gardes le frapa ſur la bouche, & lui dit de prier en latin. Un autre garde, plus furieux, lui déchargea ſur la tête un grand coup de hallebarde dont il mourut. Bidley, évêque de Londres, & Latimer, ancien évêque de Worceſter, furent brûlés enſemble à Oxford, & s'exhorterent l'un l'autre à la patience. *Courage, mon frere*, s'écria

Faux martyrs.

le ſecond, *nous allons allumer en Angleterre un flambeau qui ne s'éteindra jamais.* Thomas Haukes étoit convenu avec ſes amis que, s'il trouvoit le feu ſupportable, il leur feroit un certain ſigne ; & il ne manqua pas de le faire. La paſſion du martyre, enflammée par ces exemples, ſe communiqua à la jeuneſſe, aux femmes même. On en brûla une qui étoit enceinte & près de ſon terme. Elle accoucha dans les flammes. Les gardes voulurent ſauver l'enfant ; un barbare magiſtrat le fit rejeter au feu, diſant qu'on ne devoit point laiſſer vivre le fruit d'un exécrable hérétique.

Ces malheureux n'étoient pas même convaincus d'avoir dogmatiſé. Arrêtés ſur des ſoupçons, condamnés ſur le refus de ſigner quelques articles, ils excitoient l'admiration de leur parti & une haine générale contre le gouvernement. Gardiner, qui s'étoit chargé de la perſécution, voyant que les ſupplices multiplioient les criminels, en remit le ſoin à Bonner, évêque de Londres, homme encore plus

ſanguinaire

sanguinaire que lui. Philippe, par un artifice digne de son caractere, essaya de faire retomber sur les évêques la noirceur de ces barbaries. Son confesseur Espagnol prêcha un jour devant lui & par ses ordres qu'elles étoient contraires à l'évangile. On connoissoit trop bien les principes Espagnols pour s'y méprendre. Aussi la cour ne dissimula-t-elle pas long-temps. Elle établit une sorte d'inquisition en nommant des commissaires autorisés à faire une recherche exacte de l'héréſie, à punir toutes les négligences qui se commettroient dans les églises ou les chapelles, à procéder contre les prêtres qui ne prêcheroient point le dogme de l'eucharistie, contre toute personne qui n'entendroit point la messe, qui n'assisteroit point aux offices de paroisse, ou qui ne prendroient point de pain bénit ou d'eau bénite. Les juges de paix devoient employer des espions pour être informés de la conduite des citoyens, & citer devant eux les accusés sans leur déclarer les accusateurs. Enfin,

Sorte d'inquisition en Angleterre.

la tyrannie alla jusqu'au point d'ordonner, par une proclamation, que quiconque auroit des livres hérétiques, & ne les brûleroit pas sans les avoir lus, & sans les avoir montrés, seroit réputé rebelle & exécuté sur le champ en vertu de la loi martiale. Dans l'espace de trois ans il y eut deux cent soixante & dix-sept personnes brûlées sous prétexte d'hérésie, parmi lesquels cinq évêques, cinquante-cinq femmes & quatre enfans. On en comptoit cinquante mille exécutés dans les Pays-Bas depuis que Charles-Quint avoit proscrit les religionnaires. Ils n'étoient pas mieux traités en France. La France, l'Angleterre & les Pays-Bas voyoient cependant l'hérésie s'accroître par les supplices de ses sectateurs.

1555. Ambassade à Rome.

Marie avoit envoyé à Rome une ambassade pour réconcilier le royaume avec le saint siege. Paul IV, pontife hautain & ambitieux, fit d'abord quelque difficulté au sujet du titre de reine d'Irlande qu'elle prenoit, & qu'il prétendoit avoir seul le droit de donner. Il érigea

l'Irlande en royaume, afin que ce titre parût une conceſſion pontificale. Son principal objet étant de faire reſtituer les biens eccléſiaſtiques ; il inſiſta beaucoup ſur ce point, repréſentant que le ſaint ſiege ne pouvoit autoriſer la profanation des choſes ſaintes, réclamant même le denier de ſaint Pierre aboli depuis ſi long-temps. La reine, plus frapée que la nation de ces remontrances, malgré les meſures priſes au commencement de ſon regne, crut devoir ſacrifier ce qu'elle poſſédoit des terres de l'égliſe, & fonder quelques nouveaux monaſteres tandis que le tréſor étoit épuiſé. On lui mit envain devant les yeux l'intérêt de ſa couronne. *Je préfere le ſalut de mon ame*, répondit-elle, *à dix royaumes tels que l'Angleterre.* Le politique Gardiner, qui mourut dans ce temps-là, lui auroit peut-être perſuadé qu'elle avoit d'autres moyens de ſauver ſon ame.

Elle ne tarda point à éprouver les effets de la haine publique. Le parlement, aſſemblé à Weſtminſter, n'accorda qu'un ſubſide très-médio-

La reine odieuſe à la nation.

cre ; & pluſieurs membres des communes dirent tout haut qu'il étoit inutile de donner beaucoup à la couronne puiſqu'elle ſe dépouilloit de ſes revenus. Marie caſſa bientôt un parlement indocile à ſes volontés. D'autres chagrins augmenterent ſa mauvaiſe humeur. Elle s'étoit flatée d'une groſſeſſe imaginaire. La vaine joie qu'elle en avoit eue s'étoit changée en une profonde mélancolie. Philippe, dégoûté d'une femme peu aimable & extrêmement jalouſe, avoit été joindre l'empereur, & paroiſſoit la négliger avec dédain. Elle déchargea ſur ſes peuples le fiel qui la dévoroit, par des prêts forcés & exceſſifs, par des exactions accablantes. Elle arrêta les marchandiſes pour extorquer de groſſes ſommes des marchands. Les étrangers mêmes avoient ſi peu de confiance en elle, que pour obtenir de la ville d'Anvers un prêt de trente mille livres, à quatorze pour cent, il fallut qu'elle obligeât Londres à lui ſervir de caution.

Charles. La puiſſance de Philippe s'accrut

tout-à-coup prodigieuſement par la retraite de Charles-Quint ſon pere. Cet empereur, dont l'ambition & la politique avoient ſi violemment agité l'Europe, détrompé des grandeurs & des chimeres humaines, lui remit d'abord les Pays-Bas en lui recommandant (ce que ni l'un ni l'autre ne pratiquerent jamais) de regarder comme ſon premier devoir le ſoin de rendre ſes ſujets heureux. Peu de mois après il lui céda l'Eſpagne, & ſe retira dans un monaſtere, où il éprouva que les hommages rendus à ſa fortune ne ſe rapportoient pas à ſa perſonne. S'amuſant à faire des montres & des horloges, ſans pouvoir en faire deux parfaitement d'accord, il conclut de-là qu'il étoit impoſſible d'accorder les hommes ſur la croyance, & injuſte de les tourmenter pour leurs opinions. Cette conſéquence forcée prouve dumoins qu'il avoit changé de principes. Malgré l'ingratitude de Philippe, qui le négligea en lui ſuccédant, il ſouhaita de réunir ſur ſa tête l'empire à tant de vaſtes états.

Quint abdique en faveur de Philippe II.

1556.

Mais Ferdinand, frere de Charles-Quint, élu roi des Romains, refusa de se prêter à ses vues, & la maison d'Autriche se divisa en deux branches.

Entreprise du pape.

Paul IV, ennemi de cette maison, ne voulut point couronner Ferdinand après que Charles lui eût résigné l'empire. En cas de résignation, disoit-il, c'étoit au pape à nommer un empereur. Son animosité alla plus loin. Il engagea Henri II à rompre la treve conclue avec l'Espagne. Philippe n'aimoit point la guerre, & se proposoit de dominer par les ressorts de la politique. Mais ne pouvant éviter de prendre les armes, il s'efforça d'armer pour sa cause les Anglois, d'autant moins disposés à le servir, que le gouvernement de la reine leur devenoit insupportable.

Exécution de Cranmer.

L'exécution du fameux primat Cranmer mit le comble aux atrocités de ce regne. Il languissoit en prison depuis long-temps. Marie résolut de le faire punir comme hérétique. Cité à Rome, il fut déclaré contumace pour n'avoir pas comparu, quoi-

que prisonnier. Bonner eut le plaisir de le dégrader. Des émissaires de la Cour employerent si bien les promesses & les menaces, qu'ils lui firent reconnoître la suprématie du pape & la présence réelle. Dès qu'on le vit deshonoré dans son parti, loin de lui faire grace comme il s'y étoit attendu, on expédia l'ordre pour l'exécution. Alors Cranmer reprend son courage ; il s'accuse d'avoir trahi lâchement sa foi ; il desire d'expier cette foiblesse par le plus affreux supplice ; il paroît insensible à l'ardeur des flammes, étend la main qui avoit signé, & la tient immobile jusqu'à ce qu'elle tombe en cendres. *Cette main a péché*, s'écrie-t-il plusieurs fois avec force. Il expire enfin comme le héros de sa secte, digne d'être le soutien d'une meilleure cause. Le cardinal Pole lui succéda au siege de Cantorbéry. Sa modération l'avoit rendu suspect à Rome, & sa prudence l'empêcha de s'opposer aux mesures violentes de la cour, qu'il désapprouvoit sincérement,

mais qu'il auroit inutilement combattues.

1557. Guerre avec la France.

Quelques ſujets de plaintes qu'eût Marie contre le roi d'Eſpagne, ſon époux, elle n'en étoit pas moins eſclave de ſes volontés ; elle ſe montroit auſſi ardente que lui même à faire déclarer l'Angleterre contre la France. Philippe vint appuyer ſes efforts. Le conſeil inſiſta longtemps. La découverte d'une conſpiration, qu'on prétendit excitée par la cour de France, donna du poids aux inſtances & aux menaces de la reine. On déclara la guerre ; on s'y prépara. L'argent manquoit, & la nation n'étoit pas diſpoſée à en fournir. Il fallut en extorquer par les voies odieuſes qui avoient déja cauſé tant de murmures. Une armée de dix mille hommes alla joindre les Eſpagnols dans les Pays-Bas. Philippe II, toujours renfermé dans ſon cabinet, avoit mis à la tête de ſes troupes Philibert, duc de Savoie, un des plus grands généraux de ce ſiecle. La campagne s'ouvrit par le ſiege de Saint-Quentin. C'étoit une place foible, mais dé-

fendue par le célebre amiral de Coligni. Le connétable de Montmorenci s'avança pour lui donner du ſecours, & s'expoſa malheureuſement à une action générale. L'ennemi l'attaqua, le fit priſonnier, & mit ſon armée en déroute. Cette bataille de Saint-Quentin répandit en France une telle conſternation, que l'on trembla pour la capitale du royaume. Mais Philippe perdit le moment favorable, en s'arrêtant au ſiege de Saint-Quentin; & la ſaiſon trop avancée l'obligea de prendre des quartiers d'hiver.

Bataille de Saint-Quentin.

Les François étoient revenus de leur épouvante. Le duc de Guiſe oſa tenter une entrepriſe, qu'on avoit crue impoſſible dans les temps même de proſpérité. Au cœur de l'hiver il aſſiégea & prit Calais en huit jours, cette place regardée comme imprenable, & qui avoit coûté onze mois de ſiege à Edouard III. Les Anglois avoient coutume de renvoyer ſur la fin de l'automne une grande partie de la garniſon, qu'ils rapeloient au printemps, n'i-

1558. Calais pris par les François.

maginant pas qu'elle pût être néceſſaire dans l'intervale. Ils apprirent qu'un grand homme peut quelquefois forcer la nature. Leur douleur fut d'autant plus vive, qu'ils avoient moins d'eſpérance de réparer cette perte. Le mariage du dauphin avec la reine d'Ecoſſe forma contre eux une alliance redoutable. Ils eurent ſujet de craindre d'avoir bientôt peine à ſe défendre, loin de pouvoir attaquer. Quoique l'Ecoſſe, remplie de factions en l'abſence de Marie Stuart, ne fût guere en état de cauſer de l'inquiétude, elle ouvroit le paſſage aux François s'ils entreprenoient une invaſion. Ces deux puiſſances réunies contre un gouvernement odieux ſembloient menacer l'Angleterre de grands malheurs.

Parlement. La reine convoqua le parlement pour en tirer quelque ſubſide. C'étoit une occaſion de réclamer contre les abus de la prérogative. Mais on regardoit alors comme des droits attachés à la couronne ce qui paſſa dans la ſuite pour une uſurpation ſur les droits du peuple. Les com-

munes, ſans ſe plaindre des procédés de la cour, accorderent un ſubſide; elles paſſerent même, non ſans oppoſition, un acte par lequel étoient autoriſées les aliénations que la reine avoit déja faites, ou qu'elle feroit pendant ſept ans, des terres de la couronne. Un membre de la chambre ayant témoigné ſa crainte, que, ſous prétexte de cet acte ſi dangereux, elle n'aliénât la couronne même au préjudice de l'héritiere légitime, fut puni pour avoir manqué de reſpect à ſa majeſté.

Conduite d'Eliſabeth.

Cependant la vie d'Eliſabeth étoit toujours en péril. Malgré la protection de Philippe intéreſſé à la défendre, cette princeſſe n'auroit pas échapé ſans doute à la haine cruelle de ſa ſœur, ſi, par une conduite pleine de prudence, elle n'eût évité tout ce qui pouvoit la rendre ſuſpecte & armer contre elle la calomnie. Dans la retraite où elle vivoit loin de la cour, environnée d'eſpions, elle conſacroit ſon temps à l'étude, ne ſe mêloit d'aucune affaire, & ſe préparoit

en ſilence aux grands rôles qu'elle devoit jouer un jour. Le roi de Suede lui ayant fait faire des propoſitions de mariage, elle refuſa de s'expliquer avant que de connoître les intentions de la reine ; & témoigna enſuite à Marie un éloignement pour le mariage, qui vraiſemblablement n'étoit alors qu'un prétexte pour ne pas ſortir du royaume. Sa religion même cédoit à la politique. Elle ſe conformoit au culte établi, quoiqu'attachée à la doctrine contraire. Agir autrement eût été courir à la mort ; & le temps de régner approchoit.

Suite de la guerre. On avoit équipé une flotte de cent quarante voiles, avec les ſecours du parlement & du clergé. Les Anglois firent une deſcente en Bretagne, d'où ils furent bientôt repouſſés ; mais avec l'artillerie de dix vaiſſeaux ils contribuerent beaucoup à la victoire que le comte d'Egmont remporta ſur les François près de Gravelines. Les deux principales armées de France & d'Eſpagne, excitées par la préſence des deux rois, ſembloient prêtes à en

venir aux mains. Le caractere peu entreprenant de Philippe II lui fit préférer la voie des négociations à celle des armes. Il exigeoit, entre autres choſes, qu'on reſtituât Calais à l'Angleterre : Henri II demandoit de ſon côté qu'on reſtituât la Navarre à la maiſon d'Albret. On diſputoit ſur ces deux points également difficiles, lorſque la mort de Marie ralentit le zele de Philippe pour des intérêts étrangers.

La priſe de Calais avoit bleſſé le cœur de cette princeſſe. Le chagrin d'être ſans enfans, la crainte de laiſſer ſa couronne à une ſœur qu'elle abhorroit, la ruine prochaine qui menaçoit la religion catholique, l'indifférence d'un époux prêt à ſe retirer en Eſpagne, la haine de ſes propres ſujets irrités de ſes violences, tout lui cauſoit des inquiétudes mortelles. Une fièvre lente l'emporta dans la quarante-quatrieme année de ſon âge. A peine peut-on la louer, même ſur ſa religion, puiſqu'elle en fit un inſtrument de cruauté. Le P. d'Orléans blâme ces rigueurs exceſſives, Mort de Marie.

après l'avoir représentée comme *digne d'une mémoire éternelle par son zele, par le courage avec lequel elle entreprit une œuvre où tout lui sembloit contraire, & par le succès qu'elle y eut.* Nous ne concevons pas aisément ce qu'il y a d'admirable dans un zele violent & sanguinaire, ni dans un succès qui eut si peu de durée & des suites si pernicieuses. Le cardinal Pole mourut le même jour que Marie, universellement regretté, parce qu'il avoit la véritable vertu. Paul IV étoit prévenu contre lui à cause de sa douceur; ce pontife altier marchoit sur les traces de Grégoire VII.

Marine, commerce. Jusqu'à présent la marine & le commerce n'étoient rien en comparaison de ce qu'ils devoient être un jour. Quatorze mille livres sterling ayant été destinés pour la flotte, le trésorier & l'amiral calculerent que, cette dépense une fois faite, dix mille livres suffiroient dans la suite chaque année. Les privileges des négocians d'Allemagne furent rétablis, à la sollicitation de l'em-

pereur, ſans que perſonne s'aviſât d'élever des doutes ſur cet uſage de la prérogative. On annulla une loi du dernier regne, par laquelle il étoit défendu de fabriquer des draps avant que d'avoir fait un apprentiſſage de ſept ans; loi abſurde, ſelon M. Hume, qui avoit ruiné pluſieurs villes & cauſé la décadence des manufactures de laine. Ce motif l'avoit fait abroger. « Il » eſt étrange, ajoute l'hiſtorien, » que la loi d'Edouard ait été réta- » blie ſous Eliſabeth; & encore » plus étrange, qu'elle ſubſiſte de » nos jours. » Les Anglois avoient découvert ſous le dernier regne un paſſage à Archangel, ce qui leur facilitoit le commerce avec la Moſcovie. Le Czar envoya des ambaſſadeurs à la reine. C'eſt peut-être la premiere fois que cet empire ſoit entré en correſpondance avec les peuples occidentaux. Une loi de Marie fixoit le nombre de chevaux & d'armes que chacun, ſelon ſes facultés, devoit fournir pour la défenſe du royaume. Ceux qui avoient mille livres ſterling de

Moyen d'équiper les troupes.

revenu (& c'étoit la classe la plus riche) devoient entretenir six chevaux avec les harnois pour des cavaliers armés de lances, & dix chevaux pour la cavalerie légere. Ils devoient fournir outre cela quarante piques, trente hallebardes, vingt arquebuses, &c. Cette méthode paroît sujette à beaucoup d'inconvéniens. Les revenus de la couronne & les subsides du parlement étoient si médiocres, qu'on ne trouvoit pas sans doute d'autre moyen d'équiper les troupes.

ELISABETH.

1558. Elisabeth monte sur le trône.

LES droits d'Elisabeth à la couronne, fondés sur sa naissance & sur le testament de son pere, furent d'autant plus aisément reconnus, qu'elle possédoit déja l'estime & l'amour de la nation. Cette princesse, qui avoit alors vingt-cinq ans, passa en quelque sorte de la prison sur le trône. Le souvenir de ses infortunes relevoit l'éclat de

ſon mérite. Née avec des talens ſupérieurs, elle avoit appris par l'étude le grand art de régner, & trouvoit en elle-même toutes les reſſources du génie, de l'autorité, de la politique. Son regne, quoique obſcurci par quelque taches, fait une des époques les plus glorieuſes de cette hiſtoire.

Après avoir remercié le ciel de ſa délivrance, comme d'un miracle, elle parut oublier toutes les injuſtices de ſes ennemis. Celui même qui l'avoit gardée en priſon, & qui l'avoit traitée avec une extrême rigueur, la trouva inſenſible au deſir de la vengeance. L'ambitieux Philippe II ne tarda point à lui faire des propoſitions de mariage. Il ſe flattoit de gouverner enfin ce royaume, ſur lequel Marie, ou plutôt le parlement, ne lui avoit laiſſé aucun pouvoir. Mais la reine ne voulant pas de maître, connoiſſant d'ailleurs l'averſion des Anglois pour l'alliance Eſpagnole, éluda ſes offres ſans paroître les rejeter. Il ſollicita une diſpenſe de Rome, comme s'il eût été ſûr du mariage,

Conduite du pape.

Quoique Eliſabeth eût un penchant décidé pour la religion proteſtante, l'ambaſſadeur d'Angleterre reçut ordre de notifier au pape ſon avénement au trône. Paul IV, dans des conjonctures ſi critiques, ne pouvoit agir avec trop de modération & de prudence. Sa hauteur inflexible replongea l'Angleterre dans le ſchiſme. Il déclara que ce royaume étant un fief du ſaint ſiege, c'étoit une inſigne témérité à Eliſabeth d'avoir pris, ſans ſa participation, le titre de reine; que ſa naiſſance illégitime l'excluoit de la ſucceſſion; qu'il n'annulleroit point les ſentences portées contre le mariage de ſon pere avec Anne Boleyn, mais que, ſi elle vouloit demander grace & ſe ſoumettre, il auroit à ſon égard toute l'indulgence que pouvoit avoir le chef de l'égliſe. La reine, informée de cette réponſe, dit, ſelon quelques hiſtoriens, qu'apparemment le pape vouloit tout perdre pour lui faire gagner beaucoup. Elle rappela ſon ambaſſadeur, & penſa ſérieuſement aux moyens de rétablir une religion

ennemie de la papauté. Les violences du dernier regne disposoient le peuple à ce nouveau changement. Pour le rendre moins dangereux & plus solide, loin d'imiter la précipitation de Marie, elle mesuroit ses démarches & rendit le succès infaillible par la justesse de ses vues. Après avoir introduit au conseil un nombre de protestans, qui pût contre-balancer les suffrages des catholiques, elle tira de prison ou fit revenir de l'exil ceux dont la croyance étoit tout le crime. Un plaisant lui ayant dit qu'il restoit encore quatre prisonniers à délivrer, Matthieu, Marc, Luc & Jean : il faut commencer, dit-elle, par les consulter eux-mêmes, afin de savoir s'ils desirent la liberté que l'on demande pour eux. Les déclamations des prédicateurs allumoient l'enthousiasme : elle défendit de prêcher sans une permission spéciale, & fit en sorte que les catholiques & les protestans ne soufflassent point du haut des chaires le feu de la discorde. Quelques innovations dans le service divin

Rétablissement du protestantisme.

ſuivirent ces premiers eſſais. Une partie des prieres fut récitée dans la langue nationale. On ceſſa d'élever l'hoſtie à la meſſe. On affecta un grand zele pour la bible. Les manieres affables de la reine, ſon adreſſe à gagner les cœurs & à ménager les eſprits, ſes graces, pleines de dignité & d'inſinuation, applaniſſoient toutes les difficultés de l'entrepriſe. Elle laiſſa au parlement le ſoin de la conſommer & d'y mettre le ſceau des loix.

1589. Parlement. A peine le parlement fut-il aſſemblé qu'il lui donna des preuves de ſon zele & de ſa ſoumiſſion. Les deux chambres ayant d'abord reconnu ſes droits à la couronne, lui aſſurent la ſuprématie, & lui donnent, ſous le nom de *gouvernante* de l'égliſe, toute l'autorité ſpirituelle dont ſon pere & ſon frere avoient joui, avec pouvoir d'en confier l'exercice à tels commiſſaires, eccléſiaſtiques ou laïques qu'elle jugera à propos de nommer. C'eſt l'origine de la cour de haute commiſſion, qui exerça dans la ſuite une autorité arbitraire ſi dan-

gereuſe à la liberté civile. On établit des peines ſéveres contre quiconque refuſeroit de prêter le ſerment de ſuprématie. On confirme tous les ſtatuts d'Edouard VI concernant la religion. On décerne à la reine le droit de nommer aux évêchés & de s'approprier le temporel des ſieges vacans. On abolit la meſſe & la liturgie de l'égliſe Romaine. Tous ces changemens ſe font ſans oppoſition, ſans tumulte, au gré d'une jeune femme qui domine ſur la foi des peuples. Tant les cruautés de Marie avoient peu ſervi à enraciner le catholiciſme! tant les Anglois s'étoient accoutumés à régler leur religion ſur celle du prince! Les communes, outre les droits de tonnage & de pondage, regardés alors comme attachés à la prérogative, accorderent un ſubſide à Eliſabeth, & la prierent reſpectueuſement de ſe choiſir un époux. Elle répondit avec bonté que le mariage lui avoit toujours paru un fardeau, ſur-tout depuis qu'elle étoit chargée du gouvernement d'un vaſte royaume; que

On prie la reine de ſe marier.

l'état étoit ſon époux, & les Anglois ſes enfans ; & qu'elle ne ſe croiroit point ſtérile, qu'elle ne regarderoit point ſa vie comme infructueuſe, tandis qu'elle conſacreroit ſes jours au ſoin d'une pareille famille. Elle fit entendre auſſi que de nouvelles inſtances ſur cet article lui ſeroient déſagréables.

Soumiſſion du clergé catholique.

Un ſeul évêque conſentit à prêter le ſerment de ſuprématie, & tous les autres furent dépoſés. Mais d'environ dix mille paroiſſes qu'il y avoit dans le royaume, quatre-vingts curés ſeulement, & quelques bénéficiers, eurent le courage de ſacrifier leur fortune à leur religion. On obſerve que les proteſtans, ſous le dernier regne, avoient montré plus de zele & de conſcience ; ſoit que la perſécution eût fortifié leur fanatiſme, ſoit que, plus appliqués à la controverſe, ils fuſſent plus attachés à leurs principes ; ſoit qu'un grand nombre de catholiques fût ſecrétement infecté des nouvelles erreurs. La religion Anglicane conſervant beaucoup de cérémonies de

l'égliſe Romaine, ceux qui étoient moins attachés au dogme qu'à l'extérieur du culte avoient peu de peine à l'embraſſer. Pluſieurs catholiques ne firent ſans doute que diſſimuler leur croyance en ſe conformant aux loix ; car les principes de religion ne s'effacent guere au gré du prince.

Pour ſoumettre à l'autorité les eſprits inquiets, pour rétablir les finances épuiſées, & pour rendre le royaume floriſſant, la reine avoit beſoin de quelques années de paix. Elle conclut avec la France le traité de Cateau-Cambreſis, par lequel Calais fut laiſſé à Henri II, qui s'obligeoit à le reſtituer dans huit ans, pourvu qu'Eliſabeth ne rompît pas avec la France ni avec l'Ecoſſe. La prudente reine prévoyoit ſans doute que cette place ſeroit perdue pour l'Angleterre. Ne pouvant la reprendre, elle ſçut dumoins la ſacrifier ſous un prétexte plauſible ; & quelque chagrin qu'en eût la nation, on ne pouvoit blâmer une démarche que les conjonctures juſtifioient comme néceſ-

Paix avec la France.

faire au bien public. Le traité fut plus honorable au roi d'Eſpagne. Henri II lui reſtitua les places conquiſes & lui accorda ſa fille en mariage.

Affaires d'Ecoſſe. Cependant la cour de France donnoit de vives inquiétudes à Eliſabeth. Marie Stuart, reine d'Ecoſſe, niece des Guiſes, femme de François II, qui ſuccéda bientôt à Henri, ſon pere, conteſtoit la légitimité de ſa naiſſance pour lui diſputer un jour ſa couronne, & prenoit les armes & le titre de reine d'Angleterre. C'étoit une rivale dangereuſe, ſoit par ſes propres forces, ſoit par celles de la nation puiſſante où elle avoit tant de crédit. Les Guiſes excitoient ſon ambition & n'attendoient que le moment favorable de la faire triompher. Eliſabeth ne s'endormit point ſur un danger qui exigeoit toute ſa prudence & tout ſon courage. Les troubles d'Ecoſſe lui procurerent les moyens de le prévenir. Nulle part le fanatiſme des nouvelles ſectes ne ſe déploya plus violemment que dans ce royaume. L'ignorance & la pauvreté en fortifioient les ſiniſ-

Fanatiſme des Ecoſſois.

tres

tres impreſſions. A la tête du parti proteſtant étoient des hommes redoutables par leurs intrigues ainſi que par leur naiſſance, le comte d'Argyle, Lorne, ſon fils, Morton & d'autres ſeigneurs. Ils formerent contre l'égliſe Romaine, qu'ils nommoient *la congrégation de Satan*, une ligue appelée *la congrégation de Jéſus*. Les confédérés voyant, diſoient-ils, « que dans la perſonne de ſes ſup-» pôts, les Antechriſts de leur ſiecle, » ſatan exerçoit tous les jours ſa » rage pour détruire l'évangile & » la congrégation de chriſt, s'enga-» geoient, avec la grace de Dieu, » à s'employer de tout leur pou-» voir, de leurs biens & même de » leur vie, au maintien & à la » propagation de la pure parole de » Dieu; à ſe défendre mutuellement » contre ſatan, & contre les pervers » qui voudroient troubler ou tyran-» niſer leur ſainte ligue; renonçant » à toutes les abominations & ido-» latries des ſectateurs du diable. » Cet acte, daté du mois de décembre 1557, monument ſingulier de l'extravagance humaine, fut ſuivi d'une

révolte ouverte contre le clergé & la religion catholique. Le fameux Jean Knox, disciple de Calvin, l'un des plus fougueux prédicans qui fût en Europe, vint irriter la fureur des Ecossois, ses concitoyens. Les prêtres furent attaqués à l'autel, les images brisées, les églises pillées comme des temples d'idolâtres. Bientôt la guerre civile s'alluma. Ces fanatiques déclarerent, dans un manifeste, qu'ils étoient armés par l'ordre de Dieu, ainsi que les Israélites contre les Cananéens ; & qu'ils n'entendroient à aucune proposition de paix tant que subsisteroit l'idolatrie des papistes & la persécution des enfans de Dieu.

Guerre civile en Ecosse.

On croit que la cour de France ne fut point fâchée de cette révolte, parce qu'elle y trouvoit un prétexte d'envoyer des troupes en Ecosse pour les faire bientôt servir contre la reine d'Angleterre. Les rebelles, malgré la haine invétérée qui divisoit les deux peuples, recoururent à la protection d'Elisabeth. Envain François II, ou son ministre, lui

offrit Calais si elle gardoit la neutralité. Elle répondit qu'une ville de pêcheurs lui paroissoit peu de chose au prix de la sureté de ses états. Elle fit un traité avec la congrégation Ecossoise, équipa une flotte, envoya une armée qui déconcerta les mesures des François. On fut contraint de signer à Edimbourg un traité humiliant, par lequel le roi de France & Marie Stuart renoncerent aux armoiries d'Angleterre, au titre qu'ils avoient porté jusqu'alors, s'obligeant même à faire satisfaction à la reine pour cette injure : tout étoit pardonné aux rebelles ; les troupes Françoises devoient se retirer incessamment ; un conseil de douze personnes gouvernoit l'Ecosse en l'absence de Marie ; & cette princesse ne pouroit faire la guerre ni la paix sans le consentement des états de son royaume. Ce traité si glorieux pour Elisabeth affermit sa puissance, étendit au loin sa réputation. Dès-lors sûre de la confiance des Ecossois mécontens, elle devint maîtresse de leurs volontés & de leurs forces.

1560. Traité glorieux à la reine.

Parlement d'Ecoſſe.

Le parlement d'Ecoſſe, aſſemblé ſans la convocation de Marie, reçoit une pétition contre les catholiques, dans laquelle ils ſont traités de voleurs, d'aſſaſſins, de traîtres, indignes d'être tolérés plus longtemps. Il adopte les meſures violentes de leurs ennemis. La meſſe eſt abolie, ſous peine de confiſcation, de banniſſement & même de mort, pour ceux qui oſeront y aſſiſter. On établit le culte presbytérien conforme au calviniſme rigide ; on dépouille & l'on chaſſe les prêtres ; on porte la fureur aux derniers excès. La reine d'Ecoſſe, gouvernée par les Guiſes, ſes oncles, comme elle gouvernoit François II, refuſa ſon conſentement à ces entrepriſes illégales, déſavoua le traité d'Edimbourg, & continua de porter les armes d'Angleterre. Sa fortune changea tout-à-coup par la mort du roi, ſon époux. Catherine de Médicis, mere de Charles IX, reprit toute l'autorité en qualité de régente. Marie Stuart, ne recevant d'elle que des mortifications, ſe vit contrainte à quitter

1561. Marie Stuart retourne en Ecoſſe.

un pays qu'elle aimoit pour retourner dans ſon malheureux royaume. Eliſabeth lui refuſa le paſſage, & équipa, ſous prétexte de pourſuivre les pirates, une flotte deſtinée vraiſemblablement à la ſurprendre. Mais elle échappa aux vaiſſeaux Anglois. *Adieu*, *France*, s'écria-t-elle ſouvent, les yeux tournés vers le rivage, *adieu*, *France ! je ne te reverrai plus*. Quoiqu'elle eût quitté les armes d'Angleterre, après la mort de ſon mari, Eliſabeth n'oublioit pas ſes prétentions, & penſoit toujours à ſe venger d'une rivale odieuſe.

Si les graces de la jeuneſſe, les charmes de la beauté, la douceur du caractere, la politeſſe des mœurs, les talens aimables, avoient pu toucher une nation farouche & endurcie par le fanatiſme, Marie ſeroit bientôt devenue l'idole de ſes ſujets. Loin de heurter leurs préjugés de religion, elle donna ſa confiance aux chefs du parti proteſtant, qui étoient les arbitres du peuple. Mais ſa qualité de catholique ſuffiſoit pour effaroucher la multitude. A peine

put-elle obtenir la permiſſion d'entendre la meſſe dans ſa chapelle. *Une ſeule meſſe*, diſoient les prédicans furieux, *étoit plus terrible que cent mille hommes armés contre le royaume.* Knox ſe ſignaloit chaque jour par de nouveaux emportemens. Rien n'égale la hardieſſe d'un enthouſiaſte qui ſe prétend inſpiré pour faire la loi aux nations & aux ſouverains. Il donnoit publiquement à la reine le nom de Jézabel. Il eut l'imprudence de lui dire que Samuel n'avoit pas craint d'égorger Agag en dépit du roi Saül; qu'Elie, en préſence d'Achab, n'avoit pas épargné les faux prophetes de Jézabel ni les prêtres de Baal; que Phinées, ſans être magiſtrat, avoit tué les fornicateurs; qu'ainſi, d'autres que les magiſtrats, pouvoient légitimement punir des crimes condamnés par la loi de Dieu. Tel fut ſouvent le langage du fanatiſme, aſſez impie ou aſſez aveugle pour tirer de l'écriture même la juſtification des attentats les plus atroces. Marie s'efforça envain de gagner cet inſolent déclamateur. Il rejeta dédaigneuſement ſes invitations; il ne

Audace du prédicant Knox.

ceſſa point d'inſpirer ſes ſentimens de révolte ; cité devant le conſeil, il ſoutint ſon arrogance intrépide, & fut renvoyé abſous.

Elisabeth se réconcilie avec Marie Stuart.

Dans une ſituation ſi inquiete & ſi dangereuſe, Marie ne pouvoit mieux faire que de vivre en bonne intelligence avec Eliſabeth. Elle ſe borna donc à demander d'être reconnue pour ſon héritiere. Eliſabeth n'eut garde d'y conſentir. C'eût été donner du poids aux premieres prétentions de ſa rivale. Déterminée, répondit-elle, à vivre & à mourir reine d'Angleterre, elle laiſſoit aux autres le ſoin d'examiner, après ſa mort, les droits de ſon ſucceſſeur : elle eſpéroit que ceux de la reine d'Ecoſſe paroîtroient les mieux fondés ; &, malgré l'injure qu'elle avoit reçue de cette princeſſe, elle vouloit bien promettre de ne rien faire qui pût à cet égard lui porter aucun préjudice. Les deux reines parurent ſe réconcilier ſincérement. Eliſabeth ne craignant plus rien de l'Ecoſſe, employa toute ſon habileté à faire fleurir l'Angleterre. Elle mit ſes

Gouvernement d'Eliſabeth.

ſoins à payer les dettes de l'état; à régler la monnoie que ſes prédéceſſeurs avoient altérée, à remplir d'armes les arſenaux, à veiller ſur la diſcipline des troupes, à exciter l'agriculture en permettant l'exportation des grains, à favoriſer le commerce & la navigation, à créer une marine formidable. La gloire, qui accompagnoit ſes travaux, lui attiroit, avec l'admiration de l'Europe, les vœux de pluſieurs princes amoureux de ſa perſonne ou de ſa grandeur. Elle recevoit leurs hommages, entretenoit leurs eſpérances, bien réſolue de conſerver ſa liberté. L'amour-propre avoit peut-être autant de part à cette conduite que le goût de la domination. Tandis qu'elle s'obſtinoit à ne point prendre de mari, elle paroiſſoit jalouſe d'empêcher les autres de lui donner des héritiers. Catherine Gray, fille du duc de Suffolk, dont la poſtérité devoit avoir des prétentions à la couronne, fut miſe en priſon pour s'être mariée ſans l'agrément de la reine, & y reſta juſqu'à la mort. Ce trait ne ſera pas la ſeule

preuve de la maligne jalousie d'Elisabeth.

Les guerres de religion, allumées dans le continent, ouvrirent une nouvelle carriere à sa politique. Depuis la mort de Henri II, arrivée en 1559, les Huguenots qu'il avoit poursuivis avec une extrême rigueur, étoient devenus très-redoutables, soit par la violence de leur fanatisme, soit par les forces & les talens de leurs chefs. Le prince de Condé, l'amiral de Coligni & d'Andelot, son frere, animoient cette faction turbulente, tandis que les Guises, leurs ennemis déclarés, excitoient le zele ardent des catholiques; les uns & les autres se couvrant du masque de la religion pour accroître ou soutenir leur fortune. La fausse soupleſſe de Catherine de Médicis n'avoit fait que provoquer la fureur des deux partis inconciliables. Philippe II, qui mettoit également son intérêt & sa gloire à écraser l'héréſie; qui avoit eu même quelque envie de flétrir la mémoire de son pere, soupçonné d'un penchant secret pour les nouvelles opi-

1562. Guerres de religion en France.

nions après avoir persécuté leurs partisans, Philippe II favorisoit les catholiques de France dont il espéroit tirer de grands avantages. Les calvinistes, de leur côté, cherchèrent du secours en Angleterre ; &, comme l'esprit de secte étouffoit tout sentiment de patriotisme, ils livroient à Elisabeth le Havre-de-Grace, une des plus importantes places du royaume. Ainsi, dédommagée de la perte de Calais, elle leur envoya des troupes. En prenant possession du Havre, elle déclara, dans un manifeste, que son intention étoit de servir le roi de France contre les Guises qui le tenoient en esclavage. Ces ruses de politique colorent tout ce qu'on veut sans tromper personne.

Le Havre livré aux Anglois.

Actes du parlement.

Les finances, malgré toute l'économie de la reine, étant épuisées en faveur des huguenots, elle rassembla le parlement. Une maladie qui avoit fait craindre de la perdre augmentoit l'inquiétude de la nation par rapport à son successeur. Mais les prieres du parlement ne purent fléchir Elisabeth. Pour tenir

en respect ceux qui avoient des prétentions à la couronne, elle laissa leurs droits incertains, & promit seulement de pourvoir un jour à la tranquillité de l'état. On donna plus d'étendue au serment de suprématie ; on statua qu'un second refus de le prêter seroit un crime de trahison ; on porta une loi contre les enthousiastes qui séduisoient le peuple ; on en fit une contre les magiciens & les sorciers qu'on supposoit encore dangereux. Enfin le parlement fut prorogé après avoir accordé un subside. Mais le duc de Guise ayant été assassiné au siege d'Orléans, & le prince de Condé ayant conclu la paix avec la cour, les François se réunirent pour arracher le Havre aux Anglois. Une garnison de six mille hommes, mal pourvue de provisions, bientôt réduite par la peste à un petit nombre, ne put résister à l'armée françoise où Charles IX & sa mere étoient en personne. Le Havre fut repris, & Elisabeth s'accommoda avec la France sans exiger la restitution de Calais. On lui donna deux

1563. Le Havre repris.

cent vingt mille écus pour renvoyer les otages, & les prétentions ſubſiſterent de part & d'autre.

Jalouſie d'Eliſabeth contre Marie.

Cette guerre fit peu d'honneur à Eliſabeth. Mais les revers ne ſont rien en comparaiſon des vices ; & cette grande ame, ce génie ſupérieur, en avoit un qui devoit ternir ſa gloire ; tant il y a toujours de foibleſſe dans le cœur humain! Sous une apparence d'amitié elle nourriſſoit une jalouſie violente contre Marie Stuart. Non-ſeulement comme reine, mais comme femme, elle déteſtoit une rivale qui l'effaçoit en beauté, & qui pouvoitl ui diſputer la couronne. L'hiſtoire a conſervé des détails très-propres à faire ſentir, dans cet exemple, combien la paſſion peut mêler de petiteſſes aux qualités les plus éminentes. Nous rapporterons ſeulement les principaux faits. Les Guiſes ayant formé, pour leur niece, pluſieurs projets de mariage avec des princes étrangers, Eliſabeth eut toujours grand ſoin de les faire évanouir. Si elle ne pouvoit empêcher Marie de prendre un ſecond

engagement, elle vouloit du moins que ce fût avec un Anglois qui ne lui donnât aucune inquiétude. Elle proposa même le comte de Leicester, son propre favori, dont elle ne vouloit surement pas se séparer. Voyant que la proposition ne déplaisoit point, elle chercha des prétextes pour éluder sa parole. Enfin, après deux ans d'incertitudes, Marie se décida pour le lord Darnley, son cousin-germain, né en Angleterre, & qui ne pouvoit faire ombrage à Elisabeth. Celle-ci parut donner les mains à cette alliance, & se comporta bientôt comme si elle avoit eu lieu d'en être offensée. Le fanatisme, d'une part, de l'autre l'ambition de quelques seigneurs ayant occasionné un soulévement en Ecosse, elle excita les séditieux & désavoua ses mesures quand elle en vit le peu de succès. Cette politique pleine de duplicité choquera toujours les ames vertueuses. L'art de régner peut-il être l'art de tromper & de nuire ?

1565. Mariage de la reine d'Ecosse.

Darnley étoit à la fleur de l'âge, d'une figure charmante ; il plut tel-

Mauvaise conduite de Darnley.

lement à Marie qu'elle lui donna le titre de roi, & joignit ſon nom au ſien dans tous les actes publics. Mais elle ſentit bientôt que ces avantages extérieurs couvroient une ame légere, vaine, ingrate, trop remplie d'amour-propre & de ſot orgueuil, trop portée au libertinage pour s'attacher ſincérement à l'épouſe la plus aimable. Dégoûtée de cet indigne mari, elle retira peu à peu ſa confiance. Il s'en apperçut & devint furieux. David Rizzio, muſicien Piémontois, s'étoit inſinué à la cour, moins par ſes talens que par ſon adreſſe. Marie l'avoit choiſi pour ſon ſecrétaire, l'avoit comblé de biens, &, en lui donnant beaucoup de crédit, l'avoit mis à portée de vendre ſa protection & d'exercer toute l'inſolence d'un favori ſans mérite. On perſuada au roi que Rizzio étoit l'auteur du refroidiſſement de la reine. La jalouſie ſe mêla au reſſentiment, &, malgré la figure déſagréable du Piémontois, il paſſa pour être beaucoup plus qu'un ſimple confident de Marie. Le ſoupçon étoit ridicule, mais

propre néanmoins à faire de terribles impreſſions ſur un cœur déja ulcéré. Les ſeigneurs mécontens, après avoir déterminé à la vengeance le prince jaloux, s'offrirent à en être les exécuteurs. Un jour que la reine étoit à table avec Rizzio & quelques autres perſonnes de ſa maiſon, ils entrent le poignard à la main, ſe jettent ſur ce malheureux, qui implore envain le ſecours de ſa maîtreſſe épouvantée; ils le frapent ſous ſes yeux, preſque entre ſes bras, le traînent dans l'antichambre, & le laiſſent mort de cinquante-ſix bleſſures. Marie étoit groſſe de plus de cinq mois; circonſtance qui aggrave l'atrocité de ce meurtre. Elle eut cependant le bonheur d'accoucher d'un fils, deſtiné à régner un jour ſur l'Angleterre comme ſur l'Ecoſſe.

1566. Meurtre de Rizzio.

Le parlement renouvela ſes inſtances avec plus d'ardeur pour engager Eliſabeth à ſe marier & à régler la ſucceſſion. Rien ne pouvoit être plus déſagréable à la reine également jalouſe de ſon autorité & de l'affection de ſes ſujets. Elle défendit

Parlement.

de traiter cette matiere. Wentwort, membre des communes, osa mettre en question si une pareille défense ne donnoit pas atteinte à la liberté & aux privileges de la chambre. La reine rétracta ses ordres, les esprits se calmerent. On lui accorda un subside, & bientôt elle congédia le parlement, non sans témoigner qu'elle n'approuvoit point sa conduite. Comme le subside sembloit avoir été décerné dans la vue d'obtenir son consentement, elle en remit un tiers, disant que l'argent de ses sujets étoit aussi bien dans leur bourse que dans son trésor.

Fautes de Marie.

Jusqu'alors Marie s'étoit comportée avec assez de prudence pour gagner les cœurs & mériter l'estime des Ecossois. Tout changea en peu de temps. Des crimes énormes qui lui furent imputés la rendirent odieuse & entraînerent sa ruine. La plupart des historiens protestans regardent les accusations comme certaines; Les catholiques les rejettent comme de noires calomnies. Il entre de la partialité dans ces jugemens contradictoires. C'est au lecteur judicieux

à ſe décider ſur les faits. * On ſe perſuadera difficilement qu'une ame noble ait pu ſe ſouiller de tant d'horreurs ; mais on découvrira des indices de paſſion qui impriment une tache à ſa mémoire. Telle eſt la foibleſſe humaine, que le meilleur caractere, dans de fatales circonſtances, peut franchir toutes les barrieres du devoir & de la ſageſſe.

Le roi d'Ecoſſe, depuis l'aſſaſſinat de Rizzio, en butte au reſſentiment de Marie, accablé de mépris & de beſoins, s'étoit retiré de la cour, où il n'éprouvoit que des chagrins. Un ſeigneur, auſſi mépriſable par ſes vices que diſtingué par ſa naiſſance, jouiſſoit alors auprès de la reine d'un crédit ſans bornes. C'étoit le comte de Bothwel, accuſé pluſieurs fois d'avoir voulu aſſaſſiner le comte de Murray, chef du

* On peut voir dans Rapin les raiſons pour leſquelles il préfere le témoignage de Buchanan, quoique furieux contre Marie, & celui de Melvil, attaché à cette princeſſe, au témoignage de Cambden, qui la juſtifie, mais qui écrivoit ſous le regne de Jacques I, ſon fils. M. Hume, beaucoup plus impartial que Rapin, n'a ſuivi ni Buchanan, ni même de Thou, & cependant juge comme eux ſur le fond.

parti protestant. Sa faveur passoit pour un effet de l'amour, & les événemens accréditerent ce soupçon. Tout-à-coup Marie paroît se réconcilier avec son époux, qui étoit tombé malade. Elle l'engage à revenir auprès d'elle, lui donne un logement séparé de son palais, y passe même quelques nuits, & l'avertit un jour qu'elle ne viendra point la nuit suivante, parce qu'elle doit assister au mariage d'un de ses officiers. Le lendemain on apprend que le roi a été assassiné, que sa maison a sauté en l'air par un effet de la poudre. Bothwel est généralement accusé de cet attentat; quelques-uns étendent leurs soupçons jusque sur la reine; le comte de Lenox, pere de Darnley, implore sa justice contre les meurtriers, & nomme le favori avec sept autres personnes; aucun d'eux n'est arrêté; on ne donne que quinze jours à l'examen d'une affaire si importante; envain Lenox demande du temps: les informations se précipitent, & l'accusateur ni les témoins ne paroissant pas, Bothwel est plei-

1567. Assassinat de Darnley.

nement déchargé. Cet insigne scélérat se préparoit à d'autres crimes. Il enlève la reine qui étoit allée voir son fils, il l'entraîne à Dunbar dans le dessein de l'épouser ; bientôt il reçoit le pardon, non-seulement de cette violence, mais *de tout autre crime*, par conséquent du régicide dont on l'accusoit. Une telle grace fut regardée comme une preuve de connivence d'autant plus certaine, que Marie demeuroit volontairement entre les mains du ravisseur après avoir déclaré que Bothwel l'avoit enlevée de force. Celui-ci étoit marié depuis six mois avec une femme de mérite & d'une haute naissance. Il s'agissoit de faire annuller son mariage. L'affaire fut plaidée avec succès dans deux tribunaux, l'un catholique, l'autre protestant. Le premier décida sur la raison de parenté, alléguée par Bothwel, l'autre sur la raison d'adultere alléguée par sa femme ; & l'on prononça la sentence de divorce quatre jours après le commencement des procédures. La reine s'étant rendue à Edimbourg, le mi-

Marie épouse Bothwel, l'assassin de son époux.

niſtre Craig reçut ordre de publier les bans de ſon mariage. Il refuſa courageuſement de prêter ſon miniſtere au ſcandale. Un évêque proteſtant conſentit à faire la cérémonie. Très-peu de ſeigneurs y aſſiſterent, quoique pluſieurs euſſent, dans les commencemens, propoſé le mariage avec Bothwel. L'ambaſſadeur de France ne voulut point y paroître. Marie, qui avoit toujours eu tant de déférence pour les conſeils des Guiſes, s'étoit obſtinée à ne les point ſuivre dans une affaire ſi critique où la paſſion l'aveugloit.

Révolte des Ecoſſois contre leur reine.

Cet événement la couvrit d'opprobre aux yeux de ſon peuple & de toute l'Europe. Les ſoupçons ſur l'aſſaſſinat du roi acquéroient de la vraiſemblance. Une liaiſon intime avec celui que la voix publique accuſoit, un empreſſement marqué à le faire abſoudre, un mariage ſi contraire aux bienſéances, ménagé par des moyens ſi odieux, tout donnoit lieu de penſer que Marie, eſclave de ſa paſſion pour Bothwel, avoit eu part à ſon crime. Sans lui imputer cette barbarie, on

ne pouvoit s'empêcher de la croire coupable d'une honteuſe foibleſſe. Les Ecoſſois indignés prirent les armes. Bothwel ſe ſauva en Danemark, & y mourut quelques années après dans une priſon. Marie tomba entre les mains des conjurés, fut conduite à Edimbourg au milieu des inſultes de la populace ; on porta devant elle une banniere où étoient repréſentés le meurtre de ſon époux, & ſon enfant éploré qui ſembloit demander vengeance. Quoiſqu'Eliſabeth s'intéreſſât en ſa faveur, quoiqu'elle ſollicitât vivement ſa liberté, on fit ſigner à la malheureuſe reine une démiſſion de la couronne en faveur de ſon fils, qui fut proclamé ſous le nom de Jacques VI, & un ſecond acte par lequel la régence étoit confiée au comte de Murray, frere naturel de Marie, homme habile & entreprenant, principal auteur des troubles de religion qui avoient agité le royaume.

Les rigueurs de Murray jetant la reine dans le déſeſpoir, elle s'échapa de ſa priſon. Une partie

1568. Marie Stuart ſe refugie en Angleterre.

de la nobleſſe ſe réunit ſous ſes étendards, & lui forma une armée de ſix mille hommes. Le régent courut l'attaquer près de Glaſcow. Il remporta la victoire. Marie chercha un aſyle en Angleterre, & n'y fut pas plutôt arrivée qu'elle envoya demander à Eliſabeth la permiſſion de ſe rendre à Londres. Eliſabeth balança entre la généroſité & la politique; mais le dernier motif prévalut. Perſuadée qu'il ſeroit également dangereux, & de ſe déclarer d'abord pour la reine fugitive, & de la laiſſer ſortir de ſes états, elle employa les plus adroites précautions pour tirer avantage des conjonctures; elle lui fit dire que, malgré ſon amitié, elle ne pouvoit avec bienſéance ni la voir ni la ſecourir tant qu'elle ne ſeroit pas juſtifiée du crime dont on l'accuſoit. Marie répondit qu'elle s'en juſtifieroit volontiers devant une princeſſe qu'elle regardoit comme ſa ſœur. La prendre pour arbitre & ſe ſoumettre à ſon jugemeut étoit une démarche ſujete à de grandes difficultés. La dignité royale ſembloit avilie en ſe

compromettant de la ſorte avec des ſujets rebelles. Cependant, après quelques variations, la reine d'Ecoſſe conſentit de nouveau à l'arbitrage ; elle nomma des commiſſaires pour la défendre ; le comte de Murrai & quelques autres Ecoſſois vinrent l'accuſer au nom de la nation.

Commiſſion pour examiner la reine d'Ecoſſe.

La cauſe de Marie parut d'abord triomphante. Murrai, dans l'eſpérance que, ſi l'on ménageoit ſon honneur, elle ſe prêteroit à des conditions raiſonnables d'accommodement ; ou dans la crainte de s'expoſer à une mort certaine ſi elle venoit un jour à remonter ſur le trône, avoit paſſé ſous ſilence le meurtre de Darnley, principal objet des conférences. Ce chef d'accuſation, mis à part, la reine oppoſoit des raiſons plauſibles aux argumens de ſes adverſaires. « Comment » pouvoit-elle ſoupçonner, diſoit-» on, que Bothwel fût le meurtrier » de ſon époux, lui qui avoit été » abſous juridiquement, lui que la » nobleſſe elle-même l'avoit priée » d'épouſer ? s'il étoit coupable,

» elle désiroit qu'on le punît : quant » à la démission qu'elle avoit faite » de la couronne, c'étoit un acte » forcé & nul que l'ambassadeur » d'Angleterre lui avoit dit alors » ne pouvoir tirer à conséquence : » de quel droit & sous quel pré- » texte les Ecossois avoient-ils donc » pu se révolter, la mettre en pri- » son, lui livrer bataille, & lui » donner un successeur ? » Murray sentit toute la force de ces réponses. S'étant assuré que, si le crime de la reine étoit prouvé d'une maniere convainquante, Elisabeth se déclareroit contre elle, il se détermina enfin à ne plus garder de mesures, & produisit les preuves de la plus affreuse accusation. C'étoient des lettres galantes écrites à Bothwel de la propre main de Marie, & une promesse de mariage qu'elle avoit signée avant le procès & l'absolution de cet infame séducteur. Il en résultoit que tous les crimes de Bothwel, le régicide, le rapt, avoient été concertés avec la reine. Les commissaires de Marie s'étant efforcés envain de parer le coup,

Preuves contre Marie.

coup, changerent alors de syſtême; ils demanderent qu'Eliſabeth, au-lieu de continuer les informations, travaillât à un accommodement; & comme on répondit qu'il falloit d'abord diſſiper l'accuſation, ils rompirent la conférence. Ces funeſtes papiers furent publiés dans la ſuite. On a prétendu qu'ils avoient été forgés par l'impoſture; mais, ſelon M. Hume, les preuves en ſont foibles, & d'autant moins recevables, que la reine d'Ecoſſe refuſa d'éclaircir la vérité dans un moment ſi critique pour ſon honneur. Il appuie ce ſentiment ſur une foule de raiſons. Le P. d'Orléans d'un autre côté aſſure que les défenſeurs de Marie la juſtifierent ſi évidemment, & du meurtre de Darnley, & de ſon amour prétendu pour Bothwel, *que ſes ennemis ne ſortirent de ce pas qu'avec confuſion, ſurtout quand on les eut convaincus d'avoir contrefait l'écriture de la reine pour lui impoſer les fameuſes lettres qu'on feignit avoir trouvées parmi les papiers de ce comte.* Nous voudrions pouvoir affirmer la même choſe, mais

les faits parlent contre Marie, & les preuves de ſes apologiſtes paroiſſent moins fortes que celles de ſes accuſateurs.

Permet de Marie. Eliſabeth fit tous ſes efforts pour engager Marie à répondre. Celle-ci, inflexible dans ſa réſolution, accuſa Murray & les autres commiſſaires de l'aſſaſſinat de ſon mari ſans alléguer de preuves contre eux ; elle rejeta fiérement l'offre que faiſoit la reine de tout enſevelir dans l'oubli, pourvu qu'elle renonçât à la couronne ; ou qu'elle y aſſociât ſon fils, & que le gouvernement demeurât entre les mains de Murray pendant la minorité du jeune prince. *Mes dernieres paroles*, répondit-elle, *ſeront d'une reine d'Ecoſſe.* Enfin elle preſſa Eliſabeth ou de l'aider à rentrer en poſſeſſion de ſon royaume, ou de lui permettre de ſe retirer en France & d'employer d'autres ſecours. On éluda ces demandes ; & l'infortunée princeſſe, dont l'eſprit & les graces inſinuantes pouvoient beaucoup ſur les cœurs, fut gardée très-ſoigneuſement. Eliſabeth prévoyoit bien que ſa priſonniere ex-

citeroit des troubles dans l'état ; mais elle craignoit que la liberté ne la rendît plus dangereuse. Une conduite sage & modeste, un grand air de dignité, soutenu par des talens & des charmes extraordinaires, un courage ferme & magnanime, la compassion qu'inspirent de cruels malheurs, l'intérêt de la religion catholique, des vues & des motifs personnels, formerent à la reine d'Ecosse un parti considérable, & il n'étoit pas possible qu'il ne s'élevât bientôt des conspirations en sa faveur.

1569. Conspiration du duc de Norfolk.

Le duc de Norfolk, le plus grand seigneur d'Angleterre par sa naissance & par sa fortune, également aimé & respecté du peuple, digne des bonnes graces d'Elisabeth, se laissa flatter de l'espérance d'épouser Marie. Murray lui fit même l'ouverture de ce projet, dont vraisemblablement il ne souhaitoit pas l'exécution. On sonda les sentimens de la princesse. Elle répondit que le bien public l'emporteroit sur ses répugnances pour un nouveau mariage, & que, si ses engagemens

avec Bothwel étoient rompus légalement, elle prendroit l'époux qui seroit agréable à la noblesse & au peuple de son royaume. Quoique Norfolk fût convenu de ne rien conclure sans l'agrément d'Elisabeth, dé sespérant de l'obtenir par insinuation ou par priere, il voulut se faire un parti capable de soutenir ses intérêts & d'arracher en quelque sorte ce consentement. Quelques-uns des principaux seigneurs entrerent dans ses vues avec zele. Les rois de France & d'Espagne, secrétement consultés, approuverent son dessein. Le secrétaire d'état Cecil, homme vigilant & incorruptible, découvrit bientôt quelque trace de conspiration, & la reine avertit un jour Norfolk de prendre garde *sur quel oreiller il reposoit sa tête.* Le duc se retira sans congé; mais agité de remords, il se remit bientôt en chemin pour réparer une faute dont il se repentoit vivement. On l'arrêta ainsi que d'autres conjurés. La révolte ne laissa pas d'éclater dans quelques provinces; elle fut étouffée sans peine, parce

que les chefs avoient trop précipité leurs démarches. Norfolk lui-même, dans cette circonstance, se montra zélé pour la reine, qui lui rendit la liberté à condition d'abandonner ses projets de mariage.

Cependant, afin de ménager les partisans de Marie, elle affectoit de négocier en sa faveur & de lui donner des témoignages d'attachement ; Marie affectoit de son côté une parfaite confiance en son amitié : l'une & l'autre déguisoient par politique les vrais sentimens de leur cœur. Murray fut assassiné dans le temps qu'il travailloit, dit-on, à faire remettre la prisonniere entre ses mains. Cet événement excita de nouveaux troubles en Ecosse. Elisabeth fit de nouvelles propositions, soit à Marie, soit aux Ecossois. Mais, loin de vouloir sincérement les accommoder, elle exhortoit le parti des rebelles à tenir ferme, tandis qu'elle amusoit les autres par de trompeuses promesses.

La cour de Rome acheva de l'exciter contre tout ce qui intéressoit l'église Romaine. Pie V n'ayant pu 1571. Elisabeth excommuniée.

gagner ſon amitié, lança contre elle les foudres du Vatican, l'excommunia, & prétendit la dépouiller de ſa couronne en déliant ſes ſujets du ſerment de fidélité. Il ſe trouva un homme aſſez hardi pour afficher cette bulle à la porte de l'Evêque de Londres, & pour chercher la mort comme une récompenſe digne de ſon zele. L'entrepriſe du pape, que l'on attribue aux intrigues de la reine d'Ecoſſe, ne pouvoit qu'envenimer la haine d'Eliſabeth.

Puritains. Extrêmement attentive aux affaires de religion, elle trouva dans la ſecte des Puritains, comme parmi les Catholiques, de quoi exercer ſa vigilance. Les Puritains s'étoient fait connoître depuis 1568 pour des enthouſiaſtes rigides, ennemis de l'épiſcopat, des cérémonies religieuſes, de tous les reſtes de l'ancien culte, qu'ils abhorroient autant que les ſuperſtitions païennes. Ils condamnoient la religion Anglicane, infectée, ſuivant leur langage, des infamies de l'Antechriſt de Rome. Une image, une génu-

flexion, un surplis, un bonnet carré leur faisoient horreur. Mais rien ne les rendoit plus dangereux que l'esprit d'indépendance qui les animoit, & dont les emportemens changés en système causerent dans la suite de sanglantes révolutions. Que ne peut pas entreprendre l'amour de la liberté lorsqu'il est inspiré par le fanatisme!

Parlement. Hardiesse de quelques membres.

Ces semences de troubles commencerent à éclorre dans un nouveau parlement. Stricland proposa de réformer la liturgie, & de supprimer sur-tout le signe de la croix au baptême. On ne manqua pas d'objecter que c'étoit donner atteinte au droit de suprématie; qu'en qualité de chef de l'église la reine seule pouvoit régler les cérémonies & le culte, & qu'il étoit dangereux pour les communes de se mêler de semblable affaire. « Quoi, s'écria un » puritain, négliger des objets d'une » conséquence infinie! Il s'agit du » salut des ames; tous les royaumes » de l'univers ne sont rien en com- » paraison. » Cette saillie de zele, quoiqu'approuvée dans la chambre,

étoit peu capable d'affoiblir le reſpect du grand nombre à l'égard de la prérogative. Mais Eliſabeth ayant fait défenſe à Stricland de reparoître dans l'aſſemblée, on ſe plaignit d'un acte d'autorité qui mettoit obſtacle aux délibérations parlementaires; on obſerva que les membres des communes devoient être regardés comme les repréſentans de la nation; que ſi le prince devoit ſoutenir ſa prérogative, elle étoit limitée par les loix, & qu'elle ne lui donnoit pas le pouvoir de les violer ni d'en établir de nouvelles. Nous verrons ces principes s'enraciner ſous les regnes ſuivans & acquérir plus de force tous les jours. Ils ne pouvoient rien contre l'autorité d'Eliſabeth. Un privilege excluſif accordé à une compagnie de commerce fut auſſi attaqué par un puritain de la chambre des communes. Mais il eut beau en repréſenter les dangereuſes conſéquences. L'opinion commune attachoit de ſi grands droits à la couronne, que tous ces efforts d'une liberté naiſſante ne produiſirent aucun effet. Deux mots arrêtoient le parlement : *la reine ſera offenſée*, *le*

La prérogative l'emporte.

conſeil ſera choqué. S'ingérer dans les affaires d'état paſſoit pour une témérité inſoutenable. Cependant Eliſabeth fut toujours regardée comme une reine populaire ; tant les idées ſur la conſtitution étoient différentes de celles qui changerent bientôt le gouvernement. Cette habile princeſſe demandoit fort peu de ſubſides. Son économie & les reſſources qu'elle ſe procuroit d'ailleurs la mettant au-deſſus des beſoins, contribuoient ſans doute beaucoup à la garantir de toute oppoſition dangereuſe.

Guerres civiles de France.

Tandis qu'elle maintenoit la tranquillité dans ſes états, les guerres de religion déchiroient les états voiſins. Le prince de Condé ayant péri en 1569 à la bataille de Jarnac, ſon fils & le jeune prince de Navarre (Henri IV) furent mis à la tête des Huguenots. Coligni, toujours malheureux, mais toujours terrible dans les revers, ſoutint conſtamment le parti rebelle contre les forces du roi & contre l'ambition de Henri de Guiſe. Quoiqu'Eliſabeth fût trop jalouſe de l'autorité royale pour

approuver le rebellion, elle continua d'envoyer du ſecours aux proteſtans. Battus à Moncontour par le duc d'Anjou, frere de Charles IX, ils réparerent ſi promptement leur défaite, qu'on leur accorda de nouveau la liberté de conſcience & le pardon de leurs révoltes. La cour de France changea de conduite à leur égard ſans rien perdre de ſon animoſité. On employa la ruſe, n'eſpérant plus de réuſſir par la force; on careſſa ceux qu'on vouloit détruire. Eliſabeth reçut des propoſitions de mariage avec le duc d'Anjou. Son artificieuſe politique ſe dévelopa plus que jamais dans ces conjonctures. Elle conſentit en apparence au projet le moins conforme à ſes vues. De puiſſantes raiſons l'engageoient à diſſimuler, & ſes brouilleries avec l'Eſpagne, au ſujet des Pays-Bas, ſuffiſoient pour lui faire ménager la France.

Troubles des Pays-Bas.

Les Pays-Bas étoient un des principaux théâtres où l'eſprit de ſecte, d'un côté, & de l'autre les rigueurs de la perſécution, renouveloient chaque jour des ſcenes

barbares & ſanglantes. Le proteſtantiſme s'y étant gliſſé par le moyen du commerce, Charles-Quint n'avoit pu venir à bout de l'étouffer, quoique l'on compte cinquante mille perſonnes exécutées ſous ſon regne comme coupables d'héréſie. L'inutilité des ſupplices avoit rendu les magiſtrats moins ſévères. Mais Philippe II pouſſa la rigueur juſqu'à des excès tyranniques qui révolterent un peuple jaloux de ſa liberté. Les exécutions militaires du fameux duc d'Albe, le deſpotiſme du cardinal de Granvelle, le projet d'établir l'inquiſition & de dépouiller les Flamands de leurs privileges, les vexations, les cruautés firent enfin ſecouer un joug odieux & inſupportable. Eliſabeth, indignée de ces violences, protégea des malheureux réduits au déſeſpoir. Alors le duc d'Albe entreprit de lui ſuſciter des affaires en renouant les intrigues de Marie Stuart & de Norfolk. L'une, ſe voyant preſque ſans reſſources, ſaiſit volontiers les offres qu'on lui fit de la délivrer : l'autre, qui n'avoit

Norfolk conſpire de nouveau.

pu recouvrer la confiance d'Eliſabeth, viola ſa promeſſe de rompre toute intelligence avec la reine d'Ecoſſe. Il s'engagea dans une nouvelle conſpiration, ſe flattant toujours de n'être point criminel, parce qu'il ne vouloit qu'obtenir le conſentement de la reine pour ſon mariage avec cette princeſſe infortunée. Le complot fut découvert, & le duc de Norfolk, accuſé de haute trahiſon, périt ſur un échafaud. Le parlement demanda qu'on fît le procès à Marie. Des paſſages de l'écriture, en particulier des exemples de l'ancien teſtament, furent cités pour autoriſer cette injuſtice. C'étoit le ſtyle des puritains. Eliſabeth, qui ne les aimoit point, réprima leur zele; mais elle traita plus durement la reine d'Ecoſſe, & envoya même du ſecours à ſes ennemis.

1572. Maſſacre de la ſaint Barthélemi.

La paix trompeuſe accordée en France aux Huguenots couvroit les horreurs de la ſaint Barthélemi. Cet affreux maſſacre, dont le ſouvenir eſt cruel pour la religion autant que pour l'humanité, fut le fruit d'une politique également aveugle &

atroce. Fénelon, ambaſſadeur de Charles IX à Londres, en fut indigné & ne diſſimula point ſa douleur. Il rougiſſoit, dit-il, de porter le nom de François. Chargé cependant de juſtifier la cour de France, qui ſuppoſoit les Calviniſtes coupables d'un nouveau projet de révolte, il demanda une audience à Eliſabeth. Le morne ſilence répandu dans le palais, la triſteſſe & l'indignation peintes ſur tous les viſages, le deuil qu'avoient pris les courtiſans exprimerent à ſes yeux les ſentimens de la nation Angloiſe. La reine l'écouta de ſang froid & lui répondit ſans aigreur. Elle ſe contenta d'obſerver que, ſuppoſé même un complot des Calviniſtes, ce n'étoit pas en égorgeant des milliers de citoyens qu'on devoit en prévenir les effets ; qu'en s'aſſurant de la perſonne des chefs & en procédant par les voies légales, on auroit pu diſcerner l'innocence d'avec le crime ; que l'amiral de Coligni ſur-tout, dangereuſement malade d'une bleſſure, n'auroit pas échapé à la juſtice du ſouverain ; que des aſſaſſins cruels

Sentiment d'Eliſabeth ſur cette barbarie.

n'étoient point de dignes exécuteurs de cette justice ; qu'au-reste la conduite du roi feroit mieux connoître ses intentions, & qu'en attendant elle se borneroit à le plaindre des rigueurs où il s'étoit porté envers ses sujets. La prudente reine connoissoit le crédit des Guises, leur attachement pour Marie Stuart. Elle ne voulut pas rompre avec une cour trop capable de l'inquiéter.

Suites du massacre.

Cependant le parti huguenot, loin d'être écrasé par la saint Barthélemi, se releva plus furieux que jamais. Le prince de Condé & bientôt après le roi de Navarre rétractèrent l'abjuration que la crainte leur avoit arrachée. Sous ces deux chefs les Calvinistes pouvoient venger le sang de leurs freres. Charles IX étant mort sans enfans mâles, le duc d'Anjou, roi de Pologne, se hâta de venir prendre possession d'un trône souillé & chancelant. Sa réputation déclina au comble des grandeurs. Mépriſé & haï de son peuple, il eut la foiblesse d'autoriser la fameuse ligue, armée contre lui-même sous prétexte de défendre la

utels. Nous ne faisons qu'indiquer les événemens qui appartiennent à une autre histoire.

Plus la France étoit déchirée & malheureuse, moins Elisabeth avoit à craindre les partisans de Marie. Aussi continua-t-elle à donner des secours d'argent aux religionnaires, & à suivre un plan de politique tracé par l'intérêt & par ses principes de religion. Les affaires des Pays-Bas demandoient toute sa prudence. Pour ne pas irriter Philippe II, il avoit fallu fermer les portes d'Angleterre aux Flamands persécutés. Le désespoir leur donna des forces. Ayant pris d'assaut la Brille, place maritime de Hollande, ils devinrent de jour en jour plus redoutables, & cette province, avec la Zélande, se révolta en 1572 contre le gouvernement Espagnol. Guillaume de Nassau, prince d'Orange, se mit à la tête d'une confédération qui devoit établir la plus puissante république de l'Europe. Le duc d'Albe, après avoir été repoussé au siege d'Alcmaër, abdiqua son gouvernement. Dix-huit mille héré-

Affaires des Pays-Bas.

Le duc d'Albe.

tiques livrés à l'exécuteur dans l'eſpace de cinq années lui paroiſſoient une matiere de triomphe ; tant ſon ame étoit inſenſible aux cris de l'humanité & à la douceur de l'évangile. Ses ſucceſſeurs ne purent guérir des plaies envenimées par la haine & le fanatiſme. Les chefs de la confédération implorerent en 1575 le ſecours d'Eliſabeth, lui offrant de la reconnoître pour ſouveraine ſi elle prenoit leur défenſe. Elle refuſa une ſouveraineté qui n'auroit pu ſe maintenir ſans des guerres trop dangereuſes ; elle négocia ſeulement à la cour d'Eſpagne en faveur de ces braves républicains. Mais Philippe acheva de tout perdre en voulant tout aſſervir. Les provinces ſe liguerent pour s'affranchir d'une tyrannie intolérable. La reine ne craignit plus alors de ſe déclarer. Elle conclut un traité avec les états, & fit dire au monarque qu'elle n'en étoit pas moins diſpoſée à cultiver ſon amitié ; qu'il n'avoit qu'à les rétablir dans leur liberté & leurs privileges ; & que s'ils refuſoient enſuite de rentrer

1578. Eliſabeth ſe ligue avec la Hollande.

dans l'obéissance, elle se joindroit à lui pour les soumettre. Philippe dissimula son ressentiment; la guerre continua; le prince de Parme, nouveau gouverneur de Flandre, aussi bon politique que grand capitaine, éprouva, malgré ses succès, que des maux invétérés deviennent souvent incurables.

La reine maintient la tranquillité, malgré la différence de religions.

Tandis que ces guerres de religion mettoient en feu les plus belles contrées de l'Europe, Elisabeth sut maintenir la tranquillité dans son royaume, où le même principe de discordes sembloit devoir produire les mêmes effets. Sévere avec de sages mœurs, elle soutenoit la religion Anglicane, sans révolter par la persécution ceux qui ne s'y conformoient point. Le P. d'Orléans assure que les catholiques essuyerent sous son regne *des cruautés qu'on n'a vues en usage que dans les siecles des tyrans.* On verra dans la suite les rigueurs dont elle usa envers eux; mais il est certain en général qu'elle ferma plusieurs fois les yeux sur leurs assemblées; qu'elle montra moins d'indulgence à l'égard des

puritains, & qu'elle n'exerça la ſévérité des loix que pour le maintien de l'ordre & de la tranquillité publique. Si les cours de France & d'Eſpagne avoient imité cette conduite, quels avantages n'en auroient-elles pas tirés ſoit pour l'égliſe ſoit pour l'état ?

1580. Les Irlandois, zélés catholiques, mais alors peuple barbare, ſuperſtitieux, & naturellement porté à la révolte, n'attendoient que l'occaſion de ſe ſoulever. Philippe, qui vouloit ſe venger ſans paroître ennemi, envoya, ſous le nom du pape, un corps de troupes en Irlande. Cette entrepriſe n'eut aucun ſuccès. Les étrangers furent taillés en pieces, & environ quinze cents Irlandois mis à mort par ordre du gouverneur; exécution cruelle dont la reine fut très-mécontente.

Drake fait le tour du globe. Le célebre navigateur François Drake fit plus de mal aux Eſpagnols dans le nouveau monde. Ses pirateries l'avoient enrichi, ſon audace bravoit toute eſpece de danger. Ayant équipé à ſes frais une petite flotte de quatre vaiſſeaux, il partit

le Plymouth en 1577, pénétra dans a mer du Sud par le détroit de Magellan, enleva des richeſſes immenſes, s'ouvrit une route vers les ndes orientales, & revint en Angleterre par le cap de Bonne-Eſpéance. C'eſt le premier Anglois qui ait fait le tour du globe. Philippe e plaignit avec hauteur. On voulut erſuader à la reine de déſavouer 'entrepriſe, & même de punir Drake qui avoit obtenu ſon conentement. C'eût été une foibleſſe honteuſe. Elle ordonna ſeulement quelques reſtitutions pour appaiſer le roi d'Eſpagne, après avoir répondu à ſes plaintes, que les Eſpagnols, en s'arrogeant un droit excluſif ſur le commerce du nouveau monde, fourniſſoient aux autres peuples un prétexte de les y attaquer.

Les finances étoient épuiſées ; unique raiſon pour Eliſabeth d'aſſembler le parlement. Ce parlement augmenta la rigueur des loix contre les catholiques, dont le zele & l'activité cauſoient de nouvelles inquiétudes. Philippe II avoit éta-

1581. Séminaires des catholiques.

bli à Douai un séminaire destiné à l'éducation des catholiques Anglois, sur-tout de ceux qui devoient prendre les ordres sacrés. Le cardinal de Lorraine, dans son diocèse de Reims, & le pape, dans la capitale du monde chrétien, avoient fondé de pareilles écoles. Les Jésuites en étoient les directeurs. On prétendit qu'ils inspiroient à leurs éleves une haine violente contre la reine; qu'ils autorisoient la révolte contre une princesse excommuniée; & qu'ils en faisoient même un devoir dès que le pape ordonneroit l'exécution de la bulle. Le P. Campian, célebre Jésuite, un des oracles des catholiques d'Angleterre, fut pendu comme coupable de trahison. Le parlement établit des peines séveres contre ceux qui diroient ou qui entendroient la messe, qui s'abstenteroient de l'église, qui prononceroient des paroles séditieuses contre Elisabeth. Un zele outré & imprudent attire toujours sur la religion quelque dangereux orage.

Jésuites.

1581. Les succès du prince de Parme

dans les Pays-Bas, l'ambition de Philippe, d'autant plus à craindre, qu'elle ſe déguiſoit en zele de religion, faiſoient deſirer à la reine de s'unir avec le roi de France. Il y avoit eu des propoſitions de mariage entre elle & le duc d'Alençon, devenu duc d'Anjou après le couronnement de Henri III ſon frere. On commença à traiter ſérieuſement pour cet objet. Henri, ſachant par expérience combien le caractere inquiet, volage & turbulent du jeune prince pouvoit nuire au royaume déja rempli de factions, ne demandoit pas mieux que de le voir établi en Angleterre. Le duc alla voir Eliſabeth & lui inſpira de l'amour. On convint des articles du traité; que ce prince & ſa ſuite auroient l'exercice libre de leur religion; qu'il prendroit le titre de roi, mais que le gouvernement reſteroit entre les mains de la reine; que leurs enfans ſuccéderoient à la couronne; que s'il y avoit deux enfans mâles, & que Henri III mourût ſans poſtérité, l'aîné ſeroit roi de France, & le cadet roi d'Angleterre; que s'il n'y

Eliſabeth penſe à épouſer le duc d'Anjou.

en avoit qu'un, & qu'il devînt le ſucceſſeur de Henri, il réſideroit huit mois en Angleterre de deux en deux ans ; que les loix ſeroient conſervées inviolablement, & que nul étranger n'auroit part aux offices du royaume.

Raiſons contre ce mariage.

Quoiqu'il n'y eût point d'apparence qu'Eliſabeth, alors dans ſa quarante-neuvieme année, eût des enfans du duc d'Anjou, ce traité étoit une ſource d'inquiétude pour les Anglois. Elle en ſentoit les inconvéniens dès que la paſſion lui permettoit de réfléchir. Tantôt entraînée par l'amour, tantôt retenue par l'intérêt & la politique, elle changea pluſieurs fois de deſſein. Une bague qu'elle tira de ſon doigt pour la mettre à celui de ſon amant en étoit une preuve manifeſte. Philippe Sidney, neveu de Leiceſter, jeune homme d'un mérite ſublime, oſa s'expoſer à ſon courroux, en combattant avec liberté une réſolution contraire au vœu de la patrie. Il lui repréſenta dans une lettre, auſſi élégante que judicieuſe, les dangers de ce mariage, qui lui feroit

perdre l'affection de ſes ſujets proteſtans, les plus fermes appuis de ſon trône. « Les catholiques étant » ſes ennemis mortels, que faut-il » attendre d'eux quand ils ſeront » ſoutenus par un prince, fils de » Catherine de Médicis, frere de » Charles IX, ſouillé lui-même du » ſang des huguenots ? Voudra-t-il » demeurer ſoumis à une femme, » lui dont la témérité fougueuſe & » l'ambition inquiete s'étoient ſi- » gnalées contre le roi ſon frere ? » Quelle ſera la défiance, le mé- » contentement des Anglois s'ils ont » à craindre de ſe voir ſacrifiés ſans » ceſſe à des intérêts étrangers ? » Et que deviendra l'Angleterre ſi » un roi de France réunit jamais » les deux couronnes ? » Il ne faut ſouvent qu'un bon conſeil pour diſſiper l'aveuglement des paſſions. La lettre de Sidney frapa l'eſprit d'Eliſabeth. Après pluſieurs jours de réflexions & d'incertitudes elle rompit enfin avec le duc. Ce prince, de retour dans les Pays-Bas, où les Flamands lui avoient déféré le commandement, ayant voulu ſe

Le mariage rompu.

rendre maître de leurs places, le fit chasser comme un traître & un oppresseur, & revint en France, où il mourut. La tendresse aveugle de la reine pour un homme plus digne de haine que d'amour ne peut s'expliquer que par la foiblesse du cœur humain, qui rabaisse souvent les héros & les génies au niveau même du vulgaire.

Affaires d'Ecosse

Les affaires d'Ecosse fixoient toujours son attention. Jusqu'alors elle avoit été en quelque sorte maîtresse du gouvernement de ce royaume par ses liaisons étroites avec le parti dominant. Mais la scene changea tout-à-coup. Le comte de Morton, régent, fut contraint de quitter sa place; le jeune roi, Jacques VI, voulut régner, & les comtes de Lenox & d'Arran, ses ministres, lui inspirerent des principes tout différens de ceux qui avoient prévalu. On fit le procès à Morton. Il avoua que Bothwel lui avoit confié le dessein d'assassiner le roi, & s'étoit efforcé de le rendre complice de ce crime en s'autorisant de l'approbation de Marie. Condamné

à mort comme coupable de trahiſon, il ſubit avec fermeté le dernier ſupplice. Bientôt le clergé & la plus grande partie de la nobleſſe firent éclater leur mécontentement. Les prédicateurs invectiverent contre la cour. Rien n'étoit plus facile en Ecoſſe que de ſoulever un peuple auſſi turbulent que fanatique. Les factieux ſe ſaiſirent de Jacques. Il pleuroit : *Qu'importent ces larmes,* dit un des chefs ? *il vaut mieux laiſſer pleurer des enfans que des hommes.* Arran fut mis en priſon ; Lenox ſe refugia en France ; & Eliſabeth envoya complimenter le roi captif de ce qu'il étoit délivré de leurs perfides conſeils. Ils l'avoient diſpoſé à s'accommoder de bonne foi avec ſa mere. Dans ces conjonctures Marie écrivit à Eliſabeth une lettre forte & touchante pour ſe plaindre des rigueurs qu'elle eſſuyoit depuis tant d'années, ſans avoir même l'exercice de ſa religion, ſans pouvoir entretenir aucune correſpondance avec ſon fils unique, dont la captivité mettoit le comble à ſes maux. Accablée de chagrins,

Jacques VI priſonnier de ſes ſujets.

1583. Plaintes de Marie Stuart.

affoiblie par les souffrances, elle ne souhaitoit plus que de jouir d'un peu de liberté, prête à sacrifier pour cet avantage ses droits & sa couronne. La reine feignit de négocier l'accommodement, mais elle en craignoit les suites ; les espérances de Marie s'évanouirent encore. Cependant Jacques s'échappa des mains de ses oppresseurs, reprit son autorité par le moyen de ses amis, rappela le comte d'Arran, homme sans mœurs & sans modération, & s'exposa imprudemment à partager la haine que méritoit ce ministre.

1584. Conspiration contre Elisabeth.

Toute la prudence d'Elisabeth ne pouvoit la garantir des conspirations. Le zele des catholiques fermentoit dans la contrainte ; les partisans de Marie brûloient de la délivrer. A force de vigilance & de recherches on découvrit plusieurs complots, où le nom de cette malheureuse princesse étoit toujours employé par les factieux, soit qu'elle animât leurs entreprises, comme on le soupçonnoit avec assez de vraisemblance, soit que leur attachement pour elle & pour sa reli-

gion leur fit trahir, ſans ſon aveu, le devoir de ſujets & de citoyens. Les proteſtans aimoient la reine autant qu'elle étoit haïe des catholiques. Il ſe forma une eſpece de ligue en ſa faveur, & le parlement qu'elle convoqua ne mit point de bornes aux témoignages de ſon zele. On l'autoriſa même à nommer des commiſſaires pour juger quiconque prétendroit à la couronne, ou trameroit quelque attentat contre elle-même; on bannit du royaume les Jéſuites & les autres prêtres de l'égliſe Romaine; on les déclara coupables de haute trahiſon s'ils y demeuroient ou s'ils y rentroient; on prononça la même ſentence contre les éleves des ſéminaires, à moins qu'ils ne revinſſent dans un temps preſcrit, & qu'ils ne fiſſent les ſoumiſſions ordinaires. Dès-lors plus de tolérance pour la religion catholique. Les loix furent exécutées avec rigueur; cinquante prêtres ſouffrirent la mort dans l'eſpace de dix ans. M. Hume déſapprouve cet excès de ſévérité, & obſerve judicieuſement que ce n'étoit pas la

Catholiques perſécutés.

meilleure méthode pour réconcilier les esprits avec le gouvernement ni avec la religion nationale. La chambre basse, composée en grande partie de Puritains, desiroit une réforme dans le culte, comme l'objet le plus essentiel au royaume. Mais craignant d'offenser la reine, elle adressa humblement sa pétition à la chambre haute ; démarche qui prouve en même temps combien l'autorité d'Elisabeth étoit absolue, & combien les communes étoient encore loin des principes qui leur ont acquis tant de dignité & de pouvoir.

Cour de haute commission.

Leur pétition rouloit principalement sur une nouvelle cour ecclésiastique, appelée *cour de haute commission*, établie l'année précédente ; tribunal arbitraire, qu'on peut mettre au nombre des plus grands abus du despotisme. Tout le royaume étoit soumis à ses jugemens. Les commissaires, au nombre de quarante-quatre, avoient droit d'examiner l'erreur, l'hérésie, tous les cas concernant la foi ou le culte. Ils pouvoient employer des voies

illégales & odieuſes pour découvrir les coupables, en particulier le ſerment *ex officio*, par lequel on s'obligeoit à répondre à toutes leurs queſtions, fallût-il s'accuſer ſoi-même, ou accuſer un parent, un ami intime. Ils étoient autoriſés à punir le concubinage, l'inceſte, l'adultere, toute eſpece de déſordre concernant le mariage. Leur volonté ſeule régloit les peines, ſans que nulle autre cour pût en arrêter l'exécution; & il ne falloit que trois de ces juges pour prononcer des arrêts ſi redoutables. En un mot, l'inquiſition, décriée par les proteſtans, déteſtée même dans pluſieurs pays catholiques, ſemble avoir été le modele de ce tribunal, contraire à toute légiſlation ſenſée. C'étoit ainſi qu'Eliſabeth exerçoit ſa ſuprématie aux dépens du droit naturel. Les princes, trop jaloux de l'autorité, en paſſent aiſément les juſtes bornes.

La reine n'a point d'égard aux remontrances des communes.

Quoique les communes euſſent porté le ménagement juſqu'à la foibleſſe, la reine, après les avoir remerciées de leur zele pour ſa

fût-il d'ailleurs le plus juſte & le plus ſage des princes. Des caſuiſtes ſanguinaires firent poignarder une foule de grands hommes. Le prince d'Orange venoit de périr par les mains de Balthaſard Gérard, qui crut acheter la couronne céleſte en ſacrifiant ſa vie pour une œuvre ſi méritoire.

1585. Elisabeth prend la défenſe des Provinces-Unies.

Cet événement répandit la conſternation dans les Pays-Bas, où le duc de Parme rétabliſſoit l'autorité de Philippe. Les états offrirent la ſouveraineté au roi de France, & la foibleſſe de Henri III lui ayant fait manquer l'occaſion de s'agrandir, ils renouvelerent cette offre à Eliſabeth. L'affaire étoit fort délicate ; les avis furent partagés dans le conſeil. Les uns regardoient les Flamands comme des rebelles, dont la révolte ne pouvoit être autoriſée ſans injuſtice, & dont la propoſition, ſi elle étoit acceptée, attireroit ſur le royaume des périls beaucoup plus funeſtes que cette ſouveraineté incertaine ne lui ſeroit avantageuſe. Les autres repréſentoient l'ambition démeſurée du roi d'Eſ-

pagne, ſa tyrannie dans les Pays-Bas, ſa haine implacable pour Eliſabeth; que la guerre étoit inévitable; & que l'acquiſition de ces provinces, les efforts de ce peuple opprimé & courageux, diminueroient le danger & procureroient de grandes reſſources. La reine, toujours moins entreprenante que circonſpecte dans ſes démarches, crut devoir tenir un milieu. Elle refuſa l'offre qu'on lui faiſoit pour ne pas s'expoſer au reproche d'uſurpation; mais elle conclut avec les Etats une ligue défenſive, s'engageant à leur envoyer une armée de ſix mille hommes & à l'entretenir pendant la guerre: on convint de ne point faire de paix ſans un conſentement mutuel. Le comte de Leiceſter fut nommé général; les Etats le comblerent d'honneurs, le traiterent preſque en ſouverain; ce qui déplut à la reine malgré ſa paſſion pour ce favori.

Grande puiſſance de Philippe II.

Philippe II étoit le monarque le plus redoutable de l'Europe; maître du Portugal dont il s'étoit emparé, poſſeſſeur des tréſors de l'Améri-

que, arbitre en quelque manière de la cour de Rome & des autres cours catholiques, protecteur de la ligue en France, & faisant servir à son ambition démésurée les ressorts de la religion comme ceux d'une politique artificieuse. L'idée qu'on avoit de sa puissance fit dire au roi de Suede, quand il apprit le traité d'Elisabeth avec les États Généraux, qu'elle venoit de s'arracher la couronne de dessus la tête. Mais elle montra autant de courage dans le péril que de prudence dans le conseil. L'amiral Drake fut envoyé en Amérique, où il enleva aux Espagnols Saint-Domingue, Carthagene, & d'autres places. Nombre d'aventuriers Anglois s'embarquerent pour ce nouveau monde, devenu ensuite une des principales sources des richesses de l'Angleterre. Leicester, dont le mérite n'égaloit pas la faveur, eut moins de succès aux Pays-Bas. On y perdit le célèbre Philippe Sidney, homme qui réunissoit les talens du génie à l'héroïsme des vertus. Blessé à mort dans une action, dévoré par une soif

Sidney.

ardente, pouvant se soulager avec un peu d'eau qu'on lui présentoit, il aima mieux la faire boire à un soldat qu'il voyoit mourant à ses côtés. *Cet homme*, dit-il, *en a encore plus besoin que moi.*

Dans des conjonctures si critiques il importoit extrêmement à Elisabeth de s'assurer du roi d'Ecosse. Wotton, son Ambassadeur, mania si adroitement l'esprit de Jacques, en paroissant ne respirer que le plaisir, qu'il gagna toute sa confiance & pénétra tous les secrets de son conseil. Ce ministre forma ensuite un complot pour le mettre entre les mains de la reine, qui, sans doute, n'en auroit pas été fâchée, quoiqu'elle ignorât cette intrigue. La perfidie ayant été découverte, Wotton prit la fuite. On renoua cependant les négociations ; on fit un traité d'alliance pour la sureté commune des deux royaumes & de la religion protestante ; car le jeune roi, éloigné de sa mere depuis l'âge de deux ans, avoit été nourri dans les principes de la réforme. Son intérêt particulier s'accordoit avec

1586. Traité avec le roi d'Ecosse.

celui d'Eliſabeth. Le traité le garantiſſoit, non-ſeulement des dangers d'une invaſion, mais des troubles domeſtiques, d'autant plus à craindre en Ecoſſe, que le fanatiſme des prédicans presbytériens y bravoit l'autorité du roi, du parlement & de l'égliſe. Ils eurent l'audace d'excommunier l'archevêque de Saint-André, parce qu'il s'étoit efforcé de mettre un frein à leur licence; & ce primat du royaume fut contraint de ſe dépouiller de l'autorité eccléſiaſtique.

Conſpiration des catholiques. Les catholiques porterent plus loin leur animoſité contre Eliſabeth. Ses dernieres loix avoient irrité leur zele. La doctrine du tyrannicide ne pouvoit manquer de ſuſciter des aſſaſſins à cette ennemie implacable de l'égliſe. Le ſéminaire Anglois de Reims fut, dit-on, l'endroit où ſe trama le complot. Un prêtre ſorti de cette école, nommé Ballard, paſſa en Angleterre dans la réſolution de faire périr Eliſabeth. Il inſpira ſa fureur à Babington, jeune homme noble, riche, bien élevé, ayant de l'eſprit & de la littérature,

& assez de courage pour ambitionner la gloire de délivrer une reine prisonniere, susceptible enfin de ce faux zele qui croit tout permis pour la défense de la religion. Celui-ci fit entrer dans la conspiration plusieurs catholiques de bonne famille. Ils convinrent d'assassiner la reine d'Angleterre, de rendre en même temps la liberté à Marie, de la mettre sur le trône & de rétablir le catholicisme. Babington ayant écrit à Marie pour lui communiquer ce projet, reçut une réponse qui contenoit l'approbation la plus formelle & de grandes promesses de récompense. Elisabeth avoit heureusement un ministre plein de génie, de capacité, de zele, de prudence & d'adresse, François Walsingham, dont les soins la tirerent de ce péril. Par le moyen de ses espions il approfondit le mystere, il suivit tous les pas des conjurés, il facilita la correspondance de Babington avec la reine d'Ecosse, intercepta les lettres, & acquit les preuves nécessaires. On arrêta les coupables. Quatorze furent exécu- Walsingham.

tés, dont ſept avouerent leur crime.

Projets ſur la reine d'Ecoſſe.

Le conſeil délibéra ſur le parti qu'il falloit prendre à l'égard de Marie. Les uns furent d'avis de la laiſſer dans une priſon perpétuelle ; Leiceſter propoſa de l'empoiſonner ; Walſingham & le plus grand nombre ſoutinrent qu'on devoit lui faire ſon procès. La tranquillité du royaume autant que leur ſureté perſonnelle donnoit du poids à ce ſentiment, qui prévalut contre les droits d'une tête couronnée. Il eſt peu de ſcenes auſſi tragiques dans l'hiſtoire que celle dont nous allons réunir les principales circonſtances.

Procès de Marie Stuart.

Quarante commiſſaires choiſis pour ce grand procès ſe tranſportent au château de Foteringay, priſon de Marie Stuart, & lui notifient leur commiſſion. Elle répond avec fermeté qu'étant ſouveraine indépendante, elle ne peut les reconnoître pour ſes juges ; qu'elle a vécu forcément en Angleterre ſans y éprouver la protection des loix du pays, & ſans être par conſéquent ſoumiſe à ces loix ; que ſi l'on violoit à ſon égard toutes les

règles de la justice, elle seroit vengée par le jugement de l'univers entier, où son innocence triompheroit sur un théâtre infiniment plus vaste qu'un simple royaume. Le Vice-chambellan Natton lui persuade, par des raisons subtiles, de céder à une nécessité absolue. « Elle » ne pouvoit, dit-il, éviter un » jugement : refuser de répondre » seroit en quelque sorte avouer le » crime : des juges pleins d'hon» neur & d'intégrité ne souhaitoient » rien tant que de la trouver inno» cente, & Elisabeth sur-tout seroit » ravie de voir dissiper des soup» çons qui la pénétroient de la plus » vive douleur. » Ce discours détermine Marie à comparoître ; imprudence extrême dont elle se repentit bientôt. Elle renouvela ses protestations, & ne laissa pas de se défendre.

Défenses de Marie ; preuves contre elle.

Accusée d'avoir offert au roi d'Espagne de lui céder ses droits sur l'Ecosse si Jacques, son fils, ne se convertissoit point, elle ne daigna pas se justifier de cet article ; elle répondit seulement qu'elle n'a-

voit plus de royaume à ſa diſpoſition, mais qu'elle étoit maîtreſſe de donner ce qui lui appartenoit, & qu'elle n'en étoit reſponſable à perſonne. On a de fortes preuves du deſſein qu'elle avoit formé de deshériter ſon fils comme hérétique. La derniere alliance de ce prince avec Eliſabeth avoit aigri ces préventions, & la tendreſſe maternelle étoit affoiblie par le temps, par le reſſentiment & par le zele. Il s'agiſſoit de prouver, ce qui faiſoit le point capital de l'accuſation, que Marie avoit donné ſon conſentement au projet d'aſſaſſiner la reine. Elle nia conſtamment le fait. Le témoignage de ſes deux ſecrétaires, qui jurerent, ſans être mis à la torture, qu'elle avoit reçu des lettres de Babington & qu'elle y avoit fait réponſe ; l'aveu de Babington, conforme à ce témoignage ; la copie des lettres interceptées que Walſingham avoit entre les mains parurent des preuves certaines & deciſives. Si l'on réfléchit ſur le caractere entreprenant de Marie, ſur les traitemens odieux qu'elle eſſuyoit,

ſur ſa haine pour Eliſabeth, ſur la doctrine courante du tyrannicide, & ſur l'opinion établie que les voies les plus violentes étoient légitimes contre un prince excommunié par le pape & révolté contre l'égliſe ; on croira ſans peine que cette princeſſe pouvoit être entrée dans un complot ſi avantageux pour elle. Pluſieurs raiſons très-plauſibles rendent la choſe plus que probable. Dire que les deux ſecrétaires de Marie avoient entretenu la correſpondance avec Babington ſans qu'elle y eût aucune part, ou qu'ils la trahiſſoient alors ſans avoir été jamais ſuſpects, ou que Walſingham, miniſtre intégre, eût forgé les lettres & contrefait l'écriture, ce ſont autant de ſuppoſitions difficiles à ſoutenir. Elle demanda que les ſecrétaires lui fuſſent confrontés, aſſurant qu'ils n'oſeroient perſiſter devant elle dans leur témoignage. Quelque conforme que fût cette demande aux principes de l'équité naturelle, on obſerva que, pour les cas de haute trahiſon, les loix & les coutumes d'Angle-

terre n'admettoient pas la confrontation ; & les juges n'avoient garde en pareille matière de ſe permettre la moindre indulgence. Les procédures finies ils retournerent à Londres, & prononcerent la ſentence de mort, après avoir pris le ſerment des deux ſecrétaires, qui atteſterent volontairement l'authenticité des lettres produites.

Diſſimulation d'Eliſabeth.

Eliſabeth étoit au comble de ſes vœux ; mais trop habile pour faire éclater ſa joie, elle affecta de s'intéreſſer vivement au ſort d'une parente infortunée dont elle oublieroit volontiers, aſſuroit-elle, tous les attentats & toutes les injures, ſi elle avoit moins à cœur la ſureté de ſon peuple. Un nouveau parlement fut convoqué dans la vue de paroître céder aux ſuffrages de la nation en ſatisfaiſant la haine la plus implacable. Les deux chambres confirmerent en effet la ſentence portée contre Marie, & en ſolliciterent l'exécution avec toute l'ardeur qu'on deſiroit. La reine ne démentit point ſon rôle, fit parade d'une humanité, d'une modération

hypocrite, ne voulut rien promettre, & laiſſa les eſprits dans l'incertitude ſur ſes véritables ſentimens. La cour de France & le roi d'Ecoſſe agirent vivement pour Marie. On a prétendu que Henri III, juſtement irrité contre les Guiſes, deſiroit l'exécution de leur niece; & que le gouverneur de Gray, un des miniſtres de Jacques, gagné par les ennemis de cette princeſſe, entra dans les vues d'Eliſabeth & anima ſon reſſentiment. Quoi qu'il en ſoit, les remontrances, les prieres ni les menaces n'ébranlerent point cette ame inflexible. Ses courtiſans & ſes miniſtres combattoient les raiſons qui pouvoient la faire balancer. Ils inſiſtoient ſur les troubles, ſur les conſpirations qu'avoit excités la reine d'Ecoſſe; ils obſervoient qu'elle étoit déchue de ſon rang, que d'ailleurs, en vertu du droit naturel, tout homme, à plus forte raiſon un ſouverain, pouvoit ſe faire juſtice d'un ennemi qui attentoit contre ſa vie; (maxime dont il eſt facile d'abuſer) ils ajoutoient qu'on devoit tout craindre des

catholiques tant que Marie soutiendroit leurs espérances ; que les choses étoient venues au point où la mort de l'une des deux princesses devenoit nécessaire à l'autre, & que, dans cette extrémité, la prudence & la justice exigeoient le supplice de Marie.

Ces raisonnemens ne pouvoient justifier une action barbare, dont la nécessité n'étoit rien moins qu'évidente. Mais la reine, sans se découvrir, respiroit la vengeance au fond du cœur. Sa duplicité s'enveloppa de nouveaux artifices. Des bruits d'invasion, de révolte, d'assassinat furent semés adroitement. Les esprits étant échauffés comme on le souhaitoit, Elisabeth signa enfin l'ordre fatal pour l'exécution, & le fit porter au chancelier par Davison, secrétaire d'état, homme facile à tromper, l'assurant qu'elle ne vouloit s'en servir qu'en cas de nouvelles entreprises. Dès que le chancelier eut mis les sceaux, les ministres, qui pénétroient l'intention de la reine, persuaderent à Davison de faire partir l'ordre,

adreſſé aux comtes de Shrewsbury & de Kent.

On avoit déja notifié la ſentence à Marie, en lui apprenant que le parlement demandoit qu'on l'exécutât pour la ſureté de la religion; &, loin d'en paroître émue, elle avoit répondu d'un air joyeux que, puiſque les proteſtans demandoient ſa mort pour le ſoutien de leur foi, elle étoit martyre de la vraie religion, & qu'elle s'en faiſoit gloire. Cette héroïque fermeté ne ſe démentit pas un inſtant. Les deux comtes lui annonçant qu'elle devoit mourir le lendemain : « Je ne puis » croire, dit-elle en ſouriant, que » la reine, ma ſœur, ait conſenti à » ma mort; mais ſi telle eſt ſa » volonté, la mort, qui doit mettre » fin à mes malheurs, me ſera très» agréable; & je regarde comme » indigne de la félicité céleſte une » ame trop foible pour ſoutenir le » corps dans ce paſſage au ſéjour » des bienheureux. » Aux exercices d'une piété courageuſe elle joignit les ſoins les plus tendres à l'égard de ſes domeſtiques. Après leur avoir

1587. Exécution de Marie.

distribué des récompenses, & avoir écrit en leur faveur à Henri III & au duc de Guise, elle demanda qu'ils fussent témoins de son supplice. Le comte de Kent le refusoit avec dureté. Touchée de ce refus, elle s'écria : *je suis cousine de votre reine ; je suis du sang royal de Henri VII, j'ai été reine de France par mariage, j'ai été sacrée reine d'Ecosse.* Paroles frappantes dans cette affreuse conjoncture. On lui accorda quelques-uns de ses gens, mais elle ne put obtenir son confesseur. Il fallut essuyer les exhortations insultantes du doyen de Peterborow, qui lui annonçoit la damnation éternelle si elle ne reconnoissoit pas la justice de sa sentence, si elle n'abjuroit pas la foi Romaine, & si elle ne profitoit pas de la faveur d'Elisabeth, zélée pour le salut de son ame. « Ne vous tour-» mentez pas sur ce point, répondit-» elle plusieurs fois avec vivacité ; je » suis née dans la religion catholi-» que, j'y ai vécu, je veux y mourir.» Un crucifix qu'elle avoit entre les mains lui attira un autre reproche

Le comte de Kent voulut la détacher de cette *superstition papiste*, comme il l'appeloit, & lui dit qu'*on devoit porter Christ, non dans la main, mais dans le cœur.* Elle repliqua qu'il étoit difficile d'avoir à la main un tel objet sans que le cœur en fût touché. Enfin, au milieu des larmes & du silence lugubre des spectateurs, elle reçut tranquillement le coup de la mort. Le doyen de Péterborow s'écria seul : *Ainsi périssent les ennemis de la reine Elisabeth !* & le comte de Kent fut le seul qui répondit *Amen.*

Caractere de Marie.

Telle fut la fin de Marie Stuart, à l'âge de quarante-quatre ans, après dix-huit ans de prison en Angleterre; princesse d'une beauté accomplie, d'un esprit rare, pleine de qualités sublimes, malheureusement entraînée au précipice par de dangereux penchans & par des circonstances fatales, mais digne, malgré ses foiblesses, d'une partie des éloges qu'on lui a trop prodigués. Ses liaisons avec un aussi méchant homme que Bothwel furent l'effet d'une passion aveugle, & la source

d'une conduite inexcusable. Les rigueurs d'Elisabeth sembloient l'autoriser, non à conjurer sa mort, mais à former des intrigues pour sa propre délivrance. Enfin les jugemens contradictoires des auteurs sur cette princesse infortunée apprennent à ne regarder comme certain que ce qui est prouvé par la raison ou par des témoignages véridiques.

Conduite d'Elisabeth & du roi d'Ecosse.

A la nouvelle de l'exécution Elisabeth parut consternée, hors d'elle-même, transportée de douleur & de rage. Personne n'osoit l'approcher ; elle accusoit, elle chassoit ses ministres. Elle écrivit au roi d'Ecosse la lettre la plus touchante, prenant le ciel à témoin de la résolution où elle étoit d'épargner le sang de Marie. Elle fit arrêter Davison & ordonna qu'on lui fit son procès. La prison & une amende ruineuse furent la récompense de ses services. L'hypocrisie de la reine ne trompa personne. On savoit que la dissimulation ne lui coûtoit rien. Davison assure que le jour même où l'ordre de l'exécution fut signé & envoyé au chancelier, elle étoit de

ſi bonne humeur, qu'elle lui dit d'un ton de plaiſanterie : « Allez » faire part de tout ceci à Walſingham qui eſt malade, quoique » j'appréhende qu'il n'en meure de » chagrin. » Dès que le roi d'Ecoſſe apprit le ſort funeſte de ſa mere, il éclata en plaintes, en menaces, & s'abandonna aux réſolutions violentes. Une grande partie de la nobleſſe parut deſirer ardemment la guerre. Tandis que la cour étoit en deuil, le lord Sinclair ſe préſenta armé de pied en cap, & dit que c'étoit-là le vrai deuil de la reine. Ce premier feu ayant eu le temps de s'affoiblir, le miniſtere Anglois vint à bout de diſſiper l'orage. Une lettre de Walſingham fit ſentir combien la rupture ſeroit dangereuſe pour l'Ecoſſe, les inconvéniens auxquels on s'expoſeroit en faiſant venir des ſecours, ſoit de France, ſoit d'Eſpagne ; le grand intérêt de Jacques à ne point irriter la nation Angloiſe, au riſque de perdre l'eſpérance de la gouverner un jour. Le roi, également foible & pacifi-

que, se laissa persuader, & oublia peu à peu son ressentiment.

Expéditions maritimes.

Philippe II, bien plus redoutable, méditoit une invasion en Angleterre. Mais la marine d'Elisabeth osoit braver le souverain du nouveau monde. Drake alla chercher une flotte Espagnole à Cadix même, brûla un vaisseau chargé de provisions pour le grand armement qu'on préparoit à Lisbonne, insulta cette derniere ville, & fit en peu de temps des prises fort considérables. Cavendish, gentilhomme qui s'étoit ruiné à la cour, équipa trois petits navires pour réparer sa fortune, & après avoir couru les mers du Sud avec le plus grand succès, rentra en triomphe dans la Tamise. Ses matelots & ses soldats étoient habillés de soie, ses voiles étoient de damas, son butin proportionné à cette magnificence. On imagine aisément l'émulation que des succès si heureux inspiroient aux aventuriers. D'un autre côté la mauvaise conduite, la fierté impérieuse de Leicester mécontenta extrêmement les Hollandois. Il fut

rappelé malgré son crédit ; & le jeune prince d'Orange, Maurice, nommé gouverneur des Provinces-Unies, se montra bientôt digne de son pere.

Quoique Philippe n'eût pas encore déclaré la guerre à Elisabeth, il se disposoit à tirer vengeance de ses entreprises, & même à envahir ses états. Cet ambitieux & hypocrite monarque vouloit passer pour le défenseur de la foi en attaquant les droits des peuples & des couronnes. Le pape Sixte-Quint, aussi jaloux que lui de la domination, l'excitoit à une conquête si glorieuse, après avoir excommunié la reine, & publié contre elle une croisade avec les indulgences ordinaires. Tous les ports de Naples, de Sicile, d'Espagne & de Portugal avoient contribué aux préparatifs immenses de cette expédition ; & la flotte *invincible* (c'est le nom que lui donnerent les Espagnols) sembloit devoir anéantir la puissance qu'elle attaqueroit. La magnanimité d'Elisabeth se montre ici dans tout son jour. Prévoyant le danger qui

1588. La flotte Invincible.

Courage & prudence d'Elisabeth.

la menace, loin de céder à la crainte ou à de timides conſeils, elle ne s'occupe que des moyens de repouſſer un ennemi ſupérieur. Sa flotte conſiſtoit ſeulement alors en vingt-huit vaiſſeaux, très-petits pour la plupart. Elle en fait conſtruire un grand nombre. Les villes maritimes, la grande & la petite nobleſſe ſignalent leur zele à l'envi. Londres équipe trente vaiſſeaux, au-lieu de quinze qu'on lui demandoit. Les catholiques mêmes, traités avec douceur, quoique l'on eût ſoin de rendre leur religion plus odieuſe que jamais, ſe livrent aux ſentimens patriotiques malgré la bulle du pape, & pluſieurs d'entre eux en donnent des preuves éclatantes. Les troupes de terre ſurpaſſent en nombre celles d'Eſpagne; & quoique fort inférieures en expérience & en diſcipline, elles ſont prêtes à ſacrifier leur vie pour les loix & la liberté. La reine anime leur courage par ſa préſence. Elle paroît à cheval au camp de Tilbury; elle harangue ſon armée, lui témoigne une confiance entiere; elle aſſure que la foibleſſe de ſon ſexe

ne l'empêchera point de marcher à leur tête, qu'elle veut être le témoin de leur bravoure & la récompenſer elle-même, qu'elle mourra ſur le champ de bataille plutôt que de ſurvivre à la ruine & à la ſervitude de ſon peuple. *Je n'ai que le bras d'une femme*, dit-elle, *mais j'ai l'ame d'un roi, & qui plus eſt, d'un roi d'Angleterre.* Une eſpece d'enthouſiaſme tranſporte les cœurs, & chacun ſe ſent pénétré de la noble ardeur de cette héroïne.

La flotte invincible, retardée par la mort du marquis de Santa-Crux, ſon amiral, part enfin de Lisbonne ſur la fin de mai, eſſuie une tempête qui la retarde encore juſqu'en juillet, & ſe remet en mer ſous les ordres du duc de Medina-Sidonia, homme ſans expérience dans la marine. Cent trente vaiſſeaux, dont cent étoient d'une grandeur extraordinaire, portoient près de vingt mille hommes de débarquement, plus de huit mille matelots, & deux mille ſix cents groſſes pieces de canon, avec des vivres pour ſix mois. Le duc de Parme, de ſon côté, devoit

La flotte Invincible battue & ruinée.

débarquer en Angleterre avec les meilleures troupes d'Eſpagne. Ce terrible armement n'eut aucun ſuccès, tant les eſpérances humaines ſont fragiles ſous les coups de la fortune. On vit la flotte Eſpagnole s'avancer à pleines voiles vers Plymouth, occupant un eſpace de ſept milles d'une extrémité à l'autre, ſpectacle inconnu ſur l'Océan, & propre à inſpirer autant d'admiration que d'effroi. L'amiral Effingham fit canonner ces lourdes machines mal gouvernées par des pilotes & des matelots peu habiles. La manœuvre Angloiſe, infiniment ſupérieure, tira même avantage de la petiteſſe des vaiſſeaux Anglois. Les ennemis furent ſouvent battus; & le duc de Parme n'ayant que des bâtimens de tranſport, ne voulut point expoſer ſes troupes. Une violente tempête acheva de ruiner la flotte invincible lorſqu'elle s'en retournoit par les Orcades. Il n'en rentra pas la moitié dans les ports d'Eſpagne. On raconte que Philippe, en apprenant ces déſaſtres, ſe mit à genoux pour remercier le ciel de

lui avoir épargné de plus grandes pertes; & que les prêtres Eſpagnols, confondus d'un événement contraire à leurs prédictions, en trouverent une cauſe bien ſimple : c'eſt que l'on ſouffroit des mahométans, des infideles dans un royaume catholique.

Rien n'eſt plus ſéduiſant que la victoire. Elle enfla tellement le cœur des Anglois, qu'ils entreprirent d'enlever à Philippe le Portugal, & de le donner à un bâtard de la maiſon de Bragance. Environ vingt mille volontaires prirent les armes; la reine fournit ſeulement ſix vaiſſeaux de guerre & ſoixante mille livres ſterling. Cette expédition romaneſque, mal concertée, échoua faute de moyens. La cour de Madrid eut le temps de prendre ſes meſures. Les Portugais furent déſarmés, & Lisbonne miſe en état de défenſe. Les Anglois s'emparerent des fauxbourgs; mais, dépourvus de munitions & de vivres, épuiſés de fatigues, conſumés de maladies, ils ſe retirerent après avoir fait de grands ravages. Le parlement fut aſſemblé

1589. Expédition des Anglois.

Parlement.

Droit de *purveyance.*

cette année, & accorda un double subside à la reine. Elle renouvela ses défenses de toucher aux affaires de religion, que l'enthousiasme des puritains ne perdoit jamais de vue. Elle réprima impérieusement les communes qui voulurent resserrer le don de *purveyance*, par lequel les officiers de la couronne prenoient à discrétion, pour son service, ou plutôt sous prétexte de son service, les provisions & les voitures qu'ils supposoient nécessaires. Le prix en étoit fixé, beaucoup au-dessous du prix courant, le paiement toujours éloigné & incertain. De là naissoient d'énormes abus. * Elisabeth promit d'y mettre ordre, mais soutint avec hauteur cette ancienne prérogative. Le parlement céda, comme il avoit coutume de faire. Il abolit sous les regnes suivans, &

* La reine devoit partir de Windsor. Un charretier y étoit allé trois fois, selon les ordres qu'il avoit reçus, pour voiturer une partie de sa garde-robe. La troisieme fois on lui dit que le voyage n'auroit pas lieu. Il s'écria en colere : *Je vois maintenant que la reine est une femme ainsi que la mienne.* Elisabeth l'entendit de sa fenêtre, & lui envoya quelques pieces d'argent pour l'appaiser. Ces corvées étoient sujettes à bien d'autres inconvéniens.

le droit de *purveyance*, & tout ce qui paroiſſoit incompatible avec la liberté nationale.

Affaires de France. La ligue.

La reine jouiſſoit enfin d'une ſituation tranquille. Sa dangereuſe rivale n'étoit plus ; Jacques, au milieu des factions Ecoſſoiſes, n'ayant qu'une foible autorité, naturellement ami du repos, loin de pouvoir troubler l'Angleterre, ſe voyoit intéreſſé à maintenir la bonne intelligence avec elle ; & Philippe n'aimoit pas aſſez les entrepriſes haſardeuſes pour tenter de nouvelles invaſions. Dans ces favorables circonſtances Eliſabeth pouvoit être le ſoutien des huguenots perſécutés par la ligue. Le duc de Guiſe, plus abſolu que Henri III, l'avoit forcé à prendre les armes contre eux & contre le roi de Navarre, héritier préſomptif de la couronne. Celui-ci obtint de groſſes ſommes de la reine, & gagna en 1587 la bataille de Coutras ; il ne put conſerver ſon avantage, parce que les Allemands, qui venoient à ſon ſecours, furent battus par le duc de Guiſe. Des événemens imprévus

changerent la face du royaume. Henri III fit assassiner ce grand général, ce sujet ambitieux, dont il éprouvoit la tyrannie. La ligue en devint plus furieuse & plus formidable. Pour lui résister il s'unit enfin avec le héros qu'on l'avoit obligé de poursuivre comme un ennemi. Assassiné lui-même par Jacques Clément, digne instrument du fanatisme des ligueurs, il avoit laissé au roi de Navarre, connu dès-lors sous le nom de Henri IV, un trône à conquérir & des sujets à subjuguer. Elisabeth lui envoya plusieurs fois des troupes qui se signalerent sous ses ordres. Les fameux sieges de Paris & de Rouen, que le duc de Parme eut la gloire de faire lever à Henri, tromperent les espérances de la reine. Elle parut un peu mécontente de son allié, & se plaignit de ce qu'il exposoit trop les Anglois; reproche occasionné sans doute uniquement par la valeur de ces troupes, & sur-tout des officiers, qui, sous les ordres du jeune comte d'Essex, couroient aux périls & à la gloire. Quelques nouvelles entre-

prises maritimes contre l'Espagne firent honneur à la nation sans lui être fort avantageuses. M. Hume rapporte ici un fait peu croyable. On prit sur deux vaisseaux Espagnols une quantité prodigieuse de bulles d'indulgences qui avoient coûté, dit-il, au roi d'Espagne trois cent mille florins, & qui lui auroient valu cinq millions en Amérique.

La dépense de ces entreprises montoit à près d'un million deux cent mille livres sterling. L'économie d'Elisabeth ne pouvoit soutenir un si grand fardeau sans le secours du parlement. Quelque besoin qu'elle en eût, elle affecta une extrême hauteur dans ses démarches. L'orateur des communes lui ayant demandé, selon la coutume, pour les membres de l'assemblée, la sureté personnelle, la liberté de la parole & l'accès auprès du trône, elle répondit par la bouche du chancelier, qu'ils seroient en sureté, pourvu qu'ils n'abusassent point de leur privilege ; qu'ils pouvoient parler librement quand il s'agissoit de donner leur suffrage par un *oui*, ou un

1593. Elisabeth maîtrise le parlement.

non ; mais que cette liberté ne devoit pas s'étendre plus loin ; enfin qu'elle ne leur interdiroit point l'accès de ſa perſonne pour des affaires graves & preſſantes, dans un temps convenable, & quand les ſoins du gouvernement lui permettroient de les y admettre. Quelques puritains eurent cependant l'audace d'inſiſter dans la chambre ſur les abus de la haute commiſſion eccléſiaſtique. Auſſi-tôt la reine manda l'orateur, lui dit qu'elle n'avoit convoqué le parlement que pour deux objets; afin d'affermir l'uniformité de religion, & de pourvoir à la défenſe du royaume contre l'exceſſive puiſſance du roi d'Eſpagne; que les délibérations devoient rouler ſur ces deux points ; qu'elle étoit fort offenſée de la licence de ceux qui oſoient entamer d'autres matieres ; & qu'elle renouveloit ſes ordres contre une pareille témérité. En conſéquence l'auteur de l'avis propoſé dans la chambre des communes fut mis en priſon. On paſſa une loi plus que ſévere contre les non-conformiſtes ; toute

Bill ſévere contre les non-conformiſtes.

perſonne au-deſſus de ſeize ans, qui refuſeroit opiniâtrément pendant un mois d'aſſiſter au ſervice divin devoit être empriſonnée ; ſi elle perſiſtoit encore trois mois dans ſon refus, elle devoit quitter le royaume ; & ſi elle y rentroit après le banniſſement, il y avoit peine de mort. Catholiques & puritains avoient également à ſe plaindre de cette loi, qui, ſous un autre gouvernement, auroit pu exciter des guerres civiles. Mais l'impérieuſe Eliſabeth avoit comme ſubjugué la nation, autant par la crainte que par l'eſtime qu'elle inſpiroit. Les communes, traitées avec une hauteur ſi capable de les irriter, n'eurent cependant aucune peine à lui accorder deux ſubſides & quatre quinziemes. Cette ſomme ne paroiſſant pas proportionnée aux beſoins, on imagina un moyen ſingulier de l'augmenter. La chambre haute déclara qu'elle ne pouvoit donner ſon conſentement au bill, parce qu'il étoit inſuffiſant dans les conjonctures actuelles, & propoſa d'y ajouter un troiſieme ſubſide & deux

Subſide extraordinaire.

quinziemes. Les communes furent d'abord mécontentes d'une démarche qui bleſſoit leurs privileges. Le reſpect ou la timidité lui fit bientôt conſentir à ce que l'on vouloit.

Converſion de Henri IV.

Henri IV, avec ſes qualités héroïques, avec les vertus les plus propres à captiver tous les cœurs, ne pouvoit triompher de la fureur d'un parti que le faux zele rendoit inflexible dans la révolte. Les ligueurs vouloient ſe donner un roi au gré du pape & de l'Eſpagnol. Les catholiques mêmes, qui étoient demeurés fideles, menaçoient le monarque de l'abandonner s'il différoit encore ſa converſion. Ce qu'il y avoit de gens ſages parmi les proteſtans convenoit de la néceſſité de les ſatisfaire. Enfin Henri abjura le calviniſme, ſoit qu'il fût pleinement détrompé de ſes erreurs, ſoit que la raiſon d'état eût contribué, comme on le penſe, au triomphe de la foi. Eliſabeth, qui ſavoit mieux que perſonne plier la religion à la politique, lui reprocha néanmoins ce changement par une lettre chagrine. Mais elle ſe laiſſa fléchir, & conti-

nua ſes ſecours. Elle auroit dû, ſuivant les traités, ſecourir de même le roi d'Ecoſſe, en butte à des conſpirations dangereuſes. Ce prince, comme ſon héritier & comme fils de Marie Stuart, ſemble avoir toujours été l'objet de ſa haine. Loin de le ſervir généreuſement, elle donna retraite à quelques-uns des rebelles. Que de magnanimité & de foibleſſe dans un même caractere!

Des traîtres vendus aux Eſpagnols ayant formé le deſſein de tuer leur reine, furent découverts & exécutés. Plus ces attentats étoient odieux plus elle ſe vengea noblement par la voie des armes. Après de nouveaux efforts en faveur du roi de France & des Hollandois, également expoſés aux entrepriſes de Philippe, elle le fit attaquer lui-même dans ſes états. Les expéditions d'Amérique ne répondoient pas à ſon attente, ni au courage des navigateurs Anglois; elle réſolut de tenter une invaſion en Eſpagne. Sa flotte etoit compoſée de dix-ſept grands vaiſſeaux de guerre & de plus de cent cinquante petits bâti-

mens. Le lord Effingham, qui la commandoit, accompagné du fameux comte d'Eſſex, ſurprit les Eſpagnols dans la rade de Cadix. Leur flotte fut battue; l'impétueux Eſſex, général des troupes de terre, courut auſſi-tôt attaquer la ville & y entra l'épée à la main. Les Anglois y trouverent beaucoup de richeſſes. Leur butin auroit été immenſe ſi les ennemis n'avoient pas brûlé leurs propres vaiſſeaux. La perte de ces derniers fut eſtimée vingt millions de ducats. Les autres expéditions maritimes, quoique moins funeſtes au roi d'Eſpagne, lui apprirent de plus en plus combien la valeur Angloiſe étoit redoutable ſous un gouvernement ſage & vigoureux. Eliſabeth eut encore beſoin d'un parlement. Elle en obtint les mêmes ſecours que du dernier. Les communes lui préſenterent une pétition contre l'abus des monopoles. Sa réponſe fut gracieuſe, mais en termes généraux qui ne remédioient point au mal. En congédiant l'aſſemblée elle eut ſoin d'avertir, dans ſon diſcours, qu'à

1597. Expédition de Cadix.

Parlement.

l'égard des patentes pour les privileges excluſifs, elle eſpéroit de l'amour & de la fidélité de ſes ſujets qu'ils ne toucheroient point à ſa prérogative, le plus beau fleuron de ſa couronne, & qu'ils laiſſeroient toutes ces choſes à ſa diſpoſition. On ne devoit pas s'attendre que la liberté Angloiſe gagnât du terrein ſur une autorité ſoutenue avec tant de force & de génie. L'affaire des monopoles ſe réveilla quelque temps après ; nous en parlerons plus en détail.

Le déplorable état de la France, déchirée depuis ſi long-temps par la diſcorde, le fanatiſme & la guerre civile, rendant la paix néceſſaire à Henri IV, qui ne reſpiroit que le bonheur de ſon royaume ; ce prince fit part à ſes alliés des propoſitions de la cour d'Eſpagne, & leur témoigna combien il ſouhaitoit de conclure un traité commun & une paix générale. Eliſabeth & les Etats généraux lui envoyerent des ambaſſadeurs pour combattre ces ſentimens pacifiques. Il leur fit ſentir la ſolidité de ſes raiſons, la droiture de

1598. Paix de Vervins.

ſes vues ; & comme Philippe ne vouloit point traiter avec la Hollande en la reconnoiſſant pour un état libre, ni Eliſabeth négocier avec Philippe ſans les Hollandois, Henri fit ſa paix ſéparément à Vervins. Quelques-uns des principaux miniſtres d'Angleterre, ſur-tout le lord Burleigh, le plus digne de la confiance de la reine, lui conſeillerent inutilement d'embraſſer le même parti. Cette courageuſe princeſſe, autrefois ſi attentive à prévenir les dangers, ne craignant point les entrepriſes de l'Eſpagnol, eſpérant de lui enlever ſur mer une partie de ſes tréſors, intéreſſée d'ailleurs à défendre la nouvelle république, préféra une guerre honorable aux avantages d'une paix dont les ſuites pouvoient entraîner la ruine ou l'eſclavage de la Hollande.

Le comte d'Eſſex.

Perſonne ne contribua plus à lui inſpirer ces ſentimens que le comte d'Eſſex, qui avoit ſuccédé à la faveur de Leiceſter, mort en 1588. C'étoit un jeune ſeigneur diſtingué par ſon eſprit autant que par ſa figure & ſa naiſſance, intrépide,

généreux, ſincere, bon ami, ardent au travail, paſſionné pour la gloire, mais emporté par ſes paſſions & incapable de ſe ſoumettre au frein de la ſageſſe ; un de ces hommes enfin qui ſemblent nés & pour la plus haute fortune & pour la cataſtrophe la plus tragique. il étoit rival déclaré du prudent Burleigh & du célebre Raleigh, dont les expéditions maritimes égaloient celles de Drake. Le temps approchoit où ſon humeur hautaine & indomptable devoit le précipiter au dernier malheur. Diſputant un jour avec la reine ſur quelque affaire, il s'échauffa juſqu'à lui tourner le dos d'un air mépriſant. Eliſabeth en colere lui donne un ſoufflet ; il porte la main ſur ſon épée, jurant qu'il ne ſouffriroit pas un tel affront, fût-ce même de la part de Henri III, & il ſe retire de la cour en furieux. Le chancelier, ſon ami, l'exhorte à ſatisfaire la reine & à réparer ſa faute, à ſe ſouvenir de ſon devoir & de ſa fortune. Il répond par une lettre pleine d'eſprit & de paſſion, dans laquelle on dé-

La reine lui donne un ſoufflet.

couvre toute la fierté de cette ame altiere. Nous n'en citerons qu'un trait. « Après avoir reçu l'outrage » le plus ſanglant, la religion m'o» blige-t-elle à demander pardon? » Dieu l'exige-t-il? eſt-ce une im» piété de ne pas le faire? Quoi! » les princes ſont-ils incapables de » fautes? les ſujets ne peuvent-ils » pas ſouffrir d'injuſtices? y a-t-il » quelque pouvoir infini ſur la » terre?... J'ai été outragé, je le » ſens : ma cauſe eſt juſte, je le » ſais; & quoi qu'il arrive, toutes » les puiſſances du monde n'auront » jamais plus de force & de conſ» tance pour opprimer que je n'en » aurai pour ſoutenir l'oppreſſion.» Les amis d'Eſſex répandirent imprudemment cette lettre. Mais la reine avoit pour lui tant de paſſion qu'elle oublia tout. La mort de Burleigh augmenta encore ſon crédit. Il devint l'unique confident d'Eliſabeth & preſque l'arbitre du royaume & de la cour.

Affaires d'Irlande.

Si la proſpérité aveugle ſouvent les ſages, combien n'eſt-elle pas dangereuſe aux imprudens? Eſſex

ut à peine rétabli dans la faveur, qu'il en abusa. Les troubles d'Irande ouvrirent à son ambition une carriere fatale où il s'engagea témérairement pour en sortir criminel & malheureux. Ce royaume, soumis à la domination Angloise depuis environ quatre cents ans, étoit encore un pays barbare, sans police, sans loix, sans lumieres, si pauvre que les conquérans n'en retiroient presque rien & ne s'y maintenoient qu'avec beaucoup de dépenses. Leur mauvaise politique avoit négligé le seul moyen d'assujettir utilement un peuple sauvage, la législation. Ils avoient refusé aux Irlandois de leur communiquer le privilege de leurs loix, qu'ils auroient dû les inviter à recevoir comme le vrai lien de la société. Ils les traitoient toujours en ennemis, ou plutôt en bêtes farouches, sans avoir cependant une armée capable de les asservir. Cette nation à son tour les regardoit avec horreur, & ne respiroit que la révolte. Des marais, des bois inaccessibles lui servoient d'asyle & de remparts. Un

Férocité des Irlandois.

attachement constant à l'église Romaine redoubloit leur acharnement contre des oppresseurs hérétiques. Leur rage monta à un tel excès, que, dans une révolte, ils passerent au fil de l'épée tous les habitans de la ville d'Athenry, leurs compatriotes, uniquement parce qu'ils commençoient à se civiliser par les mœurs Angloises. On dit que Shan O'Neale, qui souleva l'Ulster en 1560, mit à mort quelques-uns de ses partisans, dont le crime étoit d'avoir voulu introduire l'usage du pain selon la maniere d'Angleterre.

On entreprend de dompter les Irlandois.

Jusqu'à présent Elisabeth n'avoit tenu en Irlande qu'un corps de mille, rarement de deux mille hommes, avec lequel les gouverneurs pouvoient à peine se faire de temps en temps respecter. Un d'eux eut l'imprudence d'armer les habitans de l'Ulster attaqués par les Ecossois, leurs voisins. Ces armes furent bientôt tournées contre les Anglois. Hugh O'Neale, que la reine avoit fait comte de Tyrone, aussi perfide & aussi féroce que brave, excita

ine grande rebellion, reçut des ecours du roi d'Eſpagne, & emloyant tour à tour le parjure & la violence, remporta quelques avanages aſſez conſidérables pour inquiéter vivement la cour de Londres. Le conſeil ſentit les inconvéniens du ſyſtême qu'on avoit toujours ſuivi. Au-lieu de temporiſer, d'agir mollement, de conclure avec des rebelles des treves toujours vaines, on réſolut de les pourſuivre avec vigueur & de les dompter par des efforts extraordinaires. Eliſabeth jeta les yeux pour l'exécution de ce deſſein ſur le lord Mountjoy, plus verſé dans la littérature que dans la ſcience militaire, mais dont les talens pouvoient ſuppléer à l'expérience. Le comte d'Eſſex, jaloux des occaſions de ſe diſtinguer, repréſenta que l'entrepriſe demandoit un homme d'une naiſſance, d'une habileté & d'une réputation ſupérieure à celles de Mountjoy, & ſe fit nommer au gouvernement. Ses ennemis n'auroient pu lui donner un plus funeſte conſeil. Les préparatifs de la reine

Eſſex ſollicite le gouvernement d'Irlande.

répondirent à ſa tendreſſe pour ce favori, & au deſir extrême qu'elle avoit de ſubjuguer les ſéditieux. Elle leva une armée de vingt mille hommes, ne doutant pas que la premiere campagne ne dût être déciſive. Les rivaux d'Eſſex prévirent mieux l'événement. Ils compterent ſur ſon imprudence, & ils affectoient de le louer avec la multitude, en s'applaudiſſant au fond du cœur des fautes qu'il alloit commettre, & des avantages que leur donneroit ſon éloignement de la cour.

1599. Le comte d'Eſſex en Irlande.

Le nouveau gouverneur débuta par faire général de la cavalerie un homme à qui la reine lui avoit défendu de donner aucun commandement. Il ne révoqua la commiſſion qu'après des ordres réitérés. Tout autre eût été bientôt la victime d'une témérité ſi étrange. Le reſte de ſa conduite eſt conforme à ce début. Au-lieu de fondre dans la proviuce d'Ulſter ſur Tyrone, le chef de la rebellion, comme Eliſabeth le vouloit, comme il avoit lui-même crié qu'on devoit le faire, il ſe laiſſe perſuader de marcher

marcher d'abord dans le Munſter, à l'autre extrémité du royaume ; il y ſoumet ou diſſipe les rebelles, qui ſe révoltent de nouveau après ſon départ : la ſaiſon étant fort avancée, & ſon armée conſidérablement affoiblie, il paſſe enfin dans l'Ulſter ; Tyrone lui propoſe une conférence, il l'accepte ; il conclut une ſuſpenſion d'armes, & les affaires ſe trouvent au même point qu'auparavant. La reine ne lui laiſſa pas ignorer ſon mécontentement, & lui commanda de demeurer en Irlande juſqu'à nouvel ordre. Eſſex, perſuadé que ſa préſence feroit plus que toutes les apologies, partit ſans rien dire, arriva bientôt à Londres, ſe préſenta devant ſa maîtreſſe tout couvert de boue & de ſueur. Soit que la paſſion d'Eliſabeth ſe réveillât à ſa vue, ſoit que la ſurpriſe l'empêchât de ſentir les convenances, elle lui fit un accueil dont il fut charmé. Mais il ne tarda pas à connoître combien ſa préſomption & ſes fautes avoient affoibli ſon aſcendant ſur ce cœur, moins tendre que fier & abſolu. Il

Eſſex diſgracié.

eut ordre de garder les arrêts, de rendre compte de sa conduite au conseil privé ; toute société lui fut interdite. Sa disgrace éclatante parut humilier son orgueil. Il tomba malade, on craignit pour sa vie ; la reine qui vouloit, dit-elle, le corriger & non pas le perdre, témoigna s'intéresser beaucoup à sa guérison, & cette preuve de tendresse fut apparemment pour lui le remede le plus efficace.

Il est jugé au conseil privé.

Cependant Mountjoy, nommé au gouvernement d'Irlande, s'y conduisit avec tant d'habileté & de succès, que la conduite d'Essex en parut moins excusable à la cour, quoique la faveur populaire dont il jouissoit augmentât à proportion de ses malheurs. On accusoit la reine d'injustice. Irritée de ses murmures, elle fut sur le point de faire juger le comte par la chambre étoilée. Un reste d'affection la rendit plus indulgente. Elle chargea le conseil privé de cette affaire. La sentence du chancelier est remarquable. « Si la cause du comte » d'Essex, dit-il, avoit été plaidée

» devant la chambre étoilée, je » l'aurois condamné à une priſon » perpétuelle dans la Tour, & à la » plus groſſe amende qui ait jamais » été prononcée par ce tribunal ; » mais puiſque nous ſommes dans » une carriere de grace, je décide » qu'il ſoit privé des fonctions de » ſes offices, qu'il ſoit renvoyé dans » ſa maiſon, & qu'il y demeure » priſonnier juſqu'à ce que ſa ma- » jeſté daigne le décharger de la » ſentence. » Chacun s'attendoit à le voir rentrer bientôt en faveur. Sa ſoumiſſion apparente devoit déſarmer Eliſabeth. Il lui écrivit un jour qu'il baiſoit la verge dont elle ſe ſervoit pour le corriger, qu'il étoit réſolu d'expier ſes fautes & ſes erreurs, de ſe retirer à la campagne, & d'y ſouffrir patiemment des chagrins qui le conſumeroient ſans remede, tant qu'il ſeroit éloigné de ſa préſence.

Eſſex, dans la compagnie d'une épouſe aimable & ſpirituelle, avec laquelle il goûtoit la lecture des chefs-d'œuvre de l'antiquité, ſi propres à guérir les maladies de l'ame 1600. Complots d'Eſſex.

par des leçons également solides & agréables, n'avoit pu se détromper des chimeres de l'ambition, & nourrissoit une passion inquiete ennemie de son bonheur. Elisabeth ne pensa point assez que ce caractere fougueux, si on le poussoit à bout, étoit capable de fouler aux pieds tous les devoirs. En voulant trop l'éprouver elle enflamma son ressentiment. Le comte perdit l'espérance de la fléchir, oublia ses bienfaits & courut à la vengeance. Pour augmenter le nombre de ses partisans il careſſa les catholiques, il flatta sur-tout les puritains, dont la secte audacieuse s'étendoit de jour en jour. Sa maison devint une espece de prêche où se déployoit la ferveur des enthousiastes. L'esprit du siecle étoit tellement tourné au fanatisme que cet air de réforme avoit plus d'attraits que les plaisirs pour la multitude. L'imprudent Essex n'épargnoit point la reine dans ses propos. Il la peignoit comme une vieille femme qui avoit l'esprit aussi courbé que le corps. Elisabeth en fut informée. Extrêmement délicate sur l'article

de la beauté, quoiqu'à l'âge de près de soixante & dix ans, elle sentit ces traits injurieux en femme & en souveraine.

Chaque pas du comte, dans l'ivresse de la passion, le conduisoit au précipice. Il s'attacha au roi d'Ecosse, & promit de faire tous ses efforts pour lui assurer la succession ; il traça le plan d'une révolte ; il résolut avec ses partisans d'attaquer le palais, d'obliger la reine à convoquer un parlement, & de changer l'administration du royaume. Il ne doutoit pas que les habitans de Londres ne prissent les armes au premier signal. Mais la cour, instruite du complot, avoit pris de bonnes mesures. Essex parut dans la ville accompagné de deux cents hommes. Ses exhortations séditieuses furent sans effet. On le poursuivit, &, malgré sa bravoure, il se rendit à discrétion. Son procès fut bientôt fini. Le crime étoit notoire : l'accusé, loin de se défendre, s'abandonna aux sentimens de religion, qu'il avoit affectés par politique, & non-seulement il se recon- Il se révolte. 1601.

nut coupable, mais il dénonça ſes amis; démarche qu'en d'autres temps il eût regardée comme une infame baſſeſſe. La reine, cruellement agitée, balança entre la juſtice & la clémence. Elle ſentit renaître une paſſion mal éteinte; & ſi le comte avoit voulu demander grace, l'amour auroit ſans doute pardonné.

Eſſex exécuté. Il fut exécuté à la Tour, de peur que le ſpectacle du ſupplice ne cauſât une émotion populaire. Cet illuſtre criminel n'avoit que trente-quatre ans. Iſſu de la maiſon royale par les femmes, doué de talens ſupérieurs & de qualités héroïques, il ſe perdit, faute de ſavoir jouir du bonheur avec la modération néceſſaire. Le peuple, auquel il étoit trop cher, fut indigné de ſa mort, & la reine n'entendit plus les acclamations ordinaires lorſqu'elle ſe montra en public. On reproche au célebre François Bacon, depuis chancelier, d'avoir plaidé dans le procès, contre Eſſex, ſon ami & ſon bienfaiteur, ſans y être obligé par aucun office. Ce grand génie ambitionnoit malheureuſement la

fortune. Tout ſon mérite littéraire n'efface qu'à peine les taches de ſa conduite.

Eliſabeth & Henri IV veulent ſe voir.

Eliſabeth & Henri IV, dignes juges de leur mérite mutuel, deſiroient ardemment de ſe voir. Ils étoient l'une à Douvres, l'autre à Calais. Quelques conſidérations gênantes empêcherent l'entrevue. Henri envoya du-moins à la reine un homme capable de le remplacer; Roſny, depuis duc de Sully, ce grand miniſtre ami d'un grand roi. On trouve dans ſes mémoires les détails de ſa converſation avec Eliſabeth. On y voit que la reine d'Angleterre & le roi de France, ſans ſe communiquer leurs idées, avoient formé le même projet d'abaiſſer la la maiſon d'Autriche, & d'établir un juſte équilibre entre les puiſſances de l'Europe : projet dont l'exécution fut différée, parce que les plaies de la France demandoient encore tous les ſoins de Henri IV.

Les Eſpagnols chaſſés d'Irlande.

Quoique Philippe II fût mort en 1598, la cour d'Eſpagne, encore animée de ſon eſprit, envoya des troupes en Irlande ſous les ordres

de dom Jean d'Aquila. C'étoit toujours la religion qui ſervoit de prétexte aux entrepriſes de l'ambition ou de la révolte. Aquila prit le titre de *Général de la guerre ſainte pour la conſervation de la foi* ; il ne manqua pas de s'autoriſer des bulles de Rome : il voulut perſuader aux Irlandois que la reine excommuniée avoit perdu ſes droits à la couronne, & que les Eſpagnols venoient les affranchir de la tyrannie du démon. Mountjoy prévint ce nouvel orage. Il attaqua les Eſpagnols & les rebelles, chaſſa les premiers, dompta les autres, &, par une conduite pleine de prudence & de vigueur, termina en peu d'années la réduction de l'Irlande ; ouvrage imparfait tant que la barbarie & le fanatiſme ſubſiſterent dans cette contrée.

Abus des monopoles. La reine convoqua de nouveau le parlement pour remplir le vuide de ſon tréſor. La grande affaire des monopoles fut remiſe ſur le tapis dans la chambre baſſe. Nul abus ſi énorme & ſi criant. Les revenus étroits de la couronne ne pouvant

fournir aux graces ni aux récompenſes, Eliſabeth y avoit ſuppléé en prodiguant les privileges excluſifs. Ceux qui en étoient pourvus les vendoient à d'autres. Le prix de preſque toutes les marchandiſes augmentoit au gré de quelques particuliers ; on ne connoiſſoit plus cette liberté qui fait l'ame du commerce ; on eſſuyoit toutes les vexations de l'avarice, autoriſée à employer la violence pour faire valoir des droits odieux ; l'abus s'étendoit ſur les choſes les plus communes, les plus néceſſaires, ſur le ſel, l'huile, le vinaigre, le papier, les draps, le fer, le plomb, les peaux, les bouteilles, les broſſes, &c. A la lecture de cette liſte étonnante un membre des communes s'écria : *Le pain n'y eſt-il pas auſſi ?* Chacun paroiſſant ſurpris de la queſtion : *oui*, *le pain*, ajouta-t-il ; *ſi les choſes continuent ſur le même pied nous le verrons ſujet au monopole avant le premier parlement.* Les partiſans de la cour s'exprimerent ſelon les principes de la cour, ou plutôt ſelon ceux du ſiecle, car l'autorité abſo- Diſpute dans le parlement à ce ſujet.

lue étoit alors regardée comme la baſe du gouvernement Anglois. Bacon avança que la prérogative royale ne devoit être ni conteſtée ni examinée ; qu'elle donnoit au ſouverain le pouvoir d'étendre & de reſtreindre : d'étendre ce qui eſt reſtreint par les loix, de reſtreindre ce que les loix rendent libre. Un autre obſerva qu'inutilement on tenteroit de lier par des ſtatuts les mains de la reine, puiſqu'en vertu de ſon pouvoir de diſpenſer elle pouvoit ſe délier comme il lui plairoit ; & que, s'il y avoit même dans le ſtatut une clauſe excluſive de ce pouvoir, elle pourroit également diſpenſer de cette clauſe, & enſuite du ſtatut. Dieu a donné, dit un autre, aux princes *abſolus*, le pouvoir qu'il s'attribue à lui-même. Sa preuve étoit ce paſſage : *J'ai dit que vous êtes des dieux*. Enfin un Anglois oſa ſoutenir, dans l'aſſemblée, que la reine pouvoit prendre tout ce qui appartenoit aux ſujets, & qu'elle avoit autant de droits à leurs biens qu'aux revenus de la couronne. *Diſcours*, remar-

que M. Hume, *plus digne du divan Turc que des communes d'Angleterre, ſuivant l'idée que nous en avons aujourd'hui.* Pluſieurs membres s'éleverent néanmoins avec force contre l'abus, & comme la pétition préſentée par le dernier parlement avoit été infructueuſe, ils vouloient abolir par un bill tous les monopoles. La reine évita prudemment le coup. Ayant fait venir l'orateur, elle le chargea d'informer la chambre qu'elle ſupprimeroit inceſſamment ceux de ces privileges qui étoient les plus onéreux.

La reine promet de remédier aux abus.

On ne peut imaginer la joie & la reconnoiſſance des communes. Accoutumées au ton de l'autorité abſolue & à des refus hautains, elles virent avec tranſport que la prérogative ſe plioit enfin à l'intérêt de la nation. L'orateur fut envoyé à la tête d'un certain nombre de membres pour remercier la reine, & lui parla comme à une eſpece de divinité. On lui avoit accordé un ſecours de quatre ſubſides, ce qui étoit ſans exemple. On n'avoit pas même attendu qu'elle

eût satisfait l'assemblée sur l'article des monopoles. Paroître exiger son consentement auroit été le moyen de ne jamais rien obtenir. Tout changea sous ses successeurs, parce qu'en conservant les mêmes principes, ils n'eurent ni la même habileté ni la même force pour les faire prévaloir sur ceux de la liberté.

1603. Mort d'Elisabeth.

Les deux dernieres années d'Elisabeth ne fournissent aucun événement mémorable. Une mélancolie profonde la saisit au milieu de ses prospérités & de sa gloire. Les uns l'attribuent au chagrin de voir les courtisans se tourner vers le roi d'Ecosse, son héritier présomptif; les autres la regardent comme un effet de sa passion pour Essex. Après l'expédition de Cadix elle lui avoit, dit-on, donné une bague en lui promettant que, dans quelque circonstance que ce fût, quelques efforts que fissent ses ennemis pour le perdre, à la vue de ce gage précieux, elle seroit toujours prête à l'entendre, à le secourir, & à lui donner des preuves de sa tendresse. Le favori, condamné à mort, pria

la comteſſe de Nottingham de porter la bague à Eliſabeth ; mais le comte de Nottingham, ſon ennemi, empêcha qu'elle ne fût rendue. La reine attendoit l'anneau fatal avec la plus vive impatience. Ne le recevant point elle ſe crut mépriſée, & ſigna l'ordre de l'exécution. Enfin la comteſſe, déchirée de remords dans une maladie mortelle, lui avoua tout. Furieuſe & inconſolable, Eliſabeth ſe livra d'abord à l'emportement de la colere, enſuite à l'amertume du chagrin, ſans découvrir la plaie de ſon cœur, ſans vouloir de ſoulagement ni de remede. Une affreuſe langueur la réduiſit bientôt à l'extrémité. Le conſeil lui envoya demander ſes intentions au ſujet de ſon ſucceſſeur. Elle indiqua le roi d'Ecoſſe, ſon plus proche parent, & mourut âgée de ſoixante-neuf ans, après quarante-quatre ans de regne.

Son caractere.

Cette princeſſe, trop exaltée par l'adulation, trop noircie par la ſatire, tiendra toujours, malgré ſes vices & ſes défauts, une des premieres places parmi les grands rois,

Les petiteſſes de la vanité, les foibleſſes de l'amour, les tranſports de la jalouſie & de la colere, les artifices de la duplicité, le goût du deſpotiſme lui ont attiré de juſtes reproches ; mais la fermeté, la prudence & la gloire de ſon gouvernement, ſa profonde politique, ſa vigilance infatigable, ſon héroïſme à l'épreuve des dangers, ſon économie exempte d'avarice, ſa dextérité dans les affaires les plus épineuſes, ont fait triompher ſa réputation de tous les efforts qu'on a tentés pour l'obſcurcir. C'eſt un prodige ſingulier que, ſans accorder la liberté de conſcience, elle ait ſu ſe garantir des guerres de religion qui mettoient en feu toute l'Europe. C'en eſt un autre non moins ſurprenant, que le pouvoir arbitraire dont elle ſe montroit ſi jalouſe ne l'ait pas empêchée de poſſéder l'affection de ſes ſujets. Elle leur donna pluſieurs fois des preuves de ſa confiance. *Je ne croirai jamais d'eux*, diſoit-elle, *ce que des peres & meres ne voudroient pas croire de leurs enfans.* En un mot, ſes qualités royales

méritent autant d'admiration que ſon caractere dans la vie commune ſemble mériter de cenſure à quelques égards.

Nous allons voir, ſous les rois da la maiſon de Stuart, un changement prodigieux dans les principes, dans les mœurs & dans le gouvernement. Pour connoître la ſource & pour mieux ſuivre les progrès de la révolution, il importe de ſe former une idée juſte de ſes objets, en les conſidérant tels qu'ils furent ſous Eliſabeth, dont le regne fameux eſt une des principales époques de l'hiſtoire d'Angleterre. Les obſervations ſur des matieres ſi intéreſſantes ſont comme la clef des événemens. On ne ſait rien, ou l'on ſait mal lorſque, ſe bornant aux faits hiſtoriques, on ignore ce qui caractériſe les peuples & les ſiecles.

Depuis que les Tudors étoient ſur le trône, les principes de la monarchie abſolue avoient jeté de profondes racines dans toute la nation. Eliſabeth les trouva ſolidement établis, puiſqu'en les ſuppoſant & les. Etendue de la prérogative.

pratiquant d'une maniere ſi hautaine, loin de rencontrer des contradictions ſur ce point, elle fut chérie de ſes ſujets plus que ſes prédéceſſeurs. La prérogative royale avoit pour ainſi dire abſorbé la conſtitution Angloiſe. Y porter la moindre atteinte eût été une révolte bientôt punie. Des tribunaux arbitraires, fondés ſur cette prérogative, exerçoient l'autorité la plus propre à inſpirer la terreur & à ſoutenir le deſpotiſme. La chambre étoilée étendoit ſa juriſdiction à toute eſpece d'offenſes, de mépris, de déſordres, non compris dans les limites de la loi commune. Elle infligeoit à ſon gré toute ſorte de peines, amende, empriſonnement, ou punition corporelle. Les juges dont elle étoit compoſée étant révocables, dépendoient abſolument de la cour; & quand le prince ſe trouvoit préſent, lui ſeul étoit juge, les autres ne pouvoient que propoſer leur avis. La haute commiſſion, dont nous avons vu l'origine en 1589, n'étoit pas moins redoutable ni moins deſtructive de la

Tribunaux arbitraires, Chambre Etoilée.

Haute Commiſſion.

liberté. Elle jugeoit du crime d'héréſie, qu'il eſt quelquefois ſi difficile de déterminer, & ſi facile de ſuppoſer témérairement. Sa maniere de procéder par voie d'inquiſition, d'exiger des ſermens & des ſignatures, de punir ſans regle, même ce qui n'étoit point puniſſable, la faiſoit regarder, avec raiſon, comme un inſtrument de tyrannie. La loi martiale fourniſſoit matiere à des plaintes auſſi juſtes. Dans les cas de ſoulèvement & de déſordre public on l'employoit, non-ſeulement contre les gens de guerre, mais contre toute autre perſonne; &, ſelon Bacon, ce fut par faveur que le comte d'Eſſex & ſes complices ne furent pas ſoumis à cette loi. Eliſabeth en fit uſage contre ceux qui apportoient des bulles de Rome, & en général des libelles étrangers & des livres défendus. Rien de plus arbitraire ni de plus prompt que les rigueurs exercées en vertu de la loi martiale; * rien de plus oppoſé

Loi Martiale.

* Les rues de Londres étant infectées de vagabonds & de libertins, Eliſabeth donna une commiſſion de prévôt maréchal au chevalier Wildford;

par conſéquent à la véritable juſtice. Enfin il ne falloit qu'un ſigne de la cour pour rompre les priſons & pour multiplier les ſupplices. Le trait ſuivant fera connoître la ſévé-

portant pouvoir & lui ordonnant, à la premiere dénonciation faite par les juges de paix de Londres ou des provinces voiſines, de ces perturbateurs du repos public, dignes d'être exécutés promptement par la loi martiale, de les attaquer & de ſe ſaiſir de leurs perſonnes; & en préſence deſdits juges, conformément à la juſtice de la loi martiale, de les faire exécuter publiquement à des gibets. Il ſeroit difficile, ſelon M. Hume, de trouver un autre exemple pareil d'autorité arbitraire dans aucun pays plus voiſin que la Moſcovie.

Le gouvernement d'Angleterre, ajoute cet hiſtorien, reſſembloit alors en quelque maniere au gouvernement actuel des Turcs. Le ſouverain pouvoit tout, excepté d'impoſer des taxes; exception qui, dans l'un & l'autre pays, n'étant ſoutenu d'aucun privilege, paroît plutôt nuiſible qu'avantageux au peuple. En Turquie elle oblige le Sultan à tolérer les vexations des bachas & des gouverneurs des provinces pour leur arracher enſuite des préſens ou confiſquer leurs biens à ſon profit: en Angleterre elle engagea la reine à établir des monopoles, & à gêner, par des privileges excluſifs, pluſieurs branches du commerce. Si ce pernicieux expédient eût ſubſiſté pendant un plus grand nombre d'années, l'Angleterre, ce centre des richeſſes, du commerce & des arts, ſeroit auſſi dépourvue d'induſtrie actuellement que Maroc ou la côte de Barbarie.

Eliſabeth défendit, par un édit, de cultiver la guede, plante utile, dont elle ne pouvoit ſouffrir l'odeur. Elle fit briſer, par ſes officiers, les longues épées, & rogner les larges fraiſes, qui étoient alors à la mode, & qui lui déplurent. Le Czar Pierre ne ſe montra guere plus abſolu en faiſant couper la barbe des Moſcovites.

rité d'Eliſabeth. Le docteur Hayward ayant dédié un commencement d'hiſtoire au comte d'Eſſex, dans le temps de ſa diſgrace, elle en fut irritée, & voulut ſavoir de Bacon ſi ce titre ne renfermoit rien qui pût mettre l'auteur dans le cas de haute trahiſon. Je n'y trouve rien de pareil, répondit-il, mais il y a certainement de quoi le convaincre de crime capital. Et quoi, dit-elle ? C'eſt, ajouta-t-il, que l'auteur a commis un vol manifeſte; car il a inſéré dans ſon texte pluſieurs ſentences de Tacite traduites en Anglois. La reine, s'imaginant enſuite qu'Haywarde avoit prêté ſon nom à un autre, aſſura qu'elle lui feroit donner la queſtion pour le forcer à découvrir le ſecret. Non, Madame, repartit ſagement Bacon, ce n'eſt pas la perſonne, mais le ſtyle, qu'il faut mettre à la torture. Laiſſez au docteur de l'encre, du papier & des livres; ordonnez-lui de continuer l'ouvrage, & je tâcherai, en comparant les ſtyles, de juger s'il eſt l'auteur, ou s'il ne l'eſt point. Sans l'ingénieuſe adreſſe de

Sévérité d'Eliſabeth.

Bacon, un homme de lettres innocent auroit ſubi la torture pour avoir donné à Eſſex, le Mécene d'Angleterre, un témoignage public de ſon reſpect ou de ſa reconnoiſſance.

Taxes multipliées en vertu de la prérogative.

Il ne manquoit donc au ſouverain que le droit d'impoſer des taxes. Mais la prérogative y ſuppléoit. Les monopoles, les emprunts forcés, les *bienveillances*, eſpece de don gratuit & cependant exigible, la *pourvoyance*, la garde-noble, les embargos ſur les marchandiſes, une foule d'expédiens onéreux, étoient d'autant plus communs que le beſoin d'argent étoit plus ſenſible. On compte juſqu'à vingt branches de la prérogative royale alors en vigueur, ſupprimées depuis comme incompatibles avec la conſtitution Angloiſe. Il faut avouer que, les revenus de la couronne étant trop petits, & le parlement, toujours extrêmement ménager de ſubſides, les rois ne pouvoient guere ne pas abuſer de leur pouvoir pour ſe procurer des reſſources.

Quoique le parlement s'attribuât le pouvoir législatif, la couronne l'exerçoit réellement par des proclamations & des édits. D'ailleurs, en dispensant des loix, ne les rendoit-elles pas incertaines & fragiles ? Le conseil de la nation avoit à peine les premieres idées de cette liberté nationale qu'il fit tant valoir dans la suite. En 1586 Wentworth, puritain enthousiaste, proposa, dans la chambre des communes, quelques questions hardies, qui sembloient annoncer de loin les principes parlementaires. Il demandoit, « si tout » membre de l'assemblée ne devoit » pas, sans risque & sans crainte, » représenter librement les griefs » de la république, concernant le » service de Dieu, la sureté du » prince & de l'état ? Si l'on pou- » voit remplir ce devoir sans une » liberté entiere de parler ? S'il » n'étoit pas contre l'ordre de faire » savoir au prince ou à quelque » autre personne les affaires secretes » & importantes qui se traitoient » dans l'assemblée ? S'il y avoit quel- » qu'autre conseil qui pût ajouter

Le parlement presque sans autorité.

» ou retrancher aux loix du royau-
» me ? Si le prince & l'état pou-
» voient subsister en leur entier sans
» le parlement ? » Mais Wentworth fut envoyé à la Tour ; & le parlement, loin de suivre ces vues hasardeuses, reçut toujours avec soumission les ordres d'Elisabeth, qui lui défendoit de se mêler des affaires d'état. Pour produire une révolution il falloit que le fanatisme devînt dominant, qu'il communiquât son ardeur à l'amour de la liberté, & qu'il trouvât des princes foibles dont l'imprudence formât ses entreprises.

Désordres, brigandage dans le royaume.

Cette autorité absolue de la couronne n'étoit pas sans avantages pour le maintien de la police & de la tranquillité intérieure, pour la vigueur des conseils & la promptitude de l'exécution par rapport aux affaires du dehors. Cependant il est certain que, sous le gouvernement rigide d'Elisabeth, les provinces étoient infectées de bandits qui commettoient les plus grands désordres ; que les magistrats n'osoient pas en faire justice, & que la

reine ſe plaignoit de l'inexécution des loix. Il fut dit en plein parlement qu'un juge de paix étoit un animal qui, pour une douzaine de poulets, diſpenſeroit d'une douzaine de loix pénales. Le mal venoit peut-être de l'économie forcée de la reine; car, ſans beaucoup d'argent, on ne réprime pas les malfaiteurs dans un royaume. Peut-être venoit-il auſſi en partie de ce que le pouvoir arbitraire eſt moins propre que la juſtice réglée à maintenir le bon ordre & à réprimer la licence. Plus le ſouverain reſpecte les loix, mieux elles ſont obſervées par le peuple.

Finances, commerce, marine, &c.

Le revenu ordinaire d'Eliſabeth étoit au-deſſus de cinq cent mille livres ſterling. Elle ne reçut du parlement, pendant tout ſon regne, que vingt ſubſides & trente-neuf quinziemes. La valeur du ſubſide alla toujours en diminuant; & de cent vingt-deux mille livres ſterling, il ſe réduiſit à quatre-vingt mille. La guerre d'Eſpagne coûta en deux ans un million trois cent mille livres, & l'Irlande, plus de

trois millions ſterling en dix ans. Ce calcul peut faire juger de la ſage économie de la reine. On conçoit à peine qu'avec ſi peu de reſſources elle ait pu entreprendre & exécuter de ſi grandes choſes. Auſſi ne négligeoit-elle aucun détail. Le commerce étranger fit des progrès; mais les monopoles, les privileges excluſifs, nuiſirent beaucoup au commerce intérieur. La marine, quoique conſidérablement augmentée, étoit bien foible en comparaiſon de ce qu'elle eſt devenue depuis. Les forces du royaume, le nombre des habitans, la maſſe des richeſſes, ont pris un accroiſſement prodigieux dans l'eſpace d'un ſiecle. Selon M. Hume, l'Irlande ſeule eſt plus puiſſante aujourd'hui que les trois royaumes à la mort d'Eliſabeth, & une bonne province d'Angleterre, plus que l'Angleterre entiere ſous le regne de Henri V, où la garniſon d'une petite place, telle que Calais, emportoit le tiers au-moins de la dépenſe publique. Tels ſont, ajoute cet auteur, les effets

effets de la liberté, de l'induſtrie, & d'un bon gouvernement!

Changemens dans les mœurs.

Un changement remarquable dans les mœurs n'avoit pas peu contribué au pouvoir de la couronne. L'ancienne hoſpitalité des ſeigneurs s'affoibliſſoit de jour en jour; leurs maiſons n'étoient plus ſi nombreuſes, & la reine les avoit obligés, par une proclamation, de ſe reſtreindre ſur cet article. Dès-lors leur crédit & leur influence diminua néceſſairement: ils eurent moins de partiſans; ils furent moins en état de former des intrigues & des conſpirations. Le goût du luxe s'introduiſit parmi eux, dérangea leur fortune, enrichit à leurs dépens les marchands & les ouvriers. Les villes ſe peuplerent davantage, les habitans de la campagne acquirent, par le moyen de l'agriculture, une aiſance & même une opulence qui les affranchirent du joug de la haute nobleſſe. Ainſi les barons ceſſerent d'être redoutables à la couronne; Mais elle perdit bientôt d'un côté ce qu'elle avoit gagné de l'autre. Les communes devinrent plus ja-

louſes de leurs privileges ; elles empiéterent ſur la prérogative, elles porterent des coups mortels à la monarchie ; l'excès de l'autorité produiſit l'excès de l'indépendance. Enfin, après de terribles convulſions qui déchirerent l'état, naquit cette nouvelle forme de gouvernement dont l'Angleterre ſe glorifie aujourd'hui, & dont elle fait ſon bonheur.

Littérature. A en juger par le fanatiſme déja fort répandu dans le royaume, la renaiſſance des lettres n'avoit guere ſervi qu'à préparer le feu des querelles théologiques. Cependant elles étoient cultivées & honorées par la nobleſſe. Eliſabeth ſavoit le grec & le latin. Elle traduiſit la Conſolation de Boëce, & la qualité d'auteur étoit une des plus flatteuſes pour ſa vanité. La gloire d'encourager, de récompenſer les talens, eût été ſans doute préférable. Elle la mérita ſi peu que Spencer, le premier poëte de ce ſiecle, mourut preſque de faim après la mort de Philippe Sidney, ſon protecteur. Le roi d'Ecoſſe n'étoit pas moins lettré qu'Eliſabeth, & il avoit le goût meil-

leur quoique gâté par le pédantisme. Nous verrons qu'un des malheurs de Jacques fut de se piquer de théologie, & que le bouleversement du royaume fut l'effet de l'art malheureux de raffiner sur la religion. La science même est nuisible lorsqu'elle n'est point dirigée par la sagesse.

JACQUES I.

Au défaut d'héritiers mâles de la maison de Tudor, Jacques II, roi d'Ecosse, arriere-petit-fils de Marguerite, fille aînée de Henri VII, avoit des droits incontestables à la couronne d'Angleterre. Elisabeth les avoit reconnus, malgré le testement de Henri VIII, qui sembloit les anéantir ; testament odieux comme la mémoire du testateur. La nation témoigna le plus vif empressement en faveur de Jacques, soit par cet amour du changement, si naturel aux hommes lors même qu'ils jouissent d'un état heureux, soit par estime pour ce prince dont le mérite étoit cependant fort infé-

1603. Droits de Jacques.

rieur à celui d'Eliſabeth. Il falloit, pour la gloire de celle-ci, que l'on pût comparer ſon gouvernement avec celui de ſon ſucceſſeur.

Le nouveau roi d'Angleterre, ſous le nom de Jacques I, commença, en arrivant, par prodiguer les titres & les graces, c'eſt-à-dire, par les avilir au lieu de les faire ambitionner comme de glorieuſes récompenſes. On afficha une paſquinade qui promettoit aux mémoires foibles une méthode facile pour retenir les noms de la nouvelle nobleſſe. Les Ecoſſois eurent beaucoup de part à ces honneurs, & la haine nationale en fut irritée. Elle auroit peut-être produit des diſſenſions ſi Jacques n'avoit eu la prudence d'employer pluſieurs Anglois dans les principales affaires, entre autres Cecil, ſecrétaire d'état, créé comte de Salisbury, & regardé comme ſon principal miniſtre. Parmi les ambaſſadeurs que lui envoyerent les princes de l'Europe, on diſtingua le célebre Roſny, miniſtre digne de Henri IV. Il étoit chargé de propoſer une ligue contre la

Négociation de Sully.

maiſon d'Autriche, qui, ſous Charles-Quint & ſous Philippe II, avoit menacé la liberté de l'Europe, & qui paroiſſoit encore formidable ſous le gouvernement foible de Philippe III. L'Angleterre devoit ſouhaiter, autant que la France, de mettre des bornes à cette puiſſance ambitieuſe; mais le penchant du roi pour la paix ne lui inſpiroit que de l'éloignement pour de telles entrepriſes. Roſny ne le détermina pas ſans peine à faire un traité en faveur des Hollandois que ce Prince taxoit de rebellion. On s'engagea de part & d'autre à les ſoutenir contre l'Eſpagne; & Jacques ſacrifia ſes idées particulières de juſtice à l'intérêt commun de ſon royaume & de la France.

Une conſpiration qui n'a jamais été bien éclaircie lui cauſa de l'inquiétude ſans altérer le gouvernement. Les factieux furent découverts & punis. Un d'eux accuſa le chevalier Raleigh, homme d'un mérite diſtingué, qu'on jugea coupable, parce que ſon caractere hautain l'avoit rendu odieux. Le célebre 1604. Raleigh accuſe.

juriſconſulte Coke, parlant pour la couronne en qualité de procureur général, n'eut pas honte de l'appeler *traître*, *monſtre*, *vipere*, *araignée d'enfer*; langage qui fait connoître les mœurs du temps. Raleigh, malgré ſon éloquence & la force de ſes raiſons, obtint ſeulement un répit. Quelques autres ſubirent le ſupplice. Délivré de ce péril, Jacques tourna ſon attention ſur les diſputes théologiques, dont il aimoit à s'occuper plutôt en théologien qu'en roi. La ſévérité d'Eliſabeth avoit contenu les partiſans de l'égliſe Romaine. Le fanatiſme des puritains étoit plus difficile à ſoumettre. Ces fougueux rigoriſtes ſe flatterent d'être mieux traités par un prince que leur ſecte avoit comme maîtriſé en Ecoſſe. Mais il connoiſſoit trop leur eſprit d'indépendance, il étoit trop jaloux de l'autorité & trop ami des plaiſirs pour leur être favorable dans un royaume où ils ne dominoient point. Cependant il voulut que le clergé Anglican eût avec eux une conférence à Hamptoncourt. On y diſ-

Diſputes théologiques.

puſa devant lui, non ſur le dogme, objet eſſentiel des controverſes, mais ſur de ſimples cérémonies qui diviſoient violemment les deux partis. C'étoit principalement l'uſage du ſigne de la croix dans le baptême, de l'anneau dans le mariage, du ſurplis, de l'inclination de tête au nom de Jéſus. Les puritains connurent bientôt les véritables ſentimens de Jacques. *Point d'évêques, point de rois*, dit-il ſouvent d'un ton décidé. Auſſi l'archevêque de Cantorbéry obſerva-t-il qu'il avoit parlé par inſpiration. Quelques changemens légers dans la liturgie furent tout le fruit de la conférence. Chacun conſerva ſes préventions avec l'animoſité qu'elles inſpiroient.

Parlement jaloux de la liberté.

Ce n'étoit pas ſans raiſon que le monarque ſoutenoit les épiſcopaux zélés pour la prérogative royale. L'amour de la liberté croiſſoit en Europe, & ſur-tout en Angleterre. On l'attribue avec beaucoup de vraiſemblance à ce goût de littérature, qui, en étendant la ſphere des idées, donnoit carriere au ſentiment le plus naturel à l'homme.

Les ouvrages des anciens, l'hiſtoire de tant de fameuſes républiques, ne pouvoient manquer de nourrir l'eſprit républicain dans les ames où il commençoit à ſe développer. Le parlement, quoique retenu encore par des liens fort étroits, montra dès-lors plus de hardieſſe. Un membre des communes ayant été congédié par le chancelier, qui le déclara proſcrit, & qui expédia des lettres pour une nouvelle élection (choſe pratiquée & autoriſée ſous Eliſabeth) la chambre s'éleva contre cet acte comme donnant atteinte à la liberté des élections & aux privileges du parlement. Elle prétendit avoir ſeule le droit d'expédier les ordres pour remplir les places vacantes ; & la cour parut le reconnoître. Les droits de garde-noble & de *purvoyance*, ſurtout les privileges excluſifs qui concentroient tout le commerce dans la capitale entre les mains d'environ deux cents perſonnes, exciterent auſſi le zele inquiet des communes, mais inutilement. Par le même eſprit d'indépendance elles

s'opposerent à l'union des deux royaumes d'Ecosse & d'Angleterre ; union que la saine politique devoit compter pour un précieux avantage. Enfin elles refuserent un subside dont le roi avoit besoin, & qu'il affecta de ne plus vouloir quand il le vit refusé. Cette conduite du parlement annonçoit les nouveaux principes qui germoient dans la nation. Jacques n'en prévit pas les conséquences. Il se reposoit sur les droits de la couronne, sans imaginer que ses sujets pussent avoir des droits à lui opposer.

Sa timidité & sa foiblesse, plutôt qu'une sage politique, lui fit conclure la paix avec l'Espagne. Mais la plus horrible conspiration troubla cette tranquillité si chere à son indolence. Les catholiques, persuadés d'abord que le fils de Marie Stuart tempéreroit en leur faveur la sévérité des loix, indignés ensuite de se voir traités avec la même rigueur qu'auparavant, oublierent les devoirs de la religion pour suivre les maximes du faux zele. Catesby & Piercy, hommes d'une

1605. Conspiration des poudres.

nobleſſe diſtinguée & d'un courage intrépide, formerent enſemble le projet de rétablir leur religion ſur les ruines de ce qu'il y avoit de plus grand dans le royaume. Le roi, la famille royale, tout le parlement, devoient périr du même coup. Pour l'exécution de cette entrepriſe incroyable, ils s'aſſocièrent une vingtaine de conjurés, qui cimenterent leur union par les ſacremens. Déja trente-ſix barils de poudre étoient cachés ſous la ſalle où le parlement s'aſſembloit. Le ſecret ne tranſpiroit point; on touchoit au jour du dénouement. Heureuſement le lord Monteagle, catholique, eſt averti par une lettre anonime de ne pas ſe trouver à l'aſſemblée parlementaire; *qu'ils recevront un terrible coup, & qu'ils ne ſauront point d'où il part.* Monteagle conſulte Salisbury; ils regardent cette lettre comme peu digne d'attention. Cependant elle eſt communiquée au roi. Jacques en juge différemment; il ſoupçonne ce que les autres ne peuvent imaginer. On viſite les caves, on découvre les barils, on

arrête un des conspirateurs ; la crainte des tourmens lui fait déclarer ses complices. Ils vouloient se défendre, quoique en petit nombre. La poudre leur manquant, la plupart furent massacrés. Quelques-uns, traînés en prison, confessèrent leur crime & subirent le supplice. On prétend que deux Jésuites, dont l'un fut exécuté dans le même temps, avoient abusé de la confession pour affermir la volonté des coupables. Mais nous ne voyons point de preuves certaines d'un fait si atroce. Des auteurs catholiques ont même soutenu que la conspiration des poudres n'étoit qu'une vaine chimere. Il seroit à souhaiter que les témoignages laissassent quelque doute sur ce point trop avéré.

Modération du roi.

La modération de Jacques mit un frein à la fureur des Anglois contre les catholiques. Il déclara en plein parlement qu'on ne devoit pas les envelopper dans une accusation générale ; que plusieurs d'entre eux détestoient la rebellion, &, qu'en punissant le crime, il protégeroit toujours l'innocence. Dans

la ſuite il adoucit même ſes propres loix à leur égard. La différence de religion n'exclut point de ſa faveur ceux qu'il en crut dignes. C'étoit une preuve du mérite réel qui lui avoit procuré le titre de ſecond Salomon ; mais pour ſoutenir glorieuſement ce titre, il lui manquoit de la vigueur dans le caractere, de la profondeur dans la politique, & ſur-tout l'art de s'accommoder aux conjonctures. Un ſubſide conſidérable qu'il obtint en 1606 fut en peu de temps diſſipé.

1610. Entrepriſes du parlement.

Tandis que ſon indolence naturelle lui fermoit les yeux ſur les affaires de l'Europe, le parlement raſſemblé tenta de nouveaux efforts contre ſes prérogatives. La nation s'étant enrichie par le commerce, le revenu de la couronne n'étant pas augmenté à proportion du prix des denrées, Jacques éprouvoit des beſoins au milieu de l'opulence publique. Une indiſcrete profuſion les multiplioit chaque jour, & lui rendoit néceſſaires les ſecours qu'on ne vouloit pas lui accorder. En vain repréſenta-t-il qu'Eliſabeth

avoit aliéné une grande partie du domaine ; que ſa dépenſe excédoit néceſſairement ſes revenus de quatre-vingt mille livres ſterling par an ; que les dettes de la couronne montoient à trois cent mille livres : toutes ces raiſons ne lui firent obtenir qu'un léger ſubſide ; car les communes vouloient profiter de ſes beſoins pour le tenir dans la dépendance. En vertu de l'ancien droit de pondage, il devoit tirer le cinq pour cent de toutes les marchandiſes. Mais comme on ſuivoit toujours l'ancien taux, qui ne faiſoit pas le tiers du prix actuel, il avoit cru pouvoir le réformer, & l'avoit fait avec une extrême modération. La chambre dit néanmoins dans ſes remontrances à ce ſujet, qu'une telle pratique donnoit lieu de craindre la ruine de l'ancienne liberté du royaume, & attaquoit le droit de propriété des peuples. On paſſa un bill pour la ſuppreſſion de ces taxes ; on en paſſa un autre plus important contre les réglemens eccléſiaſtiques faits ſans l'autorité du parlement. Les bills furent rejetés par la cham-

Sentimens

Le Jacques sur la royauté.

bre haute. Ces entrepriſes hardies & d'autres de même nature choquoient d'autant plus le monarque, qu'il étoit plus attaché aux principes de l'autorité abſolue établis ſous les regnes précédens. Il avoit dit, en demandant un ſubſide : *Je ne ſerai jamais content que l'on diſpute ſur mon pouvoir, mais je ſerai toujours diſpoſé à faire connoître les motifs de mes actions, & même à les régler par mes loix.* Dans un ouvrage publié en Ecoſſe il s'étoit exprimé en ces termes : *Un bon roi, quoique au-deſſus de la loi, y conformera volontiers ſes actions pour donner l'exemple à ſes ſujets, mais non comme obligé & ſoumis à cette loi.* Convaincu que l'autorité royale n'avoit point de bornes, même en Angleterre, il voyoit avec indignation qu'on oſât lui en fixer. Enfin il caſſa le parlement ſans affoiblir le nouveau ſyſtême. Ces premieres agitations ſembloient annoncer les violens orages par leſquels le trône fut renverſé ſous le regne de ſon ſucceſſeur.

1611. Jacques étoit plus théologien que prince. Les affaires politiques le

touchoient légérement : la controverſe échauffa ſon zele. Vorſt ou Vorſtius enſeignoit alors en Hollande la doctrine d'Arminius ſur la prédeſtination & la grace ; doctrine oppoſée à celle des rigides proteſtans, qui ſuppoſent des décrets abſolus de Dieu, même pour la réprobation éternelle. Le roi perſécuta le profeſſeur juſqu'à le faire bannir par les Etats Généraux. On eût dit que Vorſtius eût tramé quelque deſſein contre l'Angleterre. Il n'eſt pas inutile d'obſerver que les diſputes, au ſujet de l'Arminianiſme, firent périr ſur un échafaud le plus grand homme de Hollande, Barnevelt, le pere de ſa patrie. Cet événement auroit dû éteindre à jamais la manie de vouloir forcer les hommes dans leur croyance. L'aſſaſſinat de Henri IV en 1610 avoit mis le comble aux horreurs du fanatiſme. La religion catholique en paroiſſoit plus odieuſe aux Anglois, ſans qu'ils en fuſſent moins fanatiques dans l'héréſie.

Le roi perſécute un théologien en Hollande.

Un projet vraiment grand & digne d'éloges occupa le roi pour le bien 1612.

L'Irlande civilisée.

de l'humanité. Depuis quatre cent quarante ans que l'Angleterre avoit entrepris de dompter l'Irlande cette isle conquise avoit toujours ses anciennes mœurs. Une stupide ignorance & des coutumes insensées y entretenoient la férocité des habitans, que la tyrannie des Anglois avoit réduits à un affreux désespoir. L'usage des Irlandois, comme celui des Barbares qui envahirent autrefois l'Europe, étoit de ne punir les plus grands crimes que par des amendes; & le vice-roi d'Irlande disant à Maquire, un des principaux chefs du pays, qu'il se proposoit de lui envoyer un scherif ou un prévôt, l'Irlandois lui répondit: *Votre scherif sera bien reçu, mais apprenez moi son éric*, (le prix de sa tête) *afin que si quelqu'un de mes gens l'assassine, je puisse lever cette somme sur le comté.* Jacques fixa la propriété des biens, garantit le peuple de l'oppression des nobles, fit sévérement punir tous les crimes, introduisit l'agriculture dans cette contrée inculte & fertile, entretint des troupes pour contenir les habi-

ans, abolit les préjugés & les coutumes barbares; enfin, après quelques années de soins, il vint à bout de gouverner par la justice & par les loix une nation qui paroissoit incapable de les connoître; & il eut raison de s'applaudir d'un tel ouvrage comme du monument le plus glorieux de son regne.

Ce prince sans économie, passionné pour des favoris auxquels il prodiguoit toutes les graces, ne trouvoit pas des ressources proportionnées à ses besoins. Après avoir vendu des titres de chevalier baronnet pour la somme de deux cent mille livres sterling, & avoir employé ces tristes expédiens dont l'effet certain est d'avilir plutôt que de multiplier la noblesse, il se vit forcé à la convocation d'un parlement. Mais il trouva dans les communes le même esprit qui les avoit déja excitées contre ses prérogatives. La qualité de membre de la chambre basse, autrefois regardée comme un fardeau, devint un objet d'émulation par l'autorité qu'elle s'efforçoit de prendre. Ce parlement

1614. Parlement; refus de subsides.

fut bientôt diſſous ſans avoir donné le moindre ſubſide ; & il n'en réſulta qu'un ſurcroît d'ombrage & de jalouſie entre le prince & les ſujets. Dans l'eſpace de ſix cents ans on ne comptoit que trois exemples de ſubſide refuſé. Les communes ſembloient déja provoquer l'indignation du monarque.

1615. Somerſet & Buckingham.

La chûte de Robert Carre, comte de Somerſet, qui, de mignon de Jacques I étoit devenu ſon miniſtre avec le ſeul mérite de la figure, fut un des principaux événemens de ce regne pacifique. George Villiers, jeune homme trop remarquable par ſa beauté, ſes graces & ſes qualités frivoles, ayant gagné l'affection du roi dès qu'il parut à ſes yeux, affoiblit d'abord l'aſcendant du favori. La découverte d'un meurtre infâme que Somerſet avoit commis en 1613 le précipita du rang où le caprice l'avoit élevé. Mais en puniſſant ſes complices le roi eut la bonté ou la foibleſſe de lui faire grace. La fortune de Villiers s'accrut avec une rapidité prodigieuſe. Créé duc de Buckingham, grand

écuyer, grand amiral, &c. il réunit en peu d'années ſur ſa tête ce qui auroit dû faire la récompenſe de pluſieurs hommes illuſtres. Sa famille parvint comme lui à l'opulence. Le beſoin d'argent augmenta par ces nouvelles & indignes proſuſions ; & Jacques s'en procura d'une maniere propre à exciter beaucoup de murmures. Il rendit aux Hollandois trois places importantes qu'Eliſabeth avoit exigées pour caution des ſommes fournies à la république ; il ſe contenta du tiers environ de ces ſommes, qui montoient à près de ſept cent mille livres ſterling.

Des vues politiques, jointes à ſes principes de théologie, lui faiſoient deſirer ardemment d'établir en Ecoſſe les rites & les maximes de l'égliſe Angloiſe, ſi favorable à l'autorité de la couronne ; nul peuple n'étoit moins ſoumis que les Ecoſſois à la puiſſance royale. Les montagnards, diviſés en ſept *clans*, ou tribus, faiſoient comme une nation ſéparée, auſſi indocile que barbare. Les habitans du plat-pays, 1617. Etat de l'Ecoſſe.

où le gouvernement féodal subsistoit toujours, étoient fort attachés à leurs chefs, à leurs tribus, en qui ils mettoient leur confiance, & fort peu au prince, dont ils connoissoient la foiblesse. Des divisions interminables avoient agité ce royaume, & n'avoient été suspendues de temps en temps que par la haine nationale contre les Anglois. Pour comble de malheurs le fanatisme protestant y déployoit toute sa fureur. L'autorité des évêques étoit presque anéantie; le peuple le plus grossier croyoit s'unir à la divinité par des extases, & abhorroit tous les rites si nécessaires pour empêcher l'esprit de s'égarer dans de chimériques contemplations. Jacques n'étant que roi d'Ecosse avoit cédé malgré lui à l'ascendant des enthousiastes. Devenu roi d'Angleterre, & plus capable d'en imposer, il avoit gagné du terrein en vertu de son droit de suprématie. Il fit un voyage exprès pour achever son entreprise, se proposant d'étendre le pouvoir épiscopal, & d'établir en même temps la supériorité du pouvoir civil sur la

Affaires de religion.

…n du clergé. A ces grands …iſſoit avec un zele minu… …ombre de cérémonies …t eſſentielles au culte …es Ecoſſois, moins indo… pour le reſte, montrerent une …trême répugnance au ſujet des cérémonies, ſoit par attachement à leurs pratiques religieuſes, ſoit par averſion pour les coutumes Angloiſes. Elles ne furent admiſes qu'après le départ du roi. Perſuadé que les fêtes doivent ſervir non-ſeulement à honorer Dieu, mais à délaſſer les hommes de leurs travaux, il autoriſa en Angleterre, après le ſervice divin, tous les jeux & les exercices honnêtes. Cette ordonnance fut un ſcandale pour les zélateurs de la réforme.

1618. Expédition & fin de Raleigh.

Le fameux chevalier Raleigh, en priſon depuis treize ans, s'y étoit livré à l'étude, & avoit acquis une réputation de ſcience qui faiſoit oublier les défauts de ſon caractere. On le regrettoit autant qu'on l'avoit haï. Ce vaſte génie, ce grand homme de guerre, traité avec tant de rigueur, paroiſſoit un citoyen

précieux qu'il falloit rendre à l'état. Les dispositions favorables du public augmentant en lui le desir & l'espérance de la liberté, il se flatta de l'obtenir en publiant qu'il avoit découvert dans la Guiane, sous le regne d'Elisabeth, une mine d'or dont on pourroit tirer d'immenses richesses. Jacques, peu frappé d'un bruit contraire à la vraisemblance, fit sortir néanmoins Raleigh de prison, & lui accorda même le commandement sur les aventuriers que sa mine d'or attiroit en Amérique, mais sans vouloir le décharger de l'ancienne sentence portée contre lui. Le chevalier part avec douze vaisseaux, (1616) arrive sur les côtes de Guiane, fait attaquer la ville Espagnole de Saint-Thomas, malgré la paix conclue entre l'Espagne & l'Angleterre; on prend cette place, on n'y trouve aucun trésor, on désespere de trouver la mine. Les compagnons de Raleigh le soupçonnent d'avoir voulu seulement enlever aux Espagnols leurs possessions dans ce continent, & le forcent à retourner avec eux en

ngleterre. Le roi fait revivre l'ancienne ſentence qui le condamnoit ns preuve pour crime de haute rahiſon. Dans le cours de la pro- Son exécu-
édure il montra quelque foibleſſe. tion.
ntrépide au moment de l'exécu-ion il dit, en touchant la hache de 'exécuteur : *Voici un remede aigu, nais ſûr pour tous les maux.* Quoique pluſieurs l'aient cru innocent, on ne peut guere douter que, ſous prétexte d'une mine chimérique, il n'en ait impoſé au roi. Selon les principes étranges que ſuivoient les Européens dans les conquêtes des Indes & de l'Amérique, il penſoit avoir acquis aux Anglois un droit inconteſtable ſur la Guiane, parce qu'il y avoit mis les pieds autrefois ; & d'ailleurs il prétendoit follement que la paix avec l'Eſpagne ne regardoit point le nouveau monde. C'étoit un de ces hommes dont le génie, faute d'être réglé par la raiſon, enfante plutôt des monſtres que de grandes choſes. Son *Hiſtoire du monde* eſt eſtimée.

Si quelque événement avoit pu tirer le roi de ſa timide inaction 1620.

Affaires de l'électeur Palatin.

c'eût été le désastre de Frédéric, électeur Palatin, son gendre. La Bohême, révoltée contre la maison d'Autriche, autant par le fanatisme des nouvelles sectes que par la crainte de l'esclavage, avoit offert la couronne à Frédéric, & ce prince imprudent s'étoit hâté de la recevoir. L'empereur Ferdinand II, après l'avoir vaincu à Prague, envahit ses états héréditaires. Les Anglois témoignerent le plus grand desir de le venger. Le zele de la religion, l'honneur de la famille royale, leur faisoient desirer la guerre. Jacques ne pouvoit s'y résoudre. Il condamnoit la révolte des Bohémiens & l'entreprise de son gendre. Se flattant de le rétablir dans le Palatinat par le moyen des négociations, il résolut de ne point prendre les armes; mais, pour ménager les esprits & pour avoir de l'argent, il dissimula ses dispositions secretes. D'abord il demanda des *bienveillances*; ancienne méthode que les circonstances rendirent infructueuses. Il convoqua enfin un parlement,

parlement, quoiqu'il dût en appréhender les ſuites.

Ce parlement eſt l'époque des deux partis, appelés dans la ſuite Whigs & Torys, ou partis *de la patrie* & *de la cour*, dont on peut dire, au jugement de M. Hume, que, s'ils ont ſouvent menacé le gouvernement de ſa diſſolution totale, ils ſont la cauſe réelle de ſa vie & de ſa vigueur conſtantes: paradoxe qui ne peut ſe vérifier qu'en Angleterre. Sous les princes de la maiſon de Tudor le grand conſeil de la nation s'étoit montré l'eſclave de la cour. Quoiqu'il conſervât le privilege de faire des loix & de donner l'argent du peuple, il ſe laiſſoit conduire & obéiſſoit preſque aveuglément. Sans émulation, ſans principes, ſans zele pour la ſûreté des citoyens, ſans courage dans les affaires publiques, il ſembloit ignorer la conſtitution Angloiſe fondée par la grande charte, ou l'abandonner au pouvoir abſolu du ſouverain. Nous le verrons déſormais paſſer d'un extrême à l'autre, jaloux de l'indépendance plutôt

1621. Fameux parlement.

que de la liberté, agiſſant par fanatiſme de ſecte plutôt que par eſprit national, juſqu'au temps de la révolution fameuſe qui a précipité du trône les Stuarts, & qui a fixé les limites des différens pouvoirs de l'état. Les premieres démarches des communes ne déplurent point au roi. On lui accorda deux ſubſides; on lui fit de reſpectueuſes remontrances ſur quelques abus & monopoles qu'il eut la ſageſſe de corriger.

Procès du chancelier Bacon.

Le procès du chancelier François Bacon ne fut pas même un ſujet de trouble. Ce grand génie avoit ignoré l'art de ſe conduire avec modération dans les honneurs. Ayant dérangé ſes affaires par une dépenſe exceſſive, il s'étoit rendu ſuſpect de corruption en recevant beaucoup de préſens qui aviliſſoient ſa dignité. La chambre des communes l'accuſa devant celle des ſeigneurs. Il ſe reconnut coupable ſur pluſieurs articles, & fut condamné à une amende de quarante mille livres ſterling, à la priſon, à ne poſſéder jamais aucun emploi. Jacques adoucit la rigueur de cette ſentence, à laquelle

Bacon ſurvécut cinq ans, effaçant par des ouvrages immortels le ſouvenir de ſes fautes, & apprenant par ſa diſgrace aux hommes nés pour inſtruire le genre humain, combien l'exercice de leurs talens eſt préférable aux attraits dangereux de la fortune.

Les communes ſe mêlent des affaires d'état.

Cependant l'audace des communes augmentoit ſenſiblement. Rien n'échapoit à leur ſcrupuleuſe vigilance ; elles affectoient d'examiner les moindres griefs & de conſulter les droits de la couronne ſur les plus minces articles. L'electeur Palatin étant réduit à l'extrémité, elles repréſenterent au roi la néceſſité de prendre les armes ; que la liberté de l'Europe étoit en péril ainſi que la religion proteſtante ; que le deſſein qu'il avoit de marier ſon fils avec une princeſſe d'Eſpagne, relevoit les eſpérances des catholiques ; que ſon indulgence à leur égard, augmentoit leur témérité, & qu'il étoit à propos de la réprimer par l'exacte obſervation des loix pénales. Jacques, vivement offenſé d'une démarche ſi extraordinaire, en

témoigna son indignation à la chambre, lui défendant de se mêler des affaires d'état, & déclarant qu'il puniroit ceux qui auroient l'audace de franchir les bornes prescrites. Les communes, loin d'être effrayées de cette menace, suivirent leur plan avec plus d'ardeur. Elles soutinrent en termes respectueux qu'elles avoient un droit incontestable & héréditaire de proposer leur avis sur toutes les affaires du gouvernement, & que c'étoit à la chambre à empêcher qu'aucun de ses membres n'abusât d'une liberté si precieuse. Quand leurs députés apporterent cette réponse, Jacques fit preparer, dit-on, douze fauteuils, *parce qu'il alloit recevoir douze rois.* Il s'éleva fortement contre la prétention des communes, dont les privileges, selon lui, étoient des graces du souverain, plutôt que des droits héréditaires, & dont les avis, sur les affaires d'état, ne pouvoient être légitimes qu'autant qu'il lui plairoit de les demander. La chambre ayant fait une protestation contraire à ces principes, il quitta brusquement la

ville, ordonna que le regiſtre lui fût apporté, & déchira la proteſtation de ſa propre main. Bientôt après il caſſa le parlement; il envoya en priſon quelques membres des communes; il défendit enfin de diſcourir ſur les affaires publiques; comme s'il avoit pu empêcher les citoyens de s'entretenir des choſes qui les intéreſſoient le plus.

Diſputes ſur l'autorité royale.

Une pareille défenſe ne devoit ſervir qu'à irriter l'animoſité des partis. Toute la nation ſe piqua de raiſonner ſur les principes du gouvernement. Ceux-là exaltoient la prérogative royale, ceux-ci la liberté parlementaire. On remontoit à la ſource de l'autorité, on examinoit ſon étendue & ſes limites: diſcuſſions d'autant plus dangereuſes que les premieres loix étant toujours imparfaites, & les premiers âges couverts de profondes ténébres, on y trouvoit une matiere inépuiſable de contrariétés & de diſputes. Le génie républicain ſe fortifia par le raiſonnement. Il ſe forma un ſyſtême dont il étoit facile d'entrevoir les terribles conſé-

quences. Si Jacques I n'avoit pas appuyé indiſcrétement ſur des maximes capables d'effaroucher les Anglois, auroit-on vu naître ce ſyſtême d'indépendance qui, après avoir troublé la tranquillité de ſon regne, fit couler ſur un échafaud le ſang de ſon ſucceſſeur ?

Negociations d'Eſpagne.

D'un autre côté l'électeur Palatin étoit aux abois. Ferdinand II avoit donné ſon électorat au duc de Baviere. Les négociations de Jacques ne produiſoient rien. Sa foibleſſe le rendoit mépriſable aux yeux de l'Europe, & l'on porta ce mépris juſqu'à le peindre, tantôt avec un fourreau ſans épée, tantôt avec une épée que pluſieurs perſonnes enſemble ne pouvoient tirer du fourreau. Le mariage de ſon fils avec l'infante d'Eſpagne lui paroiſſant un moyen ſûr de rétablir l'électeur, il ſollicita plus vivement cette alliance, contraire aux vœux de la nation. Depuis long-temps la cour de Madrid oppoſoit à ſes deſirs une lenteur affectée. Digby comte de Briſtol, ſon Ambaſſadeur auprès de Philippe IV, ſurmonta enfin les obſta-

cles, à force d'habileté & de ſageſſe. Le pape devoit accorder la diſpenſe; une princeſſe accomplie devoit apporter une dot extrêmement riche; la reſtitution du Palatinat ne pouvoit manquer de ſuivre de près le mariage. Jacques s'applaudiſſoit avec raiſon de ſes meſures. L'homme qu'il aimoit le plus, qu'il avoit comblé de biens & d'honneurs, Buckingham fit tout échouer par une folie ſans exemple.

1622. Entrepriſe folle de Buckingham.

Ce téméraire favori, pour effacer la gloire de Briſtol, & pour captiver le jeune Charles, prince de Galles, engagea celui-ci à faire en aventurier le voyage d'Eſpagne, lui perſuadant que ce trait de galanterie & de confiance charmeroit la princeſſe & les Eſpagnols, hâteroit la concluſion du mariage, & lui procureroit l'honneur de rétablir ſon beau-frere. Charles ſe laiſſe éblouir de ces idées fantaſtiques. Ils arrachent l'un & l'autre le conſentement du roi, qui accorde par foibleſſe ce qu'il déſapprouve par jugement. Ils partent en poſte avec deux ou trois officiers, & arrivent

bientôt à Madrid. Le prince y eſt reçu magnifiquement. Ses graces, ſa douceur & ſa modeſtie lui gagnent les cœurs ; le traité ſe conclut à des conditions avantageuſes pour les catholiques. Mais Grégoire XV, de qui l'on avoit obtenu la diſpenſe, étant mort dans ces conjonctures, Urbain VIII, ſon ſucceſſeur, différa de la confirmer, eſpérant peut-être que Charles changeroit de religion en Eſpagne. Celui-ci, impatient du délai, prit le chemin de Londres avec Buckingham.

Rupture avec l'Eſpagne.

Les paſſions d'un homme en crédit décident quelquefois du ſort des princes & des peuples. Autant le comte de Briſtol s'étoit attiré l'eſtime des Eſpagnols, autant le préſomptueux Buckingham avoit mérité leur haine. Son arrogance, ſes ſaillies, ſes débauches le rendoient également odieux & au peuple & à la cour. Il le ſentit aſſez pour changer tout-à-fait de vues ſur l'objet de la négociation. Le prince de Galles, dont il gouvernoit l'eſprit, adopta ſes ſentimens. L'un & l'au-

tre ne penſoient plus qu'à rompre un traité dont ils s'étoient promis tant d'avantages. Jacques n'eut pas la force de ſe roidir contre leur deſſein. Une rupture injurieuſe avec la cour de Madrid devoit amener la guerre : il aſſembla le parlement pour en tirer des ſecours.

1624. Parlement.

Par un faux expoſé de la négociation, Buckingham n'eut pas de peine à échauffer les eſprits déja prévenus contre l'Eſpagne. On lui prodigua les éloges comme au meilleur des citoyens, & le roi, entraîné par le torrent, fut contraint, malgré ſon naturel & ſes principes, de ſuivre les réſolutions violentes qui [illegible]ndoient à une guerre inévitable. Il demanda des ſubſides ; il oublia ſon autorité juſqu'à offrir une conceſſion inouïe & dangereuſe : que des commiſſaires du parlement touchaſſent les ſommes qu'on accorderoit, & en fiſſent eux-mêmes l'emploi. Rien ne pouvoit être plus agréable aux communes. Elles accorderent cependant beaucoup moins qu'on ne demandoit, & donnerent de nouvelles atteintes à la

prérogative. Tous les monopoles furent abolis par un bill, comme contraires aux loix & aux libertés du royaume. Le même acte portoit que chaque citoyen pouvoit disposer librement de ses actions, pourvu qu'elles ne fissent tort à personne; & que nulle autre autorité que celle des loix, ne pouvoit donner atteinte à ce droit illimité : principe dont les Anglois font la base de la liberté civile. Les communes ayant insisté sur les loix pénales contre les catholiques, Jacques déclara qu'il n'approuvoit point la persécution, qu'il la jugeoit propre à faire des prosélytes selon la maxime si connue, *Le sang des martyrs est la semence de l'église ;* qu'il désapprouvoit également trop d'indulgence pour une religion proscrite, & qu'il auroit soin de prévenir ou de corriger les abus à cet égard.

Liberté civile.

Il gémissoit de l'embarras où le réduisoit la fougue de Buckingham. Dégoûté de cet indigne favori, il attendoit Bristol pour lui donner toute sa confiance. L'ambassadeur ayant reçu l'ordre de quitter Madrid,

Disgrace du vertueux Bristol.

Philippe IV s'efforça en vain de l'attacher à ſon ſervice. Il ne put même lui faire accepter à ſon départ un préſent de dix mille ducats, que les circonſtances ſembloient lui rendre néceſſaire. Ce monarque eut beau aſſurer que ni Jacques ni perſonne autre ne ſauroit qu'il avoit reçu le préſent: *Il y a quelqu'un*, répondit l'Anglois, *qui le ſauroit infailliblement! c'eſt le comte de Briſtol; & il ne manqueroit pas de le dire au roi d'Angleterre.* Le vertueux miniſtre eſpéroit que la haine de Buckingham ne prévaudroit point ſur l'équité de ſon maître; comme ſi un prince foible n'étoit pas ordinairement ſubjugué par les paſſions d'autrui. Briſtol fut d'abord mis en priſon & relégué enſuite dans ſes terres, ſans pouvoir obtenir la liberté de prouver ſon innocence. Le prince de Galles & Buckingham vouloient qu'il avouât ſes prétendues fautes. Une réconciliation offerte à ce prix lui parut un deſhonneur. Jacques dit lui-même, qu'exiger pareille choſe de l'innocent étoit une horrible tyrannie. Il

auroit dû se reprocher de permettre l'injustice en la condamnant.

1624. Mariage du prince de Galles avec Henriette de France.

Ce prince, infatué de l'opinion qu'une fille de roi pouvoit seule être l'épouse de son fils, cherchant d'ailleurs une alliance qui pût l'aider à soutenir la guerre contre l'Espagne, & à réparer les malheurs du Palatin, tourna les yeux vers la France, où le cardinal de Richelieu commençoit à dominer. Henriette, fille de Henri IV, fut accordée au prince de Galles avec huit cent mille écus de dot. Une des conditions étoit que leurs enfans seroient élevés par la mere, ou, ce qui revient au même, dans la religion catholique, jusqu'à l'âge de treize ans. Article auquel on attribue communément l'infortune de leur postérité, quoiqu'il ait été sans exécution, ainsi que d'autres articles vraisemblablement dictés par la cour de Rome. Jacques mourut l'année suivante, affligé de voir finir cette longue paix qu'il avoit maintenue pendant tout son regne.

Mort de Jacques I.

Les jugemens contradictoires qu'on a portés sur son caractere

rouvent l'esprit de parti dont ses historiens étoient animés. S'il ne mérite point les satires ameres des uns, il ne mérite pas plus les éloges excessifs des autres. Un mêlange de bien & de mal, de belles qualités & de grands défauts, fait que le même homme, considéré sous diverses faces, cesse de paroître le même homme. Jacques I étoit libéral, mais prodigue. Un de ses favoris voyant passer une charge d'argent que l'on portoit au trésor, dit à son voisin : *Que cet argent me rendroit heureux !* Le roi voulut savoir ce qu'il disoit, & sur-le-champ lui donna toute la somme, qui montoit à trois mille livres sterling. *Vous vous croyez heureux*, ajouta-t-il, *d'obtenir une telle somme, mais je le suis plus de trouver l'occasion d'obliger un honnête homme que j'aime.* Ses profusions le jeterent dans une sorte d'indigence. Les Anglois s'en prévalurent ; &, s'apercevant que le roi ne pouvoit se passer de leurs secours, ils pensèrent à lui faire la loi. L'économie d'Elisabeth étoit, comme nous l'a- Sa prodigalité.

vons vu, un des remparts de la prérogative.

Etendue de la prérogative. Un savoir qui tenoit de la pédanterie rendoit Jacques discoureur sans le rendre habile dans les affaires, & lui fut peut-être moins utile que préjudiciable. Ses principes sur l'autorité absolue étoient à la vérité les principes dominans sous la maison de Tudor. Il auroit dû néanmoins observer la différence des conjonctures, & combien il y avoit de risque à remuer des questions propres à échauffer les esprits. On raconte que dans un repas où se trouvoit les évêques Neile & Andrews, il demanda tout haut si, lorsqu'il avoit besoin de l'argent de ses sujets, il ne pouvoit pas le prendre sans le secours du parlement. Neile décida qu'il le pouvoit: Andrews éluda la question. Jacques le pressant de s'expliquer: *Hé bien*, dit-il, *je crois que, sans blesser aucune loi, votre majesté pout prendre l'argent de mon confrere Neile, puisqu'il vous l'offre.* Cet évêque même, malgré l'attachement de son corps à la préro-

gative royale, ne penſoit pas ſans doute comme le roi ſur l'étendue qu'il prétendoit y donner.

L'amour de la paix eût mis ce prince au nombre des bienfaiteurs du genre humain, ſi la puſillanimité n'avoit eu plus de part que la ſageſſe à ſes ſentimens pacifiques. L'Angleterre, comme le reſte de l'Europe, mépriſa dans lui ce qui fait adorer les grands rois. Son indulgence pour les catholiques venoit d'un fonds précieux d'humanité. Malheureuſement le fanatiſme des ſectes avoit tant d'empire, qu'on lui faiſoit un crime de cette vertu : preuve certaine du peu de progrès des ſciences & de la littérature. Bacon ouvrit une vaſte carriere à la ſaine philoſophie. Mais la nation ne marchoit point ſur ſes traces, de même que l'Italie ne profitoit guere des leçons de Galilée. On exerçoit toujours en Angleterre une ſorte d'inquiſition preſque auſſi rude, quoique ſur des objets différens, que celle qui étouffoit ailleurs les ſemences de la raiſon & du ſavoir. Eliſabeth avoit défendu d'imprimer ailleurs qu'à

Sciences, littérature.

Londres, Oxford & Cambridge. Jacques I défendit l'impreſſion de tout livre ſans la permiſſion des archevêques de Cantorbéry & d'York, de l'évêque de Londres & du vice-chancelier de l'une des deux univerſités, ou ſans la permiſſion de quelque perſonne de leur choix. Si l'on ne connoiſſoit point la liberté de la preſſe, qui dégénere aujourd'hui en licence, la liberté de conſcience n'étoit pas moins inconnue, malgré la modération du prince.

Le fameux Shakeſpear vécut ſous ce regne. Ses tragédies trop vantées en Angleterre, prouvent que, ſans aucune teinture de goût, le génie peut ſe faire admirer par des traits ſublimes.

Accroiſſement de Londres.

Les beaux-arts, les plaiſirs de la ſociété attiroient déja la nobleſſe à Londres, quelque penchant qu'elle ait toujours eu pour la vie champêtre. Jacques voyant avec déplaiſir l'accroiſſement de la capitale, invitoit les gentilshommes à ſe retirer dans leur province. *A Londres*, leur diſoit-il, *vous êtes comme des*

aiſſeaux en mer, qui ne paroiſſent rien ; nais dans vos villages vous êtes comme es vaiſſeaux ſur une riviere, qui paroiſ- nt quelque choſe de grand. Il fit luſieurs ordonnances pour empê- her que Londres ne s'agrandît trop. es édits furent mal obſervés ; & ette ville, où l'on ne comptoit au ommencement de ſon regne qu'en- iron cent cinquante mille habitans, t devenue, comme Paris, un gouf- e où s'engloutiſſent les richeſſes ui devroient circuler dans les pro- inces.

On fait monter les revenus du oi en 1617 à quatre cent cinquante ille livres ſterling, & les ſecours xtraordinaires qu'il tira du parle- ent pendant ſon regne à trois mil- ons ſeulement de livres ſterling. a ſomme de chaque ſubſide étoit onſidérablement diminuée, même u temps d'Eliſabeth, quoique la ation devînt plus riche de jour en our. C'eſt que la répartition ſe fai- oit fort négligemment. On taxoit s propriétaires ſur l'ancienne eſti- ation de leurs biens. S'ils avoient uyé quelque perte, ils ſe faiſoient

Finances ; ſubſides.

aiſément décharger ; s'ils avoient augmenté leur fortune, ils ſe gardoient bien de le dire. La taxe étoit devenue ſi perſonnelle, qu'on ne payoit que dans le comté de ſa réſidence, quoique l'on poſſédât des terres ailleurs. Le parlement, vers la fin de ce regne, fut obligé de ſubſtituer à l'ancienne méthode la taxe directe des terres.

Milice, commerce, &c.

Sous Jacques I le prix du pain & de la viande étoit plus haut qu'aujourd'hui. Point d'armées ſubſiſtantes, mais la milice étoit en bon état & bien exercée : chaque comté s'en faiſoit un point d'honneur. Le penchant naturel des hommes, dit M. Hume, pour les ſpectacles & les exercices militaires ſuffira toujours, avec une légere attention du ſouverain, pour exciter & entretenir cet eſprit dans une nation. La marine & le commerce furent floriſſans. Des colonies Angloiſes s'établirent en Amérique d'une maniere très-avantageuſe. Les progrès de l'agriculture augmenterent ſenſiblement. Eliſabeth l'avoit animée en permettant l'exportation des

grains, que la France a long-temps regardée comme nuisible. Enfin le regne paisible de Jacques auroit fait le bonheur de l'Angleterre, s'il avoit eu autant de courage que d'humanité, & autant de prudence que de zele pour sa prérogative. Cette épigramme françoise prouve l'idée qu'on avoit de lui :

Tandis qu'Elisabeth fut roi,
L'Anglois fut d'Espagne l'effroi ;
Maintenant devise & caquette,
Régi par la reine Jaquette.

CHARLES I.

UN prince de vingt-cinq ans, brave, modeste, sobre & vertueux sembloit propre à faire respecter l'Angleterre chez les nations voisines, & à contenir ses sujets dans les bornes de la soumission. Malheureusement Charles s'étoit livré, comme son pere, à l'homme le plus indigne de sa faveur. Le duc de Buckingham le gouvernoit, & la

1625. Faveur de Buckingham.

haine qu'on portoit au miniſtre, ne pouvoit manquer de rejaillir ſur le monarque. D'ailleurs le nouveau roi ayant hérité des principes de Jacques I, & étant auſſi ferme dans ſes réſolutions que facile à ſe laiſſer prévenir, les ſemences de diſcorde répandues par tout le royaume devoient néceſſairement produire ſous ſon regne les effets les plus ſiniſtres.

Parlement; ſubſides.

Le premier parlement * qu'il aſſembla fit d'abord connoître la diſpoſition des eſprits. Charles eſpéroit de grands ſecours pour une guerre que ſon peuple avoit deſirée, & que la puiſſance de la maiſon d'Autriche rendoit ſi difficile à ſoutenir. Ces ſecours néanmoins ſe réduiſirent à deux ſubſides qui faiſoient cent douze mille livres ſterling. Buckingham étoit devenu trop odieux par ſes vices, le mariage du roi avec une princeſſe catholique avoit trop déplu aux puritains, pour que les

* Le nombre des pairs de ce parlement fut de quatre vingt-dix-ſept, ſans compter les évêques: dans le premier parlement de Jacques, il n'y en avoit que ſoixante-dix huit. Ainſi l'on compte dix-neuf pairs de la création de ce prince. La chambre des communes fut compoſée de quatre cent quatre vingt-quatorze membres.

communes s'empreſſaſſent beaucoup à ſatisfaire la cour. Indépendamment de ces motifs les principaux membres de la chambre étendoient leurs vues dans l'avenir. Perſuadés que le pouvoir de la couronne s'étoit accru aux dépens de la liberté du peuple, ils prétendoient le reſſerrer dans des limites plus étroites. Les beſoins du prince favoriſoient leur deſſein, & ils vouloient en profiter. Le droit des communes, d'accorder ou de refuſer l'argent néceſſaire, leur parut un moyen infaillible d'obtenir les plus importantes conceſſions. Cette politique déconcerta les eſpérances du roi. Il rompit un parlement dont il ne pouvoit rien eſpérer. Avec d'autres reſſources il équipa une flotte, il l'envoya ſur les côtes d'Eſpagne où elle ne réuſſit point.

Obligé de recourir au parlement il y trouva les mêmes vues, peu de ſecours, & une liberté inquiete. Le comte de Briſtol, qui étoit entré dans la chambre des pairs, malgré le roi & le miniſtre, ſe porta pour accuſateur de Buckingham, ſon en-

1626. Second parlement.

nemi. Les communes formerent une ſemblable accuſation. Mais quelque odieux que fuſſent les excès du favori, ils n'étoient point de nature à le faire condamner comme traître. Le roi défendit à la chambre de pourſuivre cette affaire, & lui ordonna de finir inceſſamment le bill des ſubſides. Peu de jours après il fallut modifier ſes ordres. On fit néanmoins entendre aux communes que, ſi elles refuſoient l'argent dont la couronne avoit beſoin, on eſſaieroit de ſuivre l'exemple du pluſieurs princes de l'Europe qui avoient ſu abolir les aſſemblées nationales: menace indiſcrete, propre à exciter l'ardeur des patriotes plutôt qu'à les effrayer. Deux membres de la chambre mis en priſon furent un nouveau ſujet de plaintes. Les communes déclarerent que toute affaire ſeroit ſuſpendue juſqu'à la réparation de leurs privileges, & obtinrent par-là un prompt élargiſſement des deux priſonniers. Ces démarches, ſuivies de violens efforts contre la tranquillité des catholiques, & contre la levée des droits de

Menaces du roi.

rnnage & de pondage ſans l'aveu
:s pairs, aigrirent le mécontente-
ent de Charles. Après avoir caſſé
parlement il employa les expé-
ens les plus dangereux ; compo-
ions avec les catholiques pour
s diſpenſer des loix pénales, *bien-*
illances & prêts forcés, violences
égales dont les exemples, autre-
ois communs, n'empêchoient point
l'on ne les jugeât incompatibles
vec la conſtitution du royaume.
luſieurs citoyens furent empriſon-
és pour avoir refuſé le prêt. Quel-
ues-uns réclamerent les loix de la
ation, & demanderent leur élar-
iſſement comme une choſe dûe.
)n diſcuta publiquement cette af-
aire délicate. Les juges refuſerent
e cautionnement offert par les pri-
)nniers ; mais ſans décider, comme
a cour l'auroit voulu, que le cau-
.onnement ne pouvoit être admis
our ceux que le roi ou le conſeil
voit fait mettre en priſon.

Dans ces conjonctures orageuſes
Buckingham ſignala encore ſa témé-
ité. Il avoit paru en France pour
e mariage du roi, & lâchant la

1627. Buckingham fait rompre avec la France.

bride à ſes paſſions, il avoit adreſſé des vœux hardis à la femme de Louis XIII. Il devoit retourner dans cette cour avec le titre d'ambaſſadeur, toujours enivré de ſon amour romaneſque. Mais le cardinal de Richelieu en pénétra le myſtere & en craignit les ſuites ; & Louis envoya défendre au duc de reparoître. Buckingham jura, dit-on, qu'il verroit la reine en dépit de tout le pouvoir de la France. Tranſporté de colere & jaloux de la gloire de Richelieu, il réſolut d'armer l'Angleterre contre une couronne que ce miniſtre rendoit déja formidable. Le duc de Soubiſe, un des chefs du parti Huguenot, ſollicitoit du ſecours à Londres ; il repréſentoit vivement l'intérêt de la nation à ſoutenir ce parti, dont le dévouement lui étoit aſſuré, dont la deſtruction lui pourroit devenir funeſte. Le miniſtre appuya ſes raiſons & ſes inſtances. Charles, au milieu de tant de troubles domeſtiques, ſe laiſſa engager dans cette guerre périlleuſe, & fit armer une flotte qui devoit attaquer la France avec ſept mille hommes de débarquement.

quement. Quoique Buckingham ignorât tout-à-fait l'art militaire, il prit le commandement de la flotte, fit une descente dans l'isle de Rhé, & manqua son entreprise par les fautes les plus énormes. Les Rochelois s'étant déclarés pour lui, Richelieu forma le dessein de les subjuguer.

1628. Troisieme parlement.

Charles convoqua le parlement, unique ressource dans la nécessité où il se trouvoit. Le zele religieux des communes étoit favorable à une guerre qui pouvoit sauver les huguenots ; mais le souvenir des violences de la cour, & la résolution imprudente que le roi manifesta, de prendre des mesures extraordinaires, si l'on refusoit de le seconder, leur servirent d'aiguillon pour attaquer avec plus de force la prérogative. « Si vous ne faites pas » votre devoir en contribuant aux » besoins de l'état, avoit-il dit, je » me croirai obligé par ma conscien- » ce d'employer d'autres moyens » pour sauver ce que la folie de » quelques particuliers peut mettre » en péril. Ne prenez point ces

» paroles pour une menace, car il » ſeroit indigne de moi de menacer » d'autres que mes égaux. C'eſt un » avertiſſement de celui qui eſt » chargé de votre conſervation & » de votre bonheur. » Ce diſcours donnoit trop à penſer. On craignit pour la conſtitution. Des cris de liberté s'éleverent dans la chambre baſſe, tels qu'on les auroit entendus au milieu du ſénat Romain. « Nous » ſommes appelés ici par ſa majeſté, » dit le chevalier Seymour, pour » lui donner de fideles conſeils qui » puiſſent s'accorder avec ſon hon- » neur, & nous devons le faire ſans » flatterie. Nous ſommes députés » ici par le peuple pour le délivrer » de ſes ſouffrances, & nous devons » le faire ſans crainte.... Ce n'eſt » pas être bon ſujet que de n'être » pas diſpoſé à perdre les biens & » la vie, lorſque ce ſacrifice peut être » utile au ſouverain & à la répu- » blique. Mais ce n'eſt pas être bon » ſujet, c'eſt être eſclave que de ſe » laiſſer ravir ſes biens contre ſa » volonté & ſa liberté, contre les » loix du royaume. En nous oppo-

Cris de liberté.

» ſant à ces entrepriſes nous ne fe-
» rons que marcher ſur les traces
» de nos ancêtres. » Ce morceau peut faire juger de tout le diſcours. « O mes imprudens ancêtres ! s'écria » le chevalier Philips, pourvoir » avec tant de ſoin à la poſſeſſion » tranquille de nos héritages & des » libertés du parlement, & négliger » notre liberté perſonnelle ! nous » laiſſer dans une priſon ſans terme, » ſans ſecours & ſans remede ! ſi » c'eſt-là ce qu'on nomme loi, pour- » quoi parler de liberté ? pourquoi » prendre la peine de diſputer ſur » la conſtitution, les franchiſes, la » propriété des biens, & autres » objets ſemblables ? Qu'eſt-ce qu'on » peut appeler ſien, ſi ce n'eſt la » liberté de ſa perſonne ? » Le chevalier Wentworth ajouta : « Le » même mal ſe fait ſentir au roi & » au peuple, & le même remede » doit le guérir. Nous devons défen- » dre, quoi ? des choſes nouvelles ? » non ; nos anciennes, nos légiti- » mes, nos *vitales* libertés ; en for- » tifiant les loix établies par nos » ancêtres, en y mettant un ſceau.

» que nul esprit licentieux n'ose » jamais rompre. »

Pétition de droit contre la prérogative.

A ce langage il étoit facile de juger que la fermentation éclateroit avec violence. On vouloit, à quelque prix que ce fût, abolir les prêts forcés, les *bienveillances*, les taxes sans l'aveu du parlement, la loi martiale, & sur-tout les empriſonnemens arbitraires. On les abhorroit comme des abus contraires à la grande chartre & aux privileges de la nation. Les abus, disoit-on, ne peuvent se changer en loi; & si la pratique les a rendus trop communs, c'est une preuve de la nécessité urgente d'y mettre remede. Dans cette vue les communes firent un acte sous le titre de *pétition de droit*, qui devoit restreindre la prérogative au droit anciennement établi, ou plutôt la réduire presque à rien. Leur bill insistoit sur la grande chartre, sur les loix d'Edouard III, sur les statuts du royaume, & finissoit par demander au roi que personne dorénavant ne pût être forcé de faire ou accorder aucun don, prêt, bienveillance, taxe, ou autre charge

ſemblable ſans un conſentement commun par un acte du parlement; que perſonne ne pût être cité pour répondre ou prêter ſerment, ni être empriſonné, ou autrement moleſté pour la même cauſe & pour cauſe de refus; qu'aucun ſujet ne pût être empriſonné ou détenu de la maniere dont on vient de parler; que les commiſſions pour les procédures de la loi martiale fuſſent annullées; & qu'il ne pût déſormais y avoir de pareilles commiſſions, de peur que quelqu'un des ſujets ne fût mis à mort contre les loix & franchiſes du pays, &c.

Charles, ſecondé par la chambre haute, s'efforça de parer ce coup funeſte. Il porta la complaiſance juſqu'à déclarer que jamais ni lui ni ſon conſeil ne feroit mettre en priſon ou ne contraindroit par d'autres voies aucun particulier pour le prêt d'argent, ni pour aucune autre cauſe que, dans ſa conſcience, il ne croiroit pas importante au bien public; ajoutant qu'il ſeroit incapable d'alléguer des cauſes douteuſes. Les pairs avoient propoſé aux com- La pétition paſſe en loi.

munes de réduire leur pétition à ce point : *Que dans les cas où le roi, par raiſons d'état, croiroit avoir de juſtes cauſes d'empriſonner ou de contraindre quelque ſujet, il ſe déclarât obligé de faire connoître ces cauſes quand le temps ſeroit convenable ; & qu'après les avoir expoſées il abandonnât le jugement du priſonnier à la loi commune du pays.* Enlever au monarque le pouvoir de faire arrêter un citoyen pour quelque raiſon que ce fût, c'étoit lui ôter le moyen de prévenir ou d'étouffer le déſordre dans un cas de néceſſité preſſante. Quelle barriere reſtoit-il contre la rebellion, lorſque le parlement ne ſeroit point aſſemblé ? Mais les communes, inſenſibles à cet inconvénient, pouſſerent leur pointe avec ardeur. La chambre haute paſſa le bill, & Charles, après d'inutiles évaſions, fut contraint d'y mettre le ſceau par la formule ordinaire : *Que ce bill faſſe droit, comme il eſt deſiré.* L'eſprit d'indépendance forma auſſitôt de nouvelles entrepriſes, dont le roi ſuſpendit l'effet ; en prorogeant ce dangereux parlement.

Si les ſentimens d'une grande partie du clergé avoient prévalu, loin d'attaquer la prérogative royale, on auroit porté l'obéiſſance plus loin que les rois mêmes ne l'exigeoient. Le docteur Manwaring avoit imprimé un ſermon où il enſeignoit que, dans les cas de néceſſité urgente, toute propriété paſſoit au monarque; qu'il pouvoit lever des taxes ſans l'aveu du parlement; & que la loi divine obligeoit à la ſoumiſſion pour toutes les demandes, quoique irrégulieres, qu'il pouvoit faire à ſes ſujets. Les deux chambres, irritées de cette doctrine, avoient puni ſévérement le prédicateur. Mais dès que la ſeſſion fut finie il reçut du roi, avec ſon pardon, un bénéfice conſidérable, & quelques années après, l'évêché de Saint Aſaph. Mauvaiſe politique de récompenſer ce qui n'étoit propre qu'à aigrir la nation.

Sermon pour la couronne, bien récompenſé.

Deux ſubſides obtenus du parlement ſervirent à de nouveaux préparatifs contre la France. Une flotte Angloiſe tenta inutilement de ſecourir la Rochelle. Buckingham en fai-

Buckingham aſſaſſiné.

ſoit équiper une autre plus conſidérable quand il fut aſſaſſiné à Portſmouth par un officier nommé Felton, dont le fanatiſme délivra l'Angleterre d'un miniſtre trop digne de la haine publique, trop indigne de l'amitié des deux rois qu'il avoit expoſés à tant de malheurs. On ne ſauroit pardonner à Jacques I ni à ſon fils cet attachement aveugle pour un homme ſans mœurs & ſans mérite. A quoi ſont expoſés les états lorſque la faveur donne le pouvoir, & diſpenſe en quelque maniere de l'obligation de l'exercer ſagement! Après la mort du miniſtre, les Anglois ſe préſenterent devant la Rochelle; mais ils ne purent forcer la digue que Richelieu avoit fait conſtruire dans l'Océan. Le boulevard du calviniſme fut abattu, & dès ce moment la France fut capable des plus vaſtes entrepriſes.

1629. Parlement raſſemblé.

Ce revers irrita l'humeur ſéditieuſe des mécontens. Le parlement s'étant, raſſemblé au terme de la prorogation, on vit les communes ſuivre leur plan avec vigueur. Pleines de l'enthouſiaſme des puritains, dont

la plupart des membres de la chambre avoient adopté les ſentimens, ſoit par conviction, ſoit par politique, elles ſe déchaînerent d'abord & contre les catholiques qu'elles déteſtoient, & contre les arminiens qu'elles accuſoient d'héréſie. Mais leur principal effort fut pour arracher au roi une de ſes plus grandes reſſources. Le droit de tonnage & de pondage ſur l'entrée & la ſortie des marchandiſes, quoique pur don du peuple dans ſon origine, étoit depuis Henri IV tellement attaché à la couronne, que les rois l'avoient toujours levé au commencement de leur regne, avant même que le parlement leur en eût confirmé la poſſeſſion. On n'avoit accordé à Charles que pour un an ce droit accordé à vie aux princes ſes prédéceſſeurs. Voyant les communes réſolues de l'en dépouiller, il leur fit dire qu'il n'avoit jamais prétendu ſe l'attribuer comme une branche de ſa prérogative héréditaire, que la néceſſité ſeule l'avoit forcé à le percevoir juſqu'alors, & qu'il demandoit le bill qui devoit lui aſſurer

Tonnage & pondage.

ce don gratuit de ſon peuple. La demande étoit d'autant plus juſte, que le tonnage & le pondage faiſoient une partie conſidérable de ſes revenus inſuffiſans. La chambre n'en fut pas moins inflexible. On qualifia d'ennemis de la nation les officiers qui levoient ce droit, & de traîtres à la liberté Angloiſe les marchands qui le payeroient volontairement. Peu de jours après Charles rompit l'aſſemblée, & choqua les factieux par des actes d'une ſévérité indiſcrete.

Paix avec la France & l'Eſpagne.

Pour ne plus s'expoſer à ces orages parlementaires il fit la paix avec la France, abandonnant les huguenots à la clémence de Louis XIII; enſuite avec l'Eſpagne, dont il n'obtint qu'une promeſſe générale d'employer ſes bons offices pour le rétabliſſement de l'électeur Palatin. Les victoires de Guſtave Adolphe, roi de Suede, le plus redoutable ennemi de la puiſſance Autrichienne, ſervirent davantage à relever les eſpérances de Frédéric. Charles, en paix avec ſes voiſins, déchargé d'un fardeau trop au-deſſus de ſes forces,

éclairé par une triſte expérience, modéré par caractere, vertueux par principes, délivré des funeſtes conſeils de Buckingham, ayant un miniſtre ſage & fidele dans Wentworth, comte de Strafford, qu'il avoit détaché du parti républicain en l'élevant aux honneurs, donna cependant matiere à de nouveaux troubles : tant il eſt difficile de gouverner avec ſuccès quand les factions ont affoibli les reſſorts du gouvernement!

Cérémonies de Laud, ſemblables à celles de l'égliſe Romaine.

Ce prince étoit théologien comme ſon pere, & zélé pour ſon ſyſtême de religion autant que pour ſa prérogative. Malheureuſement il honoroit de toute ſa confiance Laud, évêque de Londres, prélat dont le déſintéreſſement & les mœurs auſteres méritoient ſans doute des éloges, mais dont les préjugés ſuperſtitieux, le zele opiniâtre, le courage entreprenant, & la fermeté inflexible, devoient produire de grands maux par leur oppoſition à l'eſprit national. Laud avoit à cœur d'exalter les droits du ſacerdoce & de multiplier les cérémonies dans

le culte. Il en introduisit plusieurs peu différentes de celles de l'église Romaine. Les puritains virent avec horreur ce qu'ils appeloient d'abominables superstitions. La table de communion entourée d'une balustrade, les ministres revêtus d'une chape pour administrer le sacrement, les communians obligés de le recevoir à genoux, des crucifix & d'autres images placés dans les temples furent à leurs yeux des scandales qui annonçoient l'Antechrist. On cria que l'évêque de Londres travailloit à rappeler le papisme. Une dame s'étant fait catholique, comme il lui en demandoit la raison : *C'est sur-tout*, répondit-elle, *parce que je crains de voyager dans la foule. Je vois que vous & quantité d'autres vous voulez prendre le chemin de Rome : pour n'être pas pressée dans la foule j'ai pris le parti de vous devancer.*

Impositions. Si d'une part l'évêque & ses partisans étendoient trop loin la juridiction spirituelle, & s'attiroient ainsi la haine du peuple, de l'autre ils ne cessoient de prêcher l'obéissance pour l'autorité royale. C'étoit

le moyen de plaire au roi. Il éleva Laud à la dignité d'archevêque de Cantorbéry, & le mit en état d'exercer avec rigueur une ſorte de deſpotiſme. Accablé du beſoin d'argent malgré la plus exacte économie, il commença lui-même à faire un uſage plus libre de l'autorité. Aux droits de tonnage & de pondage, aux monopoles palliés, aux compoſitions avec les non-conformiſtes, * il ajouta une nouvelle taxe *des vaiſſeaux* pour l'entretien de la marine. Chaque comté fut chargé d'une ſomme fixe qu'on répartit ſur les particuliers; & le total ne monta qu'à deux cent mille livres ſterling : ſomme modique, employée très-utilement, mais qui parut une impoſition révoltante, parce qu'elle étoit arbitraire. Ces taxes, conſacrées au bien public, exciterent de violens murmures. Divers jugemens de la cour de haute commiſſion & de la chambre étoilée, tribunaux redoutables & dépendans de la couronne, augmen-

Taxe des vaiſſeaux.

* On appelle *non-conformiſtes* ceux qui s'écartent de la religion Anglicane.

terent les griefs de la nation, qui voyoit avec douleur qu'on ne vouloit plus assembler de parlement.

Jugemens remarquables.

Prinne, avocat puritain, fut condamné au pilori, à perdre les deux oreilles, & à finir ses jours en prison, pour avoir écrit contre la hiérarchie, & contre les innovations de Laud. Dans un livre sur les spectacles ce fanatique soutenoit qu'une partie des comédiens étoient papistes; que chaque pas de danse étoit un pas vers l'enfer; que le principal crime de Néron avoit été de fréquenter & de jouer la comédie; que l'on n'avoit point eu de plus grand motif de conspirer contre lui, &c. De telles extravagances enchantoient les puritains autant qu'elles offensoient la cour. L'évêque de Lincoln fut cruellement puni de quelques traits qui avoient blessé la délicatesse de Laud. Mais le procès de Jean Hambden intéressa toute l'Angleterre. Partisan hardi de la liberté, Hambden refusa de payer dix schelings pour la taxe des vaisseaux. Sa cause fut mise en justice & plaidée douze jours entiers. Ses

Procès d'Hambden.

avocats ſoutinrent avec chaleur, que le roi ne pouvoit exiger légitimement cette taxe ; que le cas prétendu de néceſſité étoit une ſuppoſition chimérique ; qu'il dépendoit de lui de convoquer le parlement ; que le délai de quarante jours néceſſaire pour la convocation n'entraînoit aucun inconvénient, vu l'état paiſible du royaume ; qu'enfin la pétition de droit s'oppoſoit manifeſtement à cette entrepriſe de la cour. Les juges, comme on l'avoit bien prévu, condamnerent Hambden à payer la taxe ; & la nation ſe crut en proie, malgré la douceur de Charles I, au fléau terrible du deſpotiſme.

L'Ecoſſe révoltée par fanatiſme.

Cependant la charge étoit au fond trop légere, l'emploi des impoſitions étoit trop utile à l'état, pour que l'on dût craindre un bouleverſement de la monarchie, ſi le fanatiſme, plus fort que toutes les paſſions humaines, n'avoit pas armé les peuples contre un roi digne de leur amour. A l'exemple de ſon pere, ce prince deſiroit ardemment d'établir en Ecoſſe la diſcipline &

la prudence de renoncer au deſſein, qui l'avoit occaſionnée. Il offrit ſeulement de ſuſpendre la liturgie juſqu'à ce qu'elle pût être reçue par des voies légales, pourvu que les Ecoſſois de leur côté rétractaſſent le covenant. Leur réponſe fut qu'ils abjureroient plutôt leur baptême. Il ſe relâcha inſenſiblement ſur le reſte pour conſerver l'épiſcopat, & permit une aſſemblée eccléſiaſtique. Cette aſſemblée générale, où les laïques furent les plus forts, (car la ſecte presbytérienne les y admettoit) commença par répandre une accuſation contre les évêques, dans laquelle on les chargeoit indiſtinctement de toute ſorte de crimes. Enſuite elle déclara nuls les actes ſur les affaires eccléſiaſtiques, faits depuis l'avénement de Jacques à la couronne d'Angleterre. Ainſi les canons, la liturgie, la cour de haute commiſſion, l'épiſcopat même, furent abolis d'un ſeul coup. Une démarche ſi audacieuſe ne pouvoit être ſoutenue que par les armes. La politique du cardinal de Richelieu fomentoit cet eſprit de rebellion.

L'épiſcopat aboli. Femmes fanatiques.

L'on ſe prépara ouvertement à la guerre civile ; on ſaiſit les places fortes ; on fortifia la ville de Leith ; & les femmes de qualité, confondues avec le peuple dont elles partageoient l'enthouſiaſme, porterent ſur leurs épaules les matériaux qui ſervoient à l'entrepriſe. Une prophéteſſe, ſecondée par un fougueux prédicateur, excitoit merveilleuſement le zele & le courage. Elle appeloit le Sauveur *Jéſus covenentaire* ; ce que la religion a de plus auguſte devenoit le motif des plus criminelles réſolutions.

1639. Charles prend les armes contre l'Ecoſſe.

Quoique ami de la paix, quoique affectionné pour l'Ecoſſe, ſa patrie, le roi ne put s'empêcher de lever des troupes. Son économie lui avoit ménagé deux cent mille livres ſterling. La reine engagea les catholiques à lui donner de l'argent : nouveau ſujet de plaintes contre eux, parce que l'injuſtice des paſſions transforme le bien en mal. S'étant mis à la tête de ſon armée, au-lieu de montrer la vigueur que demandoient les circonſtances, il ſe laiſſa fléchir par les premiers ſignes d'une

feinte ſoumiſſion, & fit à la hâte un traité qui annonçoit plus de foibleſſe que de prudence. L'aſſemblée eccléſiaſtique & le parlement d'Ecoſſe furent convoqués pour terminer les différens. Mais la premiere, heurtant de front ſes principes, déclara l'épiſcopat illégitime, flétrit la liturgie & les canons, traita la haute commiſſion de tyrannie. Bientôt après les prétentions du parlement Ecoſſois le mirent dans la néceſſité de recourir de nouveau à la voie des armes. Ses reſſources étoient malheureuſement épuiſées. Le parlement d'Angleterre pouvoit ſeul lui en fournir. Il ſe vit contraint de le convoquer après neuf ans d'interruption.

1640. Quatrieme parlement caſſé.

Si l'eſprit de parti ſavoit garder des meſures, les communes auroient pu prévenir des maux affreux par une ſage déférence. Mais le roi les preſſa en vain d'accorder d'abord les ſubſides évidemment néceſſaires. En vain il donna ſa parole de prince & de gentilhomme qu'elles auroient enſuite la liberté de continuer leurs délibérations & de faire leurs re-

montrances. En vain il offrit de ſupprimer la taxe des vaiſſeaux, dont le produit avoit toujours été conſacré à l'entretien de la marine. Leur ſyſtême favori d'indépendance l'emporta ſur toute autre conſidération. Plus Charles & ſon prédéceſſeur s'étoient obſtinés à étendre les bornes de la prérogative, plus elles s'obſtinerent à la reſtreindre par des uſurpations populaires. L'imprudence des princes avoit enhardi leur témérité. Elles alloient non-ſeulement réveiller tous les anciens griefs, mais porter un bill pour anéantir la taxe des vaiſſeaux, lorſque le roi, trop foible ou trop inconſidéré dans les orages, caſſa ce quatrieme parlement comme il avoit caſſé les trois autres. L'aſſemblée eccléſiaſtique ne laiſſa pas de ſe tenir contre l'uſage, & lui accorda un ſubſide; les courtiſans lui prêterent des ſommes conſidérables; mais ces reſſources étoient peu de choſe en comparaiſon des beſoins: les factieux touchoient au moment de leur triomphe.

Il falloit combattre les Ecoſſois Progrès des rebelles.

révoltés qui avoient pénétré en Angleterre. L'armée royale marcha contre eux. Ils en battirent un détachement. La terreur saisit le reste des troupes, & les rebelles s'emparerent de Newcastle, assurant toujours qu'ils étoient pleins de respect & de soumission pour le prince. Le comte de Strafford conseilla de ne point entrer en négociation, de hasarder une bataille dont la perte ne pouvoit empirer le mal présent. Charles ne suivit pas ce conseil. On ouvrit des conférences; & comme il paroissoit impossible de soutenir davantage l'autorité, on assembla le parlement, afin de prévenir de plus grands malheurs. Pouvoit-il y en avoir de plus grand que de s'exposer à ses entreprises dans un temps où tout étoit à craindre pour le trône!

Dernier & long parlement. Source des troubles.

La crise des affaires pronostiquoit une révolution fatale. Malheureusement la constitution Angloise, obscurcie, incertaine, mal affermie en des siecles de trouble & d'ignorance, ouvroit un vaste champ de querelles & de discorde. Le monar-

que croyoit ſoutenir des droits inviolables en maintenant une autorité dont les Tudors avoient joui tranquillement ; il craignoit de ſe deshonorer par le ſacrifice de quelque branche des prérogatives de ſa couronne. Le parlement, au contraire, voyant des atteintes manifeſtes portées aux loix, ſe glorifioit de défendre la liberté civile, dont les idées étoient mieux éclaircies que jamais, & dont l'amour faiſoit la paſſion dominante des communes. Encouragé par ſes premieres démarches, animé par la réſiſtance même, il oublioit les égards & la ſoumiſſion dûs au ſouverain pour établir un nouveau ſyſtême de gouvernement ſous prétexte de remettre l'ancien en vigueur. L'intérêt, l'ambition, la cabale, & ſur-tout le fanatiſme, mêlerent leurs terribles influences à ce faux zele patriotique, qui mit la patrie en flamme en prétendant l'affranchir du deſpotiſme. Dès le commencement un des membres de l'aſſemblée ſe plaignit avec amertume que la religion étoit flétrie

ſous le nom de puritaniſme. « Quiconque, dit-il, veut conformer » ſes actions aux loix divines & » humaines eſt un puritain ; quiconque ne veut plus faire ce que » d'autres veulent qu'il faſſe eſt un » puritain. Le chef-d'œuvre de ces » méchans eſt de rendre odieux, » comme un parti ſuſpect dans l'é- » tat, ceux qui profeſſent la véri- » table religion. »

Entrepriſes des communes.

Strafford étoit trop dévoué aux intérêts de ſon maître, trop vigilant & trop ferme dans le miniſtere, pour n'être pas en butte à la haine des mécontens. La chambre des communes conjura ſa ruine. Elle l'accuſa de haute trahiſon, ainſi que Laud, archevêque de Cantorbéry, l'homme qui avoit le plus d'aſcendant ſur l'eſprit du roi. On leur ſuppoſoit à l'un & à l'autre le deſſein d'établir l'autorité arbitraire par le renverſement des loix & de la conſtitution. Les pairs, dont l'attachement à la couronne s'affoibliſſoit, parce qu'ils avoient moins de graces à en attendre, firent arrêter les deux accuſés. Deux autres miniſtres

nistres n'échapperent à la prison qu'en prenant la fuite. Ces coups violens rendirent les communes si redoutables qu'elles pouvoient forcer aisément toutes les barrieres. Quiconque avoit exercé des pouvoirs conformes à l'usage, mais non autorisés par la loi, fut déclaré *délinquant ;* nouveau genre d'accusation, dans lequel se trouverent enveloppés plusieurs magistrats & officiers capables de bien servir la couronne. On décida que l'approbation des deux chambres étoit nécessaire, comme celle du roi, pour l'authenticité des canons ecclésiastiques. On abolit la taxe des vaisseaux ; on censura presque tous les actes du gouvernement ; on tira de prison les auteurs séditieux qui l'avoient insulté par des libelles. La chambre basse, la ville entiere, retentissoient chaque jour de furieuses invectives ; & les prédicans puritains souffloient le fanatisme du haut des chaires. Leur parti, devenu le plus fort, se déchaîna contre les évêques, persécuta les catholiques. Le zele imprudent de la reine avoit

Les puritains déchaînés.

exposé ceux-ci à toute la fureur des sectaires, qui voyoient avec indignation un nonce du pape, nombre de prêtres & de Jésuites résider tranquillement à la cour. Londres présenta au parlement une pétition signée de quinze cents personnes, pour faire changer tout le gouvernement épiscopal. De pareilles pétitions sur toute sorte d'objets devinrent très-communes. C'étoit un moyen de publier impunément des libelles, & de former des associations contre le roi & contre l'église.

Conduite foible du roi.

Ainsi les communes, par des entreprises continuelles, & par une persévérance opiniâtre, s'emparèrent de l'autorité, dont elles exagéroient les abus. Charles ne sut point tenir le juste milieu, ni éviter les excès, aussi funestes en fait de politique qu'en fait de morale. Une attention extrême à défendre la prérogative l'avoit entraîné dans cet abyme: une extrême indulgence pour les adversaires de la couronne mit le comble à ses malheurs. La chambre fixa un terme fort court

au droit de tonnage & de pondage, afin de le révoquer ou de le proroger comme elle jugeroit à propos. Il y consentit sans peine. Il souscrivit un bill qui régloit que le parlement seroit convoqué de trois en trois ans, & qu'une fois assemblé il ne pourroit être ajourné, ni prorogé, ni dissous dans l'espace de quinze jours sans le consentement des chambres. Il remplit même le conseil privé de seigneurs dévoués au parti populaire, mais dont quelques-uns devinrent les défenseurs de la couronne.

1641. Procès de Strafford.

Des concessions si étranges n'empêcherent pas les communes de poursuivre avec fureur le procès du comte de Strafford. Quatre mois furent employés à rédiger les articles d'accusation. Ce grand homme y répondit avec une force & une évidence qui devoient confondre les accusateurs. Mais au tribunal des passions l'innocent est toujours coupable quand on veut le perdre. Quelques traits de hauteur, quelques actes irréguliers d'autorité n'étoient pas des preuves du crime

dont on le chargeoit. La haute trahiſon avoit été nettement définie par les loix, & aucun des faits allégués n'y avoit rapport. Faute de raiſons ſolides on imagina que pluſieurs traits réunis, quoique peu condamnables chacun en particulier, formoient un corps de preuves ſuffiſant pour convaincre l'accuſé. Il démontra l'injuſtice de cette ſuppoſition. « N'imputez pas, dit-il à » ſes juges, des difficultés inſurmon» tables aux miniſtres du gouverne» ment; ne les mettez pas dans l'im» puiſſance de ſervir avec alégreſſe » leur roi & leur patrie. Si vous les » examinez dans les plus minces dé» tails, expoſés à des peines ſi rigou» reuſes, l'examen deviendra intolé» rable. Alors les affaires publiques » ſeront abandonnées; & jamais » homme ſage, qui aura une répu» tation ou une fortune à perdre, » ne voudra s'engager dans des » périls ſi affreux & ſi obſcurs. »

Strafford condamné. Quelque plauſibles que fuſſent les réponſes de Strafford, la chambre baſſe porta contre lui le bill d'*attainder*. Il s'agiſſoit de le faire ſigner

par le roi & par les ſeigneurs. On eut ſoin de ſemer des bruits capables d'ameuter le peuple. On ne parloit que de conſpirations & d'attentats contre la patrie. On publioit même que les catholiques vouloient faire ſauter la Tamiſe avec de la poudre afin de noyer les puritains. Ces abſurdités produiſirent leur effet. La populace étoit en furie ; la chambre haute fut effrayée. De quatre-vingts pairs environ qui avoient aſſiſté au procès, quarante-cinq ſeulement ſe trouverent au jugement, & dix-neuf ſe déclarerent contre le bill : preuve évidente que le plus grand nombre l'auroit rejeté ſi les ſuffrages euſſent été libres.

Le roi abandonne Strafford.

Bientôt le palais du roi fut aſſiégé de ſéditieux qui demandoient juſtice contre Strafford. La reine, les courtiſans conſeilloient de céder à la violence. Juſſon, évêque de Londres, eut ſeul le courage de dire que ſi l'on croyoit le bill injuſte, il ne falloit point y conſentir. Au milieu de ces cruelles perplexités Charles reçoit une lettre du comte, par laquelle ce généreux miniſtre

le prioit de ſacrifier ſes jours innocens. La néceſſité détermine enfin le roi. Il nomme quatre commiſſaires pour ſigner le bill en ſon nom, ne pouvant ſe réſoudre à le faire de ſa propre main. Strafford, à cette nouvelle qu'il n'attendoit point, témoigna ſa ſurpriſe par ce paſſage de l'écriture trop convenable aux circonſtances : *Ne mettez pas votre confiance dans les princes ni dans les enfans des hommes ; parce qu'il n'y a point de ſalut à eſpérer d'eux.*

Son exécution. Il marcha cependant au ſupplice avec une héroïque fermeté. *Je crains* dit-il, ſur l'échafaud, *que ce ne ſoit un mauvais préſage pour la réforme qu'on projette dans l'état, que de commencer par l'effuſion du ſang innocent.* Charles I ſe reprocha juſqu'à la fin ſa foibleſſe comme un crime. Il avoit promis au comte que le parlement ne toucheroit pas *à un poil de ſa tête ;* & il ne pouvoit s'excuſer lui-même d'avoir conſenti à ſa mort. Ce fameux miniſtre répétoit ſouvent à ſon maître une maxime mémorable : « Que ſi quelquefois la néceſſité obligeoit le

» ſouverain de violer les loix, on » devoit uſer de cette licence avec » une extrême réſerve ; & qu'auſſi- » tôt qu'il étoit poſſible, on devoit » faire réparation aux loix pour » tout ce qu'elles avoient pu ſouf- » frir de ce dangereux exemple. » Il n'étoit pas ſans doute exempt de reproches ; mais Rapin Toyras nous paroît trop prévenu contre ſon mérite. Strafford étoit gouverneur d'Irlande, & avoit acquis dans cette importante & difficile commiſſion un droit éternel à la reconnoiſſance publique. Ses ſoins, ſa vigilance, ſa fermeté y avoient maintenu la paix, augmenté les reſſources, encouragé l'agriculture & l'induſtrie, établi des manufactures, rendu la marine cent fois plus forte qu'il ne l'avoit trouvée, & toujours concilié les interêts du roi avec ceux des peuples, ſans mériter le moindre ſoupçon de péculat. On lui faiſoit un crime d'état de pluſieurs actes de juriſdiction arbitraire, juſtifiés par la coutume & par les circonſtances ; on oublioit tous ſes ſer-

vices, parce qu'il étoit l'ami de Charles & l'appui du trône.

L'autorité royale presque anéantie.

Les mêmes commissaires qui signèrent le bill contre le ministre, en souscrivirent un autre plus funeste à l'autorité royale. L'armée d'Angleterre & celle d'Ecosse, toujours subsistantes quoique dans l'inaction, étoient payées par les communes de l'argent qu'avoit prêté la ville de Londres. Sur la demande d'un nouveau prêt, les citoyens firent quelque difficulté, alléguant l'incertitude du remboursement, si le parlement venoit à finir. Soit que l'affaire eut été concertée, ou non, il parut aussi-tôt un bill pour déclarer que le parlement ne pourroit être cassé, ni prorogé, ni ajourné sans le consentement des deux chambres. Le roi, en consentant à cet acte, se rendit en quelque maniere l'esclave de ses oppresseurs. Les communes, résolues d'anéantir tout reste d'autorité arbitraire, attaquerent la cour de haute commission & la chambre étoilée, dont la juridiction, presque sans regle & sans bornes, mettoit des entraves réelles à la

liberté civile. L'une & l'autre furent abolies. C'étoit une breche d'autant plus grande au pouvoir de la couronne, que la chambre étoilée puniſſoit ſeule les infractions des ordonnances & des édits royaux. Le droit de faire des ordonnances ſe trouva dès-lors comme abrogé, puiſque le prince n'avoit plus le moyen d'en maintenir l'exécution. On entretenoit depuis un an l'armée Ecoſſoiſe, dont le voiſinage étoit utile aux factieux. Ces troupes furent enfin congédiées avec un préſent de trois cent mille livres ſterling; & leur entrepriſe louée dans l'acte de pacification, comme *tendante à l'honneur & à l'avantage de ſa majeſté.* Une inſulte ſi formelle achevoit d'avilir le ſouverain. Ayant paſſé en Ecoſſe il s'y laiſſa dépouiller comme en Angleterre, afin de conſerver une vaine ombre de royauté. On y ſtatua qu'aucun officier ni aucun juge ne pourroit être nommé pour gouverner le royaume en l'abſence du roi, ſans l'avis & l'approbation du parlement.

La deſtinée de Charles I étoit de Maſſacre &

révolte en Irlande.

voir ſes trois royaumes embraſés à la fois de la même flamme. L'Irlande avoit été paiſible depuis qu'elle connoiſſoit des loix & de la ſubordination. Strafford, en la gouvernant, avoit beaucoup perfectionné l'ouvrage de Jacques I. Mais ce peuple haiſſoit toujours les Anglois, & ſur-tout leur religion. Zélés catholiques, autant qu'on peut l'être avec une brutale & ſuperſtitieuſe ignorance, les Irlandois ne voyoient pas ſans horreur un nombre de puritains répandus dans leur pays. Les troubles d'Ecoſſe & d'Angleterre réveilloient en eux la paſſion de l'indépendance. Quelques chefs hardis formerent le projet d'une révolte. Tout ce que le fanatiſme a de plus féroce éclata dans l'exécution de leur deſſein. L'Irlande entiere devint un théatre de ſang. On maſſacra les Anglois avec une fureur inouïe. Les femmes, les enfans même prêterent leurs mains au carnage. Plus de quarante mille victimes furent immolées; & ce qui échappa ſouffrit des maux inexprimables. Ces barbaries paroiſſoient

une œuvre ſainte à des hommes dont la ſuperſtition étouffoit tout ſentiment de la nature. On dit qu'en égorgeant leurs freres hérétiques, ils leur annonçoient avec ſatisfaction les ſupplices de l'enfer où ils alloient les précipiter. Peu s'en fallut que Dublin, capitale du royaume, ne tombât en la puiſſance des rebelles. Outre le prétexte de la religion ils chercherent à couvrir leur crime de couleurs plus ſpécieuſes. Ils publierent que le roi & la reine les avoient autoriſés à prendre les armes pour défendre les prérogatives de la couronne. Une commiſſion forgée, munie du ſceau royal qu'on détacha d'une patente, ſervit de titre à cette impoſture, que les ennemis de Charles ne manquerent pas de faire valoir comme une réalité.

Nouveaux mouvemens contre le roi.

Il reçut en Ecoſſe la nouvelle du ſoulèvement. Les Ecoſſois, ſi zélés pour leur religion quand elle avoit fourni des motifs pour combattre l'autorité du roi, le furent beaucoup moins quand elle auroit dû les animer contre les rebelles d'Irlande.

Ils ne s'empreſſerent pas tant à punir ces catholiques furieux qu'à profiter de leur attentat. En accordant au prince de foibles ſecours, ils envoyerent à Londres des commiſſaires pour prendre contre lui de nouvelles meſures avec le parlement qui l'opprimoit. Charles, à ſon tour, ſentit bientôt que ce parlement, malgré toutes ſes conceſſions, méditoit encore des entrepriſes fatales. Sa bonté ou ſa foibleſſe lui fit faire une démarche dont les communes abuſerent. Après avoir repréſenté combien il étoit néceſſaire de lui donner des ſecours contre l'Irlande, il ajouta qu'il abandonnoit cette guerre à leur prudence & à leurs ſoins. C'étoit leur offrir le moyen de le réduire bientôt à l'extrémité. On ſaiſit l'occaſion; on leva de l'argent, on prit des armes dans les magaſins ſous prétexte de l'expédition d'Irlande, mais en effet dans la vue d'aſſujettir entiérement le malheureux prince. Jamais la bigoterie du puritaniſme ne ſervit mieux l'eſprit de cabale. Tandis que Charles, indigné contre

les Irlandois, respiroit une juste vengeance, le peuple l'accusoit de favoriser leur religion & de les avoir lui-même excités à la révolte.

Démarches étranges des communes.

Dans ce moment de crise les communes publierent leur *Remontrance de l'état du royaume*, piece fameuse qui n'avoit pas même été présentée aux pairs, qui n'étoit point adressée au roi, & qui étoit une sorte d'appel au peuple de toute sa conduite cruellement censurée. La passion seule avoit pu dicter cet ouvrage. Pourquoi envenimer encore les anciens griefs ? pourquoi exagérer des abus déja réformés avec tant de rigueur ? que pouvoit-on prétendre davantage à moins de vouloir envahir toute la puissance ? Aussi étoit-ce le but des communes. Elles demandoient au roi de n'admettre dans son conseil & de n'employer dans les affaires que des hommes à qui le parlement pût se fier ; c'est-à-dire, que des hommes de leur corps ou de leur parti. Charles fit répandre avec soin sa réponse à la remontrance, ou plutôt à la satire qui tendoit à soulever contre

lui la nation. Mais une apologie modérée & pleine d'égards ne put affoiblir les préjugés populaires. Dans un bill au ſujet des troupes qu'on devoit lever, la chambre baſſe déclara contraire à la liberté publique le pouvoir que s'attribuoit le prince de forcer les ſujets à prendre les armes. Rien n'étoit cependant mieux établi par l'uſage : nulle branche de la prérogative plus eſſentielle ni plus reſpectable. Le roi alla repréſenter lui-même aux pairs l'inconvénient d'un acte ſi dangereux. On jugea dans les deux chambres qu'il avoit violé les privileges du parlement, en prenant connoiſſance de ce bill, avant qu'il eût été porté à la chambre haute. On vouloit lui faire un crime de tout. La plupart des pairs s'oppoſerent néanmoins aux entrepriſes des communes contre les droits du ſouverain. Ils en prévoyoient les conſéquences pour leur propre autorité. Les communes oſerent leur faire entendre que, repréſentant le corps de la nation, elles pouvoient ſe paſſer de leurs ſecours.

La religion catholique & la hiérarchie (car on affectoit toujours de les confondre) furent attaquées avec plus de violence que jamais. Si la chambre basse suivoit en cela ses préjugés, elle mettoit aussi en jeu avec adresse le fanatisme du peuple; moyen infaillible de bouleverser un état, lorsqu'un faux zele de religion y éteint les lumieres naturelles. Le bruit se répandoit partout, que les papistes & les partisans de l'épiscopat conjuroient la ruine du royaume. Le peuple s'assembloit en tumulte, poussoit des cris de rage, vomissoit mille injures contre les évêques & les lords *au cœur pourri*. Ce désordre alla si loin, que les évêques firent une protestation, par laquelle, après avoir exposé les insultes & les menaces des séditieux, ils déclaroient que ne pouvant plus se rendre en sûreté à la chambre haute, ils protestoient contre tout ce qui se feroit au parlement en leur absence. Cette démarche précipitée fut un triomphe pour les communes. Elles accuserent de trahison les prélats. Personne n'osa prendre leur

1642. Les évêques attaqués.

défenſe, & ils furent mis ſous une garde. Quelqu'un dit qu'ils méritoient ſeulement d'être mis aux petites-maiſons (à *Bedlam.*)

Imprudence du roi ; ſuite des troubles.

S'il eſt vrai, comme on le conjecture, que le but des factieux, en foulant aux pieds tous les égards, étoit d'engager le roi à quelque imprudence qui pût le perdre, leur politique fut juſtifiée par l'événement. Charles, pouſſé à bout, dépouillé & avili, animé par les conſeils de la reine & d'autres perſonnes, ſe détermine bruſquement à faire un coup de vigueur après tant de preuves de complaiſance & de foibleſſe. Il envoie ſon procureur général à la chambre haute accuſer le lord Kimbolton & cinq membres des communes, comme s'étant efforcés de détruire les loix fondamentales du royaume, d'anéantir le pouvoir royal, de donner aux ſujets une autorité arbitraire & tyrannique, de ſoulever le peuple, d'abolir même les droits du parlement, &c. Cette accuſation pouvoit tomber également ſur tous les membres de la chambre baſſe, & l'on auroit dû

prévoir combien elle y exciteroit de fureur. Le ſergent d'armes y va demander les cinq accuſés ; des meſſagers d'état les cherchent par-tout inutilement ; enfin le roi ſe rend en perſonne à la chambre, y déclare ſes volontés, aſſure qu'il n'a jamais eu intention d'employer la force, & qu'il veut agir dans la meilleure forme des loix. Les accuſés, prévenus de ſon deſſein, avoient eu le temps de ſe retirer. Ne les voyant point, il demande à l'orateur s'il n'en reſte aucun. « Sire, répond cet » officier, dans la place que j'oc» cupe, je n'ai des yeux pour voir, » une langue pour parler, que ſui» vant la direction de la chambre, » dont je ſuis le ſerviteur ; & je » demande humblement pardon à » votre majeſté de ne pouvoir ré» pondre autre choſe à ſa queſtion. » Le lendemain Charles fit aſſembler le conſeil de ville, y alla lui-même ſans gardes pour inſpirer plus de confiance, dit qu'il avoit accuſé de haute trahiſon certaines perſonnes contre leſquelles il vouloit n'employer que des voies légales, &

Le roi dans la chambre baſſe.

qu'il eſpéroit qu'on ne leur donneroit point d'aſyle dans la cité.

Le roi inſulté. Pétitions au parlement.

Toutes les rues où il paſſa retentirent de cris ſéditieux. *Privilege du parlement, privilege!* s'écrioit la populace. Un homme eut l'inſolence de s'approcher du carroſſe & de dire, comme les Iſraëlites lorſqu'ils abandonnerent Roboam : *A vos tentes, Iſraël.* Bientôt les cinq accuſés furent conduits en triomphe à la chambre baſſe. On y reçut de toutes parts des pétitions qui prouvoient le ſoulèvement général. Les porte-faix en préſenterent une dans laquelle, après avoir inſiſté en ſénateurs ſur les privileges du parlement, les dangers de la religion, la décadence du commerce, ils demandoient juſtice contre les coupables, ajoutant que ſi le remede étoit différé plus long-temps, ils ſe porteroient à des extrémités qui juſtifieroient le proverbe : néceſſité n'a point de loi. Cette rage ſaiſit même les femmes. Elles expoſerent vivement la terreur qu'elles avoient conçue des papiſtes & des évêques. « Les femmes, dirent-elles, ont le

» même droit que les hommes de » faire une pétition au ſujet des » maux publics, *parce que Chriſt les » a rachetées au même prix, & que » le bonheur des deux ſexes conſiſte » également dans la jouiſſance libre » de Chriſt.* » Leur extravagante pétition fut approuvée par les communes. Il en parut auſſi une des mendians, & on les remercia de leur zele. Tout moyen paroiſſoit bon & honnête, pourvu qu'il fût propre à fomenter la diſcorde.

Le roi quitta Londres où il ne ſe croyoit plus en ſûreté. En vain tâcha-t-il de réparer, par un excès de condeſcendance, le tort qu'il s'étoit fait par un excès de précipitation. Il offrit un pardon pour les accuſés, & tout ce que pouvoient ſouhaiter les communes en réparation de l'atteinte donnée à leurs privileges. Elles demanderent inſolemment qu'il commençât par découvrir ceux qui lui avoient conſeillé une violence ſi contraire aux loix : elles vouloient qu'il ſe deſhonorât pour les ſatisfaire. Ses fauſſes démarches l'avoient jeté dans

Le roi pouſſé à bout.

l'abyme, & leur adroite politique ne lui laiſſoit aucune iſſue. La terreur arracha aux pairs & à lui-même un conſentement forcé pour les bills concernant la milice & les évêques. Il reſtoit à peine quelque apparence de royauté. La reine, dont le zele indiſcret avoit rendu les catholiques plus odieux, eſſuyoit les outrages de leurs ennemis : ſon confeſſeur étoit en priſon ; craignant d'être accuſée perſonnellement, réſolue de prendre la fuite, ſans eſpérance pour ſon époux, elle ne lui donnoit plus que de timides conſeils. Mais les communes vouloient aſſurer leurs uſurpations par la force des armes. Tant que le pouvoir militaire ne ſeroit pas entre leurs mains, elles ne pouvoient compter ſur l'avenir. Il falloit déſarmer entiérement le roi pour exercer à ſa place une autorité tranquille & indépendante. Dans cette vue, ſous prétexte de complots papiſtes, on fit une ordonnance qui augmentoit le pouvoir des gouverneurs & des lieutenans, qui les déſignoient nommément, de ſorte qu'ils fuſſent tous

du choix de la chambre, & qui les rendoit reſponſables de leur conduite, non au roi, mais au parlement. On preſſa le monarque d'y conſentir; on joignit les menaces aux inſtances; on l'invita enfin à revenir dans la capitale, parce qu'on étoit ſûr de l'y tenir en ſervitude. Ses réponſes peignent la cruelle agitation de ſon ame. « Cette requête, dit-il, me cauſe une telle » ſurpriſe que je ne ſais qu'y répon» dre. Vous parlez de craintes & » de ſoupçons. Mettez la main ſur » vos cœurs & demandez-vous à » vous-mêmes ſi je ne dois pas en » avoir. Si je le dois, je vous aſſure » que ce meſſage ne les a pas dimi» nués. Plût à Dieu que ma réſi» dence auprès de vous pût être » aſſez ſûre & honorable pour que » je n'euſſe aucune raiſon de m'ab» ſenter ! Voyez vous-mêmes ſi je » n'en ai point. Que prétendez-vous? » ai-je violé vos loix ? ai-je refuſé » de conſentir à aucun bill pour le » repos & la ſureté de mes ſujets ? » Je ne demande pas ce que vous » avez fait pour moi à votre tour. »

Demandes des communes. Réponſe du roi.

Il finit en protestant de ses bonnes intentions, qui lui inspiroient de la confiance en la protection divine.

Les communes dispossées à la guerre.

Les communes déclarerent que la réponse du roi étoit un refus; que ceux dont il avoit suivi les conseils étoient ennemis de l'état; que s'il persistoit dans sa résolution, il exposeroit la sureté de ses trois royaumes, à moins que le parlement n'y apportât quelque remede; qu'elles approuvoient la conduite de ceux qui s'étoient déja mis en défense contre le danger commun. Charles craignoit moins leur insolence. Il s'étoit retiré à York au milieu d'un peuple fidele; & il se montra déterminé à rejeter constamment l'ordonnance militaire. Alors ces audacieux ennemis de la couronne, au mépris de toutes les loix, nommerent des gouverneurs pour les provinces, & leur donnerent le commandement de la milice, des garnisons, de toutes les fortereſſes, en les obligeant d'obéir aux ordres de sa majesté *signifiés par les deux chambres*, c'est-à-dire, aux ordres du parlement signifiés au

nom du roi pour le détrôner. De part & d'autre on ſema des manifeſtes, avant-coureurs de la guerre civile. Ceux du roi portoient un caractere d'évidence auquel on ne pouvoit oppoſer que des invectives calomnieuſes. Le détail des ſacrifices qu'il avoit faits à ſon peuple, des conceſſions qu'il avoit accordées, des violences & des inſultes qui en avoient été le prix, démontroit aſſez la juſtice de ſa cauſe. Auſſi, par une noble confiance en ſes raiſons, vouloit-il qu'on diſtribuât les écrits du parlement avec les ſiens, tandis que le parlement s'efforçoit de ſupprimer les écrits du roi. Manifeſtes.

Le lord Falkland, ſecrétaire d'état, également célebre par ſes vertus & par ſon ſavoir, eſt regardé comme l'auteur d'une partie des déclarations qui parurent alors. On y trouve la conſtitution Angloiſe exactement définie. Les trois eſpeces de gouvernement, le monarchique, l'ariſtocratique, le démocratique y ſont diſtingués; & le gouvernement d'Angleterre eſt dépeint comme un Explication du gouvernement Anglois.

mêlange des trois tempérés l'un par l'autre. Hume obſerve qu'aucun des rois précédens n'auroit voulu employer ce langage, & qu'il paroît même qu'un grand nombre de royaliſtes en furent mécontens. Mais la liberté Angloiſe, ſelon lui, a tiré de grands avantages de ces recherches & de ces diſputes; & l'autorité royale en eſt devenue auſſi plus ſûre dans les parties qui lui ont été aſſignées.

On ſe prépare à la guerre civile.

Une ſi grande querelle ne pouvoit ſe terminer par la plume. On leva des troupes de part & d'autre. Le parlement oſa déclarer à cette occaſion que toutes les fois qu'il auroit fait connnoître en quoi conſiſtoit la loi du royaume, on ne pourroit en douter ou y contredire ſans violation des privileges parlementaires. Charles ayant voulu s'emparer du magaſin d'armes renfermé dans Hull, le gouverneur de cette ville lui ferma les portes. Les deux chambres, non contentes de juſtifier l'action de l'officier, publierent dans une déclaration que le roi ſe propoſoit de faire la guerre au parlement;

lement; qu'une telle entrepriſe étoit contraire au ſerment royal, tendante à la diſſolution de l'état; & que tous ceux qui l'aſſiſteroient étoient déclarés traîtres par les loix fondamentales du royaume. Les préparatifs ne s'en firent qu'avec plus d'ardeur. Le parlement reçoit, à titre de prêt, des ſommes conſidérables & quantité de vaiſſelle d'argent. On ſe dépouille à l'envi pour lui témoigner ſon zele. Les femmes de Londres en particulier abandonnent ce qu'elles ont de plus précieux, livrent leurs joyaux & même leurs dés à coudre, ſe félicitant de ſervir la cauſe de Dieu contre les méchans. Mais une grande partie des pairs embraſſe le parti du roi & ſe retire auprès de lui. Charles leur proteſte qu'il ne demande point d'obéiſſance pour ſes ordres, s'ils ne ſont conformes aux loix; & les ſeigneurs lui déclarent à leur tour qu'ils ne recevront d'autres ordres que ceux qui ſeront conformes aux loix. Ce prince paroît véritablement grand lorſqu'il déploie ſes vertus morales: il n'étoit tombé que par

défaut de politique. La reine, digne fille de Henri IV, travailloit pour lui en Hollande, & envoya beaucoup d'armes & de provisions achetées avec les joyaux de la couronne.

Fermeté du roi. Des propositions révoltantes du parlement furent rejetées avec courage. « Si j'accordois ces demandes, » répondit Charles, on pourroit » encore me servir tête nue, me » baiser la main, me donner le » titre de majesté : *les ordres du roi* » *signifiés par les deux chambres* pour- » roient encore se trouver dans vos » ordonnances : je pourrois encore » faire porter devant moi des masses » & des épées, & prendre plaisir » à la vue d'un sceptre & d'une » couronne, quoique ces petites » branches ne puissent demeurer » long-temps vertes lorsque le tronc » seroit mort ; mais quant au véri- » table pouvoir, je ne serois plus » que l'image & le fantôme d'un » roi. » Sa résolution étoit prise. Il disoit qu'on lui avoit enlevé ses vaisseaux, ses armes & son argent, que cependant il lui restoit une bonne cause & les cœurs de ses

ſujets, avec leſquels & la bénédiction du ciel, il comptoit ſe remettre en poſſeſſion de tout le reſte. La haute nobleſſe, les principaux du ſecond ordre, les partiſans de l'épiſcopat & de la religion Anglicane, les catholiques ſur-tout ſe déclarerent en ſa faveur. La plupart des grandes villes, naturellement portées aux ſentimens républicains, & la ſecte presbytérienne, jalouſe de l'indépendance, ſuivirent le parti contraire. Le parlement, maître des ports & de la marine, diſpoſant des richeſſes de la nation, ſembloit avoir tout l'avantage de ſon côté, & ne penſoit pas que le roi pût s'engager dans une guerre civile.

1643. Premieres hoſtilités.

Cependant l'armée royale, d'abord extrêmement foible, devint bientôt aſſez forte pour ſe faire craindre. Charles étoit vaillant; il avoit avec lui les princes Robert & Maurice, ſes neveux, fils de l'électeur Palatin, l'un & l'autre pleins de bravoure & capables de commandement. Dans une longue ſuite d'hoſtilités, dont nous ſup-

primons le détail, les royaliſtes eurent ſouvent le deſſus. Après avoir gagné pluſieurs batailles ils aſſiégerent & prirent Briſtol, la ſeconde ville du royaume. Quelques-uns propoſerent enſuite d'aller droit à Londres. Mais on craignit les difficultés de l'entrepriſe, & le roi forma le ſiege de Gloceſter, dont la réduction eût été fort importante. Maſſey, officier de fortune, en étoit le gouverneur. Deux citoyens de la ville, avec un air & un habillement hideux, qui annonçoient le fanatiſme puritain, ſe rendirent au camp pour répondre à la ſommation du roi. Leur réponſe fut une inſulte. Ils dirent qu'en vertu de leur ſerment ils gardoient cette place pour ſa majeſté & ſes ſucceſſeurs; qu'ils ſe croyoient obligés en conſcience d'obéir à ſes ordres *ſignifiés par les deux chambres du parlement*; & qu'afin de s'y conformer ils étoient réſolus, avec la grace de Dieu, de garder fidélement Gloceſter. Les attaques furent vives, la défenſe ne le fut pas moins. Le brave Maſſey profitoit de l'enthou-

Siege de Gloceſter.

fiasme de sa garnison, qui couroit à la mort comme au martyre. Mais la disette de vivres & de munitions le réduisit enfin aux dernieres extrémités.

L'alarme s'étoit répandue dans Londres. Le célebre poëte Waller, membre de la chambre basse, avoit formé depuis peu une conspiration pour forcer le parlement à la paix; & quoique l'on eût découvert & puni les conspirateurs, un grand nombre de personnes demandoient hautement qu'on mît fin aux troubles. Les communes, en possession d'une autorité despotique, l'exercerent alors avec tyrannie. Éloignées de tout accommodement équitable, elles ne penserent qu'à la délivrance de Gloceſter. Les enrôlemens forcés, qui avoient paru révoltans de la part du souverain, furent mis en usage sans aucun scrupule. On leva une armée de quatorze mille hommes, & le comte d'Essex, général du parlement, la conduisit au secours de la place, dont le roi étoit sur le point de se rendre maître. Il n'y avoit plus

Les communes intraitables.

Bataille de Newbury ; mort de Falkland.

qu'un barril de poudre. Charles fut contraint de lever le ſiege, mais il ſe hâta d'arriver à Newbury, ſur le paſſage d'Eſſex, dans la réſolution de livrer bataille. Les deux armées firent des prodiges de valeur. Celle du parlement eût été miſe en déroute, ſi la milice de Londres, quoique ſans expérience, n'avoit combattu avec une fermeté inébranlable. La victoire fut déciſive. Le roi perdit beaucoup dans cette bataille par la mort du vicomte de Falkland (Lucius Carny) ce vertueux & ſavant miniſtre qui, à l'âge de trente-quatre ans, étoit digne de tous les éloges. Zélé parlementaire quand il avoit cru la liberté civile attaquée par la couronne, il avoit embraſſé le parti du roi quand on voulut anéantir la monarchie & la conſtitution. Il gémiſſoit ſur les maux publics ; & le jour de la bataille où il fut tué : *Je prévois*, dit-il, *que beaucoup de malheurs menacent ma patrie, mais j'eſpere en être quitte avant cette nuit.* On ſe battoit auſſi vers le nord ſans aucun ſuccès déciſif. Le marquis de Newcaſtle y ſoutenoit la cauſe

royale ; le chevalier Thomas Fairfax & Olivier Cromwel commençoient à s'y distinguer dans l'autre parti.

Charles, en faisant la paix avec l'Ecosse, n'avoit pas changé le caractere turbulent de cette nation fanatique. Le parlement s'étoit attaché les Ecossois, moins par les sommes considérables qu'il avoit fournies à leur armée, que par son zele pour la discipline presbytérienne. Il eut soin de profiter de leurs dispositions, & de les armer en sa faveur contre un roi, dont le grand crime à leurs yeux étoit de soutenir la religion Anglicane. Des commissaires envoyés à Edimbourg firent jouer avec succès les ressorts de l'enthousiasme & ceux de la politique. On forma un *covenant* ou une ligue solemnelle qui imposoit l'obligation d'attaquer sans ménagement le papisme, la prélature, l'héréſie & les usages profanes ; de livrer à la justice tous les mal-intentionnés ; & d'établir la réforme dans les deux royaumes suivant la parole de Dieu & l'exemple des églises les

Les Ecossois pour le parlement.

plus pures. (Ce langage dévot caractériſoit les rebelles.) Le covenant devoit être ſigné par-tout. Les Ecoſſois en conſéquence leverent une armée de plus de vingt mille hommes pour ſecourir le parlement. Charles, de ſon côté, conclut une treve avec les rebelles d'Irlande. Le marquis d'Ormond, qui lui étoit dévoué, envoya auſſi-tôt en Angleterre pluſieurs corps de troupes, dont la plupart s'attacherent à ſon ſervice. Le parlement, toujours attentif à tourner la religion à ſon profit, accuſa le roi d'avoir épargné les catholiques Irlandois dans le temps même où l'on s'efforçoit de lui arracher la couronne.

1644. Double parlement.

Quoique ce prince eût remporté juſqu'alors pluſieurs avantages ſur ſes ennemis, les parlementaires devenoient plus redoutables, ſoit par la ſévere diſcipline qui s'obſervoit parmi eux, & que leurs préjugés de religion contribuoient à maintenir, ſoit par l'expérience qu'ils acquéroient tous les jours dans l'exercice des armes, ſoit par le reſpect de la nation pour le parle-

ment, dont le nom ſeul pouvoit en impoſer au grand nombre. Afin de remédier au mal, Charles imagina un expédient inouï : ce fut de convoquer à Oxford les membres des deux chambres déclarés pour ſes intérêts. Le nombre des pairs s'y trouva le double de ce qu'il en reſtoit à Weſtminſter, mais il n'y eut que cent quarante membres des communes, & la chambre baſſe de Weſtminſter l'emportoit de plus du double. Le roi expoſa dans une déclaration toutes les violences qui l'avoient forcé à ſortir de Londres ainſi que ſes partiſans ; il en concluoit que le premier parlement n'étoit plus libre & n'avoit plus d'autorité légitime. Celui d'Oxford lui procura de l'argent, unique reſſource qu'on pouvoit en eſpérer. Toutes les offres d'accommodement étant inutiles, parce que l'aſſemblée de Weſtminſter craignoit, avec raiſon, un examen des prétentions réciproques, on ſe replongea dans les horreurs de la guerre la plus opiniâtre.

Les troupes que Charles avoit

tirées de l'Irlande eurent d'abord des ſuccès rapides, mais le chevalier Fairfax les diſſipa. Le comte de Mancheſter, un des généraux du parlement, ſe joignit aux Ecoſſois qui avoient pénétré dans le royaume. Il étoit ſur le point de prendre York, lorſque le prince Robert parut tout-à-coup, & préſenta la bataille, malgré le marquis de Newcaſtle, dont il mépriſa trop les conſeils. Cette bataille de Marſton fut des plus ſanglantes. Cromwel, alors lieutenant général, décida la victoire par ſon habileté & ſa bravoure. Newcaſtle, ſeigneur diſtingué, qui avoit ſacrifié au ſervice du roi ſon goût naturel pour le repos & pour les lettres, crut pouvoir abandonner une cauſe dont l'imprudence du prince Robert venoit de le dégoûter. Il ſe retira hors du royaume. D'un autre côté Charles attaqua le comte d'Eſſex, & ruina preſqu'entiérement l'armée de ce général. On ne laiſſa pas de le remercier de ſon zele. La politique du parlement étoit de traiter ſes amis avec indulgence, & ſes adver-

Bataille de Marſton.

ſaires avec une extrême ſévérité. Il s'attachoit les uns, & faiſoit trembler les autres. Rien n'avoit plus contribué ſans doute à rendre Eſſex inébranlable dans ſon parti, quelque effort que fît le roi pour l'attirer dans le ſien. Mancheſter & Cromwel ayant amené des renforts, battirent les vainqueurs à Newbury ; & ſi Cromwel avoit été cru, on auroit pu écraſer les royaliſtes par une ſeconde victoire.

Indépendans. Cromwel.

Cet homme, que nous allons voir jouer le premier rôle, étoit un des chefs de la ſecte des indépendans, ſecte fanatique cachée juſqu'alors dans la foule des presbytériens, mais qui ſe ſignala bientôt ſur les débris de la monarchie. Les indépendans, enthouſiaſtes par ſyſtême, infatués d'une chimere de perfection, ſe croyant tous ſurnaturellement inſpirés, tolérans néanmoins avec tant de fanatiſme, ne vouloient ni rites, ni évêques, ni prêtres, ni miniſtres. Ils prétendoient que l'Eſprit Saint, par ſes communications intimes, mettoit une parfaite égalité entre le pauvre

& le riche, l'ignorant & le docteur. Si la hiérarchie leur paroiſſoit odieuſe, ils ne haïſſoient pas moins la royauté. Les puritains ne penſoient qu'à la reſtreindre : eux, ils vouloient l'anéantir ; & joignant une profonde politique à leurs rêveries abſurdes, ils exécuterent ce que les autres jugeoient impoſſible. Cromwel avoit des qualités toutes propres aux plus grands deſſeins ; la fougue d'un ſectaire, l'audace d'un chef de parti, la diſſimulation d'un hypocrite, les talens d'un général, le génie & l'habileté d'un homme d'état. Il déclama dans la chambre baſſe, dont il étoit membre, contre la conduite de Manchester, qu'il accuſoit de n'avoir pas pouſſé la guerre avec aſſez de vigueur. Ce général lui reprocha à ſon tour des projets & des diſcours ſéditieux qui tendoient à la ruine du parlement. L'aigreur de ces diſputes inſpira aux indépendans la réſolution de faire un nouveau modele d'armée. Leur maxime étant *que celui qui tire l'épée contre ſon roi, doit en même temps jeter le fourreau ;*

ils vouloient des actions déciſives, & des officiers réſolus à tout entreprendre. Quoiqu'ils fuſſent les moins forts par le nombre, ils vinrent à bout par adreſſe d'exécuter leur deſſein.

Artifice ſingulier des Indépendans.

On ordonne un jeûne ſolemnel pour attirer les graces du ciel. Des prédicateurs hardis déplorent les diſſenſions du parlement ; ils en accuſent l'eſprit d'intérêt propre dont les membres ſont animés ; ils ſe plaignent de la perfide lenteur des chefs qui, au lieu de finir promptement la guerre, ne cherchent qu'à la prolonger pour s'enrichir de la ſubſtance du peuple ; ils conjurent le ſeigneur de ſuſciter des hommes plus dignes d'être les inſtrumens de ſa providence. Le lendemain on fait valoir ces diſcours dans la chambre baſſe comme une inſpiration manifeſte du Saint-Eſprit. On inſiſte ſur la néceſſité de remédier aux déſordres. On invite les membres à ſe dépouiller de tout intérêt perſonnel, de tout emploi lucratif. Cromwel remarque qu'il s'eſt formé depuis le commencement

de la guerre un grand nombre d'officiers habiles, capables des plus grandes expéditions; que les troupes ont besoin d'être réformées sur un nouveau plan, & que le succès dépendra de l'extirpation des abus. Tous ces maneges produisirent leur effet. Les communes passerent l'ordonnance du *renoncement à soi même*, par laquelle les membres du parlement, excepté un petit nombre, furent exclus des emplois civils & militaires; & la chambre haute, trop foible contre le torrent, céda par crainte ou par politique. Essex, Manchester, plusieurs autres seigneurs résignerent leurs commissions. Le chevalier Fairfax fut nommé général. On avoit eu soin d'envoyer Cromwel au secours d'une place assiégée. Fairfax demanda au parlement la permission de se servir de lui quelques jours; il obtint ensuite de l'employer tout le temps de la campagne. Par ce moyen Cromwel, malgré l'ordonnance bisarre dont il étoit un des principaux auteurs, eut l'autorité militaire entre ses mains; & le général,

Ordonnance bisarre.

avec de la probité, mais ſans génie, ne fut que l'inſtrument de ſes paſſions.

Cependant des commiſſaires du roi & du parlement négocioient à Unbridge pour un traité. Charles avoit enfin rendu aux deux chambres de Weſtminſter le titre de parlement d'Angleterre. Il auroit ſouſcrit aux conditions qu'elles propoſoient, ſi elles n'euſſent pas été honteuſes & tyranniques. On vouloit que la ſuſpenſion d'armes avec les rebelles d'Irlande fût déclarée nulle; & qu'après les avoir domptés, le parlement nommât lui-même le gouverneur & les juges de ce pays. On exigeoit que tout le pouvoir militaire fût abandonné au parlement pour ſept années, & qu'enſuite, au-lieu de retourner au roi, il fût réglé par une tranſaction & par un bill. On ne ſe contentoit pas de la tolérance offerte par rapport aux cérémonies eccléſiaſtiques; mais on demandoit que l'épiſcopat fût aboli & le covenant reçu dans tout le royaume. On vouloit même que les principaux officiers de la cou-

1645. Négociations inutiles.

ronne & tous les juges fussent à la nomination du parlement, & que le droit de paix & de guerre ne fût jamais exercé sans le consentement des deux chambres. Telles étoient les prétentions du parti presbytérien. En cela, comme l'observe M. Hume, il ne différoit guere que de nom des indépendans, qui demandoient l'établissement d'une pure république. Les commissaires se séparerent après vingt jours de conférences infructueuses.

Fanatisme des parlementaires.

Des préjugés de religion étoient toujours le premier mobile de ces furieux. A les voir, à les entendre, on les eût pris pour autant de saints. Ils ne parloient que le langage de l'écriture, ils affectoient une rigidité de mœurs que le commun des hommes confond avec la sublime vertu. Le livre du roi Jacques sur les divertissemens permis le dimanche après le service divin, avoit été condamné au feu. Laud venoit enfin d'être immolé à la pieuse vengeance de ses ennemis. Les communes avoient fait périr sur un échafaud, comme coupable de haute trahison,

Laud exécuté.

ce vieux & reſpectable primat, auſſi innocent que Strafford, & à qui l'on ne peut reprocher qu'un excès de zele pour ſa liturgie, & pour des opinions reçues dont il n'étoit point l'inventeur. Sa roideur avoit occaſionné en partie les troubles funeſtes de l'état; mais ce fut la faute des religionnaires autant que la ſienne. S'il eut tort de heurter avec violence leurs préventions, ils firent encore plus mal de rompre, ſous ce prétexte, tous les liens d'une juſte dépendance. La rage du fanatiſme excitée par l'ambition ſe joue des loix & de la nature. Charles en reçut bientôt les derniers coups.

Différence des deux armées.

Fairfax & Cromwel réformerent leur armée ſur le modele dont on étoit convenu. Les officiers furent choiſis, tels que les indépendans pouvoient les ſouhaiter. Une rigide diſcipline augmenta la ferveur religieuſe des ſoldats. Excité par l'exemple & les exhortations de leurs officiers qui leur ſervoient de miniſtres, ils paſſoient en prieres, en conférences, en lectures ſpirituelles tout le temps qu'ils pouvoient don-

ner à l'amuſement & au repos. Les imaginations ardentes s'élevoient au-deſſus de l'humanité. Les périls, la mort n'étoient rien pour ces hommes ravis hors d'eux-mêmes; ou plutôt c'étoit le chemin du bonheur céleſte où ils aſpiroient. Dans l'armée royale, au contraire, régnoient la licence & le déſordre. Le ſoldat, faute de paie, exerçoit impunément toute ſorte de brigandages; l'officier railloit l'enthouſiaſme des parlementaires ſans réfléchir ſur les effets qu'il devoit produire. Ce contraſte préſageoit de grands malheurs. La bataille de Naſeby, du côté d'Oxford, fut déciſive pour les rebelles. Le prince Robert, dont le courage bouillant ne ſavoit point ſe modérer, détermina le roi & le conſeil à engager l'action, au-lieu d'attendre des ſecours qui pouvoient en aſſurer le ſuccès. Il rompit l'aîle gauche des ennemis. Pendant qu'il les pourſuivoit avec une aveugle impétuoſité, Fairfax enfonça le corps de bataille commandé par le roi même. La valeur & l'habileté de ce prince

Bataille de Naſeby.

furent inutiles. Il perdit toute ſon infanterie, ſon artillerie, ſes bagages & ſa caſſette. On y trouva des copies de ſes lettres à la reine retirée en France. Le parlement n'eut pas honte de les publier, & de tirer avantage contre lui de ſa confiance pour une épouſe chérie. Les communes en 1644 avoient accuſé la reine de trahiſon, pour avoir amené de Hollande des ſecours à ſon mari. Tant de paſſion auroit deshonoré une bonne cauſe.

Depuis la bataille de Naſeby les affaires déclinerent rapidement. Tout plia devant les vainqueurs. Le prince Robert démentit lui-même ſa bravoure & rendit Briſtol avec lâcheté. Charles, juſtement indigné, le congédia. En Ecoſſe le comte de Montroſe qui, par ſon courage & ſa conduite, preſque ſans troupes, avoit remporté pluſieurs victoires étonnantes, fut défait malheureuſement, & ſes principaux officiers condamnés à mort. Charles, au milieu de ſes déſaſtres, conſervoit la fermeté de ſon âme. Il écrivit que, s'il ne pouvoit mou-

1646. Les affaires du roi empirent.

rir en roi, il étoit réſolu de mourir en gentilhomme ; & que ſes amis n'auroient point à rougir pour le prince qu'ils avoient défendu. En vain s'efforça-t-il encore d'engager les communes à un accommodement convenable. Leur dureté augmentoit dans la victoire. Un nouvel événement les mit en fureur. Le roi, deſirant la prix avec les rebelles d'Irlande pour en tirer quelques ſeconrs, avoit prié le Comte de Glamorgan, zélé catholique & bon ſujet, de hâter la négociation commencée par le marquis d'Ormond. Le comte, inconſidéré dans ſes démarches, ſans agir de concert avec le marquis, promit au nom du roi que les Irlandois conſerveroient toutes les égliſes dont ils s'étoient emparés, à condition qu'ils feroient paſſer en Angleterre un corps de dix mille hommes. Au premier bruit d'un traité ſi propre à réveiller les accuſations de papiſme, Ormond fit arrêter Glamorgan, & Charles déſavoua le téméraire négociateur. Mais les communes n'en furent pas moins perſuadées, que le roi vouloit

rétablir une religion qu'elles regardoient comme une secte abominable.

En abolissant la prélature le parlement n'avoit pas réglé les affaires ecclésiastiques. Il termina enfin ce grand ouvrage, & établit le gouvernement presbytérien avec ses congrégations & ses assemblées. Des anciens de chaque paroisse, joints aux ministres, présiderent à toutes les choses spirituelles. Les théologiens prétendirent alors que le presbytériat étoit de droit divin; moyen facile & admirable de consacrer les inventions humaines. Le parlement rejeta leur décision, dans la crainte qu'il n'en résultât une autorité égale à celle dont les évêques jouissoient auparavant. Comme le pouvoir des clefs paroissoit une arme dangereuse, il eut soin de fixer les cas où l'excommunication seroit légitime, & accorda le droit d'appel de toutes les cours ecclésiastiques. Plusieurs même de ses membres penchoient à tolérer sans exception les sectes protestantes. Rien n'étoit plus contraire au sys-

Le parlement change le gouvernement ecclésiastique.

Presbytériat.

tême des presbytériens. Leur zele fougueux s'éleva contre le ſcandale. A les entendre « on alloit faire de » l'égliſe l'arche de Noé, le récep- » tacle de toutes les bêtes immon- » des : le covenant leur impoſoit » l'obligation de combattre le ſchiſ- » me & l'héréſie ; nulle raiſon poli- » tique ne pouvoit contre-balancer » ce devoir. » Les diſputes s'échauf- ferent, la diviſion éclata. Le roi auroit peut-être profité des con- jonctures, ſi la haine contre ſa per- ſonne n'avoit réuni ceux que l'opi- nion diviſoit.

Le roi ſe livre aux Ecoſſois.

Comme Fairfax ſe préparoit à l'aſſiéger dans Oxford, la crainte d'être mené en triomphe par les rebelles, lui inſpira un deſſein qui lui ſembla l'unique reſſource dans le déſeſpoir. Se flattant que les Ecoſſois n'avoient pas perdu tout attachement pour leur ſouverain, & qu'en puritains zélés ils rom- proient volontiers avec les indé- pendans, il ſe détermine à chercher un aſyle entre leurs bras. Il part ſecrétement d'Oxford, marche dé- guiſé juſqu'auprès de Londres, ar-

rive à l'armée d'Ecoſſe qui faiſoit le ſiege de Newark. La ſurpriſe eſt extrême en le voyant. On affecte de lui rendre des honneurs, mais pour le réduire en ſervitude. On exige qu'il envoie ordre à ſes gouverneurs de rendre leurs places : il s'y ſoumet. Newark, Oxford, Dublin, les autres villes ſont abandonnées aux parlementaires. Les miniſtres puritains l'accablent de ſermons & de remontrances. Un d'eux, après des reproches amers ſur ſa conduite, voulut faire chanter devant lui le pſaume qui commence par ces mots dans la traduction angloiſe : *Pourquoi, tyran, te glorifies-tu de tes mauvaiſes actions ?* & le roi ſe contenta de déſigner cet autre pſaume : *Ayez pitié de moi, Seigneur, car les hommes veulent me dévorer.* Cependant il falloit prendre un parti & décider de ſon ſort. Le parlement vouloit qu'on le livrât entre ſes mains ; les Ecoſſois vouloient le garder pour caution des ſommes qui leur étoient dûes. Elles montoient, ſelon leur calcul, à deux millions de livres ſterling. Quatre

cent mille livres offertes par les Anglois, la moitié payable sur-le-champ, terminerent la dispute. A ce prix les commissaires d'Ecosse conclurent le honteux traité que l'on reprochera toujours à leur nation. S'ils n'avoient pas promis de sacrifier le monarque, les Anglois auroient-ils sacrifié une telle somme ? Il est vrai que le parlement d'Ecosse parut d'abord s'intéresser en sa faveur; mais l'assemblée ecclésiastique décida qu'un prince opposé au covenant ne devoit point être reçu dans le royaume ; & le fanatisme fut cause de l'exécution du traité. Charles jouoit aux échecs quand il apprit, par une lettre, qu'on alloit disposer de sa personne. Il continua la partie sans marquer la moindre émotion. Livré aux parlementaires, il eut besoin de toute sa constance pour soutenir leurs indignes traitemens. On le priva de ses anciens domestiques, on lui refusa même ses aumôniers ; on vouloit qu'il renonçât non-seulement à ses droits, mais à ses principes de religion.

Les Ecossois vendent le roi.

1647. Cette tyrannie du parlement fut enfin

enfin détruite par une autre eſpece de tyrannie. Les communes penſoient à licencier une partie des troupes pour affoiblir les indépendans qui avoient ſu s'en rendre preſque les maîtres. Ceux-ci, réſolus d'exécuter leur plan de république, n'avoient garde de perdre leurs avantages. L'armée ſe mutina & préſenta une pétition au général pour obtenir ſa paie & les arrérages qui lui étoient dûs. Cette pétition fut un crime aux yeux des communes. Leurs menaces aigrirent l'armée. Des plaintes inſolentes, des cris ſéditieux annonçoient de quoi elle étoit capable. On envoya Cromwel, Ireton, ſon gendre, & quelques autres, avec commiſſion de remédier au déſordre, eux-mêmes en étoient les auteurs ſecrets. L'artificieux Cromwel, ſous un maſque de zele pour le parlement, cachoit le deſſein de lui enlever toute l'autorité. Bientôt ſe forma un parlement militaire plus terrible que celui de Weſtminſter. Les principaux officiers compoſoient la chambre haute; deux bas-officiers

Révolte de l'armée.

ou deux soldats de chaque compagnie, sous le nom d'*agitateurs*, représentoient la chambre basse. Pendant que les parlementaires se disposoient à dissiper ce complot par quelque coup de vigueur, l'armée en fit un qui décida la querelle. Un des agitateurs, nommé Joyce, à la tête de cinq cents chevaux, court à Hombly où étoit le roi, pénètre dans son appartement, & lui déclare qu'il faut le suivre sur l'heure. Charles demande par quel ordre? Joyce, pour toute réponse, lui montre quelques-uns de ses cavaliers bien armés. *Votre ordre*, dit le roi en souriant, *est écrit en beaux caracteres qui se font lire aisément.* La garde ne fit point de résistance. Les commissaires du parlement se virent arracher leur proie; & l'armée, maîtresse d'une tête si précieuse, sentit qu'elle pouvoit donner la loi aux deux chambres. C'étoit le but de Cromwel. Tout se faisoit par ses adroites insinuations, tout se rapportoit à sa fortune, sans qu'il parût lui-même y penser. Fairfax avoit été le jouet

L'armée enlève le roi au parlement.

de ſes intrigues, trop peu clairvoyant pour en démêler la trame, & trop honnête homme pour ſoupçonner toutes les fraudes de l'hypocriſie.

Le parlement n'étoit plus, dans l'opinion publique, le défenſeur des loix & le reſtaurateur de la liberté. Il exerçoit un pouvoir plus arbitraire que celui dont il avoit fait le prétexte de ſes entrepriſes contre la couronne. L'*acciſe*, impôt ſur les boiſſons & les denrées, pluſieurs autres taxes révolterent un peuple nullement accoutumé à ce fardeau. Des ſommes immenſes, qu'un calcul exagéré fait monter à plus de quarante millions ſterling, levées en cinq ans, offroient une ample matiere de murmures, comparées ſur-tout aux foibles ſubſides payés auparavant. Les commiſſaires qui adminiſtroient cet argent n'en rendoient même aucun compte. Le clergé épiſcopal, ſous le poids d'une cruelle perſécution, ſans autre crime que d'avoir été fidele aux principes de l'égliſe Anglicane, étoit devenu un objet de pitié plutôt que de haine.

Le parlement devenu odieux.

A la place de la cour de haute commiſſion & de la chambre étoilée, abolies avec tant de vigueur, on voyoit partout des tribunaux dont les jugemens ne paroiſſoient pas moins odieux. Enfin la nation gémiſſoit du deſpotiſme parlementaire, lorſque Cromwel fit marcher l'armée vers Londres. Alors le parlement plia ſous une force ſupérieure. Il révoque ſes décrets contre les auteurs de la pétition militaire; il change ſa hauteur en complaiſance. Mais comme le jeu des paſſions eſt partout le même, l'armée à ſon tour affecte le deſpotiſme. Plus on lui cede, plus elle exige. Elle accuſe de haute trahiſon onze membres du parlement, chefs du parti presbytérien; elle demande qu'ils ſoient conduits à la Tour. Les communes répondent qu'une acquſation générale ne ſuffit pas pour les faire arrêter. On réplique qu'elle a bien ſuffi pour faire arrêter Laud & Strafford. C'eſt ainſi que les différens partis uſurpent l'un après l'autre l'autorité, & ſe permettent, quand ils ont la force en main, tous les

Puiſſance de l'armée.

excès qu'ils ont condamnés dans leurs adverſaires. Qu'avoient produit tant de violentes commotions pour renverſer la prérogative royale ? Au-lieu d'un maître modéré, l'Angleterre s'étoit donné une foule de tyrans.

L'armée aſſervit le parlement.

Pour ſatisfaire l'ambition de Cromwel & aſſujettir le parlement à ſes ordres, il falloit que l'armée entrât dans Londres ſous un prétexte plauſible. L'occaſion s'en préſenta d'elle-même. Les communes avoient ordonné avec peine que la milice de Londres fût changée. A cette nouvelle la populace s'émeut, une troupe de mutins aſſiege la chambre & lui fait révoquer ſes ordres. Les deux orateurs du parlement, ſuivis de pluſieurs autres membres, ſoit que la violence du peuple les eût effrayés, ſoit plutôt pour faire leur cour à Cromwel, dont ils prévoyoient l'empire, s'évadent ſecrétement, & vont porter leurs plaintes à l'armée & implorent ſon ſecours. Les chefs ne pouvoient rien ſouhaiter de plus favorable. On ſe récrie contre l'audace des ſéditieux, on

ne parle que de venger le parlement. Bientôt l'armée eſt aux portes de la ville ; elle y entre ſans que perſonne ait le courage de lui réſiſter ; elle décide ſouverainement de tout, accuſe les uns, chaſſe les autres, donne la milice aux indépendans, & réduit le parlement à une entiere ſervitude.

Le roi ſe ſauve dans l'iſle de Wight.

Depuis que Charles n'étoit plus en la puiſſance des parlementaires, ſa priſon étoit devenue moins inſupportable. On lui permettoit de voir ſa famille & ſes amis. Cromwel même le traitoit en roi ; & ce prince eſpéroit de le gagner par des titres & des promeſſes. Peut-être y auroit-il réuſſi avec le temps, ſi les conjonctures n'avoient pas excité l'uſurpateur à franchir toutes les barrieres. Les indépendans, déſormais ſans crainte, maîtres du parlement & de Londres, ſe livrerent avec plus d'audace au projet d'anéantir la royauté. Charles commençoit à n'éprouver de leur part que des rigueurs. Il entendoit parler de menaces, de projets d'aſſaſſinat contre lui. Cromwel cherchoit

peut-être à le remplir de défiance, pour le faire tomber dans un nouveau piege. Le roi, en prenant la fuite, s'éloigna de ſes partiſans & perdit toutes ſes reſſources. Il ſe refugia dans l'iſle de Wight, dont le gouverneur étoit Hammond, dévoué à Cromwel. Hammond l'y retint priſonnier : un mot pouvoit faire ſauter ſa tête.

Il s'étoit formé parmi les troupes une faction, qui auroit ſuſpendu le coup, ſi Cromwel eût été moins capable de la diſſiper. Le nom de *Levellers*, qu'on donnoit à ce parti, exprime le ſyſtême de ceux qui le compoſoient. Ils vouloient que tous les hommes fuſſent de niveau, qu'il ne reſtât ni roi ni nobleſſe, que l'égalité des biens & du pouvoir fût établie dans la nation. Des idées myſtiques ſervoient de fondement à leurs chimeres, dignes de ces temps de fanatiſme, où les extravagances les plus palpables ſe mêloient à la religion mal entendue. « Les élus, diſoient-ils, ſont égaux ; » les apôtres étoient ſortis de la lie » du peuple : pourquoi un ſimple

Faction des *Levellers*.

» ſoldat illuminé par l'eſprit de » Dieu n'auroit-il pas les mêmes » droits que les commandans ? pour- » quoi laiſſeroit-on aux officiers tant » de privileges & d'avantages con- » traires à l'égalité chrétienne ? » Ces diſcours ſe répétoient avec chaleur. Pluſieurs régimens s'aſſocierent pour faire valoir leurs prétentions. Mais le génie de Cromwel avoit des reſſources également promptes & efficaces. Il poſſédoit l'art d'employer la terreur comme la fraude. Dans une revue de l'armée il ſaiſit les chefs des mutins, il en fait exécuter un ſur-le-champ; les autres rentrent dans le devoir.

Le roi traité indignement.

Dès-lors la réſolution fut priſe de ſe défaire du roi par quelque grand coup d'éclat, auquel on tâcheroit de donner les couleurs de la juſtice. Charles offrit au parlement de lui céder le pouvoir militaire & la nomination des offices conſidérables, pourvu qu'après ſa mort ces droits retournaſſent à la couronne. On rejeta l'offre avec arrogance. On lui envoya quatre articles préliminaires à ſouſcrire, les plus hu-

milians & les plus iniques. Il demanda de traiter en perſonne avec les deux chambres avant que de faire des conceſſions, qui, ſans cela, ne pouvoient aſſurer la paix. C'en fut aſſez pour enflammer la fureur des républicains. Ils crierent que le roi manquoit à ſon peuple; que l'obéiſſance des ſujets ſuppoſoit la protection du prince; que celui-ci leur refuſant ce qu'il leur devoit, ils étoient libres de leurs obligations, & qu'il falloit travailler ſans lui à l'établiſſement national. Cromwel inſiſta dans la chambre baſſe ſur ces maximes ſéditieuſes. Il fit entendre que l'Angleterre ne comptoit plus que ſur la ſageſſe du parlement, qui à ſon tour pouvoit compter ſur le zele & le ſecours de l'armée. Juſqu'alors la qualité de roi avoit paru reſpectable: elle n'attira déſormais à Charles que des injures & des mépris. Le parlement ordonna qu'on ne lui préſenteroit plus d'adreſſes *, qu'on ne recevroit plus de lui aucune lettre de meſſage,

* Une *adreſſe* eſt une requête ou pétition adreſſée au roi.

& que l'on déclareroit coupable de trahiſon quiconque, ſans l'avet des deux chambres, entretiendroit quelque communication avec lui. A cette ordonnance deſtructive de la royauté on joignit des calomnies atroces, juſqu'à l'accuſer ſans pudeur d'avoir empoiſonné ſon pere, & d'avoir excité les Irlandois au fameux maſſacre. Charles, tranquille dans ſa priſon, oppoſoit une conſtance héroïque à ce torrent d'infortunes. Ses ſentimens de religion le ſoutenoient contre les aſſauts du fanatiſme & de la ſcélérateſſe.

1648. Seconde guerre civile.

Cependant un parti conſidérable s'éleva tout-à-coup pour ſa défenſe. Les Ecoſſois ſe crurent obligés par le covenant (car les autres obligations étoient effacées) à maintenir la majeſté royale ainſi que la ſecte presbytérienne. Leur parlement arma quarante mille hommes. La tyrannie de l'armée étoit devenue ſi odieuſe aux Anglois même, qu'en pluſieurs endroits les partiſans de Charles leverent des troupes. Dix-ſept vaiſſeaux ſe déclarerent pour lui. Une ſeconde guerre civile s'al-

fûrna dans le royaume. Tandis que Cromwel & les autres chefs s'appliquoient à diſſiper cet orage, le parlement plus libre rétracta la derniere ordonnance, & envoya quinze commiſſaires traiter avec le roi. Ce changement pouvoit produire les plus grands biens, ſi le deſir de la paix eût été accompagné des ſentimens de modération qui auroient dû l'accélérer. Les commiſſaires trouverent Charles dans un état capable de les attendrir, preſque ſans domeſtiques, la barbe longue, les cheveux négligés & blanchis par le chagrin. Mais ſon eſprit n'avoit rien perdu de ſa pénétration ni de ſa force. Il diſcuta ſeul avec eux dans une longue ſuite de conférences les points les plus délicats avec une ſupériorité de raiſons dont ils furent étonnés. La néceſſité le forçoit à recevoir des conditions odieuſes. Il conſentit à reconnoître que le parlement avoit pris les armes pour une juſte défenſe ; à lui céder pour vingt ans, & le pouvoir militaire, & le droit de lever l'argent deſtiné à l'entretien des troupes, le droit

Négociation avec le roi.

même de reprendre enſuite cette double autorité lorſque les deux chambres le jugeroient utile au bien public ; & à le laiſſer maître de la nomination des grands offices & du gouvernement de l'Irlande ; à faire payer par le peuple toutes les dettes contractées dans la guerre civile. Conceſſions ſi étranges que, s'il avoit dépendu de lui de les éviter, dit-il avec douleur, elles l'auroient rendu plus digne qu'aucune action de ſa vie d'être regardé comme l'ennemi de ſes ſujets.

On ne peut s'accorder ſur des points de religion.

Il ne refuſa ſon conſentement qu'à deux articles, l'un pour la punition de ſes partiſans, l'autre pour l'aboliſſement de l'épiſcopat. Toujours pénétré de regret d'avoir ſacrifié l'illuſtre Strafford, il accorda ſeulement, mais avec peine, que les royaliſtes payeroient des compoſitions au parlement, & que ſept des principaux ſeroient bannis pour un temps limité. A l'égard de la religion, inflexible dans ſes principes, comme les communes l'étoient dans leur ſyſtême presbytérien, il abandonnoit tout ce qui ne paroiſſoit pas

d'inſtitution apoſtolique, pourvu que l'épiſcopat fût conſervé, en ne laiſſant même aux évêques que le pouvoir de conférer les ordres aux miniſtres.

Telle eſt la démence des religionnaires enthouſiaſtes : leur intérêt, l'intérêt public ne ſont rien au prix de leurs opinions. Quelque avantageux que ce traité fût au parlement, quelques motifs qu'on eût de le conclure ſans délais, les négociateurs s'opiniâtrerent ſur l'article qui ſembloit le moins difficile. On reconnoît l'eſprit de ſecte dans cette déclaration parlementaire : *Les deux chambres déteſtant l'abominable idolâtrie qui ſe commet à la meſſe, ne peuvent admettre ni autoriſer, comme ſa majeſté le deſire, l'exemption pour la reine & ſa famille des peines qui ſeront portées contre l'uſage de la meſſe.* Un aveugle entêtement fermoit les voies de conciliation. On perdit le temps en diſputes, tandis que l'armée agiſſoit avec vigueur. Elle diſſipa bientôt les royaliſtes, dont les différens corps n'étoient point unis. Cromwel pénétra en Ecoſſe, où rien ne

Progrès de l'armée.

put lui réſiſter. Fairfax s'empara de Colcheſter après un ſiege mémorable. Ireton, le plus cruel des fanatiques, engagea ce général, naturellement humain, à faire paſſer par les armes quelques-uns des officiers de la garniſon. Le chevalier Lucas paſſa le premier, & donna ordre lui-même aux exécuteurs de faire feu. A peine fut-il tombé mort que le chevalier Lille, ſon ami, courut l'embraſſer & ſe préſenta au ſupplice. Les ſoldats lui paroiſſant trop loin il leur dit de s'approcher. Un d'eux répondit qu'ils ne le manqueroient ſurement pas. *Amis*, répliqua-t-il en ſouriant, *je vous ai vus de plus près & vous m'avez manqué.* Une mort ſi glorieuſe étoit préférable au triomphe des rebelles.

Exécutions.

L'armée veut ſe défaire du roi.

Leur premier ſoin, après avoir renverſé rapidement tous les obſtacles, fut de ſe ſaiſir de la perſonne du roi & de le transférer dans une priſon plus étroite. Charles pouvoit prévenir ce coup par la fuite. Mais ayant promis au parlement de ne point s'évader pendant la négociation, il ſe fit ſcrupule de violer

cette promesse dont les circonstances semblaient le décharger. Il devoit mourir victime de sa bonne foi comme de la tyrannie de ses oppresseurs. Le parlement eut le courage de leur résister d'abord, & déclara que les concessions du roi pouvoient servir de fondement au traité national. Mais le colonel Pride, autrefois charretier, assiégea la chambre des communes, arrêta quarante & un membres presbytériens : les autres membres suspects furent exclus au nombre de plus de cent seize, & il ne resta que les furieux indépendans. Ce fantôme de parlement exécuta le projet incroyable de faire le procès au souverain.

1648. Les communes font le procès au roi.

Sur le rapport des commissaires chargés de dresser les articles d'accusation, la chambre basse le déclare criminel de haute trahison pour avoir fait la guerre au parlement, & forme une cour de justice à qui elle donne pouvoir de le juger. Les pairs rejettent ce bill avec l'indignation convenable. Alors, en partant du principe nouveau, *que le peuple est l'origine de toute autorité juste*, on

déclare que les *communes d'Angleterre assemblées en parlement étant choisies par le peuple qu'elles représentent, ont la suprême autorité de la nation, & que tout ce qui est jugé loi par les communes, a la force de loi sans le consentement du roi & des pairs.* Ainsi la constitution Angloise, sous prétexte des soulèvemens & de la guerre civile, est totalement renversée par ceux qui affectoient de la soutenir. L'hypocrite Cromwel soutient ces usurpations inouïes en jouant le rôle d'un inspiré. « Derniérement, dit-il, » lorsque je voulois parler pour le » rétablissement de sa majesté, je » sentis ma langue qui se colloit » dans ma bouche, & je regardois » ce mouvement surnaturel comme » une réponse du ciel qui rejetoit » le prince endurci. » Charles, conduit à Londres par Harrison, colonel, fils d'un boucher & digne de sa naissance, comparoît devant ses juges, parmi lesquels se trouvent Breton, Cromwel, Harrison, & une foule de scélérats dont la mémoire sera éternellement en horreur. Le solliciteur ou procureur

général dit au nom des communes que « Charles Stuart, ayant été » reçu roi d'Angleterre avec un » pouvoir limité, voulant établir » un gouvernement illimité & ty- » rannique, a traîtreuſement & mé- » chamment fait la guerre au parle- » ment & à la nation qu'il repré- » ſente, & que pour cela il eſt » accuſé comme traître, tyran, ho- » micide, ennemi déclaré & impla- » cable de la république. » Sur quoi le préſident de l'aſſemblée ſomme le roi de répondre. Charles, avec une dignité & un courage que les revers n'avoient pu abattre, répond qu'il ne reconnoît point l'autorité ni la juridiction de ce tribunal; qu'étant leur roi héréditaire par le droit de ſa naiſſance, tous ſes ſujets, même réunis, n'ont pas le pouvoir de lui faire ſon procès; qu'ayant ſouvent expoſé ſa vie pour la défenſe de la liberté & des loix fondamentales du royaume, il eſt prêt encore à ſceller de ſon ſang ces droits précieux; que ceux qui s'arrogent la qualité de ſes juges ſont nés ſes ſujets, & ſujets des loix qui pro- Réponſe du roi.

noncent que *le roi ne peut faillir*; mais que, ſans recourir à cette maxime générale, il eſt en état de juſtifier ſa conduite par des raiſons évidentes; & que, s'il y eſt invité d'une autre maniere, il deſire de leur démontrer, & à l'univers entier, la juſtice de la guerre où il s'eſt malheureuſement & malgré lui engagé pour ſa défenſe.

Le roi condamné à mort.

Cette réponſe auroit confondu des hommes moins obſtinés au crime. La nouvelle cour ne laiſſa pas de continuer ſes pourſuites. Charles y ayant été traduit juſqu'à trois fois, & ayant trois fois décliné ſa juridiction, les juges, après avoir entendu quelques témoins qui dépoſerent que le roi avoit paru en armes contre les troupes du parlement, prononcerent la ſentence de mort. La France, la Hollande, l'Ecoſſe s'étoient efforcées inutilement d'arrêter cette horrible procédure. Quatre illuſtres amis du roi, Richemond, Hertfort, Southampton & Lindeſcy repréſenterent aux communes qu'en qualité de ſes conſeillers, ils étoient ſeuls coupables des

mesures qu'on lui imputoit comme des crimes, & qu'ils demandoient à sauver, par leur supplice, cette vie précieuse que les communes elles-mêmes étoient si intéressées à défendre. Ce trait de générosité excita peut-être la rage des parricides ; car plus les méchans se voient condamnés par la vertu des gens de bien, plus ils s'empressent à recueillir les fruits de leurs attentats.

Pendant trois jours qu'on laissa au roi avant l'exécution, il s'occupa tranquillement de ces vérités éternelles qui élèvent l'ame au-dessus des maux de la vie. Le prince de Galles & le duc d'York, ses deux fils aînés, s'étoient enfuis. Le duc de Gloceſter, leur cadet, âgé de huit ans, lui ayant été amené : « Mon enfant, lui dit-il, on va cou- » per la tête à ton père, & peut- » être voudra-t-on te faire roi. Mais » prends garde ; tu ne peux être roi » du vivant de tes freres Charles & » Jacques. Ils couperont la tête à » tes freres lorsqu'ils pourront les » tenir ; ils te la couperont aussi à

1649. Le roi exécuté.

» la fin. Ainſi je t'ordonne de ne » pas ſouffrir qu'ils te faſſent roi. » Le jeune prince répondit en ſoupirant : Je me laiſſerois plutôt mettre en pieces. L'échafaud avoit été dreſſé devant le palais même de Whitehall, demeure des rois d'Angleterre. Charles y monta ſans foibleſſe. Il harangua l'aſſemblée, proteſta de ſon innocence, & reconnut néanmoins que ſa mort étoit juſte aux yeux de l'Etre Suprême, qu'il étoit puni pour ne s'être pas oppoſé à une ſentence injuſte : (ſans doute celle de Strafford.) Il pardonna généreuſement à ſes ennemis, les exhortant, eux & la nation, à l'obéiſſance envers ſon légitime ſucceſſeur. On lui trancha la tête d'un coup.

Conduite de Fairfax.

Fairfax s'étoit abſenté pendant le procès. Il s'efforça d'arrêter l'exécution par ſon crédit, & réſolut enfin de ſauver le roi par la force avec ſon régiment. Cromwel & Ireton perſuaderent au crédule général de recourir à la priere dans un moment où l'on avoit ſi grand beſoin, diſoient-ils, de lumieres ſurnaturelles.

Le fanatique Harriſon fut chargé de s'unir à lui pour invoquer le Seigneur. Il eut ſoin de prolonger cet exercice juſqu'à ce qu'on vînt annoncer la mort du roi. Se levant alors d'un air de prophete, il aſſura que le ciel exauçoit leurs vœux, & faiſoit connoître miraculeuſement ſes volontés. La nation, trop long-temps dupe de ces hypocrites, étoit revenue de ſon erreur. Autant elle s'étoit livrée contre Charles aux tranſports d'une haine aveugle, autant ſe livra-t-elle à l'affliction après avoir perdu ce bon prince. Son caractere méritoit l'eſtime & l'amour de ſes ſujets. Peu de rois ont eu plus de vertus & ſi peu de vices. Dans un ſiecle moins orageux il auroit régné tranquille avec la gloire de faire du bien ſans inſpirer de la défiance. Mais il manqua de cette ſageſſe politique qui doit ſe régler ſur les conjonctures; & il ſuivit trop aiſément des conſeils qui ne valoient pas ſes propres lumieres.

Douleur de la nation.

Pour mieux faire connoître ſon eſprit & ſes ſentimens, nous tranſcrirons quelques morceaux d'une

Lettre de Charles I à ſon fils.

lettre où il rendoit compte au prince de Galles de ſes dernieres négociations avec le parlement. « Vous » voyez, lui écrivoit-il, combien » j'ai travaillé à la recherche de la » paix. Ne craignez pas de ſuivre » mes traces. Employez tous les » moyens dignes de vous pour re- » couvrer vos droits, mais préférez » les voies pacifiques. Faites voir » la grandeur de votre ame en trion- » phant de vos ennemis par le par- » don plutôt que par les châtimens. » Que mon expérience vous ap- » prenne à ne point affecter plus de » pouvoir & de prérogative qu'il » n'en faut réellement, pour le bien » des ſujets, non pour la ſatisfaction » des favoris. Par-là vous ne man- » querez jamais de moyens d'être » un bon pere à l'égard de tous, » & un prince libéral envers ceux » que vous voudrez favoriſer. Ces » conſidérations peuvent vous ren- » dre un auſſi grand roi que votre » pere eſt aujourd'hui éloigné de » l'être ; & votre autorité ſera d'au- » tant plus ſolide que la mienne a » été plus affoiblie : car nos ſujets

» ont appris que des victoires sur
» leur prince ne sont que des triom-
» phes sur eux-mêmes. Les Anglois
» sont un peuple sage, quelque infa-
» tués qu'ils soient à présent... Enfin
» si Dieu vous donne du succès,
» usez-en avec modestie, & ayez
» toujours de l'éloignement pour la
» vengeance. S'il vous rétablit à des
» conditions dures, tenez tout ce
» que vous aurez promis. Ces in-
» fracteurs des loix qu'ils étoient
» obligés de défendre trouveront
» leurs victoires pleines de troubles;
» mais ne pensez pas que rien au
» monde mérite d'être obtenu par
» des voies injustes & deshonnê-
» tes. »

Charles I aimoit la peinture & les beaux-arts. Son économie & son peu de revenus ne l'empêchoient pas de vivre avec magnificence. Il possédoit vingt-quatre maisons royales, toutes assez bien meublées pour qu'il passât de l'une à l'autre sans avoir besoin d'y faire transporter la moindre chose. Quoiqu'il aimât les ouvrages d'esprit, & qu'il fût bon connoisseur, on lui reproche d'avoir

Arts, litérature.

manqué de généroſité envers Ben Johnſon, fameux poëte dramatique, qui, dans une vieilleſſe infirme & indigente, lui ayant fait demander quelque ſecours, ne reçut qu'une ſomme très-médiocre. *Je ſuis logé fort à l'étroit*, dit le poëte mécontent ; *mais je vois par l'étendue de cette faveur que l'ame de ſa majeſté n'eſt pas logée plus au large.*

Fin du Tome ſecond.

ERRATA du Tome II.

PAGE 69, *lig.* 23, ou, *lif.* on.
71, *lig.* 14, du, *lif.* de.
112, *lig.* 8, infeſter, *lif.* infecter.
114, *lig.* 26, mariage, *lif.* monarque.
118, *lig.* 5, du, *lif.* de.
160, *lig.* 27, partiſans, *lif.* courtiſans.
162, *lig.* 18, Aſiatiques, *lif.* Anſéatiques.
212, *lig.* 16, ſoumiſſion, *lif.* ſoumiſſion.
A la marge, 1589. *lif.* 1559.
302, *lig.* 4, lui, *lif.* les.
307, *lig.* 23, Henri III. *lif.* Henri VIII.
308, *lig.* 10, pas, *lif.* ne pas.
329, note, *lig.* 1, infectées *lif.* infeſtées.
331, *lig.* 6, titre, *lif.* livre.
334, *lig.* 26, infectées, *lif.* infeſtées.
382, *lig.* 10, fallut, *lif.* lui fallut.
Ibid. *lig.* 14, du, *lif.* de.
412, *lig.* 11, n'imputez pas, *lif.* n'impoſez pas.
428, *lig.* 9, les, *lif.* des.
Ibid. *lig.* 28, déſignoient, *lif.* déſignoit.
448, *lig.* 24, excité, *lif.* excités.

MAR 1 - 1932